



Rapport *sur*

l'homophobie 2006

SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

Directeur de la publication
Flannan Obé,
président de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction
Marion Le Moine
Julien Lemonnier

Rédaction
Gilles Aupetit
Lucie Béguin
Jean-François Berthou
Ingrid Beyaert
Nadine Cadiou
Sébastien Cantéro
Anne-Lyse Cauvin
Florent Chevolleau
Maxime Foerster
Jack Giral
Sylvie Gras
Edwin Hatton
Stéphane Jarre
Cécile Lardon
Michel Navion
Laurent Neauport
Laurent Ortunio
Vincent Ramillon
Michel Rey
Daniel Rodier
Yann Sadi
Joël Séguin
Fabrice Soulage

Maquette
Marty de Montereau

Impression
Imprimerie France-Quercy
113 av. André-Breton
46000 Cahors

Distribution/ Diffusion
KTM éditions
20 rue Saint-Nicolas
75012 Paris

SOMMAIRE

Édito	7
Lettre des parents de François Chenu aux agresseurs de leur fils	9
Définitions.....	11
L'association SOS homophobie.....	15
Rapport sur l'homophobie : les 10 ans	23
Panorama 1997-2005	24
10 ans d'avancées des droits des homosexuel(le)s	26
Les priorités pour la lutte contre l'homophobie dans les 10 ans à venir : interviews	28
Le Rapport 2006	37
Chronologie (mars 2005 – février 2006)	39

Analyses et témoignages 55

Agressions physiques.....	57
Banlieues	73
Commerces et services	81
Famille.....	85
Internet.....	91
Justice	99
Lesbophobie.....	111
Lieux publics.....	117
Mal de vivre.....	123
Milieu scolaire.....	129
Police	143
Politique.....	151
Presse	163
Religions	179
Santé-Médecine	185
Sport.....	189
Travail	197
Voisinage.....	203
Divers	207

Annexes	209
Définitions	211
Document remis aux élèves lors de nos interventions en milieu scolaire	213
La résolution du Parlement européen contre l'homophobie	221
Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie	225
Table des documents	227
Informations pratiques	229
Remerciements	231

Edito

En 1997 paraissait le premier *Rapport sur l'homophobie*, trois ans à peine après la création de notre ligne d'écoute. Cette première parution d'une soixantaine de pages (déjà !) se donnait pour objectif de qualifier et de tenter de quantifier l'homophobie en France ; de mieux la comprendre pour agir plus efficacement. Le Rapport se devait de proposer une définition argumentée du terme « homophobie » encore méconnu en France, et appelait de ses vœux une évolution de la loi française.

Dix ans plus tard, un constat simple s'impose : la lutte contre l'homophobie n'en est pas au même point. D'une part les médias, comme les politiques, se sont emparés de la plupart des termes propres à nos luttes pour l'égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels, d'autre part la loi a évolué dans la reconnaissance de certains de ces droits au travers du Pacs en 1999, de la loi de modernisation sociale en 2003 et de la loi sur la presse en 2004. Il ne faut pas oublier à quel point ces avancées récentes sont importantes pour les droits des homosexuels, et se souvenir qu'elles constituent pourtant une évidence dans la perspective d'égalité des droits républicaine.

Ainsi les homosexuels ont désormais voix au chapitre, de l'Assemblée nationale à la tété-réalité. Certaines et certains sont parfois même cité(e)s en exemple en tant que référents positifs, plusieurs procès ont été gagnés contre des homophobes coupables d'agressions ou de discrimination, et pourtant...

Le nombre de témoignages reçus sur la ligne d'écoute ou via notre site Internet augmente chaque année (1212 en 2005), le lieu de travail, le voisinage, la famille ou encore le milieu médical ou policier sont encore trop souvent des terrains où l'homophobie s'exprime dans toute son horreur. Des politiques, des journalistes, des universitaires, des médecins, des religieux s'expriment encore avec véhémence contre les homosexuels, ajustant simplement leurs discours haineux à la nouvelle législation ou inventant de nouvelles façons de stigmatiser les homosexuels. La souffrance liée au climat encore homophobe de notre société est nettement reflétée par le nombre croissant d'appels et de courriels exprimant un mal de vivre. Qu'il s'agisse de sursuicidalité ou d'agressions violentes, on meurt encore d'être homosexuel aujourd'hui en France.

Un travail de longue haleine attend donc notre communauté, (communauté que l'on rêverait moins oublieuse et plus solidaire, et qui est très loin de ce « lobby » que certains « *anti-communautaristes* » agitent comme un épouvantail), un travail à la fois individuel et collectif. Tout d'abord continuer de refuser le silence et la honte, témoigner, faire appel aux organes de défense (police, syndicats, prud'hommes, etc.), refuser de rester une victime et rappeler sans relâche que c'est l'homophobie le problème, pas l'homosexualité. Et puis il faut éduquer, informer, former celles et ceux qui peuvent véhiculer l'homophobie ou au contraire l'éradiquer, de l'élève au policier en passant par le délégué syndical. C'est dans cette voie que s'est engagée SOS homophobie voici déjà quelques années au travers de modules de sensibilisation, de participations à des débats, d'interventions en milieu scolaire, et c'est dans cette voie que nous comptons avancer, tous ensemble. Nous nous appuyerons également sur les priorités d'action proposées par les personnalités interviewées dans ce Rapport. Le racisme ne concerne pas que les noirs dans un pays de blancs. Le « *douloureux problème* » de l'homophobie concerne tous les citoyens de ce pays qui, s'il a progressé sur les questions que pose l'homosexualité, inquiète aussi par son retard comparé à d'autres états frontaliers ou plus lointains, notamment en ce qui concerne le couple et l'homoparentalité. Nous ne désespérons pas d'être un jour tout à fait fiers de notre République.

Dix ans sont donc passés, dix rapports annuels qui ont proposé une photographie de l'homophobie en France, se voulant à la fois porteurs de la parole des victimes et instruments d'interpellation des médias et des politiques. Dix années de colère, et de quelques satisfactions. Donnons-nous dix ans encore, et parions que nous ferons s'inverser la proportion !

Anne Claret-Tournier
Vice-Présidente

Flannan Obé
Président

*Jean-Paul et Marie-Cécile Chenu, parents de François Chenu,
homosexuel assassiné à Reims le 13 septembre 2002.*

Lettre aux agresseurs de leur fils

« Nous décidons de vous écrire aujourd'hui, nous les parents de François. Nous ne savons pas si vous accepterez de nous lire et, surtout, de nous répondre. Durant ces trois jours de procès, nous vous avons regardés, écoutés, nous avons essayé de décrypter votre logique de haine sans y parvenir. Nous avons essayé de comprendre l'engrenage qui vous a fait basculer dans l'assassinat de notre fils. [...] François ne vous connaissait pas. Vous ne le connaissiez pas. Il vous a fait confiance. Il croyait en l'homme. Quelles que soient sa couleur, ses coutumes. Il ne vous a pas fui. Il vous a dit ce qu'il pensait. Vous l'avez massacré, par peur et par haine. Vous avez fait basculer sa vie et les vôtres. Vous avez nié son humanité. Vous avez trahi votre propre humanité. [...] Lors du procès, nous avons découvert vos vies, vos familles, votre entourage. Mais surtout, nous avons entendu de votre part des mots indiquant – nous semble-t-il – que quelque chose bougeait en vous. Sachez que malgré notre peine, notre souffrance, aucun désir de vengeance ne nous anime. Justice a été rendue. Il fallait qu'elle le soit. Pour vous. Pour vous rendre votre dignité d'êtres humains. Dignité que vous aviez perdue en tuant François. [...] Nous savons qu'à votre tour, vous subissez cette violence en prison, tournée contre vous. C'est dans l'épreuve que vous allez pouvoir devenir des hommes, capables d'apprendre que le courage ne consiste pas à s'attaquer au faible, mais à se regarder en face. Nous vous souhaitons d'y parvenir. Il est important d'aller de l'avant pour ne pas rester prisonnier de cette idéologie de mort : la haine de l'autre, différent de vous. La lecture et la réflexion peuvent vous aider à vous en libérer ? François vous a montré le chemin ; il a été le courage même. Sans répondre à la violence, mais simplement en étant lui-même et en refusant l'humiliation. Si vous le voulez, vous pouvez nous écrire, nous vous répondrons. »

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970 vient de *Homo*, abréviation de Homosexuel, et de *Phobie* (en grec *Phobos*) qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être (cf. Annexe définitions dictionnaires).

L'homophobe est ainsi toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuels, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuels. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps etc....

Une discrimination est une attitude, une action ou une loi, qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération; il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **Lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. Cette discrimination combine **homophobie et sexisme**.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations à l'encontre des bisexuel(le)s, et de **transphobie**, à l'encontre des transsexuel(le)s, sont souvent associés à celui d'homophobie.

Note : le terme de **gayphobie** apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlements, refus de service, dégradations de biens et discriminations.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collègue, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics....

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes

4

Des actions contre l'homophobie

4.1 Les actions menées par SOS Homophobie➤ **Sos homophobie dépoussière «le Robert» : deux réactions.**

Réaction favorable : «Le Robert a besoin d'une (bonne) correction» (E-Male)

Réaction homophobe : «Les pages roses du dictionnaire» (Minute)

LEXIHC**Le «Robert» a besoin d'une (bonne) correction**

L'association «SOS Homophobie» vient très justement de remarquer qu'une des références de la langue française, le Robert, avait encore quelques progrès à faire côté définitions. De nous expliquer par exemple qu'un homosexuel est un homme efféminé, en illustrant le propos par une citation de Molière : «avec les figures parfaites qu'il devait porter à sa coquetterie d'homosexuel». On vous explique encore que «être la femme» ou «être la femme» signifie «être passif, se faire sodomiser», et que la sodomie est une pratique réservée aux homosexuels «Pour un homme, pratique du coï anal avec un homme». Pour le Robert, tout cela n'est donc qu'une affaire de sexes. Bien entendu, l'homosexualité est toujours classée dans les perversions, au même titre que la bestialité et la zoophilie, et se distingue nettement d'une sexualité dite normale, c'est-à-dire hétérosexuelle. Bien qu'en nous informant que des «homosexuels vivent en couples», le cohabitage se conçoit toujours que l'un des deux entre un homme et une femme (le Larousse donne d'ailleurs la même définition), le dictionnaire faisait fol, très déballonné à, selon «SOS Homophobie», «permis à un parlementaire d'appuyer ses diatribes relayées toute progression en matière de reconnaissance des droits aux couples homosexuels». Dans le même registre, «illustre l'homosexualité», est le seul exemple donné pour illustrer ce verbe. L'association espère qu'un tel dévouement aura lieu prochainement pour ce dictionnaire qui se dit lui-même progressiste. En conclusion, si vous devez faire l'acquisition d'un dico... vous n'avez pas à vous inquiéter. C'est pas un péché le Robert !

DROLE D'EPOQUE**Les pages roses du dictionnaire**

Après les ministres de sexe féminin, qui veulent qu'on leur donne du «le a», c'est au tour des hommes de sexe masculin de s'en prendre à ce pauvre dictionnaire. Dans un communiqué de presse, l'association SOS-Homophobie exige qu'on «dépoussière le Robert», coupable d'entretenir «une série de clichés sexuels et de conservatismes». C'est l'article relatif à la sodomie qui fait grincer ces gays et fins lettrés au plafond : «Il est bien sûr notoire qu'il s'agit d'homosexualité entre deux hommes mais pas d'hétérosexualité entre un homme et une femme ; «Pour un homme, pratique du coï anal avec un homme». Les mêmes s'indignent qu'on considère toujours l'homosexualité comme une maladie : «elle est toujours classée dans les "perversions" entre "bestialité" et "zoophilie"». Combien de l'horreur, le Robert parvient à distinguer «la sexualité normale, hétérosexuelle, de son contraire, l'homosexualité». Tout ça est jugé trop académique.

Extrait du Rapport annuel 1998

lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie, de manière similaire des comportements racistes ou antisémites (cf. chapitres Justice, les 10 ans).

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide. Rappelons que l'homophobie est aussi une cause de suicide. Certaines études¹ ont indiqué que des jeunes homosexuel(le)s ont 4 à 7 fois plus de risque de faire des tentatives de suicide que les adolescents hétérosexuels. Pour d'autres homosexuel(le)s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les séquelles d'agressions peuvent être terribles et marquer à vie. Les agressions – fortement médiatisées – dont ont été victimes Sébastien Nouchet² (brûlé vif à Nœux-les-Mines début 2004) et David Gros (tabassé à Marseille à coups de barre de fer en pleine tête en août 2004), ainsi que celles ayant eu lieu à Marseille, Rambouillet ou encore Marmande, Reims ou Nantes cette année, nous montrent à quel point l'homophobie peut encore de nos jours s'exprimer par une extrême violence.

Certains homosexuels n'ont pas survécu à leur agression : François Chenu a été tué à Reims en 2002 par des skinheads. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à des peines allant de 15 à 20 ans de prison ferme.

D'un point de vue **social**, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;
- dans la vie quotidienne ce sont l'accès au logement, l'obligation de déménager ou de changer d'établissement scolaire qui semblent les seules solutions pour fuir un quotidien insupportable ;
- plus généralement dans la vie sociale, elle prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de la solitude et de l'isolement.

Lutter contre l'homophobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel nous nous sommes battus car il permet un réel recours pour les victimes (cf. chapitre Justice), notre association reste persuadée que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer, rassurer, éduquer à la différence, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, au travers du travail de l'ensemble

¹ Etude 1999-2003, Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand-Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia.

² A la date d'impression de ce rapport, l'instruction était toujours en cours.

de nos commissions. Mallettes et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire (cf. chapitre Milieu scolaire), policier (cf. chapitre Police), professionnel. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme minoritaire, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce Rapport, qui existe depuis 10 ans, est pour nous un moyen d'en rendre compte, et de mieux connaître l'homophobie, pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo - *L'homophobie*, collection *Que sais-je* - Editions PUF, novembre 2001

Louis-Georges Tin - *Dictionnaire de l'homophobie* - Editions PUF, mai 2003



L'association **SOS homophobie**

Notre revendication : l'EGALITE

Obtenir l'égalité des droits entre les couples homosexuels et les couples hétérosexuels, et entre les personnes homosexuelles et les personnes hétérosexuelles, en interpellant

les pouvoirs publics, institutions et organismes influents pour que cessent les discriminations homophobes et soient adoptées de véritables politiques de prévention.

Douze ans d'histoire

11 avril 1994 : création de SOS homophobie. Une poignée de militants se mobilise autour de la lutte contre l'homophobie. Leur projet : créer en France une permanence téléphonique qui puisse répondre spécifiquement aux problèmes de violence et de discrimination que rencontrent les gays et les lesbiennes, comme cela existe dans d'autres grandes villes à l'étranger (Londres, Berlin, New York). Les agressions homophobes sont nombreuses

et aucune structure d'écoute spécialisée n'existe alors. Le 25 octobre 1994, la ligne d'écoute anonyme est ouverte. Les écoutants assurent des permanences quotidiennes, le soir, du dimanche au vendredi.

Conscients que ces témoignages constituent un outil capable d'influer sur des décisions politiques et de faire avancer les droits des homosexuels, les militants publient en 1997 le



SOS homophobie, Lesbian and Gay Pride Lille Juin 2005

premier *Rapport sur l'homophobie*. Analyse des témoignages qu'ils ont reçus, de façon à la fois quantitative (statistiques) et qualitative, ce rap-

port dresse une cartographie de l'homophobie en France. Il est envoyé aux médias et politiques et est réédité chaque année.

Le fonctionnement de SOS homophobie

Année après année, l'association reste centrée autour de ce pôle d'écoute et de soutien des victimes, cœur de son activité. Mais d'autres commissions et groupes de travail sont créés au fil du temps.

SOS homophobie est désormais organisée en trois pôles :

- **Ecoute et soutien** : Commission Ecoute, Groupe Réponses, Groupe Courriel
- **Prévention** : Commissions Intervention Milieu Scolaire, modules de sensibilisation, Commission Lesbophobie, Groupe Banlieues
- **Actions** : Commission Communication, Rapport Annuel et tous les Groupes / Commissions

Ecoute et soutien

L'assistance aux victimes s'organise en deux niveaux :

Niveau 1 : anonyme

- Il s'agit de la ligne d'écoute, des réponses aux courriels, apportant aux victimes écoute et conseil. Les plages d'écoute ont été récemment élargies : désormais victimes et témoins peuvent nous contacter les lundi et vendredi de 18h à 22h, du mardi au jeudi et le dimanche de 20h à 22h, le samedi de 14h à 16h. Notre objectif est de les élargir encore.

Niveau 2 : personnalisé

- Dans 10% des cas, les victimes nous demandent d'agir concrètement. L'anonymat doit être rompu et la personne nous adresse sa demande par courrier électronique ou postal. Le « Groupe

Réponses » traite toutes les demandes de soutien. Le plus souvent, il envoie une « lettre de soutien », courrier envoyé à l'agresseur qui indique les faits signalés et fait un rappel de la loi (cf. encadré). Dans les cas les plus complexes, nous pouvons faire appel à notre avocat conseil, et aller plus en avant dans le dossier : rencontre avec la victime, accompagnement dans ses démarches. L'association ayant plus de 5 ans d'existence, elle peut également se porter partie civile et le fait dès que ses moyens financiers le permettent. Cette année, l'association s'est ainsi engagée aux côtés de Sébastien Nouchet, de David Gros, et de victimes d'agressions à Marmande et Agen. L'association a également poursuivi, aux côtés du SNEG et d'Act Up, M. Christian Vanneste (cf. chapitre Justice).

Prévention

Dossiers de sensibilisation

L'association réalise régulièrement des dossiers de sensibilisation destinés à des milieux dans lesquels de nombreuses manifestations d'homophobie sont observées : police et gendarmerie (modules de formation des élèves d'école de police en relais avec l'association FLAG!, intégrés depuis l'accord du ministre de l'Intérieur le 25 octobre 2005, création d'un module spécifique gendarmerie en cours), syndicats, milieu scolaire...

Ces dossiers, véritables outils de prévention et de sensibilisation, sont à la disposition d'autres associations, des professionnels ou des médias.

L'association a publié en 2004 un *Guide pratique contre l'homophobie* en partenariat avec le SNEG (Syndicat national des entreprises gaies) et le groupe de presse Illico, qui le distribuent dans toute la France. Ce guide sera actualisé régulièrement selon les avancées législatives.

L'association est également présente lors d'événements sur ce thème dans des entre-

prises, des collectivités territoriales. Citons par exemple la présence de l'association à « *Tous égaux tous en scène* », forum réalisé avec la Mairie de Paris et le Conseil parisien de la jeunesse.

Interventions en milieu scolaire (I.M.S.)

Convaincue que la lutte contre l'homophobie ne consiste pas seulement en une logique de répression mais également en un vrai travail de prévention et d'éducation et ce, le plus tôt possible, la Commission I.M.S sollicite des provideurs de toute la France ou répond à leurs demandes, et anime un module dans différents établissements. 17 interventions ont ainsi été réalisées en 2005. C'est aujourd'hui une des priorités de l'association (cf. Chapitre Milieu scolaire).

Groupes banlieues, milieu sportif et lesbophobie

Des groupes travaillent, seuls ou en collaboration avec d'autres associations, sur des aspects spécifiques de l'homophobie, ou sur les doubles discriminations.

L'association réalise sur ces sujets des enquêtes au travers desquelles les caractéristiques de l'homophobie dans ces milieux, leurs contextes, leurs manifestations, sont étudiées, pour déboucher sur des actions concrètes. L'association réalise actuellement des analyses sur ces trois thèmes : lesbophobie (enquête réalisée en 2004, près de 1800 réponses), banlieues (enquête réalisée en 2005, plus de 400 réponses) et sport (enquête réalisée en 2004, première analyse dans le *Rapport annuel 2005*).

Actions

Ce pôle est chargé de toutes les actions militantes : communiqués de presse, édition du *Rapport Annuel*, actions inter associatives, participation à des salons et conférences, suivi de procès, édition de la lettre d'informa-

tion, etc. Il met en place les actions nationales, telles que les conférences, salons, évènements, marches des fiertés, soirées, ou action "don du sang" (cf. Chapitre Santé/Médecine).

En particulier, l'association participe activement à la Journée mondiale de lutte contre

l'homophobie, le 17 mai de chaque année, dont la première édition a eu lieu en 2005.

SOS homophobie publie chaque année le *Rapport Annuel* de l'association, à partir des témoignages reçus, du suivi de la ligne éditoriale des titres majeurs de la presse, ainsi que de l'actualité politique et judiciaire.

Organisation

L'association s'appuie sur une assemblée générale annuelle, un conseil d'administration qui se réunit régulièrement et prend toutes les décisions importantes qui engagent l'association, et un bureau qui traite les affaires courantes : courrier, communication interne et externe, relations inter-associatives, planning ...

Pour sa mission de communication externe, l'association a deux porte-parole, également membres du Conseil d'Administration.

Consciente d'un nécessaire développement en régions, l'association développe également un réseau de correspondants régionaux, actuellement présents dans sept régions en plus de

l'Ile-de-France. Nous intervenons ainsi depuis : Metz, Nice, Caen, Agen, Strasbourg, Lille et Perpignan. Ces correspondants, véritables relais de l'association, effectuent des missions de communication, relations avec les associations et les institutionnels locaux.

Enfin, depuis 2005, l'ensemble des adhérents de l'association se réunit une fois par an lors d'Assises nationales afin de partager projets, pistes de travail et de réflexion. Suite à celles de l'an dernier, un effort particulier a été mis sur les correspondants régionaux, le recrutement et l'accueil de nouveaux volontaires ainsi que la redéfinition des statuts (membre actif, soutien...).

Présentation des Commissions

- La Commission Ecoute gère le fonctionnement de la ligne d'écoute, assure la formation initiale et continue des nouveaux écoutants, via un groupe de parole régulier et un séminaire annuel.
- Le Groupe Réponses : SOS homophobie répond aux demandes de soutien actif. En raison de l'augmentation du nombre de demandes de ce type, un groupe particulier a été créé. Le Groupe Réponses analyse désormais tous les dossiers non anonymes reçus et y apporte une réponse personnalisée : demande d'informations complémentaires, envoi d'une lettre d'interpellation à l'agresseur (cf. encadré), transmission du dossier à un délégué régional, accompagnement plus personnalisé du demandeur dans ses démarches, prise de contact avec l'avocat de la victime, etc.
- Le Groupe Courriel traite les témoignages parvenus sur le site Internet de l'association. Ses membres, tous formés à l'écoute, donnent aux internautes des premiers éléments de réponse avant de les réorienter vers la ligne d'écoute pour une aide personnalisée. Au sein de ce groupe, des « experts Internet » enquêtent sur les manifestations d'homophobie signalées sur Internet pour préparer d'éventuelles actions de l'association.
- La Commission Interventions en Milieu Scolaire organise des actions de prévention de l'ho-

Un exemple de courrier envoyé par SOS homophobie à un agresseur homophobe

Monsieur,

SOS homophobie, observatoire de l'homophobie en France, a pour but de lutter contre toutes formes de discriminations ou de violences liées à l'orientation sexuelle, et de défendre les personnes homosexuelles ou supposées telles qui en seraient victimes.

Nous avons été contactés par votre voisin, M. X, suite aux propos homophobes que vous tenez régulièrement à son égard et à l'égard de son ami depuis environ un an.

Selon M. X, un problème de voisinage (fuite d'eau provenant de votre domicile) est à l'origine de ces troubles. Vous n'auriez pas effectué les travaux demandés par le propriétaire et agressez verbalement depuis M. X et son ami lorsque vous les croisez.

M. X nous indique que vous tenez des propos homophobes dans les escaliers de l'immeuble, parfois en présence d'autres personnes : vous les auriez notamment traité de « tantes du cinquième », leur auriez indiqué que vous ne vous laisseriez pas « emmerder par deux pédés », auriez ajouté « des gens comme vous il faut les éliminer » et que « de toute façon vous allez tous crever du SIDA ». M. X a déposé plainte suite à ces différents propos.

Les faits rapportés par M. X, que nous assurons de notre soutien, sont en effet pénalement condamnables (injures, incitation au meurtre, etc.). Sachez que le fait que ces paroles aient été prononcées en raison de l'orientation sexuelle constitue une circonstance aggravante, car vous agressez M. X, son ami et les personnes homosexuelles de manière générale non pas en raison de ce qu'ils auraient pu faire, mais en raison de ce qu'ils sont. Nous restons vigilants sur les suites de cette affaire.

Nous vous invitons à respecter la vie privée de M. X et de son ami, à cesser de les insulter, et à entretenir de bonnes relations de voisinage à l'avenir.

Vous trouverez ci-joint notre rapport 2005 sur l'homophobie qui présente divers témoignages que nous avons reçus pour que vous puissiez mesurer par vous-même les conséquences de ces préjugés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments associatifs.

Pour SOS homophobie,
le Président, Flannan Obé

Copie : M. X

mophobie en collège et lycée à l'aide d'outils créés par l'association.

- La Commission Lesbophobie étudie les aspects spécifiques des discriminations dont les lesbiennes sont les cibles. Elle travaille depuis 2004 à l'étude des 1793 réponses obtenues lors de l'enquête sur la lesbophobie : la connaître, en identifier les contextes, les manifestations et les conséquences pour mieux adapter les formes d'action pour la combattre. La commission participe à des actions de communication, d'information et de prévention à Paris, en province et à l'étranger, tissant ainsi des liens avec de nombreuses associations lesbiennes. Elle veille en outre à ce que la mixité soit assurée au sein de toutes les commissions de l'association.
- Le Groupe Banlieues est chargé de réaliser

une enquête sur l'homophobie en banlieues et de mettre en place des outils préventifs efficaces.

- La Commission Communication se charge de la participation de SOS homophobie à diverses manifestations : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Marches des Fiertés, Printemps des Associations, et autres salons associatifs. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien en faveur de notre association. Elle gère également les outils de communication en interne et en externe, et publie par exemple la Lettre de l'Association tous les mois.
- La Commission Rapport Annuel assure la publication du *Rapport sur l'homophobie*, à partir des témoignages reçus et d'un suivi de la ligne éditoriale des titres majeurs de la presse.

COMMUNIQUÉ DU 28 FÉVRIER 2005

Extension des plages d'horaire d'écoute de SOS homophobie

Afin de proposer aux victimes et témoins d'actes et de propos homophobes davantage de possibilités de nous contacter, SOS homophobie élargit ses plages d'écoute. A compter du 1er mars 2005, la ligne d'écoute de SOS homophobie est joignable (hors jours fériés) :

lundi de 18h à 22h

vendredi de 18h à 22h

mardi de 20h à 22h

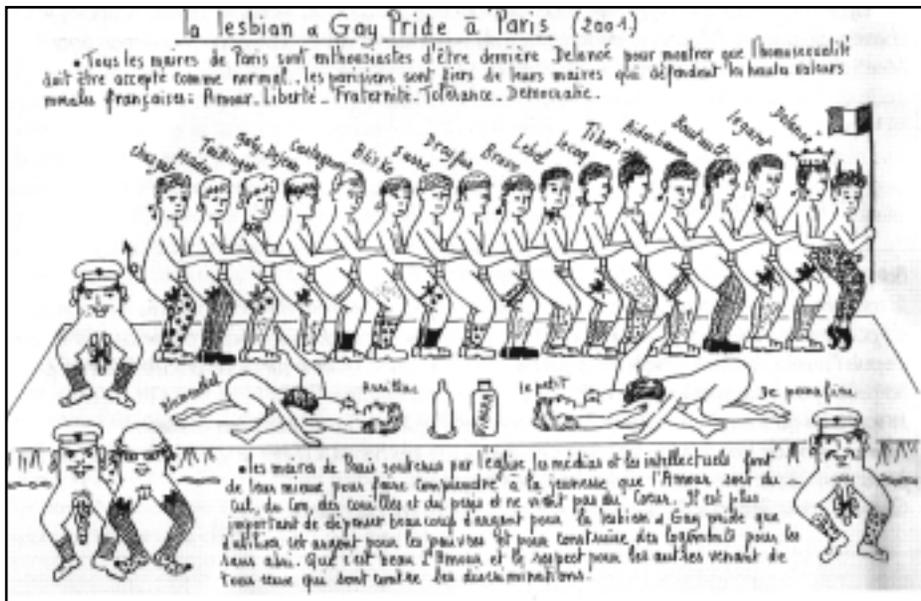
samedi de 14h à 16h

mercredi de 20h à 22h

dimanche de 20h à 22h

jeudi de 20h à 22h

Depuis 11 ans maintenant la ligne d'écoute de SOS homophobie propose un espace d'écoute anonyme, de soutien, d'accompagnement pour les victimes et témoins d'actes et de propos homophobes. Les témoignages permettent en outre d'alimenter l'observatoire de l'homophobie en France. Chaque année un rapport annuel est publié. Il permet de dresser un état des lieux des manifestations d'homophobie qui nous sont rapportées. Notre numéro azur 0 810 108 135 est accessible de l'ensemble du territoire national au prix d'un appel local depuis un poste fixe. Victimes, témoins, brisez le silence, appelez nous !



Extrait du Rapport annuel 2002

COMMUNIQUÉ DU 16 MAI 2005

SOS homophobie se mobilise le 17 mai pour la Journée mondiale contre l'homophobie

En 2004, SOS homophobie avait organisé, avec d'autres associations, la première journée régionale de lutte contre l'homophobie en Ile-de-France. En 2005, SOS homophobie soutient donc pleinement la première journée mondiale de lutte contre l'homophobie et organise des événements spécifiques le 17 mai 2005.

A l'occasion de cette journée, SOS homophobie lance également l'édition 2005 de son Rapport annuel sur l'homophobie, ainsi qu'une édition actualisée de son Guide pratique contre l'homophobie. Le rapport annuel sera remis le matin à des représentants de groupes politiques (UMP et PCF) et présenté l'après-midi à Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat au Droit des Victimes.

Les principales actions de SOS homophobie ce 17 mai 2005 seront les suivantes :

7h-9h : distribution de tracts de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie à la Gare de Lyon (Paris) et sur le parvis de La Défense (Courbevoie).

11h30-14h : information et prévention dans plusieurs restaurants d'entreprises (notamment à la SNCF et à la RATP), avec la CGT, et à l'Institut d'Etudes Politiques

19h : Débat sur le thème "L'éducation, instrument de lutte contre l'homophobie", à l'Institut d'Etudes Politiques (Paris) avec :

Pour SOS homophobie : Ronan Rosec
Pour l'UNEF : Florence Stievenart
Pour l'Union Nationale Lycéenne : Constance Blanchard
Pour la Mutuelle des Etudiants : Valerio Motta

Rapport sur l'homophobie : **les 10 ans**

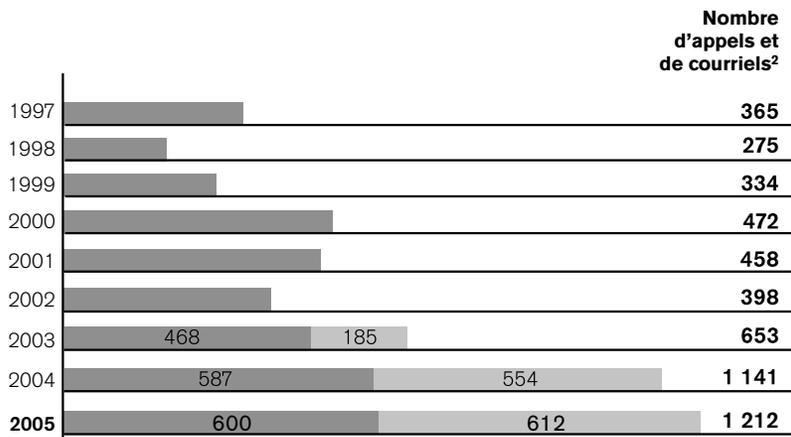
A l'occasion de la publication de ce 10^e *Rapport sur l'homophobie*, nous vous présentons :

- **le panorama statistique 1997 – 2005**
- **10 années d'avancées des droits des homosexuel(le)s**
- **Quelles priorités d'action pour faire reculer l'homophobie dans les 10 ans à venir : les propositions de 10 personnalités**



Extrait du *Rapport annuel* 2000

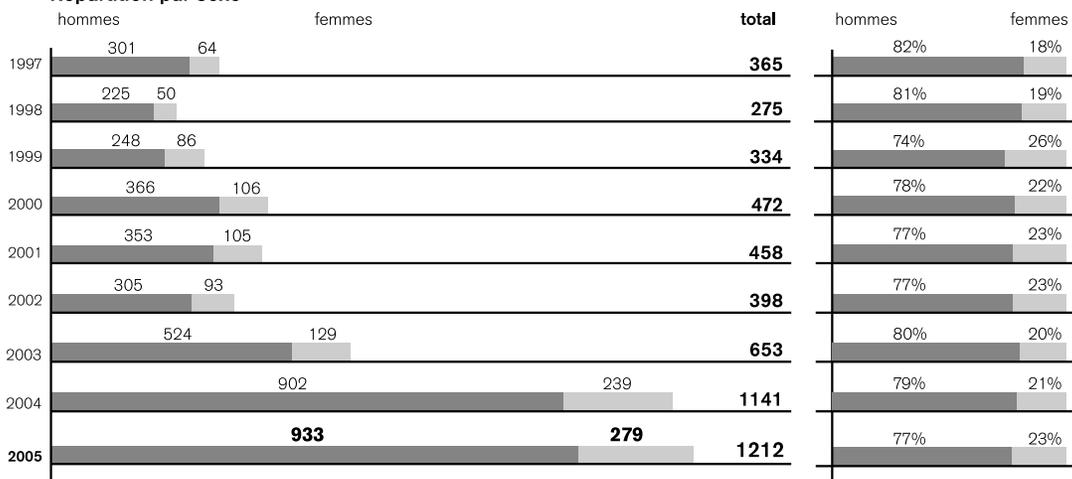
Panorama 1997-2005¹



**Nombre d'appels et de courriels
1997-2005**

Nombre de témoignages multiplié par plus de 3 en 10 ans : 365 en 1997 et 1212 en 2005. Progression constante depuis 1998, à l'exception de 2002.

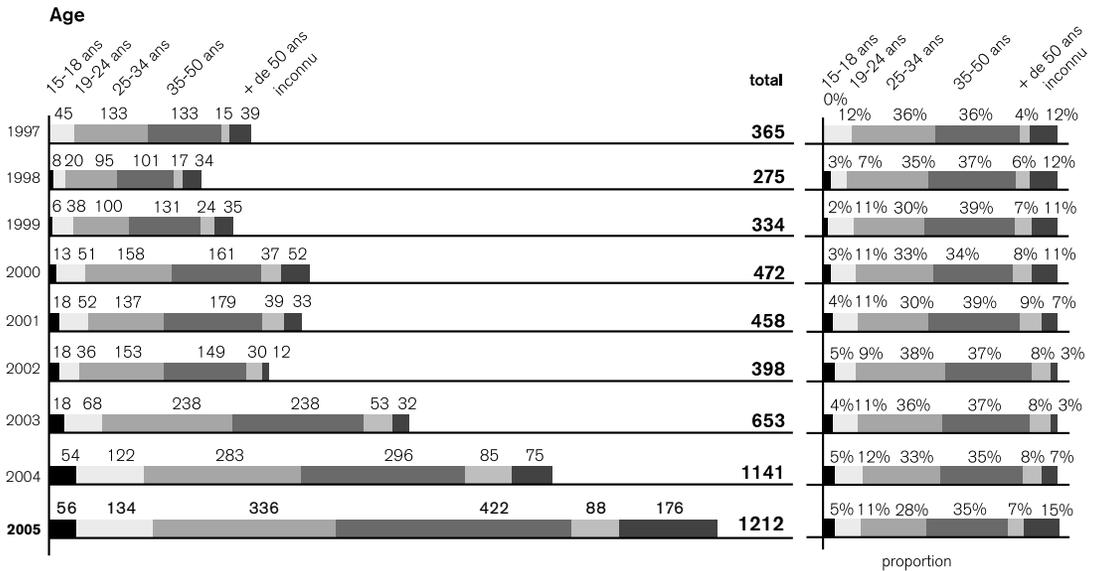
Répartition par sexe



Répartition par sexe très peu variable sur les 10 ans : large majorité d'hommes entre 74% et 82%.

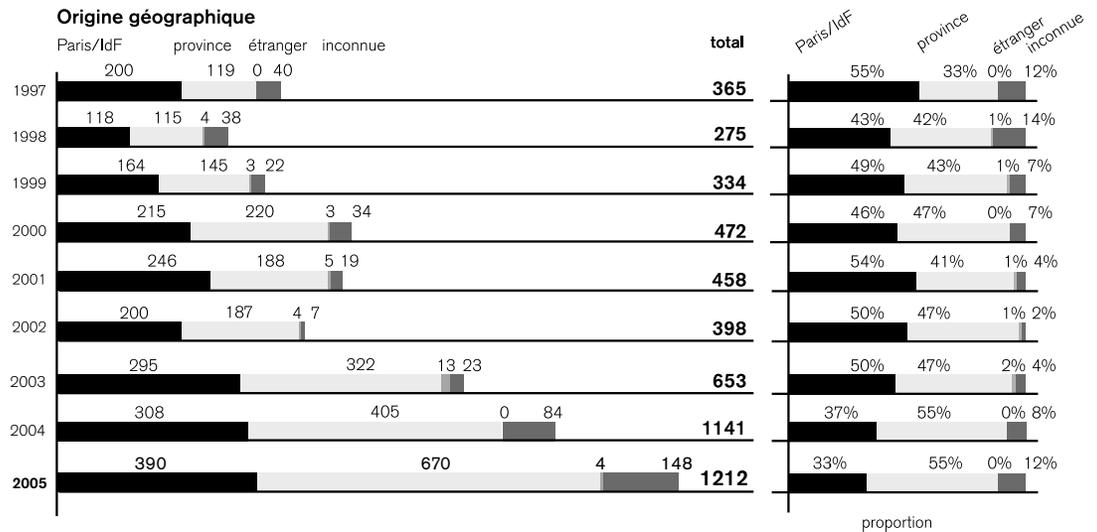
¹ Le Rapport 1997 analysait des chiffres portant sur les années 1996 et 1997.

² De 1997 à 2002 ne sont comptabilisés que les appels (en gris foncé). Depuis 2003 sont ajoutés les mails (gris clair) reçus sur le site Internet de l'association. Sur l'année 2005, 34 courriers sont intégrés au total courriels.



Catégorie d'âge la plus représentée : 25-50 ans avec entre 67% et 75% des témoignages, pourcentage qui a peu varié au fil des ans.

Les très jeunes (15-18 ans) sont « apparus » dans les statistiques dès 1998, et la proportion de cette catégorie d'âge augmente régulièrement depuis.



A l'origine, les témoignages émanant de la région parisienne étaient les plus nombreux avec 55% des appels. Depuis, la part des témoignages émanant de la province a augmenté régulièrement et est, depuis 2004, majoritaire.

10 ans d'avancées des droits des homosexuel(le)s

- 15 novembre 1999 Promulgation de la loi n°99-944 relative au PACS (JO N°265 du 15-16), défini comme un « *contrat conclu par deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe.* »
- 10 février 2000 Adoption d'un amendement par l'Assemblée nationale, permettant aux associations de lutte contre l'homophobie de se constituer partie civile pour faire valoir les droits des homosexuels dans leur ensemble.
- 6 novembre 2001 Promulgation de la loi contre les discriminations dans le cadre professionnel : amendement du projet de loi de modernisation sociale élargissant l'article L122-45 du Code du Travail aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, ce dernier terme remplaçant celui connoté de « *mœurs* ». Il élargit le champ de la protection à l'ensemble du parcours professionnel : embauche, rémunération, formation, affectation, mutation et accès aux stages. La charge de la preuve est aménagée, l'employeur devant désormais prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination.
- 18 mars 2003 Le projet de loi sur la sécurité intérieure est adopté : il modifie les articles 132-77, 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13, 222-30 du Code Pénal et stipule que « *les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'orientation sexuelle de la victime* ».
- 11 décembre 2003 L'Assemblée nationale adopte le projet de loi relatif à la bioéthique. Il permet à une personne pacsée de faire un don d'organe de son vivant à son/sa partenaire. Mais une vie commune de deux ans doit être prouvée, ce qui n'est pas exigé de la part des couples mariés. Par ailleurs, l'assistance médicale à la procréation (AMP) reste réservée aux couples hétérosexuels.
- 9 mars 2004 Promulgation de la loi Perben II contre la criminalité. Elle étend la circonstance aggravante d'homophobie aux cas de menaces, de vol et d'extorsion.
- 2 juillet 2004 Deux lesbiennes vivant en couple sont autorisées par le tribunal de grande instance de Paris à partager l'autorité parentale sur leurs trois filles : l'une est leur mère biologique et l'autre leur mère adoptive.
- 20 et 22 déc. 2004 Le parlement adopte définitivement le budget 2005 qui prévoit, entre autres, la suppression pour les couples pacsés du délai de trois ans pour bénéficier de l'imposition commune.

-
- 30 décembre 2004 Promulgation de la loi créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (la Halde), et réformant la loi sur la presse pour pénaliser les propos publics homophobes, sexistes et handiphobes.
-
- 18 janvier 2006 Le Parlement européen adopte une résolution contre les discriminations à l'encontre des homosexuel(le)s.
-
- 21 février 2006 La commission des Lois de l'Assemblée approuve un amendement visant à « *étendre aux pacsés les dispositions statutaires de la fonction publique, notamment le droit de mutation dont bénéficient les personnes mariées* ».
-
- 23 février 2006 L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité des députés présents, le projet de loi sur les successions et les libéralités comportant plusieurs amendements améliorant le Pacs. Les modifications concernent les conditions d'enregistrement du Pacs, le régime des biens et le sort du partenaire pacsé survivant : simplification des conditions d'enregistrement, changement de statut pour les pacsés qui ne sont plus des célibataires, renforcement des devoirs entre pacsés, modification du régime des biens de l'indivision à la séparation de biens, garantie du droit à l'attribution préférentielle du logement principal au survivant. Cependant, elles n'intègrent pas d'améliorations sur la fiscalité des successions, le droit du travail et le droit à la pension de réversion.
-
- 24 février 2006 La Cour de Cassation rejette le pourvoi du procureur de la cour d'appel d'Angers, suite à la décision de juin 2004 d'accorder la délégation de l'autorité parentale avec un exercice conjoint à la conjointe pacsée d'une mère lesbienne. Ce jugement constitue une victoire pour les parents homosexuel(le)s, qui sont ainsi autorisés à déléguer tout ou partie de leur autorité parentale à leur partenaire, et pour les enfants, qui pourront bénéficier de la même protection vis-à-vis de leurs deux parents, dans le contexte du Rapport sur la famille qui considérait que la délégation de l'autorité parentale ne fonctionnait pas.
-



Extrait du *Rapport annuel 2001*

Lutter contre l'homophobie

Interviews

Ce *Rapport annuel* rend compte pour la dixième année des dégâts physiques, psychologiques et sociaux engendrés par l'homophobie.

Nous avons demandé à 10 personnalités reconnues pour leur engagement contre l'homophobie de proposer des pistes pour gagner ce combat dans la prochaine décennie.

Voici leurs réponses, en 10 phrases, à la question :

« Quelles sont selon vous les priorités dans la lutte contre l'homophobie dans les 10 ans à venir ? »

• Act Up Paris

- 1 - L'égalité des droits pour les transpédégouines parce qu'elle est une étape incontournable pour supprimer la hiérarchie entre les différentes sexualités.
- 2 - Que l'hétérosexualité ne soit plus présentée comme étant la norme, car c'est une des causes des suicides des jeunes transpédégouines.
- 3 - Que des propos tels que ceux de Christian Vanneste « *le comportement homosexuel est une menace pour la survie de l'humanité* », « *les homosexuels sont sectaires* », « *l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité* » ne puissent désormais plus être tenus dans l'indifférence quasi totale de l'ensemble de la classe politique.
- 4 - L'homophobie ne relève pas de l'opinion, mais de l'injure. Que cela devienne enfin une évidence pour la justice, et pour tout le monde, car elle favorise les comportements à risque dans la sexualité et par ce fait même de la propagation de l'infection à VIH, la sur-suicidalité, et le manque d'estime de soi.
- 5 - La lutte contre la lesbophobie et sa prise en compte dans tout ce qu'elle a de spécifique et ce qu'elle implique comme prises de risques pour les lesbiennes dans leur santé.
- 6 - La lutte contre le sexisme.
- 7 - Que le Vatican, en tant que puissance politique à l'OMS, soit condamné pour ses propos tenus sur l'homosexualité et le sida.
- 8 - Plus généralement, que les différentes religions cessent d'exclure les transpédégouines, car leurs prises de positions homophobes mettent en danger la vie de centaines de milliers de LGBT.
- 9 - Une réelle cohérence dans l'application du droit d'asile pour les LGBT victimes de persécutions dans leur pays d'origine et qu'on arrête de nous dire « *pour échapper à l'homophobie, vivez cachées* ».
- 10 - Que des pays comme la France fassent pression sur tous les pays qui ne respectent pas les droits des LGBT, pour les obliger à les appliquer.

• Gilles Condoris, président de SOS homophobie de 1995 à 1997

Cela fait plus de dix ans que SOS homophobie agit au quotidien pour lutter contre cette homophobie qui a fait tant souffrir d'hommes et de femmes. La priorité qui me semble la plus importante, est celle de CONTINUER. Sur tous les fronts. TRAQUER les propos blessants et dangereux. ECOUTER ceux qui ont été directement touchés. PROTÉGER ceux qui ont été violentés et les ACCOMPAGNER pour RAPPELER le droit. COLPORTER pour mieux dénoncer la haine, l'intolérance, d'où qu'elle vienne. CIBLER, RENCONTRER, INFORMER, pour AIDER ceux qui ignorent encore que de leur comportement va dépendre le bien être d'autres. C'est un vrai combat, long, quotidien et bien loin d'être terminé, qui nous concerne tous, pour arriver à ce que la peur change définitivement de camp.

• Emmanuelle Cosse, journaliste à *Têtu*

Si ces dernières années ont été marquées par un encadrement répressif de l'homophobie, on ne peut pourtant pas s'en contenter : sans des campagnes de prévention auprès des jeunes, mais aussi des débats dans toutes les couches de la société sur l'homosexualité, on ne viendra pas à bout de la haine homophobe. Le volet prévention de la lutte contre l'homophobie est malheureusement encore trop souvent le parent pauvre des initiatives. Ensuite, la visibilité des victimes d'homophobie reste encore trop souvent réduite. Peu de victimes osent en parler et se défendre en justice, notamment les femmes. Enfin et surtout, c'est d'une égalité des droits entre hétéros et homos, pleine et entière dont nous avons besoin : on n'est pas égaux tant qu'on n'a pas les mêmes droits. Il n'y a aucune raison de tergiverser sur le mariage et l'adoption par les couples homosexuels : la lutte contre l'homophobie passe obligatoirement par là.

• Christophe Girard, adjoint au maire de Paris

- 1 - Le retour du religieux n'augure rien de bon pour les années à venir et nous devons redoubler de vigilance face aux discriminations. La parole haineuse se déchaîne à nouveau. Traiter spécifiquement la question des banlieues.
- 2 - Tout doit commencer par l'éducation donc par l'école. Nous savons tous que « *sale pédé ou sale gouine* » est une injure exprimée dès le plus jeune âge dans les cours d'école.
- 3 - Nous devons demander l'application des différentes circulaires car finalement elles sont souvent restées lettres mortes et sont appliquées selon le bon gré des académies, recteurs ou proviseurs (circulaire Lang).
- 4 - Les sexualités doivent être enseignées sans discrimination et l'homosexualité est une sexualité à part entière.
- 5 - Demander à l'éducation nationale de mettre en place dans chaque lycée une antenne permettant d'accueillir les élèves discriminés par leurs camarades et/ou leurs familles (regrouper les discriminations liées à la sexualité).
- 6 - Enseigner l'histoire de l'homosexualité à l'université.
- 7 - Poser clairement la question de l'homosexualité à tous les représentants des religions pratiquées dans notre pays pour avoir un « *état des lieux* » clair et publiable.
- 8 - Demander à chaque candidat-e à la Présidence de la République et chaque Député-e en 2007 sa position sur l'homophobie.

- 9 - Demander la reconnaissance de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie.
 - 10 - Obtenir une charte d'éthique dans les médias et le service public, prenant en compte en particulier les propos homophobes.
-

• Eric Fassin, sociologue et professeur à l'École normale supérieure

Un combat sans fin

Les discours et les actes homophobes ne doivent pas être pensés comme individuels, même s'ils sont le fait d'individus. Il ne faut donc pas réduire l'homophobie à un symptôme psychologique. C'est un fait social, autorisé socialement.

Pour autant, le remède n'est pas seulement dans l'éducation. Même si l'ignorance est dangereuse, l'homophobie n'est pas réservée aux « ignorants » ; elle n'est d'ailleurs pas absente chez les « savants ».

Il faut donc combattre le mal à la racine : l'homophobie d'Etat, qui institue l'inégalité entre les sexualités, en particulier en matière de mariage et de filiation. C'est l'Etat qui continue de légitimer la hiérarchie des sexualités en la préservant dans ses institutions les plus « sacrées ».

Le problème, c'est que l'homophobie aujourd'hui n'est pas seulement traditionnelle : elle est tout autant moderne, au sens où elle est réactionnaire. En effet, la violence homophobe peut être une réaction contre la remise en cause de l'hétérosexisme, tout comme la violence sexiste peut être une réaction contre la demande d'égalité entre les sexes.

Bref, de même que la lutte contre le racisme, ou le sexisme, la lutte contre l'homophobie est un combat sans fin.

• Martine Gross, présidente d'honneur de l'Association des Parents et futurs parents Gays et lesbiens (APGL)

Faire cesser les discriminations dans l'application de lois en elles-mêmes non discriminatoires :

- 1 - Éliminer toute discrimination dans les décisions juridiques liées aux divorces ou aux séparations. Les parents doivent maintenir des liens avec leur enfant au delà de leur séparation, la loi du 4 mars 2002 l'affirme. Mais lorsqu'il s'agit d'un père gay ou d'une mère lesbienne, il n'est pas rare que la décision du magistrat soit assortie d'une condition du type ne pas vivre avec une personne du même sexe ou bien ne pas mettre l'enfant en présence de la compagne ou du compagnon.
- 2 - Éliminer la discrimination qui touche les personnes homosexuelles qui ne dissimulent pas leur orientation sexuelle lors des investigations pour obtenir l'agrément. Rares sont les départements qui délivrent l'agrément en vue d'adopter sans discrimination lorsque l'homosexualité du candidat n'est pas dissimulée. Or, la loi ne mentionne pas l'orientation sexuelle comme critère pour refuser l'agrément. Une mesure s'impose : un décret d'application indiquant qu'il est interdit d'alléguer l'orientation sexuelle comme motif de refus.
- 3 - Éliminer la discrimination touchant les parents de même sexe dans les décisions juridiques de délégation et de partage de l'autorité parentale. Certains magistrats estiment qu'il n'est pas de l'intérêt de l'enfant que l'autorité parentale soit partagée entre deux personnes

de même sexe. Une mesure s'impose pour éliminer cette discrimination qui touche aussi bien les parents gays et lesbiens que leurs enfants : permettre le partage de l'autorité parentale dès lors que le ou les parents légaux le demande/nt ou interdire aux magistrats de motiver leur refus sur le critère de l'orientation sexuelle.

Faire advenir de nouvelles lois sur la base de deux principes : l'égalité de protection de tous les enfants quel que soit leur environnement familial, l'égalité de tous les citoyens.

- 4 - Cesser de fonder la filiation sur la vraisemblance d'un rapport sexuel procréatif. Pour cela considérer que la filiation est une institution qui désigne comme parents ceux qui s'engagent vis-à-vis d'un enfant, quel que soit leur sexe.
- 5 - Ouvrir l'adoption aux non mariés. Les enfants pourront bénéficier de deux parents au lieu d'un seul. Qu'il s'agisse de l'adoption par le second parent ou d'adoption par deux personnes prêtes à s'engager vis-à-vis d'un enfant.
- 6 - Éliminer la discrimination dans l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée. Dès lors que ces techniques existent, elles doivent être accessibles à tous les citoyens en âge de procréer, sur la base d'un engagement parental.
- 7 - Éliminer la discrimination dont sont victimes les enfants élevés au sein des familles homoparentales : en cas de décès ou de séparation ils n'ont pas la garantie qu'ont ceux des familles hétéroparentales de maintenir des liens avec tous leurs parents. Instituer un statut de parent social pour la compagne ou le compagnon d'un parent légal qui permette à l'enfant de maintenir des liens. Pour cela, autoriser l'adoption plénière par le second parent avec partage de l'autorité parentale ou l'adoption simple s'il y a déjà deux parents légaux.
- 8 - Éliminer la discrimination qui touche les couples de même sexe qui souhaitent officialiser leur union. Tous les couples doivent pouvoir accéder à l'institution du mariage. La présomption de paternité doit être remplacée par la présomption d'engagement parental. C'est cet engagement qui doit fonder la filiation et pas uniquement la transmission de gamètes.

Et le plus urgent : changer les mentalités. Le principe de précaution mis en avant pour refuser de légiférer doit cesser, car ce discours considère l'homoparentalité comme une catastrophe écologique. Les gays et les lesbiennes sont dans la cité. Il n'y a pas à s'en protéger. En revanche leurs enfants doivent bénéficier des mêmes protections légales que les autres.

- 9 - Promouvoir une formation des personnels éducatifs pour lutter contre l'homophobie à l'école. Les enfants doivent apprendre dès leur plus jeune âge à bannir les propos homophobes et sexistes tout comme les propos racistes.
- 10 - Promouvoir la recherche publique sur les familles homoparentales. Les parlementaires réclament des études mais les fonds ne sont pas alloués et les études existantes sont systématiquement critiquées lorsque leurs conclusions sont rassurantes quant au devenir des enfants élevés au sein des familles homoparentales.

• **Julien Picquart, journaliste, auteur de *Pour en finir avec l'homophobie***

Surtout ne pas croire que le combat est en passe d'être gagné et que nous sommes en bonne voie pour que nos idées l'emportent. Certes, tout le monde, ou presque, sait désormais ce qu'est l'homophobie. Certes, un député a été condamné il y a quelques mois pour avoir

tenu des propos inadmissibles. Certes, les médias se font l'écho de nos actions, contre l'homophobie en banlieue ou la lesbophobie. Mais la liberté et l'égalité que nous sommes en train de conquérir, en nous battant pour l'accès au mariage et l'homoparentalité, seront toujours des acquis fragiles. L'homophobie est un phénomène trop ancien et encore bien trop généralisé, ici et ailleurs, pour que nous puissions nous croire à l'abri d'un retour de bâton. Aujourd'hui, les sondages nous donnent de plus en plus majoritaires. Mais les minorités, sexuelles en l'occurrence, sont toujours les premières victimes d'un accès de faiblesse de la démocratie et d'une montée en puissance des extrémismes et des fanatismes. Notre combat pour l'inscription dans la loi de nos droits en est d'autant plus primordial. Mais que cela ne nous dédouane pas de rester vigilants durant les dix prochaines années.

• **Jean-Luc Roméro, conseiller régional d'Ile-de-France, président d'Aujourd'hui, Autrement**

Encore aujourd'hui, trop de personnes minimisent l'homophobie alors que son impact est dramatique : injures, discriminations, violence...

L'homophobie doit être considérée, au même titre que le racisme ou l'antisémitisme, comme une atteinte fondamentale à la personne humaine, elle doit susciter les mêmes réactions de rejet citoyennes et politiques. Pour lutter contre ce fléau, qui doit être un chantier prioritaire pour l'avenir au nom de l'égalité et de la tolérance, trois voies s'offrent à nous et à la société :

- La répression de l'homophobie: des réels progrès ont été accomplis en la matière, l'homophobie est devenue une circonstance aggravante en matière de crimes et délits et les propos homophobes sont réprimés, comme le procès du député Vanneste le prouve. Il faut donc continuer dans cette voie.
- L'éducation à la tolérance : au vu de la difficulté de dire son homosexualité en France, en 2006, au regard du taux de suicide chez les jeunes homosexuels, largement supérieur à la moyenne, il est absolument nécessaire d'intégrer dans le programme scolaire des modules d'éducation à la sexualité et de donner les moyens pour que ceux-ci puissent réellement avoir lieu. Cela permettra aux jeunes d'avoir une vision juste et tolérante de l'homosexualité et d'assumer au mieux leur orientation sexuelle, quelle qu'elle soit.
- L'égalité des droits : de réelles avancées ont eu lieu depuis 10 ans notamment via le Pacs mais beaucoup reste à faire comme sur le mariage entre personnes du même sexe, l'adoption ou même le don du sang. Ne pas accorder les mêmes droits aux homosexuels nourrit incontestablement l'homophobie, aux pouvoirs publics d'agir en conséquence...

Contre l'homophobie, tous ensemble, associatifs, politiques, citoyens, nous devons faire de cette lutte une priorité.

• **Louis-Georges Tin, fondateur de la Journée mondiale contre l'homophobie, directeur du *Dictionnaire de l'homophobie***

- 1 - La reconnaissance de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, en France et dans le monde entier, ce qui constituerait un levier formidable d'action politique, sociale et symbolique.
 - 2 - La reconnaissance pleine et entière des modes de vie trans, en France et dans le monde entier, afin qu'ils ne soient plus considérés comme étant liés à une pathologie mentale ou à une anomalie sociale.
 - 3 - Au-delà de l'homophobie, la lutte générale contre l'hétérosexisme (idée selon laquelle l'homme est fait pour la femme, et surtout, la femme pour l'homme), structure sociale où se révèle l'articulation profonde entre sexisme et homophobie, hétérosexisme que subissent les femmes en général, et les lesbiennes en particulier..
 - 4 - La lutte contre le suicide des jeunes, trop souvent « favorisé » par l'homophobie en particulier, et par l'hétérosexisme en général.
 - 5 - La lutte renforcée contre les violences et les discriminations homophobes, car si les lois existent, elles demeurent difficiles à appliquer, et les politiques publiques de prévention, largement déficientes.
 - 6 - L'implication véritable de l'Ecole dans la reconnaissance du pluralisme sexuel, dans la lutte pour les droits sexuels, dans la lutte contre la sexophobie, implication enfin pour une histoire de la sexualité en général, et pour un développement des études gaies et lesbiennes en particulier.
 - 7 - La reconnaissance du droit au mariage pour les couples de même sexe.
 - 8 - La reconnaissance des familles homoparentales qui existent, et la reconnaissance des projets visant à constituer des familles homoparentales.
 - 9 - La reconnaissance effective du statut de réfugié pour les personnes LGBT menacées ou poursuivies dans leur pays, et la prise en compte de l'homophobie dans la politique extérieure de la France lors des négociations bilatérales et dans les sommets internationaux.
 - 10 - La reconnaissance du travail accompli par les associations en matière de lutte contre l'homophobie, et le soutien moral et financier des autorités publiques eu égard à la qualité du travail bien souvent accompli.
-

• **Eric Verdier, psychologue/psychothérapeute, chargé de mission à la Ligue des droits de l'Homme**

- 1 - Créer dans toutes les villes de France des espaces d'expression et d'échange non spécifiques, c'est-à-dire qui concernent toutes les formes de discriminations, afin que les jeunes et les adultes qui se sentent victimes ou qui vivent dans la peur d'affirmer leurs « différences » puissent s'y rendre sans craindre d'être « repérés » ; les données récoltées anonymement doivent être transmises aux Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC), et sur le plan national centralisées et analysées dans un rapport annuel remis à la Halde.
- 2 - Sensibiliser *tous* les professionnels des champs éducatif, judiciaire et répressif, sanitaire et social (en formation initiale et continue) à la prise en compte des questions de discriminations de manière transversale et spécifique – racisme, sexisme et homophobie – et aux conséquences qui en résultent en terme de santé publique et de citoyenneté.

- 3 - Promouvoir la visibilité des personnes LGBT dans tous les espaces sociaux où ils ne sont pas « attendus » - notamment en politique, en entreprise, dans le sport, les médias, et dans les cercles de pouvoir – à partir de l'effet « *boule de neige* » ; une émission régulière et à une heure de grande écoute sur le service public, sur le thème des « *différences* » et associant des « *people* », pourrait impulser le phénomène...
 - 4 - Insérer, dans toutes les enquêtes grand public liées à la santé et à la citoyenneté, des items sur le sexe, le genre et la sexualité, afin de pouvoir – enfin – disposer de chiffres français permettant d'objectiver le vécu des personnes LGBT, et de celles qui sont considérées comme telles, quant au mal-être et à la violence.
 - 5 - Former les bénévoles associatifs des milieux communautaires LGBT et des associations partenaires, en lien avec les structures d'accompagnement de la souffrance, au repérage des signes d'alerte, à l'évaluation de l'urgence suicidaire et à l'intervention de crise ; ces formations seront également l'occasion de tisser un réseau de vigilance sur les conséquences de l'homophobie intériorisée, et un travail inter associatif de proximité autour des personnes les plus vulnérables.
 - 6 - Inscrire, dans le fonctionnement des établissements scolaires et des centres de formation, l'identification des phénomènes de bouc-émissaire, et l'obligation de les prévenir puis de les prendre en compte dans la vie scolaire ; cela doit également faire partie de la formation des délégués d'élèves et des missions du professeur principal, notamment dans le cadre des heures de vie de classe.
 - 7 - Organiser des grandes campagnes de sensibilisation sur les discriminations contemporaines, en nommant spécifiquement l'homophobie au côté du racisme et du sexisme, et instaurer une grande journée nationale – par exemple le 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie ; à cette occasion, une attention toute particulière doit être portée sur la diffusion de la loi et sur les moyens qui permettent de porter plainte.
 - 8 - Sanctionner les représentations caricaturales et ostracisées, véhiculées notamment par les médias, dès qu'elles représentent une partie de la population sous une seule forme dévalorisée – le rire est la meilleure arme des homophobes et discriminants de tout poil ; hormis les situations avérées qui tombent sous le coup de la loi, il s'agit de mettre les responsables de programmes face à leurs responsabilités, en les incitant à faire la différence entre « *rire avec* » et « *rire de* ».
 - 9 - Rendre impossible par un magistrat l'interdiction de « Résidence alternée » vis-à-vis d'un parent qui en fait la demande et la rend possible, quels que soient son sexe, son genre et sa sexualité, sauf dans des cas graves de violence avérée.
 - 10 - Valoriser toutes les initiatives centrées sur la diversité humaine, autant dans les lignes de financement que dans les critères de recevabilité, au détriment de celles qui omettent de reconnaître l'existence voire l'ostracisme dont est victime une part significative de la population cible.
-

Le rapport 2006

Cette dixième édition du *Rapport sur l'homophobie* a été construite à partir des sources d'information suivantes :

- les témoignages reçus au cours de l'année 2005, sur la ligne d'écoute, le site de l'association ou par courrier
- le travail effectué par les différents groupes de travail et commissions de SOS homophobie
- le suivi de l'actualité sur la période mars 2005-février 2006
- l'analyse de la presse sur la même période.

La combinaison de ces sources nous a permis

d'analyser 19 rubriques recouvrant d'une part des aspects transversaux : les agressions physiques homophobes, la lesbophobie et le mal de vivre, et d'autre part les différents contextes dans lesquels peut se manifester l'homophobie : banlieues, commerces et services, famille, Internet, justice, lieux publics, milieu scolaire, police, vie politique, presse, religions, santé, sport, monde du travail et voisinage.

Ces analyses sont classées par ordre alphabétique et précédées d'une chronologie sur la période mars 2005-février 2006.

Les témoignages reçus en 2005

En 2005, nous avons reçu 1212 témoignages (612 courriels¹, et 600 appels), chiffre en augmentation de 6% par rapport à l'année dernière. Il est important de noter que ce sont les témoignages par courriels qui ont progressé le plus rapidement, de 10%, quand le nombre d'appels sur la ligne a augmenté de 2%.

Ainsi que le montre la typologie des témoignages, ce sont majoritairement des hommes de 25-50 ans résidant en province qui nous ont contactés.

L'homophobie dans le monde du travail est cette année encore le premier motif d'interpellation de l'association avec 21% des témoignages, ce pourcentage étant en légère baisse par rapport à l'année dernière. L'homophobie dans la famille reste un contexte sensible avec 10% des témoignages, en ligne avec les années précédentes.

Viennent ensuite le voisinage et les commerces et services avec respectivement 9 et 8% des témoignages. Il est important de noter la forte augmentation des témoignages de faits homophobes dans les commerces et services, qui représentaient 5% des témoignages l'année dernière. A l'inverse, le nombre de signalements d'homophobie dans les lieux publics s'est réduit de façon significative, passant de 11% l'an dernier à 7% cette année.

La très importante progression des témoignages « mal de vivre » est inquiétante : ils représentent désormais 8% du total, le double de l'année dernière.

Enfin, de plus en plus de témoignages nous

¹ Pour des raisons de lisibilité, nous avons intégré les 34 courriers reçus à ce total des courriels.

parviennent concernant Internet, qui atteint cette année 8% des témoignages.

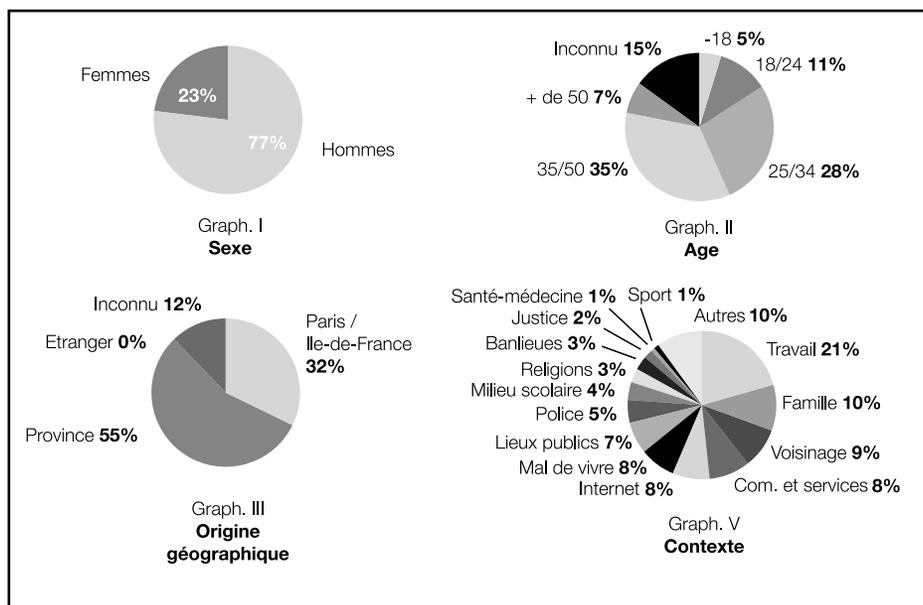
Les autres contextes (police, santé, justice, sports et religions), même s'ils représentent une part moindre des témoignages, ne sont pas moins alarmants pour autant, de même que la constance des agressions physiques avec 11% des témoignages cette année.

Remarques :

Les prénoms utilisés dans ce *Rapport* sont fictifs

et ne servent qu'à rendre la lecture plus facile. Les extraits des sites dans le chapitre « Internet » sont retranscrits tels qu'ils nous ont été communiqués.

Ce *Rapport* est rédigé par des bénévoles de l'association, venu(e)s d'horizons très divers, ce qui explique les différences de style dans les pages qui suivent mais fait aussi la richesse du *Rapport annuel* tant au niveau de sa conception que de son écriture.



Typologie des appels et courriels 2005

Chronologie

Mars 2005 – Février 2006

-
- 3 mars • **Homophobie. Vanneste** Dans un courrier commun adressé au garde des Sceaux, des associations homosexuelles appellent Dominique Perben à engager des poursuites à l'encontre de Christian Vanneste, en raison des propos homophobes tenus par le député UMP du Nord dans deux quotidiens régionaux : « *Je n'ai pas dit que l'homosexualité était dangereuse. J'ai dit qu'elle était inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité.* », « *Je critique les comportements, je dis qu'ils sont inférieurs moralement* ».
-
- 3 mars • **Halde** Louis Schweitzer, ancien PDG de Renault, est nommé président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Son budget est de 10,7 millions d'euros pour 2005.
-
- 4 mars • **Suicide** Libération révèle les résultats préliminaires d'une étude menée entre 1999 et 2003 par Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand-Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia. Selon eux, les homosexuel(le)s et les bisexuel(e)s auraient un taux de « *suicidabilité* » 13 fois supérieur aux hétérosexuel(le)s du même âge et de même condition sociale.
-
- 16 mars • **Mariage** Le couple homosexuel marié à Bègles le 5 juin fait appel de l'annulation du mariage qui avait été prononcée le 27 juillet 2004.
-
- 17 mars • **Déportation** Dix associations et formations politiques appellent le gouvernement, les élus et les associations de déportés à « *laisser une place au souvenir de la déportation homosexuelle dans les commémorations de la déportation* ».
-
- 22 mars • **Déportation** L'association Les oublié(e)s de la mémoire est inscrite sur les listes protocolaires officielles, lui permettant d'être invitée « *aux cérémonies nationales et aux grands événements du monde combattant et du devoir de mémoire* ».
-
- 22 mars • **Politique** Le Parti Socialiste fait savoir qu'il soutient la création d'une journée mondiale contre l'homophobie.
-
- 31 mars • **Déportation** Des associations homosexuelles sont reçues au ministère délégué aux Anciens combattants. Elles demandent que le souvenir des déportés homosexuels, comme de tous les déportés, puisse être

célébré lors de la Journée nationale du souvenir.

2 avril • **Religion**

Mort du pape Jean-Paul II. En 1978, alors que l'Église catholique semblait assouplir sa position envers l'homosexualité, l'élection de Karol Wojtyła met fin aux espoirs d'évolution favorable en matière de mœurs. En 26 ans de pontificat, la position du pape sur le sujet est restée la même. Au fil des années, tandis que de plus en plus d'États reconnaissent les couples gays et lesbiens, l'opposition du Vatican à l'homosexualité s'est focalisée sur la défense de la « *famille traditionnelle* ».

12 avril • **Prévention**

Pour la troisième fois, l'association gay et lesbienne rémoise Ex æquo se voit refuser par le rectorat sa demande d'agrément d'intervention en milieu scolaire.

13 avril • **Homoparentalité**

Lors de l'examen de la proposition de loi sur la réforme de l'adoption, l'amendement de la députée Martine Billard (Verts) visant à autoriser l'adoption par des couples homosexuels, soutenu par la gauche, est rejeté par l'UMP. Des députés socialistes dénoncent notamment les propos tenus par Jean-Marc Nesme, pour qui « *l'homoparentalité est incompatible avec les droits universels de l'homme* ».

14 avril • **Etranger**

Des membres de plusieurs associations sont arrêtés à Paris alors qu'ils tentent d'attirer l'attention du public sur l'homophobie du régime saoudien qui vient de condamner une centaine de gays saoudiens à des peines de prison et à des coups de fouet.

19 avril • **Mariage**

La cour d'appel de Bordeaux confirme l'annulation du mariage de Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier, couple marié de Bègles.

21 avril • **Homophobie.**
Vanneste

SOS homophobie, Act-Up et le SNEG font remettre à Christian Vanneste, député UMP du Nord, une citation directe devant le tribunal correctionnel, suite aux propos injurieux qu'il a tenus à l'égard des homosexuels dans des interviews donnés aux quotidiens La Voix du Nord et Nord Eclair en janvier.

24 avril • **Déportation**

Pour la première fois, un chef d'Etat français, Jacques Chirac, évoque et reconnaît la déportation des homosexuels en France durant l'Occupation.

24 avril • **Déportation**

2005, année du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps nazis. A Lille et à Bordeaux, lors des cérémonies du souvenir, les associations LGBT sont tenues à distance des commémorations officielles.

29 avril • Mariage	Alors que le maire de Cahors s'apprêtait à publier les bans, le ministère public a rendu des conclusions défavorables au mariage de Marc Sudret et d'Yves Le Pech. Leur demande est considérée comme « <i>abusive</i> ».
29 avril • Meurtre	Deux mineurs sont placés sous mandat de dépôt après avoir reconnu l'essentiel des faits dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un sexagénaire homosexuel le 10 avril à Marseille.
2 mai • Agression	Trois jeunes Angevins sont condamnés à des peines de prison ferme pour avoir agressé un homosexuel dans la nuit du 29 au 30 avril.
12 mai • Prévention	Le Planning familial dénonce l'agrément d'une association homophobe, Famille de France, et demande au ministre de l'Education de revoir l'autorisation qui leur a été donnée d'intervenir dans le champ de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.
17 mai • Journée Mondiale contre l'homophobie	Première édition de la Journée mondiale contre l'homophobie initiée par Louis-Georges Tin. Ni l'Elysée, ni Matignon n'ont adressé le moindre message de solidarité à l'égard des victimes d'homophobie.
18 mai • Education nationale	L'association Couleurs gaies de Metz attaque le refus d'agrément prononcé en mars 2005 par le rectorat de l'académie Nancy-Metz devant le Tribunal administratif de Nancy. Elle souhaitait intervenir dans les établissements scolaires afin de mener des actions éducatives et de prévention contre les discriminations.
19 mai • Meurtre	Les auteurs du meurtre de la forêt de Saint-Germain-en-Laye sont condamnés à 15 et 12 ans de réclusion par la cour d'assises des Yvelines. En 1988, ils avaient tué un homosexuel de quatre balles dans le dos.
25 mai • Culture	Les annulations des concerts du chanteur homophobe Capleton s'enchaînent en France. Après Reims, Lille et Toulouse, Montpellier ou Paris pourraient être les prochaines villes à annuler un concert du chanteur de reggae jamaïcain en raison de paroles homophobes (« <i>Burn out ah chi man / blood out ah chi chi man</i> » soit « <i>Brûle un PD/ Saigne un PD</i> »).
30 mai • Agression	Un couple de gays est agressé sur une plage de Martinique par six jeunes. C'est la quatrième agression homophobe sur l'île depuis le début de l'année.
31 mai • Religions	Dans une lettre adressée au cardinal Alfonso Lopez Trujillo, président du Conseil pontifical pour la Famille, le pape affirme

que « *l'Église ne peut cesser d'annoncer que, conformément aux plans de Dieu, le mariage et la famille sont irremplaçables et n'admettent aucune autre alternative* ».

-
- 5 juin • **Mariage** Mariage symbolique de deux femmes à Notre-Dame de Paris, organisé par Act-Up Paris. Des incidents ont lieu.
-
- 6 juin • **Religions** Le pape Benoît XVI condamne l'ouverture du mariage aux couples entre personnes de même sexe, ainsi que l'avortement et les manipulations génétiques, à quelques jours d'un référendum organisé en Italie pour abroger une législation restrictive sur la fécondation assistée.
-
- 21 juin • **Adoption** Les sénateurs rejettent deux amendements visant à interdire les refus d'adoption en raison de l'orientation sexuelle des adoptants.
-
- 25 juin • **Marche des fiertés** De nombreuses personnalités politiques profitent de la Marche des fiertés pour stigmatiser le retard français en matière d'égalité des droits.
-
- 28 juin • **Adoption** Dominique de Villepin, Premier ministre, répondant à des questions posées par les lecteurs du Parisien - Aujourd'hui en France, se déclare opposé au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe.
-
- 30 Juin • **Mariage. Espagne** Le parlement espagnol adopte définitivement la loi qui ouvre le mariage aux couples de même sexe par 187 voix pour, 147 voix contre. L'Espagne devient ainsi le troisième pays d'Europe à permettre aux couples de même sexe de se marier.
-
- 8 juillet • **Mariage** La Cour d'appel de Versailles rejette la demande de mariage de deux femmes, Camille et Monica, confirmant ainsi le jugement du tribunal de Nanterre du 8 juin.
-
- 13 juillet • **Homoparentalité Famille** La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la famille, conduite par Patrick Bloche (PS) et Valérie Pécresse (UMP), auditionne l'Inter-LGBT, l'APGL, Coparentalité, Homosexualité et Socialisme (HES) et Gay Lib, qui défendent de profondes modifications de la loi : ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe, statut de co-parent, procréation médicalement assistée. Réactions variées (voir chapitre Politique).
-
- 14 juillet • **Agression** Des cambrioleurs pénètrent dans le domicile d'un couple d'homosexuels à Rambouillet, les insultent et les torturent. Ligotés avec des fils électriques, ils sont battus et brûlés avec un fer à repasser, jusqu'à l'intervention de la police. Les agresseurs ont été arrêtés.

15 juillet • Pacs	Contrairement à ce que Gay Lib avait annoncé le 1 ^{er} juillet, suite à un entretien avec le cabinet du Premier ministre, le projet de loi visant à améliorer le Pacs n'est pas présenté au Conseil des ministres du 15 juillet.
16 juillet • Agression	Deux homosexuels sont agressés sur un lieu de drague près d'Avignon (Bonpas), par quatre jeunes munis de battes de baseball qui les frappent violemment après avoir proféré des menaces de mort. L'un des agresseurs, âgé de 20 ans, est rapidement identifié et écroué.
19 juillet • Culture	La ville de Reims est condamnée à 8 000 € de dommages et intérêts pour avoir annulé le concert de Capleton. La plupart de ses concerts en France ont été annulés sous la pression d'associations homosexuelles.
27 juillet • Agression	Un homosexuel est agressé sur un lieu de drague à Talence (Gironde). Ses agresseurs sont rapidement identifiés et jugés.
1 ^{er} août • Hommage	Cérémonie de commémoration de la mort de Jean-Pierre Humblot, figure du milieu gay nancéen, retrouvé mort le 1 ^{er} août 2003 après une agression.
3 août • Hommage	Décès de Françoise d'Eaubonne, pionnière du mouvement féministe et homosexuel français dans les années 70, cofondatrice du Fhar.
10 août • Agression	Deux homosexuels sont agressés par cinq personnes sur un lieu de drague à Reims : insultes, passage à tabac, vol et double tentative de meurtre. En juillet, un homme avait déjà été violenté par un récidiviste, et un second insulté et blessé au cutter sur un lieu de drague.
11 août • Peine de mort	Mobilisation d'associations françaises suite à l'exécution le 19 juillet de deux mineurs iraniens, condamnés officiellement pour le viol d'un adolescent. D'autres sources indiquent que leur condamnation était liée à leur homosexualité. Le gouvernement français n'a pas réagi publiquement, contrairement aux gouvernements suédois et néerlandais.
21 août • Violences	A Metz, le local de l'association Couleurs gaies est vandalisé pour la seconde fois en un mois.
23 août • Agression. Justice	A Nantes, trois hommes majeurs sont condamnés, en comparution immédiate, à des peines de prison ferme après avoir agressé des homosexuels sur un lieu de drague. L'un d'eux a reconnu la motivation homophobe de ses actes. Les deux agresseurs mineurs comparaitront en septembre.

1 ^{er} septembre • Religion	Publication du nouveau catéchisme de l'Eglise catholique qui ose affirmer : « <i>Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : l'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, le viol, les actes homosexuels. Ces péchés sont l'expression du vice et de la luxure</i> ».
1 ^{er} septembre • Prévention	A l'occasion de la rentrée, des associations de lutte contre l'homophobie dénoncent « <i>le manque cruel d'actions de prévention de l'homophobie en milieu scolaire</i> ».
5 septembre • Homophobie Vanneste	Dans un documentaire diffusé par Canal +, le député développe sa rhétorique homophobe, sur l'anormalité et la déviance du comportement homosexuel. Selon lui, le président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, ne s'exprime contre l'homophobie que par opportunisme.
7 septembre • Homoparentalité	Une élue UMP justifie l'opposition du groupe UMP du Conseil de Paris à l'attribution d'une subvention à l'APGL : une décision « <i>électorale, démagogique, niant l'intérêt des futurs enfants</i> ».
9 septembre • Pacs	L'Ardhis (Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour) dénonce l'attitude des consulats français de Tunisie, qui s'opposent à la conclusion de Pacs binationaux, au motif que le Pacs est illégal dans ce pays.
9 septembre • Homoparentalité	Dans une interview au Figaro, la pédiatre et élue UMP Edwige Antier s'inquiète de la présence dans une bibliothèque de la ville de Paris d'un livre pour enfants présentant une famille homoparentale, <i>Jean a deux mamans</i> .
12 septembre • Mariage	Interviewé sur RMC, le Premier ministre exprime son opposition au mariage homosexuel, affirmant que « <i>le Pacs a été la réponse apportée</i> ». Il se dit favorable à des « <i>aménagements</i> » du Pacs, sans préciser lesquels. Dans un sondage TNS Sofres pour le Figaro Magazine, 50% des Français se disent favorables au mariage des personnes du même sexe.
13 septembre • Hommage	Trois ans après le meurtre de François Chenu, tué à Reims le 13 septembre 2002 parce que homosexuel, SOS homophobie décide de rebaptiser une rue de Paris en Rue François Chenu.
15 septembre • Sport	Bernard Debré, député UMP de Paris, s'oppose vivement à la candidature de Paris aux Gay Games 2010, qu'il qualifie de « <i>dérive invraisemblable</i> » et d'« <i>injure faite au sport</i> ».
19 septembre • Pacs	Alors qu'un projet de loi relatif à l'amélioration du Pacs était attendu, le gouvernement préfère disperser ces mesures dans

divers textes. L'Inter-LGBT est ainsi auditionnée sur les droits du partenaire survivant dans le cadre du projet de loi sur les successions et les libéralités.

-
- 6 octobre • **Agression** Un prêtre est agressé alors qu'il disait la messe, par un homme qui lui reprochait ses « *mœurs* ». L'agresseur a été condamné à six mois de prison avec sursis et à une obligation de soins.
-
- 7 octobre • **Salon LGBT** La campagne initiale de publicité pour le salon Rainbow Attitude, d'abord refusée, est finalement acceptée par la société Métrobus, chargée de l'affichage publicitaire dans les bus et le métro parisien.
-
- 10 octobre • **Sport** « Paris Games 2010 » obtient le soutien des fédérations françaises d'athlétisme, de natation, des sports de glace et de softball.
-
- 13 octobre • **Sondage** Selon un sondage LH2 pour Rainbow Attitude, 80% des français considèrent qu'il n'est pas normal que les homosexuels n'aient pas les mêmes droits que les hétérosexuels.
-
- 18 octobre • **Sport** Léon Bertrand, ministre délégué au Tourisme, apporte son soutien à « Paris Games 2010 ».
-
- 19 octobre • **Religion** La messe de rentrée, proposée chaque année aux parlementaires français, est l'occasion pour l'archevêque de Paris, André Vingt-Trois, de faire pression sur les politiques pour que les droits des homosexuels n'avancent pas.
-
- 21 octobre • **Salon LGBT** Le salon Rainbow Attitude est l'objet d'une campagne de saccage systématique de ses affiches dans le métro parisien. Il a d'ailleurs dû imprimer 6 900 affiches pour 1 900 emplacements. D'ordinaire, Métrobus, la société gérante de cet affichage, demande aux annonceurs 20% d'affiches supplémentaires pour assurer le remplacement pendant les campagnes publicitaires.
-
- 24 octobre • **Droit d'asile** La Commission de recours des réfugiés avait refusé, le 2 mai, le droit d'asile à Anouar Aurangzeb, jeune réfugié pakistanais, pourchassé dans son pays en raison de son homosexualité et exilé à Paris depuis 2003. Président d'une association LGBT dans son pays, il a été séquestré par l'organisation fondamentaliste Jamaah Islamiyah qui a exécuté son compagnon. Le 24 octobre, il est à nouveau débouté de sa demande d'asile par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides).
-
- 25 octobre • **Agression** A Montpellier, deux hommes sont condamnés à 8 et 4 mois de prison ferme pour violences aggravées sur un homosexuel.
-
- 27 octobre • **Religion** Dans le livre « *Mon Dieu... Pourquoi ?* », l'abbé Pierre se montre ouvert sur l'homoparentalité, mais est plus réservé sur le mariage

gay pour lequel il préférerait une « *alliance* » homosexuelle.

28 octobre • Adoption	La députée UMP Nadine Morano se dit, dans une interview à Libération, « <i>favorable à l'adoption par un couple de même sexe, et ce pour la sécurité de l'enfant, pour sa protection</i> ».
29 octobre • Pologne	Manifestation de près de 200 personnes à proximité de l'ambassade de Pologne, en solidarité avec les homosexuels polonais et contre leur nouveau président Lech Kaczynski, connu pour ses propos et idées homophobes.
1 ^{er} novembre • Halde	La Commission des finances de l'Assemblée nationale décide de supprimer près de 20% des crédits à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.
3 novembre • Agression Justice	Des peines allant de six mois de prison en semi liberté à douze mois avec sursis ont été requises par le ministère public à l'encontre de trois prévenus poursuivis devant le tribunal correctionnel de Marmande pour avoir battu en mai 2004 un homme parce qu'il était homosexuel.
4 novembre • Droit d'asile	La France a établi une liste de pays dits sûrs dans lesquels les droits humains sont théoriquement respectés. Les demandes d'asile émanant des ressortissants de ces pays sont quasiment systématiquement rejetées sans examen. Le Collectif pour le droit d'asile des personnes LGBT lance une pétition pour une modification de cette liste, dans laquelle figurent au moins neuf pays qui condamnent parfois très sérieusement les relations homosexuelles.
16 novembre • Mariage	Nicole Borvo, sénatrice communiste, dépose une proposition de loi visant à créer un droit au mariage pour les personnes de même sexe.
17 novembre • Pacs	Le Sénat rejette le principe de la pension de réversion pour les pacsés, en votant contre les amendements déposés par les sénateurs Roger Madec (PS) et Jean Desessard (Verts).
20 novembre • Politique	Congrès du Mans du Parti Socialiste : la motion de synthèse adopte l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels.
22 novembre • Meurtre	L'enquête sur le meurtre à Schiltigheim, en Alsace, de Guy Heller, un homosexuel de 46 ans, le 29 octobre dernier progresse. Un jeune homme de 23 ans a été interpellé par les enquêteurs de la PJ strasbourgeoise. Placé en garde à vue, le jeune homme aurait reconnu avoir tué la victime en la frappant à mains nues. Il s'agit du deuxième meurtre à caractère homophobe

commis dans le Bas-Rhin depuis 2002. Thierry Klein, un transsexuel de 39 ans, avait été tué à son domicile d'Haguenau, en janvier 2002. Pour ces faits, les deux agresseurs avaient été condamnés à 20 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Bas-Rhin, en décembre 2004.

-
- 23 novembre • **Religion** L'instruction papale interdisant le sacerdoce aux prêtres gay est publiée sur le site Internet d'une agence catholique contestataire, Adista.
-
- 25 novembre • **Hommage** Décès de Pierre Seel, ancien déporté parce qu'homosexuel. Il s'était battu pour que les cérémonies du souvenir de la déportation accueillent en leur sein les représentants d'associations homosexuelles. Après des années de combat, les autorités les avaient, à partir de 2001, progressivement invitées. Il avait témoigné de son histoire dans *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel* (Calman Levy).
-
- 25 novembre • **Pacs** Le Sénat refuse l'égalité fiscale des partenaires pacsés avec les mariés. La gauche avait présenté deux amendements visant à améliorer la fiscalité des successions consenties entre pacsés : tous deux ont été rejetés.
-
- 28 novembre • **Homo-parentalité** En conflit avec la CPAM de Nantes pour l'obtention du « *congé de paternité de 11 jours* », auquel a droit tout père dans un couple hétérosexuel, un couple de lesbiennes a saisi le tribunal administratif. Les deux jeunes femmes ont lancé une pétition de soutien via le net.
-
- 29 novembre • **Religion** Le Vatican publie l'instruction, approuvée par le pape Benoît XVI, qui indique aux évêques de ne plus ordonner de prêtres homosexuels, jugés inaptes au sacerdoce.
-
- 29-30 novembre • **Religion** L'association David et Jonathan réagit à l'instruction du Vatican interdisant l'ordination d'homosexuels. Le magazine catholique français réformiste Golias juge ce texte « *scandaleux, discriminatoire et insultant* ». De son côté, Tony Anatrella, prêtre et psychanalyste français, justifie l'instruction en affirmant que les homosexuels sont « *immatures, narcissiques, voire manipulateurs* ».
-
- 6 décembre • **Mariage** Les Associations familiales catholiques (AFC) annoncent le lancement d'une pétition nationale « *pour revaloriser le mariage entre un homme et une femme* », « *face aux offensives en faveur du mariage homosexuel et de l'adoption d'enfants par des personnes de même sexe, face au manque de lisibilité et aux incohérences du droit de la famille et face aux conséquences du non mariage* ».

- 13 décembre • **Homophobie.** Le député UMP Christian Vanneste comparaît pour répondre de ses propos homophobes. Ne pouvant utiliser son immunité parlementaire, ses défenseurs contestent la loi pénalisant les injures homophobes qui, selon eux, violerait la liberté d'expression garantie par la Convention européenne des droits de l'Homme.
- Vanneste**
-
- 14 décembre • **Police** Réouverture de l'affaire du fichier Troubadour : la police municipale d'Albertville, qui avait inscrit sur listing informatique le critère « homo » ou « maghrébin » à côté du nom de citoyens lambda, devra s'expliquer devant la justice, quatre ans après les faits.
-
- 14 décembre • **Religion** Une cinquantaine de prêtres « *de tendance homosexuelle* » dénoncent, dans une lettre ouverte au Vatican, l'instruction qui interdit l'ordination de séminaristes homosexuels. Ces prêtres, qui se disent contraints à l'anonymat, s'affirment « *profondément blessés* » par la directive, et particulièrement par les soupçons de pédophilie qu'elle fait porter sur les homosexuels.
-
- 15 décembre • **Agression.** Trois hommes et deux femmes, poursuivis pour avoir battu en mai 2004, à Marmande, un homme parce qu'il était homosexuel, sont condamnés à des peines de prison ferme.
- Justice**
-
- 16 décembre • **Médias** Alors que trois garçons s'apprentent à lancer leur émission « *Sur un air gay* », sur les ondes de Radio M, radio associative de Montélimar, un des animateurs bénévoles de l'émission précédente, refusant de leur laisser l'antenne, tient des propos homophobes à leur encontre. Son émission a été immédiatement rayée des grilles de la radio et lui, suspendu.
-
- 11 janvier 2006 • **Adoption** 174 parlementaires UMP et UDF signent un manifeste pour s'opposer, « *dans l'intérêt supérieur de l'enfant* », aux revendications sur « *le mariage et l'adoption d'enfants par deux personnes du même sexe* ».
-
- 12 janvier • **Politique** Françoise de Panafieu critique la « *stratégie clientéliste* » du maire de Paris, qu'elle accuse de trop subventionner les associations de lutte contre l'homophobie. Selon elle, la mairie subventionnerait « *plus d'une centaine d'associations [...] luttant contre la discrimination d'homosexuels* ». En réalité, ce sont 17 associations LGBT qui ont été subventionnées en 2005, soit 0,14% du budget total des subventions aux associations.
-
- 12 janvier • **Adoption** Suite à la constitution d'une Entente parlementaire UMP-UDF contre l'adoption d'enfants par des couples du même sexe, l'Association des parents et futurs parents gay et lesbiens (APGL) demande « *que les discriminations cessent et que (les) enfants*

(de parents homosexuels) bénéficient de la même protection que les autres ».

16 janvier • **Parlement européen**

Le Parlement européen de Strasbourg ouvre sa première session plénière de l'année par un débat sur l'homophobie dans les différents pays de l'Union européenne. Dans le contexte de la loi anti-mariage gay en Lettonie et des propos ouvertement homophobes tenus récemment par les nouveaux gouvernants de la Pologne, des députés rappellent que l'homophobie n'a pas sa place en Europe.

17 janvier • **Education nationale**

Un proviseur homosexuel de Mende (Lozère) est révoqué de ses fonctions à cause du blog qu'il tenait jusqu'en octobre et sur lequel il évoquait sa vie et notamment son homosexualité.

17 janvier • **Adoption**

Le président de l'UDF, François Bayrou, critique sur RTL l'initiative de ses 174 collègues parlementaires UMP et UDF qui ont fait part de leur opposition à l'adoption par des couples homos.

17 janvier • **Agression**

Trois jeunes gens, âgés de 18, 25 et 26 ans, sont condamnés à des peines de prison ferme par le tribunal correctionnel de Saint-Quentin (Aisne) pour avoir agressé un homme en raison de son homosexualité quatre jours plutôt.

18 janvier • **Parlement européen**

Le Parlement européen adopte une résolution contre les discriminations à l'encontre des homosexuels.

20 janvier • **Expulsion**

Robson, un gay brésilien pacé avec un Français, est expulsé, malgré leur trois ans de vie commune.

20 janvier • **Parlement européen**

Suite à la résolution contre l'homophobie et pour la reconnaissance des couples homosexuels, un représentant des évêques d'Europe fustige le Parlement.

20 janvier • **Adoption**

Dénoncée par les associations LGBT et certains partis politiques comme le PS, le PCF ou encore François Bayrou, l'Entente parlementaire UDF-UMP contre l'homoparentalité est rebaptisée par les Verts « *manifeste des 184 salauds* ».

24 janvier • **Homophobie. Vanneste**

Le député UMP Christian Vanneste est reconnu coupable d'injure homophobe par le tribunal correctionnel de Lille. Il est condamné à 3 000 € d'amende, 6 000 € de dommages et intérêts et 3 000 € d'indemnité pour frais de justice au profit des 3 parties civiles. Il fait appel.

25 janvier • **Parlement européen**

Après le responsable des évêques européens, le chef de l'Église catholique italienne, le cardinal Camillo Ruini, un proche du pape Benoît XVI, estime que la résolution adoptée par le Parlement européen s'en prend « *aux bases de notre civilisation* ».

26 janvier • Famille	Le rapport de la Mission famille de l'Assemblée nationale refuse le mariage homosexuel et l'homoparentalité. Valérie Pécresse (UMP, Yvelines), rapporteuse de la mission, justifie l'absence de mesures sur l'homoparentalité par l'existence de témoignages « <i>contradictaires</i> » sur cette question, qui n'auraient pas permis de montrer que « <i>c'était dans l'intérêt de l'enfant</i> ».
26 janvier • Homophobie. Vanneste	Le député Jacques Myard (UMP, Yvelines) déplore la condamnation de son collègue Christian Vanneste et demande « la réécriture » de l'article de loi réprimant les injures et discriminations homophobes.
29 janvier • Politique	Pierre Lellouche, député et candidat aux primaires désignant le candidat UMP aux prochaines élections municipales de Paris, déclare dans le Journal du Dimanche : « <i>On n'est plus habitué, mais il est possible d'être maire de Paris et d'avoir des enfants</i> ».
31 janvier • Adoption	Le Comité national d'éthique ne s'oppose pas à l'adoption par les couples homosexuels. Il estime que l'adoption étant ouverte aux célibataires, il n'y a aucune raison de ne pas l'ouvrir aux couples homosexuels.
3 février • Education nationale	Le ministre de l'Education nationale réduit la sanction à l'encontre du proviseur de Mende qui animait un blog, suite au recours gracieux présenté par ce dernier. La décision de révocation est ainsi ramenée à une suspension d'un an, dont six mois avec sursis. Le secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire avait dénoncé le caractère disproportionné de la décision de révocation.
6 février • Agression	Trois lycéens majeurs sont condamnés à des peines de prison avec sursis (six, huit et dix mois de prison) par le tribunal correctionnel de Verdun, pour avoir agressé un de leurs camarades en raison de son orientation sexuelle en novembre 2003, dans un prétendu « <i>bizutage</i> ».
9 février • Politique	Le Parti radical de gauche des Yvelines interpelle Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France, sur « <i>la mise en place d'actions de sensibilisation des personnels des lycées et des CFA, et des élèves apprentis pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie</i> », qu'il avait promise aux associations LGBT durant sa campagne.
9 février • Halde	Un communiqué de la Commission des lois du Sénat indique le nombre de dossiers reçus par la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) depuis sa création en 2005 : 1 377.

14 février • **Politique**

Le Parti Socialiste est interpellé par des militants trans d'Act-up Paris et du GAT (Groupe activiste trans) qui font irruption au siège du parti. Ils dénoncent la « *surdité du parti* » sur la question trans et demandent une évolution des législations, comme c'est le cas en Allemagne ou en Espagne.

16 février • **Police**

L'École de police de Reims réalise avec l'association Ex Aequo une opération de sensibilisation des élèves gardiens de la Paix aux questions relatives à l'homophobie, en particulier à l'accueil des victimes de discrimination homophobe. L'homophobie au sein de la Police sera également abordée. C'est une première en France.

16 février • **Mariage. Homoparentalité**

Le manifeste de l'Entente parlementaire contre le mariage homo et l'homoparentalité compte 259 signataires, députés ou sénateurs UMP-UDF. Son initiateur, Jean-Marc Nesme, s'en félicite.

21 février • **Politique**

Le Journal des jeunes UMP (JUMP) de l'Institut d'études politiques de Bordeaux déclare dans son édition de février que : « *les couples homosexuels ne peuvent prétendre à la parentalité au même titre que les couples hétérosexuels puisqu'ils ne constituent pas un aussi bon cadre à l'épanouissement pour l'enfant que sont les couples hétérosexuels. Le rôle de la loi n'est pas de légaliser le social car dans ce cas, pourquoi ne pas légaliser la pédophilie, ça a toujours existé après tout ! Pourquoi pas ?* ». L'UNEF Sciences-Po Bordeaux et le Mouvement des jeunes socialistes portent plainte.

21 février • **Pacs**

Le nombre de Pactes civils de solidarité conclus en 2005 s'est élevé à 59 876, soit une augmentation de 49,3 % par rapport à 2004 et le nombre de dissolutions à 8 324 (Source : Ministère de la Justice.). Au total, depuis son entrée en vigueur fin 1999, 204 924 Pacs ont été conclus et 26 347 dissous.

21 février • **Pacs**

La Commission des lois de l'Assemblée approuve un amendement UMP visant à « *étendre aux pacsés les dispositions statutaires de la fonction publique, notamment le droit de mutation dont bénéficient les personnes mariées* ».

22 février • **Travail**

La Cour d'appel de Paris confirme la décision du conseil des prud'hommes de débouter un salarié d'une importante société informatique parisienne d'une plainte pour discrimination homophobe et harcèlement. Il avait porté plainte suite aux réflexions, reproches, fausses accusations, mise au placard et procédure de licenciement pour son ami, employé de la même entreprise.

23 février • **Religions**

Le Vatican organise à l'Institut Jean-Paul II pour la famille de l'Université vaticane du Latran, un séminaire international de cinq jours pour combattre le mariage gay en étudiant les moyens de bloquer la légalisation des unions hors mariage, en cours dans certains pays. Le Directeur de l'Institut déclare : « *le mouvement gay est un lobby culturel puissant très implanté dans les milieux intellectuels et dirigeants. Il a pour objectif de détruire une certaine conception de la famille* ».

23 février • **Pacs**

L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité des députés présents, le projet de loi sur les successions et les libéralités comportant plusieurs amendements améliorant le Pacs. Les modifications concernent les conditions d'enregistrement du Pacs, le régime des biens et le sort du partenaire pacsé survivant : simplification des conditions d'enregistrement, changement de statut pour les pacsés qui ne sont plus des célibataires, renforcement des devoirs entre pacsés, modification du régime des biens de l'indivision à la séparation de biens, garantie du droit à l'attribution préférentielle du logement principal au survivant. Cependant, elles n'intègrent pas d'améliorations sur la fiscalité des successions, le droit du travail et le droit à la réversion.

23 février • **Droit d'asile**

Anouar Aurangzeb, qui avait présidé la première organisation gay du Pakistan, repasse devant la Commission de recours de réfugiés, après un second refus de l'Ofpra. Il avait reçu des menaces de mort de la part de fondamentalistes musulmans. Cette audience, dont le résultat sera connu le 16 mars, est son dernier recours.

23 février • **Police**

L'association des policiers gays et lesbiens, Flag! est reçue au ministère de la Défense, afin d'envisager la mise en place d'un module de formation contre les discriminations homophobes dans la formation des gendarmes.

24 février • **Homo-parentalité**

La Cour de cassation rejette le pourvoi du procureur de la Cour d'appel d'Angers, suite à la décision de juin 2004 d'accorder la délégation de l'autorité parentale avec un exercice conjoint à la conjointe pacsée d'une mère lesbienne. Ce jugement constitue une victoire pour les parents homosexuels qui sont ainsi autorisés à déléguer tout ou partie de l'autorité parentale à leur partenaire.

25 février • **Expulsion**

Confirmation par le Tribunal administratif de Lyon de l'arrêté de reconduite à la frontière d'un jeune marocain pacsé. Le retour au Maroc, pays dans lequel les relations homosexuelles sont punies de six mois à trois ans d'emprisonnement, n'a pas été

reconnu comme un danger pour lui malgré la très forte probabilité que les autorités marocaines aient connaissance de son Pacs en France.

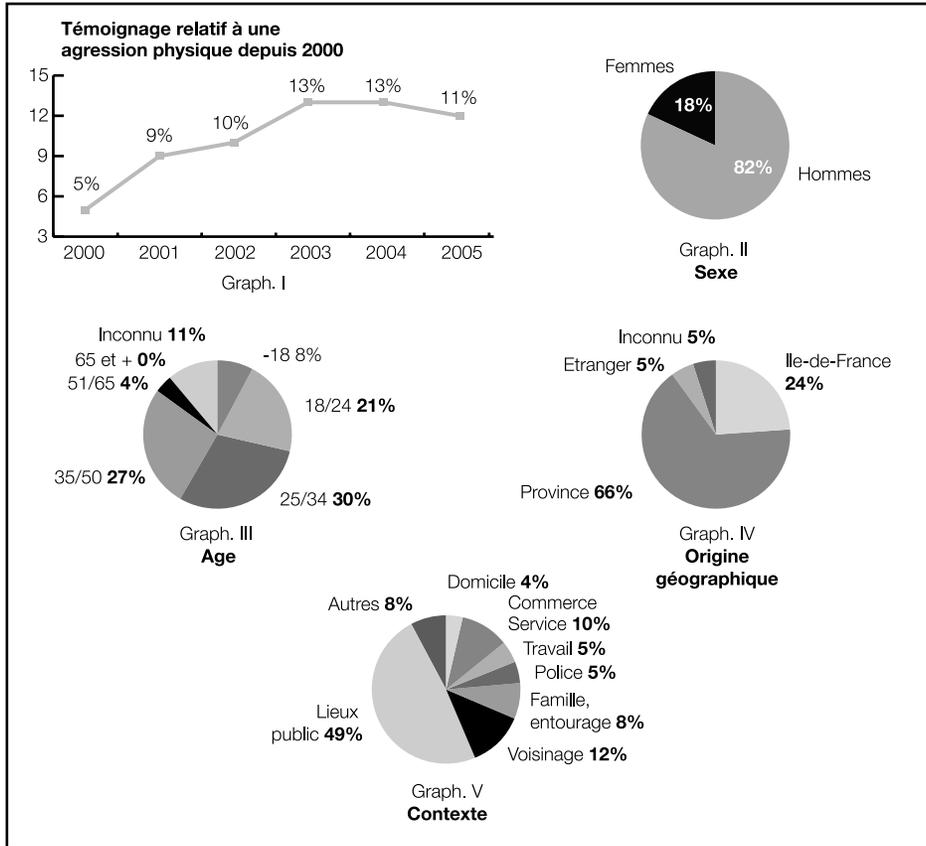
25 février • **Agression**

Un jeune homme de 26 ans a été victime d'une tentative de meurtre à Charleville-Mézières alors qu'il se trouvait sur un lieu de drague. Il a été poignardé par un jeune toxicomane de 23 ans, arrêté quelques minutes plus tard, puis écroué et mis en examen. Le procureur de la République a précisé que l'agresseur « *s'était rendu sur ce lieu de rencontre parce qu'il pensait que ce serait plus facile d'agresser un homosexuel qu'un hétérosexuel* ». L'orientation sexuelle de la victime a donc été reconnue circonstance aggravante.

Analyses et témoignages

Agressions physiques – Données chiffrées

• 131 témoignages, représentant 11% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Proportion des témoignages relatant une agression physique quasiment stable par rapport aux 3 dernières années, avec 11% du total. Légère baisse du nombre de témoignages de 148 en 2004 à 131 en 2005.
- Sexe : majorité d'hommes (82%) mais augmentation sensible des témoignages émanant de lesbiennes (18%) par rapport à 2004 (13%).
- Age : majorité d'appels des 25/34 ans (30%) et des 35/50 ans (27%) mais forte augmentation des témoignages des 15/24 ans (29%) par rapport à 2004 (19%).
- Origine géographique : majorité des agressions en province (66%), baisse du nombre d'agressions en région Parisienne (24%) par rapport à 2004 (35%).
- Contexte : les lieux publics représentent toujours le plus grand nombre de cas, avec plus de la moitié des témoignages (51%), suivi par le voisinage (13%), les commerces et services qui sont très en forte augmentation (11% contre 5% l'an dernier), la famille et l'entourage (8%).

1 Les contextes peuvent être multiples pour une même agression

2 Voir aussi carte p. 61

Chapitre 1

Agressions physiques

L'insupportable persiste

Malgré une baisse relative du nombre de témoignages, les agressions physiques persistent, ce dans de multiples contextes de la vie quotidienne.

En 2004, 148 agressions physiques avaient fait l'objet d'un témoignage auprès de SOS homophobie. En 2005, le nombre de témoignages est de 131. Difficile de dire s'il s'agit là d'un mouvement de fond ou d'une baisse circonstancielle. L'année dernière en effet, les médias avaient largement relaté certaines agressions physiques homophobes (notamment celle de Sébastien Nouchet, brûlé vif dans le Nord), ce qui avait sans doute sensibilisé le public, le rendant plus enclin à témoigner. En décembre 2004, la mise en place d'un dispositif juridique visant à sanctionner spécifiquement les propos homophobes avait également placé sous les feux des médias les comportements homophobes.

De nombreux cas d'agressions physiques ont donc été rapportés sur la ligne ou sur le site Internet de SOS homophobie. Ces cas sont illustrés sur la carte de France page 61.

Des agressions physiques dans de nombreux contextes

Les agressions physiques dans les lieux publics

Cette catégorie représente encore cette année le nombre le plus élevé d'agressions physiques soit 49% des témoignages. Si ce type d'agressions avait souvent tendance ces dernières années à se dérouler sur des lieux de drague, aujourd'hui tout lieu public peut constituer un danger pour les homosexuel(les)s.

- *Eric témoigne ainsi avoir été frappé et insulté : « tapette, sale pédale, tailleur de pipe... » sur la place principale d'un village de Gironde par deux garçons qui le maintenaient immobile pendant qu'une fille le frappait violemment.*
- *Thierry a été agressé par trois jeunes alors qu'il était assis sur un banc à Nantes après avoir simplement jeté un regard appuyé à l'un d'eux. Secouru par la police municipale, les trois agresseurs continuent de proférer des menaces homophobes.*
- *Luc, vingt-deux ans, a subi une agression au cutter à la sortie d'un établissement gay de l'Oise de la part de deux jeunes mineurs qui seront rattrapés par la police grâce à la description du portier de l'établissement.*
- *Paul relate l'agression dont il a été victime dans un bois, lieu de drague homosexuelle en*

Gironde. Un groupe de huit jeunes, dont certains armés de bâtons, l'ont violemment frappé. Réussissant à prendre la fuite il a immédiatement appelé la police. L'un de ses amis, tombant nez à nez avec ce groupe, tente d'engager le dialogue en dissimulant son orientation sexuelle ; les agresseurs lui déclarent « vouloir faire la police anti-PD » car « les PD sont des gens qui enculent les enfants ». Paul précise que quinze minutes après son appel, la police n'était toujours pas sur les lieux.

- *Sylvie a été agressée alors qu'elle était enlacée avec sa copine dans le métro de Lyon à la station Bellecour, la plus fréquentée. Cinq jeunes femmes de seize à dix-sept ans les ont traitées de « gouinasses », avant de les frapper.*
- *Sophie relate l'agression violente dont a été victime l'une de ses meilleures amies. Alors que cette dernière se promenait avec son amie dans un jardin public de Marseille, un homme, ne supportant pas la simple vue de deux lesbiennes, l'a violemment frappée. La témoin demande à SOS homophobie de contacter son amie qui a besoin de soutien après cette violente agression.*

Métro, rues, jardins ou parcs publics : on voit que la haine homophobe frappe partout. Le « cassage de PD » reste une « activité » prisée par certains jeunes qui se sentent plus forts en groupe pour déverser leur haine des homosexuel(le)s.

Les agressions physiques du voisinage

Le voisinage représente le second contexte le plus important des agressions physique avec 13% des témoignages. Souvent, les agressions physiques dans le voisinage débutent par des remarques désagréables. Puis viennent les insultes qui dégénèrent en agression physique. Ce véritable harcèlement quotidien sur le lieu même de vie plonge les victimes dans un véritable cauchemar permanent, qui pousse même certaines d'entre elles à déménager pour espérer retrouver calme et sécurité.

- *Pascal, de Seine-Saint-Denis, nous relate le harcèlement dont son ami et lui sont victimes dans leur immeuble de la part de voisins homophobes. Insultes quotidiennes, pneus de voiture crevés... Ces voisins ont même tenté d'étrangler l'un d'eux ; bilan : sept jours d'interruption temporaire de travail et dépôt de plainte que la victime retirera suite à une médiation pénale exigeant des voisins qu'ils fassent des efforts... Mais l'homophobie continue.*
- *Alain, de Haute-Savoie, témoigne être harcelé depuis cinq ans (insultes, menaces, violences physiques) de la part des enfants de voisins. Malgré ses nombreuses démarches, la gendarmerie ne fait rien.*
- *Steven, habitant l'étranger, vivant très bien son homosexualité, relate s'être fait insulté par des habitants de son quartier pendant quelques temps, insultes auxquelles il répondait. Un soir les insultes dégénèrent en un passage à tabac dans la rue, à deux cent mètres de chez lui. Depuis cette agression, Steven a des idées suicidaires, ne dort plus et a peur de sortir. Il se prépare à déménager pour retrouver la tranquillité.*

Agressions physiques dans les commerces et services

Les commerces et services ne sont pas épargnés par l'homophobie et les agressions physiques qui en découlent parfois. Ce contexte représente 12% des témoignages d'agressions physiques. Insultes et expulsions des commerces par les gérants ou les responsables sont les principales formes de cette homophobie.

- *Samuel, internaute de la Somme, a été insulté par des clients d'un restaurant et frappé par le patron, en raison d'un simple baiser échangé avec son ami alors qu'ils étaient en train de déjeuner.*
- *Emmanuelle, du Rhône, a été expulsée manu militari d'un bar parce qu'elle et son amie s'étaient enlacées.*

- *Sylvain nous relate s'être fait insulter et agresser par un serrurier à Paris. Alors que Sylvain était venu en aide à une voisine se retrouvant à la porte de chez elle après avoir perdu ses clés, celui-ci lui a proposé de venir chez lui et son ami, et de téléphoner à un serrurier. Ce dernier est venu chercher la voisine chez eux et a constaté que les deux garçons étaient en couple. Une altercation a ensuite opposé la voisine et le serrurier quant au prix prohibitif demandé pour cinq minutes d'intervention. Sylvain, tentant une médiation aimable, s'est alors retrouvé pris à la gorge et les insultes homophobes ont fusé jusqu'à ce que le serrurier finisse par quitter les lieux furieux, sans même être payé.*
- *Olivier, jeune parisien, s'est fait insulter par un vigile lors d'une soirée dans une salle de spectacle organisant régulièrement des soirées gays. Celui-ci l'a ensuite emmené dans une pièce pour le frapper et continuer à l'insulter.*

Les établissements gays ne sont paradoxalement pas épargnés par l'homophobie. Ainsi Damien, internaute parisien, témoigne avoir été traité de « *petite fioffe* » et violemment expulsé d'un sexclub de la capitale. Bertrand, internaute de la Vienne, nous signale qu'un client d'un bar gay à Poitiers s'est fait stigmatiser par un groupe de jeunes hétéros présents dans ce bar, les employés de l'établissement prenant partie pour ces derniers. Le témoin sortant du bar avec son ami a alors vu ce groupe agresser physiquement le même client et est intervenu pour lui venir en aide alors que les barmen ne bougeaient pas.

Même si le nombre de témoignages sur ce sujet ne permet pas de savoir s'il s'agit là de simples cas isolés ou si ces situations sont plus fréquentes, il semble que certains établissements gays devraient faire attention dans le recrutement de leur personnel, notamment de sécurité,

et à la sélection de la clientèle, afin d'éviter que des homophobes ne s'y glissent.

Agressions physiques par la famille ou l'entourage

Les agressions physiques par la famille ou l'entourage représentent le quatrième contexte avec 9% des témoignages.

- *Elodie, une internaute de seize ans, nous raconte l'enfer qu'elle vit depuis que ses parents ont appris son homosexualité. Ceux-ci l'insultent quotidiennement, la frappent et veulent la faire enfermer dans un hôpital psychiatrique.*
- *Sonia s'est fait tabasser à coups de poings et de pieds par le frère homophobe de sa petite amie.*

Les agressions physiques au sein de la famille sont particulièrement dévastatrices pour les victimes. Le rejet des parents, par exemple, signifie bien souvent pour un jeune gay ou une lesbienne l'entrée dans la précarité : expulsée du domicile familial, privée de moyens de subsistance et de liens affectifs familiaux, la victime se retrouve dans un état dramatique ; fragilisée, déstabilisée, elle hésite alors entre le repli sur soi et la dépression, ou l'envie de se battre pour s'en sortir. Les victimes se tournent alors vers les associations pour trouver écoute, aide et réconfort.

Agressions physiques dans le milieu du travail

- *Stéphane, internaute de Haute Garonne, a été agressé plusieurs fois sur son lieu de travail par l'employé d'une pizzeria attenant, la compagne de l'employé hurlant : « on ne veut pas de PD chez nous ! ».*
- *Benoît, internaute parisien, nous relate l'agression dont il a été victime alors qu'il voulait dire bonjour à un collègue : ce dernier l'a violemment repoussé en hurlant : « sale PD » et lui a dit devant témoin « je t'aurai un jour ».*

- *Frédéric, employé d'une chaîne de restauration boulangerie, dans le Val de Marne, déclare se faire insulter régulièrement devant les clients et les autres employés par un collègue de travail : « pour cent vingt euros il suce, c'est une pute », « pédale, je vais te choper avec mes potes ». Il s'est déjà fait violemment coincer le bras dans une porte par cet employé. Le plus grave étant que l'un des responsables de l'entreprise et son adjointe soutiennent l'homophobe et participent à la curée en n'appelant plus la victime que : « Priscilla la tapette ». A bout de nerfs, la victime a déposé plainte contre ces trois homophobes et nous contacte afin d'avoir une écoute, une aide.*

Les témoignages des victimes d'agressions physiques dans le milieu du travail semblent indiquer qu'elles n'ont plus l'intention de se laisser faire. Suite aux conseils de SOS homophobie, ou après avoir lu le Guide pratique contre l'homophobie, elles ont le réflexe de tenter d'obtenir des témoignages prouvant leur agression, soit en faisant appel à leur hiérarchie, soit en déposant plainte.

Aggressions physiques à domicile

- *Roland, la cinquantaine, vivant dans l'Essonne, témoigne s'être fait draguer dans le quartier du Marais, à Paris, par deux garçons qui lui ont demandé de les héberger. Une fois chez lui, les deux garçons l'ont violemment agressé et ont volé tout ce qui avait de la valeur, en le laissant dans le coma. Bilan : trente et un jours d'interruption temporaire de travail. Fort heureusement les agresseurs seront retrouvés par la police et écoperont de quinze et neuf mois de prison.*
- *Pascal, parisien, témoigne avoir fait la connaissance par Internet d'un homme qu'il a invité chez lui. Après une première rencontre, l'homme a donné un second rendez-vous à notre appelant. Au moment où il lui a ouvert la porte de son appartement, deux acolytes*

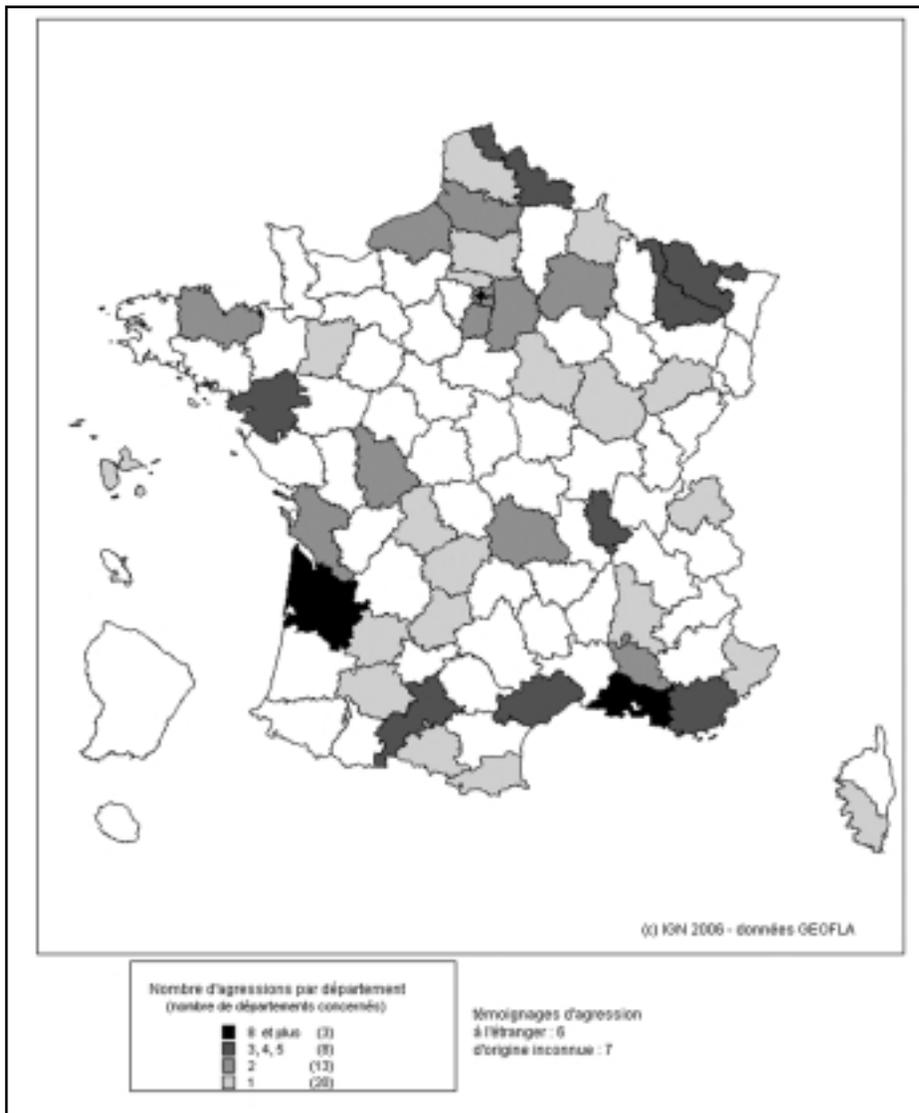
se sont jetés sur lui, l'ont frappé, ligoté et lui ont fait avouer son code de carte bleue. Deux agresseurs ont alors pillé l'appartement pendant qu'un autre allait retirer de l'argent.

- *Stéphane et Laurent racontent qu'ils ont été insultés et violemment frappés par leur propriétaire ; bilan : six jours d'interruption temporaire de travail chacun. Les victimes ont porté plainte et demandent à SOS homophobie des conseils et un soutien pour la suite de la procédure. Mais les deux victimes vivent désormais dans la peur et veulent déménager.*

Les agressions physiques se déroulent souvent suite à un « plan drague ». Il est donc nécessaire de rappeler quelques conseils élémentaires de prudence : ne pas ramener d'inconnus chez soi dès la première rencontre et lorsque l'on fait une rencontre sur Internet, demander au minimum un numéro de téléphone de la personne rencontrée pour le confier à des amis sûrs avant toute rencontre chez soi.

Viols

Trois témoignages par Internet et un appel nous sont parvenus cette année concernant des viols. L'un s'est déroulé dans les Ardennes. Il s'agit d'un viol collectif dont les auteurs sont des habitants du quartier de la victime. L'ami de cette dernière s'est fait agresser et se retrouve dans le coma. Un autre courriel concerne Thierry, un joueur gay de rugby qui s'est fait violer par d'autres membres du club. Le dernier courriel concerne Patricia, qui s'est fait violer sous la menace d'une arme par un ami d'un de ses frères, au retour d'une promenade dans les bois aux alentours d'un village. Elle ne parvient pas à dire à ses proches ce qui s'est passé et revoit souvent l'agresseur, un ami de la famille... Elle repense constamment au moment où l'agresseur a sorti une arme et reste terrifiée. Enfin, un appel nous est parvenu de Stéphanie qui s'est fait violer alors qu'elle se promenait dans un parc avec sa copine. Quatre garçons l'ont agressée



Cartographie des témoignages « agressions physiques » 2005

pendant qu'un autre empêchait sa copine d'intervenir. La peur l'empêche de déposer plainte.

Autres : lycée, étranger

Plusieurs témoignages de lycéens ou d'étudiants nous sont parvenus, décrivant l'enfer et les brimades physiques dont ils sont quotidiennement l'objet de la part de leurs camarades de classe. Insultes permanentes, violences diverses, la tolérance n'a visiblement pas cours dans certains établissements de l'Education nationale. Alexis et Romain, qui assument publiquement leur homosexualité, subissent quotidiennement l'homophobie parce qu'ils se sont publiquement embrassés sur la joue. Ils ont été menacés par l'administration qui leur a indiqué « *que leur comportement était préjudiciable pour le lycée* ». Par contre ni l'homophobie qu'ils subissent, ni le fait que des adolescent(e)s hétérosexuel(le)s s'embrassent sur la bouche quotidiennement ne gêne l'administration.

Deux témoignages d'hétérosexuels nous sont parvenus pour dénoncer les violences dont sont victimes des homosexuels. L'un provient de Sylvie, une adolescente de Meurthe-et-Moselle, qui dénonce les propos homophobes et les violences envers les gays dont elle est souvent témoin, impuissante. L'autre témoignage provient de Jérôme, brancardier d'un hôpital parisien, dont l'un des collègues profère des propos homophobes : « *...avec moi, j'aurait plus de pédés, je préparerai des fosses communes et hop, une balle dans la nuque* ».

Enfin, des témoignages nous sont parvenus de l'étranger, de pays dans lesquels les droits des homosexuel(le)s sont bafoués, l'homosexualité étant parfois même encore passible de condamnation ou de mort.

Hicham, algérien, dénonce ainsi les multiples agressions physiques dont il a été victime en raison de son homosexualité que certains soupçonnent car il se dit efféminé. Il a peur d'être

lapidé par sa famille si elle découvre la vérité. Mourad, un internaute marocain nous contacte pour dénoncer l'homophobie de la police et les emprisonnements d'homosexuels qui se multiplient au Maroc. Il contacte SOS homophobie dans le but de faire pression, avec d'autres associations, sur le gouvernement marocain pour qu'il laisse tranquille les homosexuels.

Des agressions traumatisantes encore trop souvent impunies

Agressé(e) parce qu'homosexuel(le)

Les témoignages reçus par SOS homophobie permettent de mettre en lumière les motivations des agresseurs.

- *Franck s'est fait agresser sur la place Gambetta à Paris alors qu'il se promenait avec son ami ; un individu qui les a croisés a dit à l'un d'eux : « toi t'es pédé » et l'a gratifié d'un violent coup de poing entraînant deux jours d'interruption temporaire de travail. La police réservera un bon accueil à la victime et parviendra à appréhender l'agresseur.*
- *André, la cinquantaine, s'est fait agresser devant une bouche de métro à Paris alors qu'il avait embrassé des amis venus le raccompagner. Resté seul, une bande de sept à huit jeunes de quinze à seize ans ont hurlé « c'est un gay » avant de l'attraper et de le frapper.*
- *Nicolas s'est fait traiter de « sale pédé » dans une rue du centre ville de Nantes avant de se faire rouer de coups en raison de sa simple apparence efféminée. Bilan : un traumatisme crânien et des bleus sur tout le corps.*

Il apparaît clairement que c'est bien le simple fait d'être homosexuel(le) et visible, assumé, qui génère la haine et la violence. Malgré les progrès réalisés en matière de loi, de visibilité et de tolérance, l'homophobie et les clichés ont la vie dure. Seule une véritable politique de préven-

tion permettrait de tordre le cou aux clichés et d'amener les homophobes à se remettre en question et à réfléchir aux origines de leur haine des homosexuel(le)s.

Des agressions qui demeurent trop souvent impunies

Les témoignages reçus par SOS homophobie permettent de mettre en lumière les motivations des agresseurs.

- *Nathalie, de Grasse, âgée de dix-sept ans, témoigne de l'agression dont elle a été victime avec deux amies. Alors qu'elles faisaient du skate, une quinzaine d'adolescents les ont insultées : « sales gouines... » avant de voler le sac de l'une d'entre elles. L'appelante et ses amies ont poursuivi le groupe pour récupérer le sac et l'une d'elles a été agressée physiquement. Cette dernière n'a pas voulu porter plainte.*
- *Olivier, parisien, a été agressé par trois vigiles de la mairie du quatrième arrondissement. Après des propos racistes et homophobes, les vigiles l'ont agressé ; bilan : un doigt cassé et des hématomes. Un médecin de l'Hôtel-Dieu lui a délivré une interruption temporaire de travail de deux jours. L'appelant s'est alors rendu au commissariat de police du quatrième arrondissement afin de porter plainte. Là, une femme l'a mal accueilli et a refusé de noter les propos homophobes comme circonstances aggravantes.*
- *Pascal nous relate l'agression dont son ami a été victime. Tout a commencé par des insultes homophobes proférées par une bande de jeunes dans le quartier où ils habitent. Pascal dépose alors une main courante au commissariat. Un soir, les insultes dégénèrent et les jeunes l'agressent à coups de poing au*

visage et à la tête. Rentré chez lui, Pascal et son ami appellent la police qui leur demande de « retourner sur les lieux et d'appeler les pompiers ». Ces derniers soignent le blessé et repartent. Depuis que Pascal a porté plainte, il n'a plus aucune nouvelle et vit dans la peur car la bande d'agresseurs rôde toujours dans le quartier sans être inquiétée.

- *Mathieu nous appelle de Valence, dans la Drôme, pour dénoncer une justice trop clemente suite à une agression. Alors qu'il sortait d'une boîte gay il a embrassé son ami ; quatre militaires l'ont vu et l'ont tabassé ; bilan : 11 mois d'arrêt maladie, des séquelles physiques et une situation financière catastrophique due à son impossibilité de travailler. Les agresseurs ont été retrouvés, mais seul l'un d'entre eux a été jugé coupable et après avoir fait appel il a été condamné à douze mois de prison mais n'en a effectué que trois. La victime est écoeurée.*

Ainsi, bien que des textes de loi existent pour condamner l'homophobie, ceux-ci demeurent souvent inappliqués, soit que les victimes ne portent pas plainte par peur, soit qu'elles se sentent trop isolées pour agir, ou encore parce que les services de police refusent d'enregistrer la plainte. Mais il arrive également que la police, lorsqu'elle accepte la plainte, ne mentionne pas le motif homophobe de l'agression, pourtant aujourd'hui reconnu comme circonstance aggravante. Pour le ministère de l'Intérieur, ce comportement résulte d'une méconnaissance de ces nouveaux textes plutôt que d'une mauvaise volonté des agents dépositaires de l'autorité publique (Cf. chapitre Police). Nul n'est censé ignorer la loi et encore moins ceux dont la mission est de la faire appliquer.

Les études européennes de report de lancement
 Aux Etats-Unis, les menaces de mort

Le tueur en série assassinait les homos

« Pas de pub aux pédés ! »

HOMOS ASSASSINÉS
 Le tueur aux somnifères a avoué

Le dîner des diaboliques
 Meurtre à Cergy

Un homosexuel torturé à la fourchette
 XIX* - Honneur aux Delouvain

Jon qui a tué Scott qui lui avait dit qu'il l'aimait à la télé
 Il s'est senti humilié par la déclaration enflammée d'un homosexuel

« Je l'ai tué parce qu'il me faisait des avances »
 Un jeune homme avoue le meurtre du magistrat retrouvé étranglé

Le tueur d'homos draguait au gymnase
 Remy Roy était jugé pour le meurtre de trois homosexuels rencontrés par le biais de messageries

Le tueur du Minitel condamné à perpétuité
 Remy Roy comparait devant les assises du Val-de-Marne

Le tueur d'homos draguait par minitel
 Le meurtrier du Minitel rose n'était pas dément
 Un expert psychiatrie a diagnostiqué chez Remy Roy des tendances homosexuelles perverties.

Pour leur 1er mai, les skinheads voulaient casser du péd
 pénalise que la Bourse de Londres

La révolte des gays

« Une normalisation de l'anormal »
 « Race d'Ep! » rase les rayons
 Fnac et Virgin censureront cette vidéo sur « 100 ans d'homosexualité »

Extrait du Rapport annuel 1997

Des caractères communs se retrouvent dans les multiples agressions physiques homophobes. Elles ont lieu en grande majorité dans des lieux publics, notamment sur les lieux de drague. Les conséquences physiques et psychologiques de ces agressions sont variables selon la gravité des faits, l'environnement et la personnalité de la victime. Si certaines d'entre elles se remettent rapidement, d'autres resteront traumatisées pendant de longues années, voire marquées à jamais dans leur corps et leur esprit par la violence et la gratuité de l'agression. Comme l'avait

demandé SOS homophobie, le ministère de l'Intérieur a décidé d'intégrer un module de sensibilisation à l'homophobie dans la formation des futurs gardiens de la paix, en collaboration avec Flag!¹. Il reste à mettre en œuvre une véritable politique de prévention et de sensibilisation à l'homophobie dans l'ensemble de la société et notamment dans les établissements scolaires, revendication portée depuis plusieurs années par SOS homophobie.

¹ *Flag ! est une association ouverte aux personnels du ministère de l'Intérieur, aux gendarmes et policiers municipaux*

COMMUNIQUÉ DU 12 SEPTEMBRE 2005

Agressions homophobes : une rue pour François Chenu

Trois ans après le meurtre de François Chenu, tué à Reims le 13 septembre 2002 parce que homosexuel, SOS homophobie décide de rebaptiser une rue de Paris en Rue François Chenu le 13 septembre à 19h. A travers cette action symbolique, SOS homophobie souhaite alerter sur la recrudescence des agressions physiques envers les gays et réaffirmer l'urgence d'une vraie politique de prévention.

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu était tabassé par trois skinheads au Parc Léo Lagrange, un lieu de rencontre homosexuel de Reims et laissé pour mort dans un plan d'eau où il s'est noyé. Deux ans plus tard, ses trois jeunes meurtriers (deux jeunes majeurs et un mineur au moment des faits) ont été condamnés à des peines allant de 15 à 20 ans de prison.

Ce drame et son verdict exemplaire n'ont malheureusement rien changé à la situation des homosexuels en France : SOS homophobie constate que les agressions homophobes restent encore trop nombreuses et souvent impunies. Pendant l'été 2005, nous avons encore recueilli un nombre croissant de témoignages sur notre ligne d'écoute concernant des cas de violences physiques graves, en particulier sur des lieux de drague (aire près d'Avignon, Parc Léo Lagrange de Reims, plages, etc.).

SOS homophobie déplore qu'à ce jour, trop peu d'actions soient réalisées dans les lycées et les collèges pour prévenir l'homophobie. Car une politique d'éducation au respect des différences est indispensable pour qu'il n'y ait plus jamais d'"affaire François Chenu".

COMMUNIQUÉ DU 15 DÉCEMBRE 2005

Des agresseurs homophobes fortement condamnés à Marmande

Le tribunal correctionnel de Marmande a rendu le 15 décembre son jugement dans une affaire de violences homophobes.

La victime, un homme de 36 ans, avait été insultée et violemment frappée par trois garçons d'une vingtaine d'années, accompagnés de leurs petites amies. Cette agression avait engendré une interdiction temporaire de travail de plus de 8 jours et de graves séquelles tant physiques que psychologiques.

SOS homophobie s'était porté partie civile aux côtés de la victime.

Les condamnations s'échelonnent de 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour le meneur, à 10 et 12 mois avec sursis pour les autres agresseurs. Des dommages et intérêts ont également été prononcés au bénéfice de la victime et des associations qui s'étaient portées partie civile.

SOS homophobie ne peut que se féliciter de ce jugement exemplaire, à la suite des réquisitions fortement motivées du Parquet. L'association note en effet une augmentation des agressions physiques à caractère homophobe et espère que de tels jugements contribueront à limiter cette progression.

SOS homophobie souligne toutefois que cette répression devrait s'accompagner en amont d'information et de prévention, notamment par la sensibilisation des enseignants et élèves aux méfaits de l'homophobie, action qui demeure hélas insuffisamment développée.

Le témoignage de Christophe

A la demande de son auteur, le témoignage est reproduit tel que nous l'avons reçu.

Bonjour, je m'appelle Christophe et je suis une victime.

Ça paraît con comme phrase mais je vous jure que ça me troue le cul de l'écrire. En gros, je me suis fait casser la gueule parce que je suis pédé. Je suis un fait divers. Je suis la première agression homophobe de F. (enfin, la première connue des services de police... bien que je ne crois pas que la bastonnade de tafiole soit une coutume locale). Je pourrai broder sur le sujet mais je m'éloigne. Flash back sur le 18 mai dernier.

C'est un mercredi soir. Il est un peu plus de 22 heures et je sors de chez Valérie. Valérie est une amie avec qui on refait régulièrement le monde, nos vies et du théâtre et donc pour moi, sortir de chez elle à cette heure là est assez rare. En général, quand je rentre chez moi (c'est-à-dire quand je traverse la ruelle qui sépare nos deux rues), je croise les éboueurs et mon boulanger qui entame sa journée de travail. Mais là non, il est 22 heures. Je sors de chez elle, et comme je m'avance vers la rue de la comédie (la fameuse ruelle qui nous sépare, pour des théâtres c'est un joli nom), j'aperçois mes racailles du moment.

Oui parce que dans ma petite ville j'ai toujours un groupe de racailounnettes bien à moi. Des petits jeunes qui ont déjà repéré cet échelas que je suis, avec mes cheveux et mes ongles longs, avec mes fringues ambiguës et mon fond de teint du samedi soir... En gros ce sont des jeunes bien content de trouver leur extra terrestre du jour pour s'animer un peu. En général, la relation que je peux avoir avec eux commence par des questions.

- « T'es pédé ?

- Ben oui et alors ?

- Et... t'aimes ça te faire enculer ?

- Mais tout homme peut aimer ça. Tu sais, quand tu te fais prendre, ça fait un massage de la prostate ; et la prostate est une zone naturellement érogène chez l'homme. Bref quand il a une bite au cul, tout mec normalement constitué peut en jouir...

- ... Et... tu veux pas me sucer ?

- Non, franchement, non.

- Pourquoi ?

- Non mais t'as vu ta gueule ? Et puis franchement, va pas sortir ton zigouigoui qui pisse pas à 3 mètres garçon, t'as pas les couilles... »

Voilà. Ça commence par des variations sur ce thème hautement littéraire, puis ça continue par des insultes mêlant pédé, pute et pédophile. Enfin, ça se tasse quand je commence à expliquer qu'être pédé ou rebeu (ou porto, ou stroumph), c'est pareil, vu qu'on l'a pas choisi et que le pen il veut tous nous virer... Arrivés là, soit mes racailles du moment passent à autre chose de tout aussi intéressant, soit ils ont compris et on se dit bonjour de plus ou moins loin sans se prendre la tête.

Moi je me dis que même si chaque insulte me fait encore un peu mal, y'en a toujours deux ou trois dans le lot qui comprennent et qui emmerderont moins celui qui passera der-

rière ; voire même ils apprendront la tolérance au petit frère qui dérapera devant eux. J'ai déjà eu ça, on a les fiertés qu'on peut... Et puis, franchement, je préfère ça à passer dans la rue en baissant la tête et en oubliant les crachats humides ou moraux... J'ai déjà donné à l'époque du lycée et ça m'avait pas franchement réussi...

J'en reviens donc à mes apprentis caïds de la rue de la comédie ce fameux mercredi soir. Ils sont trois. Plus tard, j'apprendrai qu'ils s'appellent A., H. et M.. Je marche dans mes préoccupations quand j'entends « Tiens, voilà le pédé... » et quelque chose comme « zbell ». Un des rares mots que je connaisse en arabe, c'est le doux sobriquet que mon cousin a donné à son chien. Ordure. C'est sympa pour un caniche, mais moi ça me fait réagir. Je m'arrête, dos à la ruelle, au niveau des poubelles.

Salut les mecs.

Je les regarde.

Dis moi, ça te dirait pas de te faire enculer, là, sur les poubelles ?

Regard désabusé (une de mes grandes armes) : « Franchement, non. Pourquoi, t'as envie d'enculer un mec ? T'es pédé ? »

...

Je peux pas refaire la scène en entier, les dialogues m'échappent.

Je sais qu'à un moment j'ai dit à M. « allez, bonsoir, petit con », et qu'il a fallu que j'explique que c'est un mot affectueux que Loussa de Casamance dit à Benjamin Malaussène dans les bouquins de Pennac, mais va expliquer ça à ces mômes... Je sais que pendant ce dialogue de sourds, un mec un peu stylé, un peu timide est passé et que j'ai trouvé sa chemise vachement belle. Je sais aussi qu'ils étaient placés en triangle devant moi, avec A. en avant. J'ai commencé baliser quand les deux autres se sont rapprochés façon mur de football. Je me suis dit qu'il ne faut surtout pas que je courre, que c'est la dernière chose à faire. Que ça ne pouvait pas arriver. Pas à F. Pas maintenant. Pas à moi.

Je me rappelle enfin que ça a démarré quand A. m'a dit de dégager de Sa rue. J'habite par là, elle est aussi à moi... Il s'avance, je mets mes mains en avant. Je sens ma tempe sonner, c'est son poing. Mouvement vers l'avant. D'autres coups qui me retournent. Mes lunettes volent, mon sac tombe, les coups pleuvent, je suis à terre. Je suis en boule sur le sol. Des coups de pieds dans mon dos. Bizarrement, j'ai le temps d'avoir peur pour ma colonne vertébrale. Ce qui est le plus fort dans mon souvenir, c'est le son. Le son des coups qui résonnent dans tout mon corps. Comme si mon dos était un immense djembé. La douleur viendra après. Ce moment semble s'étirer, comme un film au ralenti. J'ai gueulé comme un porc qu'on égorge. Je me savais pas capable de tels cris rauques. J'ai dû articuler « au secours » et « valérie », mais aujourd'hui, l'élastique du ralenti à claqué et ce moment interminable reste condensé en deux secondes de souvenirs confus. Je sais juste que je n'ai pas arrêté de crier.

Je crois qu'à un moment mes cris ont dû leur faire peur que quelqu'un intervienne, parce que j'ai entendu l'inéluctable « on se casse ! ». Ils ont commencé à courir, moi à me relever façon zombie qui sort d'une méchante cuite, et j'ai entendu « merde, le mp3 !!! ». Et ils sont revenus vers moi. Là, j'ai vu rouge : « Putain, vous vous barrez comme des lâches

mais vous revenez pour chercher votre putain de mp3 ????? ». *Je me suis jeté, bras en avant, aveugle de rage, vers le premier que je trouvais. Comme moi je savais pas ce que je faisais et que lui... oui ; je me suis pris un nouveau coup de poing, dans la mâchoire, cette fois. A nouveau à terre. Même dos qui résonne à grands coups de baskets. Même temps élastique. Même rage impuissante d'attendre que ça passe. Ils se sont barrés à nouveau, dans une autre direction. Je me suis relevé en leur hurlant ma grande phrase, celle qui convainc même les plus sceptiques : « je suis pédé, vous êtes rebeus, Le Pen il veut nous virer à tous bande de connards ». Victoire du ridicule, les larmes aux yeux...*

Le pire dans des situations comme ça c'est qu'on s'en relève. Que la vie continue et qu'on ne va pas rester trois cents ans à côté de ces poubelles. Je me baisse pour tâtonner vers mes lunettes. C'est là que je commence à avoir mal. Un mal de chien. J'espère qu'elles ne seront pas cassées. Sans elles je vois que dalle. Je les trouve, intactes. Je vois mon sac, trois conneries répandues autour. Je continue de toucher le sol pour voir si j'ai rien perdu d'autre. Mais, putain, plié en deux vers le sol ça fait trop mal, et puis j'y vois rien avec cette lumière orange de merde. Je dois aller quelque part, soit chez moi soit chez Valérie. Instinctivement, je sens que c'est dans ce moment là qu'on a besoin d'une amie. Je monte ses trois étages dans un mélange de rage, de douleur sourde et d'hébétude. Je tambourine chez elle, et quand elle ouvre, je psalmodie « homophobie ». C'est le seul putain de mot qui me vient à l'esprit.

Je vois la gueule de Valérie, et là j'imagine ce qu'il est advenu de la mienne. J'ai les pommettes et les paupières qui me tirent, la mâchoire qui me lance...

« Mais qu'est ce qui t'es arrivé ? », « Une putain d'agression, connards d'homophobes » et je m'effondre...

*Voilà, plus de cinq mois après ça sort.
C'est lourd, ou plutôt c'était lourd.
Et la suite l'est encore plus.*

*Raconter un peu à Valérie pendant qu'elle me soigne le corps et l'âme.
Appeler les flics. Leur raconter. Trouver un chauffeur pour aller aux urgences. Passer une soirée à raconter, à pleurer, à m'excuser d'être une merde de 23 balais qui s'est fait bastonner par trois petits cons à peine majeurs. Retenir les proches et leurs envies de vengeance (je les aime). Aller dans le putain de box 4 des urgences, attendre trois plombes la docteure dans un état quasi fœtal pour m'entendre dire que c'est pas grave, il n'y a pas d'ITT (impossibilité temporaire de travail)... Tout ce que tu veux, doc, tant que tu me deale du doliprane et que je peux dormir...*

Et comme la vie est bien faite, ça continue pendant trois jours : je prévient ma famille, mon amoureux, mes amis... Je flippe quand on m'annonce que j'ai été pris pour ce nouveau boulot et que je commence le mercredi suivant. Il faut pas qu'il y ait de traces. Je vais voir l'inspecteur au petit matin pour déposer plainte, pour tenter de reconnaître mes agresseurs. Et comme on a appris à s'aimer lui et moi, il m'annonce l'après midi même qu'ils les ont choppé et qu'il

faut que je revienne le voir pour comparer les dépositions. Soit dit en passant, non seulement ils ont efficaces par chez moi, mais en plus ils ont été plus qu'humains, ces messieurs de la police... Je ne sais pas si c'est rare mais c'est toujours bon de le découvrir...

Bref, j'ai quasiment habité le commissariat pendant ces 3 jours... J'ai fait le mannequin bleus et bosses pour eux (prends bien les photos, monsieur, parce que moi j'en veux pas de ces marques sur mon corps). J'ai ri quand on m'a annoncé que mes agresseurs avouaient m'avoir frappé parce que je les ai outrageusement dragués (beurk), j'ai expliqué mon verbiage anti conformiste à l'inspecteur en lui remplissant son cendrier, et je l'ai écouté me dire que j'avais même intéressé des ministres... Troisième jour, A. (le seul majeur du lot) se fait condamner en comparution immédiate et l'homophobie est reconnue. Soulagement, pleurer en serrant la main de maman... C'est fini.

Sauf qu'après ça j'ai peur dans la rue. J'ai peur quand je repasse devant les poubelles de la rue de la comédie. J'ai peur quand je tourne la clef pour fermer la porte d'en bas de chez Valérie et surtout j'ai peur quand je les recroise... Je n'arrive plus à écrire mes chroniques ciné pour la radio, j'arrête la radio, je n'arrive plus à jouer correctement au théâtre. J'appelle SOS Homophobie, je vais voir la psy des victimes au tribunal. Je me fais déboucher le blocage, raboter la peur. Pas totalement, mais bon, on fait avec. Je vais réussir à ne pas avoir honte d'être une victime, un fait divers... Il faut que je réussisse à écrire mon histoire, à l'assumer en m'en vidant... Mais j'y arrive pas.

Et aujourd'hui, cinq mois après, ça sort enfin. Lundi dernier, l'huissier m'a apporté la convocation au tribunal pour le jugement des deux mineurs, à la fin du mois. Mardi, je suis allé voir mon avocate pour savoir ce qui allait se passer. Mais c'est ce que m'a dit Valérie hier, vendredi, qui m'a fait réagir...

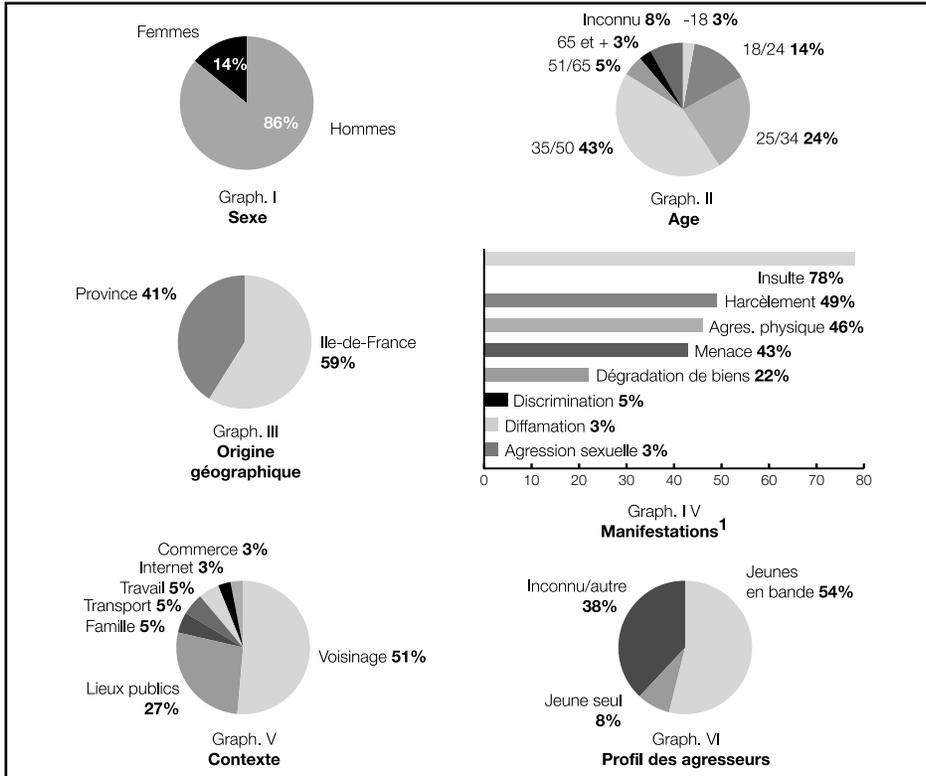
Il paraît qu'A. raconte à qui veut l'entendre qu'il n'a pas été condamné, que la justice lui a donné raison de protéger son pauvre petit cul à la force de ses poings. Donc non seulement je suis un sale pédé-pédophile qui ouvre son manteau de vieux pervers à tout va, mais en plus j'ai mauvais goût ! Quatre mois de sursis et 140 de travaux d'intérêts généraux, je sais pas ce qu'il lui faut. Dire que j'ai même pas voulu entendre parler de couverture médiatique (une colonne anonyme dans la dépêche du midi) ou de dommages et intérêts...

Mais moi je sais ce qui s'est passé, ce que j'ai vécu.

C'était juste ça.

Banlieues – Données chiffrées

• 37 témoignages « Banlieues », soit 3% du total des témoignages reçus en 2005.



Analyse

- Proportion relativement stable, les témoignages de personnes vivant en banlieue représentaient 2% en 2004, mais nette augmentation du nombre absolu avec +37% pour atteindre 37 (27 témoignages en 2004).
- Notes : plutôt que de parler d'une croissance des actes en banlieue, nous pensons que c'est plutôt notre communication plus grande sur le sujet qui aura poussé les victimes à nous appeler. Ces appels et courriels représentent toujours un faible pourcentage de la totalité des témoignages reçus. Cependant ils sont à mettre en relation avec les quelques 400 questionnaires reçus suite à l'enquête que nous avons menée en 2004 auprès des gays et des lesbiennes vivant en banlieue (cf. encadré). Preuve qu'une approche ciblée permet de toucher des populations qui se sentent pour beaucoup isolées.
- Sexe : majorité d'hommes (86%), sous représentation des lesbiennes (14%) dans les mêmes propor-

tions qu'en 2004.

- Age : majorité de 35-50 ans (43%) et 25-34 ans (24%).
- Origine géographique : majorité en Ile-de-France (59%).
- Contextes : la majorité des appels fait état d'actes homophobes dans le cadre du voisinage (51%) et des lieux publics (27%). Comme en 2004, c'est une constante de l'homophobie dans les banlieues et les quartiers difficiles.
- Manifestations / profil des agresseurs : la majorité des appels cumulent insultes (78%), harcèlement (49%), menaces (43%) et agression physique (46%) du fait de jeunes agissant en bande (54%). Ici aussi, ces manifestations homophobes caractérisent la spécificité des agressions en banlieue et confirment les chiffres du rapport 2005.

¹ Plusieurs réponses étaient possibles

Banlieues

Une homophobie qui s'exprime avec plus de violence qu'ailleurs

Etre gay ou lesbienne en banlieue, est-ce plus difficile qu'ailleurs ? Ce n'est pas pour stigmatiser la banlieue que nous nous posons cette question mais bien parce que nous avons remarqué que l'homophobie dans les banlieues avait des caractéristiques propres. Si nous parlons de banlieue, ce n'est pas dans son acception géographique mais bien dans ce que le mot peut évoquer en terme de zone cumulant des difficultés sociales, économiques, et regroupant des personnes souffrant d'exclusion et de pauvreté. Les données analysées dans ce chapitre ne représentent que 3% des témoignages reçus par SOS homophobie en 2005, mais leur teneur justifie que nous consacrons un chapitre de ce rapport annuel à ce sujet.

La haine des homos comme credo

Comme l'année dernière, les victimes décrivent le portrait type de l'homophobe « de banlieue » : il est jeune, il n'agit pas seul mais accompagné de ses camarades. Il voue une haine viscérale aux gays et aux lesbiennes, et son but est de nettoyer son quartier de ces personnes jugées comme inférieures.

Les similitudes entre les témoignages reçus sur la ligne d'écoute au cours de ces deux dernières années et les articles parus dans la

presse sur le sujet (cf. *Le Monde* p.78) sont éloquentes : les jeunes des banlieues ne considèrent pas les homosexuels comme leurs égaux. Les homos seraient des sous-hommes qu'ils féminisent pour mieux les humilier, « *t'es fringué comme une meuf, tu tords du cul* », « *salope, pétasse* », « *suceuse* », « *PD, travesti* », ce qui en dit long sur le sexisme et le machisme de ces jeunes.

Les insultes proférées sont sans ambiguïté quant aux motivations de ces jeunes : « *je n'aime pas les PD, on va te casser la gueule* », « *va te faire mettre sale PD* », « *on va te cramer toi et ta maison* ». Ils agissent le plus souvent de façon préméditée, leur mission, ou pire, leur distraction, étant d'éradiquer les gays et les lesbiennes : « *on est là pour casser du PD* », peut-on entendre notamment sur les lieux de dragues où ces jeunes se déplacent en bande organisée, munis de barres de fer pour corriger ces êtres qui « *enculent les enfants* ».

Le gay ou la lesbienne est réduit à sa sexualité et devient pour les jeunes de banlieue un instrument pour affirmer son pouvoir et sa puissance sexuelle : « *t'es PD, t'aimes te faire enculer, tu veux pas me sucer ?* », « *suceuse de bite, t'aimes ça* », « *t'as pas envie de te faire enculer, là maintenant* ». Que penser de ces jeunes qui sont prêts à casser du PD mais aussi à utiliser leurs

victimes pour assouvir leurs pulsions sexuelles ? Dans un milieu qui laisse peu de chance à chacun de gravir les échelons de la société, les seules valeurs qui feraient force de loi seraient la virilité et le mythe du chef de clan.

La violence des actes homophobes

- *Antoine vient d'emménager dans un quartier populaire avec son compagnon. Depuis leur installation, ils subissent les insultes répétées d'une bande de 10 jeunes. Un soir, ces personnes ont dépassé le stade des insultes et sont littéralement tombées sur le compagnon d'Antoine. Ils l'ont roué de coups pour finalement le laisser à terre, le visage en sang et le nez cassé.*
- *Elodie a subi une agression physique et sexuelle de la part de cinq jeunes alors qu'elle se promenait dans un parc de banlieue avec sa copine. Elle n'a pas porté plainte ni demandé de certificat médical car elle vit dans la peur et n'ose même pas affronter la police.*

Dans les quartiers difficiles, les gays et les lesbiennes subissent les actes homophobes avec plus de violence qu'ailleurs comme le montre le pourcentage d'agressions physiques émanant des banlieues qui s'élèvent à 46% contre 12% pour l'ensemble des témoignages reçus. Ce phénomène était déjà très prégnant lors de l'analyse présentée dans le rapport 2005, il semble amplifié cette année (cf. graph manifestations). Si les insultes sont omniprésentes, les agresseurs n'en restent que très rarement à ce type de manifestation homophobe. La majorité des témoignages relatent des événements qui cumulent violence verbale, menaces d'agression voire de mort, qui par leur répétition dans le temps s'apparentent à un harcèlement difficilement supportable. La pression exercée par ces bandes se traduit aussi par de nombreuses dégradations de biens : jets de pierres sur les voitures, tags, PD gravé sur le capot d'une voiture...

Et comme pour Antoine et Elodie, les menaces sont mises à exécution bien trop souvent. Jets de pierres ou autres projectiles, crachats, passages à tabac, agressions sexuelles témoignent de la violence des relations entre les gays, les lesbiennes et leurs concitoyens. Il n'y a peut-être pas plus d'homophobie en banlieue qu'ailleurs, mais en tout cas elle s'y exprime avec plus de force et de virulence.

Le fait que les agresseurs habitent à proximité des victimes, pour plus de la moitié d'entre eux (cf. graph contexte), renforce le sentiment d'insécurité et la peur de croiser leurs bourreaux :

- *Vincent a pris l'habitude de prendre des chemins détournés pour rentrer chez lui afin d'éviter les coins chauds. Un dimanche d'été, il décide de prendre le plus court chemin pensant qu'il ne trouvera personne sur sa route. Il tombe malheureusement sur une bande de jeunes qui commencent à l'insulter pour finalement lui jeter des cannettes de bière à la figure.*

Des victimes qui se sentent en danger permanent

- *Gérald, installé depuis seulement deux mois en banlieue, entend régulièrement des insultes à caractère homophobe. Dernièrement, dans un bus, des jeunes d'environ 16 ans ont proféré des « fils de pute, travesti, PD » pendant une dizaine de minutes. Gérald n'a pas su si ces insultes lui étaient destinées, mais petit à petit le sentiment d'insécurité grandit.*

La récurrence des menaces, des insultes qui virent au harcèlement crée un sentiment d'insécurité, de danger quasi permanent qui est commun à de nombreux témoignages. Comment ne pas craindre qu'un jour les « on va te cramer », « on va te casser la gueule » ne se transforment pas en des actes bien réels ? Comment ne pas avoir peur de sortir de chez soi quand on est sûr de se faire au minimum traiter de « sale PD » par une bande de jeunes ?

- *Simon s'habille « comme » un hétéro mais on l'insulte quand même. Il dit faire tout son possible pour cacher son orientation sexuelle, mais rien n'y fait. L'autre jour, des jeunes lui ont lancé des pierres. Il ne sait plus quoi faire, il n'en peut plus d'être regardé comme s'il était un monstre.*

Les victimes sont nombreuses à dire qu'elles n'ont pas le look homo (il existerait donc un archétype de l'homosexuel qui s'habille de façon extravagante, qui est efféminé et se comporte de façon exubérante), et qu'elles essaient d'être le plus discrètes possible. Malgré cela, elles subissent directement ou indirectement les assauts homophobes de leur voisinage et ne savent pas forcément quel comportement adopter. Doivent-elles porter plainte ? Doivent-elles affronter ne serait-ce que du regard leurs agresseurs ou bien fuir, faire comme si de rien n'était ? « *Je fais comme si je n'avais rien entendu, mais est-ce le bon comportement à avoir ?* », s'interroge une victime.

- *Philippe est harcelé par des jeunes. Il n'a pas la force morale de les regarder en face, il n'ose pas les aborder de peur de perdre ses moyens et de passer pour un homo faible et de donner une mauvaise image de lui-même.*

Ce sentiment de ne pas trouver le bon modus operandi est source de troubles et s'ajoute souvent à l'impression d'être dans l'obligation de vivre caché pour ne pas subir la haine d'agresseurs homophobes. C'est une des raisons qui poussent les victimes à contacter SOS homophobie. Ils tentent par cet acte de définir quelle est leur marge de manœuvre, leur place d'individu dans un milieu qui les rejette, et ainsi de pallier leur solitude et leur manque de repères.

- *Stéphane vit dans une HLM et dit ne rien faire qui puisse attirer la haine ou le ressentiment de son entourage. Pourtant, il se fait très régulièrement insulter : « on va te cramer, toi et ta maison, sale PD ». Ces insultes touchent aussi*

le reste de sa famille avec qui il vit : « t'es la sœur du PD... ». Stéphane s'interroge sur l'opportunité de porter plainte. Même si ses agresseurs écotent d'une amende et d'un sursis, il est persuadé que cela ne changera rien à leurs comportements et qu'ils finiront bien par mettre à exécution leurs menaces. Ce harcèlement pèse sur Stéphane qui, sans en faire cas à sa famille, a peur de sortir de chez lui, vit avec un sentiment d'insécurité qui l'empoisonne et l'empêche de travailler.

Outre le fait de ne pas savoir comment réagir et se comporter face à ses agresseurs, le sentiment de malaise, d'humiliation et d'insécurité est amplifié par la certitude de certaines victimes que la justice ne leur sera pas d'une grande aide. Quand ce ne sont pas les policiers de ces quartiers qui ne font pas leur travail :

- *Bruno nous signale que suite à une agression (insultes et jet de cannettes de bière) la police n'a pas daigné se déplacer, affirmant qu'elle avait des missions plus importantes à faire. Malgré des dépôts de plainte après chaque agression, Bruno vit toujours dans l'insécurité car la police n'a pas beaucoup réagi, voire pas du tout.*

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de généraliser des situations particulières, il est aujourd'hui inadmissible que les victimes en viennent à refuser de se déplacer au commissariat de police ou à la gendarmerie, soit parce qu'elles sont persuadées que cela ne servira à rien (non dépôt de plainte, policiers ignorant l'existence de lois condamnant les actes et les propos homophobes), soit tout simplement parce qu'elles ont peur. Dans un contexte, la banlieue, où les gays et les lesbiennes arrivent à n'envisager que le repli sur soi comme moyen de survie, il est insupportable de constater que les pouvoirs publics ne veulent pas jouer leur rôle (cf. chapitre Police).

Enquête

Les gays et les lesbiennes des banlieues prennent la parole

Au cours du premier semestre 2005, SOS homophobie a recueilli plus de 400 témoignages de gays, de lesbiennes et d'hétérosexuel(le)s vivant dans les banlieues. Ils se sont exprimés à travers un questionnaire sur leur sentiment de vivre dans des quartiers difficiles, les formes que prenait l'homophobie lorsqu'ils la subissaient, et qui étaient leurs agresseurs. Ce questionnaire a été diffusé sur les sites Internet de SOS homophobie, Citébeur¹, et lors d'événements de lutte contre les discriminations en banlieue. L'analyse de ces informations, qui est en cours, nous permettra de définir s'il existe une homophobie spécifique aux banlieues et s'il est aujourd'hui plus difficile d'être un gay, une lesbienne, un bisexuel en banlieue plutôt qu'ailleurs en France. Cela nous permettra aussi de mettre en œuvre des actions ciblées de prévention et de sensibilisation.

Le questionnaire permettait aux répondants de donner leur sentiment sur l'homophobie dans les quartiers. C'est une première synthèse de leurs réponses aux trois questions ouvertes que nous présentons ici. Il s'agit bien ici de retranscrire les impressions de gays et de lesbiennes, d'en dégager les points de convergences et non d'essayer de donner une représentation de ce que serait l'homophobie dans les banlieues.

La suite de ce texte porte uniquement sur les trois questions ouvertes (cf. plus bas).

Tout d'abord, la majorité des répondants ont le sentiment que l'homophobie est plus

présente en banlieue qu'ailleurs. Le machisme (« *C'est déjà super dur pour les filles, alors pour les gays et lesbiennes, j'imagine même pas !* ») et le culte de la virilité véhiculés par les jeunes de banlieue créent un climat de franche hostilité vis-à-vis de l'homosexualité.

Beaucoup voient comme facteurs explicatifs l'influence de l'Islam et le fait que beaucoup d'habitants des cités soient originaires de pays (comme ceux d'Afrique du Nord) où l'homosexualité est durement condamnée. De manière plus générale, certains soulignent que l'homosexualité est d'autant moins susceptible d'être acceptée que la population des quartiers sensibles possède, à leurs yeux, un capital social et culturel plus « faible ». Enfin, quelques témoignages évoquent le fait qu'en banlieue les gays servent de bouc émissaires à des personnes qui sont elles-mêmes souvent victimes de discriminations liées à leur origine sociale, ethnique...

En banlieue, l'homosexualité est à la fois omniprésente et absente. Omniprésente dans le discours, à travers les insultes homophobes (« *PD* », « *enculé* », « *pédale* », « *tapette* », etc.) très fréquemment employées. Absente parce que, en raison du tabou dont elle fait l'objet (« *C'est comme si ça existait partout mais pas en banlieue.* »), les gays sont invisibles (« *Comme il n'y a aucune association gay, ni boutique, ni lieu de sport, on reste des extra-terrestres !* »). D'après les répondants et malgré une plus grande diversité du traitement du sujet par les médias, l'homosexualité reste une réalité lointaine, qui n'existe qu'à travers l'image caricaturale qui en est donnée à la télévision, mais qui inquiète dès qu'elle

¹ Site Internet destiné aux beurs gays

se manifeste plus concrètement : « *Pour les populations des banlieues, les homos sont dans le Marais, à la Gay Pride et à la télé. Tant qu'ils sont loin, ça va, mais quand il s'agit de voisins, ça fait tout de suite beaucoup moins rire.* ».

Si nombreux sont ceux qui critiquent la vision caricaturale donnée des homosexuel(le)s dans les médias, certains expriment également leur ressentiment envers la communauté parisienne, qui contribuerait à renforcer ce stéréotype. Cette « *élite gay* », parce qu'elle vit dans un environnement moins hostile, peut s'afficher plus facilement et même se risquer à des « *provocations* » qui ne facilitent pas la banalisation de l'homosexualité. D'autres mettent simplement en évidence le fossé qui sépare les homosexuel(le)s du Marais et les homosexuel(le)s de banlieue moins fortunés : « *Il ne faut pas oublier que ceux qui vont dans le Marais ont les moyens de se payer des boissons à des prix astronomiques... alors que ceux qui n'en ont pas les moyens restent en banlieue s'ils y vivent, donc se replient sur eux-mêmes...* ». Les homosexuel(le)s de banlieue, exclus du Marais, le sont aussi de la presse gay qui leur prête peu d'attention : « *Les médias principalement gays axent toute leur communication sur la capitale et ne relaient JAMAIS ce qui se crée en banlieue, donc aucun effet de masse...* ».

Les gays de banlieue interrogés disent donc vivre dans un grand isolement et sont contraints à une extrême discrétion (« *Pour vivre heureux, vivons cachés ou loin des banlieues !* ») en raison notamment de la promiscuité des logements : « *Dans une cité, tout le monde surveille et contrôle tout le monde, il n'y a pas d'intimité, il ne faut rien faire ou déménager, ou avoir des relations dans un autre quartier* ». A ce titre, l'homophobie ne

serait pas plus forte en banlieue que dans d'autres univers clos comme les villages ou les petites villes (« *L'homophobie ne me semble pas plus difficile en banlieue qu'en milieu rural ou même dans une petite ville de province.* ») mais elle s'exprimerait de manière plus ouverte, plus agressive. Dans un environnement où ce sont les rapports sociaux en général qui sont plus violents qu'ailleurs, il est logique que l'homophobie se manifeste davantage par des agressions que dans d'autres milieux, plus ruraux notamment, où elle est plus diffuse (regards, rumeurs, calomnies, etc.). D'après ce que nous disent les répondants, les homosexuel(le)s sont non seulement moins acceptés en banlieue qu'ailleurs, mais ils sont en plus contraints à une plus grande vigilance, comme en témoigne cette lesbienne : « *Le mot sécurité n'existe pas dans la bouche d'une homosexuelle en banlieue* ».

Ce texte a été réalisé sur la base des réponses aux trois questions ouvertes du questionnaire :

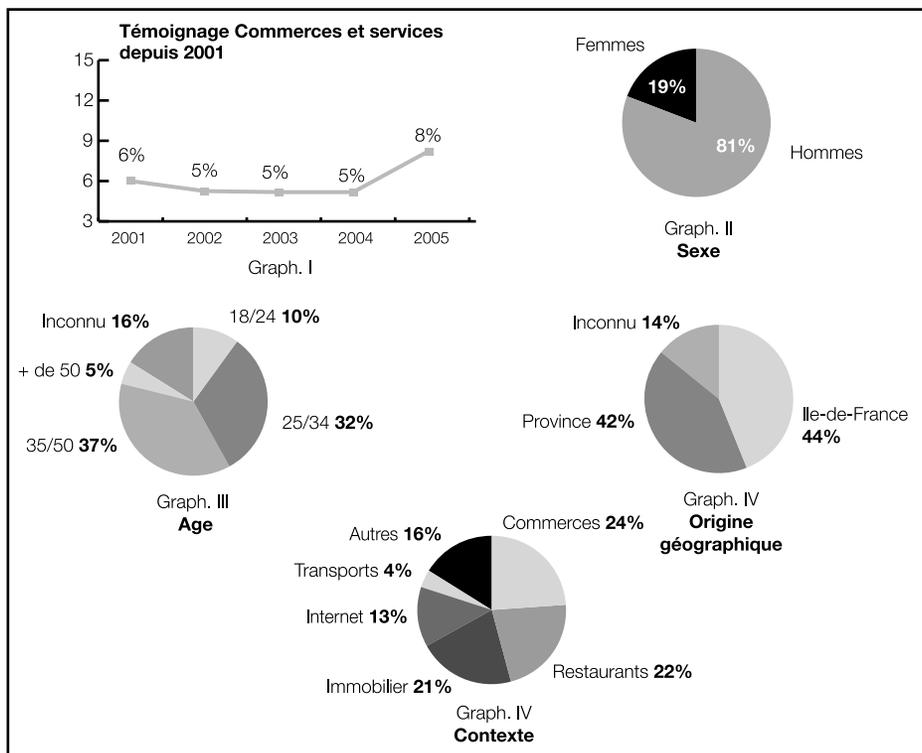
- *L'homophobie en banlieue :*
 - *Ca n'existe pas*
 - *Ca va mieux*
 - *C'est toujours aussi dur**Expliquez pourquoi.*
- *Pensez-vous que l'homophobie est plus présente en banlieue qu'ailleurs ?*
Expliquez.
- *Quelle expérience personnelle vous a le plus affecté ?*

L'analyse des témoignages reçus par SOS homophobie, ainsi que la première synthèse de l'enquête que nous avons menée en 2005, dessinent les contours d'une homophobie bien particulière. Elle se caractérise par la violence des actes homophobes, le harcèlement des gays et des lesbiennes qui craignent pour leur vie, et la haine homophobe des jeunes qui agissent en bande. Le sentiment des gays et des lesbiennes sur leur situation en banlieue (cf. encadré) apporte quelques éléments

pouvant expliquer les raisons d'une telle situation : machisme, culte de la virilité permettant de s'affirmer, violence des rapports sociaux en général qui se traduirait par une homophobie elle aussi plus virulente, stigmatisation de l'homosexualité par la religion... L'analyse de l'enquête menée en 2005 tentera de préciser ces points et surtout de mettre en œuvre des outils pour que l'isolement des victimes soit rompu et que des actions de sensibilisation auprès des populations puissent être engagées.

Commerces et services – Données chiffrées

• 104 témoignages, représentant 8% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Part des témoignages liés à l'homophobie dans les commerces et services : 8%, en forte augmentation, (5% l'année dernière)
- Sexe : les gays représentent, avec plus de 80%, la très grande majorité des témoignages.
- Age : la tranche d'âge des 35-50 ans est la plus représentée avec 37% du total.
- Origine géographique : rééquilibrage géographique en cours cette année avec autant de témoignages d'Ile-de-France que de province.
- Contextes : commerces, restaurants et immobilier sont en tête.

Commerces et services

...ça se passe comme ça...

Nous constatons l'an dernier que la part des témoignages liés à l'homophobie dans les commerces et services n'avait que très peu varié depuis 2001. Cette part augmente de trois points cette année, passant de 5 à 8%. Ceci est considérable. L'homophobie n'est probablement pas plus présente qu'avant, mais on peut supposer que les homosexuel(le)s prennent peu à peu conscience de leurs droits et n'hésitent plus à réagir afin que cesse ce fléau.

De la remarque désobligeante à l'agression verbale, de la discrimination au refus de vente, l'homophobie dans les commerces et services nous rappelle chaque jour que notre lutte pour le respect de chacun n'est pas finie. Ces vexations au quotidien revêtent diverses formes, rarement violentes physiquement. Les secteurs d'activité qui reviennent le plus souvent dans les témoignages sont les commerces, l'immobilier, les cafés restaurants ou autres lieux de détente et loisirs.

Dans les commerces

Le refus de service est un grand classique. Comme dans le cas de ce traiteur qui a refusé d'assurer une prestation, non parce qu'il ne pouvait pas l'exécuter, mais parce que les clients étaient deux hommes souhaitant célébrer leur Pacs. D'autres commerçants se montrent moins

directs, comme certaines entreprises qui refusent tout simplement d'établir des devis sous de faux prétextes. Il nous a même été rapporté des variations de prix en fonction de la clientèle :

- *Sabine et Sophie souhaitent acheter une paire de lunettes de soleil sur un marché et réalisent rapidement que le commerçant augmente drastiquement le prix car elles sont lesbiennes.*

Autre visage de l'homophobie dans les services : ayant appelé un serrurier en urgence, une femme s'est vue présenter une facture exorbitante, cela est fréquent, mais quand elle a protesté des insultes homophobes ont fusé : nous avons oublié de vous préciser que cette dame avait pour voisin et ami un homosexuel chez qui elle attendait l'intervention du serrurier. Pour certains, être homosexuel ou fréquenter des homosexuels revient au même.

- *Souhaitant acheter des CD, Jacques se rend dans une célèbre enseigne des Champs Elysées. Il trouve ce qu'il cherche puis flâne dans les rayons. Au détour d'un présentoir, il surprend une conversation extrêmement choquante et violente dans ses propos. En effet, deux vendeurs devisent en remettant en ordre un rayon. Cette conversation semblait totalement sérieuse et ne pas relever d'un mauvais humour. L'homme dit « avec la sortie des derniers Madonna et Robbie William on a droit à un véritable défilé de folles, c'est*

une vraie gay pride ». *Ce à quoi sa collègue répond « quelle horreur, ces gens là, il faut les supprimer, les euthanasier ». Jacques a écrit au directeur du magasin pour se plaindre de tels propos et nous en a fait part.*

Dans l'immobilier

Bien que le refus de fourniture d'un bien ou d'un service basé sur l'orientation sexuelle soit puni par l'article 225-2 du Code pénal, nous déplorons encore cette année de nombreux cas de discriminations dans l'immobilier. Elles sont très difficiles à combattre car il est souvent compliqué d'en établir la preuve. Même avec des garanties solides, trouver un bien en location peut relever du parcours du combattant. Cela devient impossible quand le propriétaire est homophobe ou qu'il a tout simplement peur des réactions des voisins. Quelles solutions s'offrent aux victimes d'homophobie ?

Dans les restaurants ou autres lieux de détente et loisirs

Nous sommes régulièrement saisis par des cas d'homophobie dans ces lieux. Que ce soit de la part de clients ou de la part des propriétaires, il y a une constante : l'agression verbale avec un florilège d'insultes. Des propos moqueurs et dégradants par des clients choqués que deux femmes osent se tenir par la main en public sur une terrasse de café, ou des refus de louer une chambre d'hôtel à deux hommes car « *vous comprenez, notre établissement a une réputation* », cela existe mais certaines agressions peuvent être plus graves. Des victimes ont témoigné d'agressions physiques, notamment à la sortie d'établissement labellisés gay. Cela peut même aller jusqu'à l'agression à l'arme blanche (Cf. chapitre Agressions physiques).

- *Cela fait huit ans que Martine fréquente la même librairie sans aucun problème. Un soir, avec son amie, elles entrent acheter des magazines - notons que c'est la première fois qu'elle y entre avec elle. Elles ne remarquent rien.*

Le lendemain après midi, elles s'y arrêtent de nouveau pour acheter une carte téléphonique et un magazine. Accueil glacial. N'ayant pas suffisamment de liquide pour payer les quelques 15 euros, Martine propose de payer par carte. Ce à quoi on lui répond « les cartes c'est trente-cinq euros minimum ». Martine semble étonnée et ne cherche même pas à discuter, voyant la colère et la haine qui transparaissent de toutes parts de la patronne envers elles. Elle demande à son amie de compléter la somme, et elles partent sans même entendre la moindre parole de politesse.

Sur Internet

On nous signale des forums de discussions systématiquement fermés s'ils contiennent les mots gay ou lesbienne, ainsi que des pseudos interdits lorsqu'ils comportent les mêmes mots. Un modérateur a déconnecté un pseudo car sa « *présentation est vulgaire* ». Son seul tort était qu'il comprenait le mot transsexuel. Enfin, un célèbre site de rencontres en ligne pratique une discrimination commerciale à l'encontre des lesbiennes, car une femme cherchant une femme doit payer plus cher qu'une femme cherchant un homme. Cette discrimination est uniquement lesbophobe car un homme paiera le même tarif, qu'il cherche un homme ou une femme.

Dans les transports

Arrêtons nous avant de conclure sur ces quelques cas d'homophobie dans les transports. Comme cet homme agressé par un homophobe hystérique qui l'a inondé sous une pluie d'insultes, au wagon restaurant du Paris/Toulouse. Grâce au soutien du barman et du contrôleur, la victime a pu finir son voyage à l'abri en première pour plus de tranquillité.

Il est à noter que l'homophobie s'attaque à une homosexualité réelle ou supposée. Ainsi, certains hétérosexuels peuvent être victimes d'homophobie :



Extrait du Rapport annuel 2001

• François et Patrick habitent depuis plusieurs années dans le même appartement. Ce sont deux amis hétérosexuels en colocation. Habitant ensemble, ils prennent le bus tous les deux pour partir travailler. Mais depuis quelques années un chauffeur de bus les a pris en grippe. Il refuse de s'arrêter quand il les voit à l'arrêt de bus,

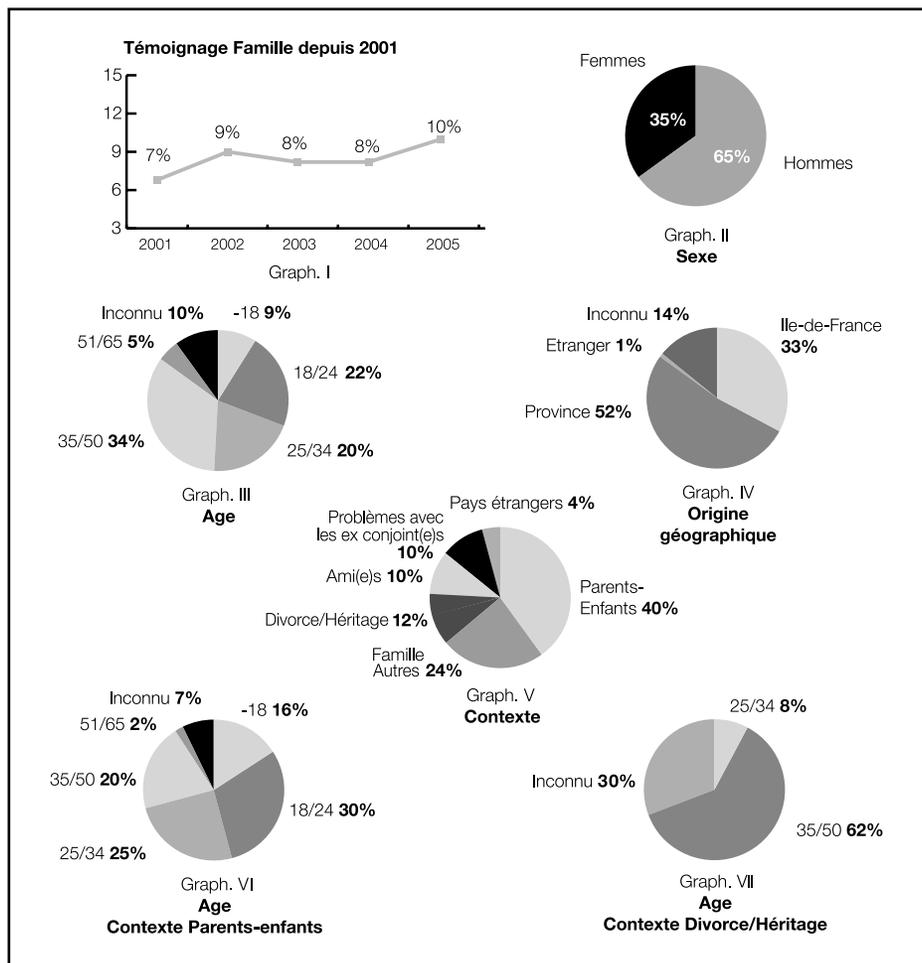
essaie de les coincer dans les portes... ceci gêne naturellement François et Patrick mais aussi d'autre usagers. L'homophobie est clairement établie car il n'hésite pas à interpeller ses collègues et à traiter publiquement de PD nos deux victimes. Ils ont porté plainte pour que cessent ces vexations et insultes quasi quotidiennes.

L'homophobie dans les commerces et services reste donc très présente. Insidieuse et perverse, elle peut s'avérer

dangereuse psychologiquement à long terme. Les mentalités évoluent, certes, mais encore trop lentement.

Famille – Données chiffrées

- 110 témoignages d'homophobie dans le cadre familial, représentant 10% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Pourcentage en légère hausse par rapport aux années précédentes, à 10%.
- Contexte : les problèmes rencontrés entre parents et enfants restent la première raison d'interpellation de l'association.
- Sexe : une plus forte proportion d'hommes (65%), en particulier dans les contextes « ami(e)s » et « problèmes avec les ex conjoint(e)s » ; les femmes témoignent de façon plus importante dans le contexte « parents-enfants ».
- Age : les 35-50 ans sont les plus nombreux à témoi-
gner (34%), suivis par les plus jeunes (les moins de 24 ans représentant 31%).
- Selon les contextes, la répartition par âge change logiquement de façon très significative : les plus âgés étant surreprésentés dans le contexte Divorce/Héritage (35-50 ans : 62%) par rapport aux plus jeunes dans le contexte « parents-enfants » (- 24 ans : 46%).
- Origine géographique : majorité de témoignages de province (52%) par rapport à l'Ile-de-France (33%).

Famille

Famille, Entourage

Ces proches qui font si mal...

Cette année encore, le contexte Famille/Entourage est un des plus importants avec 10% du total des témoignages, pourcentage stable depuis quelques années même s'il est en très légère hausse en 2005.

Ce chapitre regroupe des situations en réalité très différentes : en grande majorité des agressions dans la cellule familiale proche et élargie (plus de 60% des témoignages – (cf. graph. Contextes), mais également dans la cellule familiale recréée (divorce, problèmes avec les ex représentant plus de 20% du total – (cf. graph. Contextes). Mais toutes ces situations ont ceci de commun que l'agresseur est un proche, un parent, que les victimes aiment ou ont aimé : la situation leur est encore plus douloureuse, et les démarches à entreprendre contre ces agresseurs plus difficiles.

Parents, enfants, frères et sœurs : l'insupportable rejet...

Les témoignages exposant des problèmes au sein de la famille sont cette année encore les plus nombreux avec 64% des témoignages. Il s'agit surtout de rejet de la part des parents, pour plus des deux tiers des cas.

Les appels et courriels que nous recevons à ce sujet sont terribles. Les jeunes sont complète-

ment désemparés par la violence dont ils font l'objet, par le rejet de ceux censés les aimer.

• *Camille, 27 ans, habite encore chez ses parents et vit une situation vraiment difficile. Elle nous écrit aimer sa mère plus que tout au monde et être prête à tout pour elle. Mais elle a compris que cette dernière la fera toujours vivre dans la discrimination, la violence verbale et une surveillance excessive. Elle se demande pourquoi sa mère l'a mise au monde si elle la déteste tant, et signera son courriel d'un « d'une jeune femme bien découragée de la vie ».*

Outre cette souffrance psychologique, ces jeunes, très souvent dépendants de leurs parents financièrement, sont parfois complètement paniqués à l'idée de se retrouver seuls, abandonnés et sans ressource. La menace de mettre à la porte, de ne plus soutenir financièrement, de ne pas accepter de se porter caution ou d'arrêter de payer des études, par exemple, peut devenir un moyen de pression terrible contre ces jeunes. Comme si ces parents, qui ne veulent « pas de ça dans leur famille », pensaient faire changer leurs enfants. C'est une constante chez eux de penser que ce n'est qu'une passade, constatant parfois que c'est normal d'être attiré par de nouvelles expériences à l'adolescence, sans réaliser à quel point ce type de réaction peut être déstabilisant. Certains psychologues ou médecins contri-



Extrait du Rapport annuel 1999

buent à entretenir cette idée de passade, protégeant ainsi davantage les parents que les enfants.

Mais en plus d'abuser de cet ascendant matériel, ces parents utilisent l'ensemble des manifestations malheureusement classiques de l'homophobie : menaces, insultes, chantage, harcèlement, dégradations, coups.

- *Emmanuelle nous contacte pour son amie, trop mal pour nous appeler : elle a annoncé son homosexualité à sa mère la veille. Cette dernière l'a très mal pris, lui a conseillé d'aller se faire soigner, et a menacé de la mettre à la porte.*
- *Thierry, 19 ans, nous appelle pour savoir s'il ne devrait pas « freiner » son homosexualité puisqu'il ne peut pas la vivre pleinement, ses parents le rejetant complètement.*
- *Marie, 21 ans, est régulièrement harcelée par sa mère avec des propos du type « je sais que tu es une sale gouine », « tu peux crever ». Elle se demande si elle va déposer une main*

courante car elle voudrait que sa mère cesse. Elle est inquiète car sa mère sait où Marie et son amie résident.

- *Marc, 22 ans, témoin de la violence homophobe qui règne dans la famille de son ami, Cyril, 19 ans. Son père l'insulte et le menace de le mettre à la porte « s'il ne change pas ». Il se pose des questions d'ordre juridique : des parents ont-ils le droit de faire ça ?*

On reste sans voix devant la violence de certains propos ou actes de parents. La plupart rabâchent les clichés sexuels habituels. Morceaux choisis : « je vais te casser ta gueule de PD », « je suis sûre que tu as léché le cul de ta gouine », « je ne recevrai jamais de lesbiennes chez moi », « tu es une malade mentale, je vais te faire enfermer dans un asile ».

Mais si certains parents tiennent des propos si directs, d'autres choisissent le silence, rendant tout dialogue impossible. Ainsi, ce témoignage d'un adulte de 38 ans qui ne supporte plus

1 Contact : association consacrée aux gays, aux lesbiennes, à leurs familles et à leurs proches.

« l'homophobie silencieuse » de sa famille qui ne le questionne jamais sur sa vie privée et se moque de savoir s'il est heureux ou pas.

D'autres encore ne reconnaissent pas leur homophobie, ce qui plonge parfois les victimes dans une grande confusion. Sous couvert de tolérance et d'amour, souvent sur fond de religion catholique, ces parents se disent ouverts et prêts à accepter les homosexuel(e)s... mais pas dans leur famille.

Les victimes ont d'abord besoin d'une écoute patiente, et d'une déconstruction de tous les clichés que leurs parents véhiculent. Certains demandent des informations, des conseils plus précis sur ce qu'ils peuvent faire mais trop peu encore nous semblent prêts à porter plainte. L'association les informe et les réoriente selon les cas vers d'autres associations (Contact¹ par exemple) ou vers des avocats.

Au milieu de ces témoignages douloureux, quelques vraies lueurs d'espoirs. Ainsi, des parents nous contactent pour aider leur enfant homosexuel à mieux vivre leur homosexualité, ou se plaignent de l'homophobie dont leurs enfants sont victimes.

• *Paul nous appelle car son fils de 33 ans lui a annoncé la veille qu'il est homosexuel. Il lui a assuré que cela ne posait aucun problème et ne changerait rien, que son amour pour lui n'avait rien à voir avec sa sexualité. Mais son fils était en pleurs. Paul voudrait comprendre pourquoi il est si malheureux et l'aider à assumer son homosexualité. Il nous demande comment il doit se comporter.*

Mais l'homophobie familiale ne se limite pas qu'aux parents et peut aussi venir du reste de la famille, qu'elle soit proche ou plus éloignée. Ainsi, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines sont parfois cités comme agresseurs. La proximité naturelle des frères et sœurs, souvent également de la même tranche d'âge

que la victime, résonne de façon particulièrement douloureuse chez celles et ceux qui nous contactent.

- *Arnaud, 50 ans, appelle car il se sent trahi par son frère avec lequel il avait une relation forte. Ce dernier l'a appelé hier et l'a traité « d'enculé, de sale PD ».*
- *Stéphane, 27 ans, nous appelle pour témoigner de l'homophobie sournoise de ses frères et sœurs qui vont jusqu'à faire du chantage à la visite de sa mère hospitalisée, insinuant qu'il a des rapports pédophiles avec ses petits cousins.*

Le cas particulièrement dramatique des étrangers...

Il nous a paru important d'isoler les cinq témoignages concernant l'étranger, même s'il s'agit dans tous les cas d'une homophobie concernant une relation parents-enfants. Elle prend en effet une résonance toute particulière pour ces jeunes, dont la famille vient de pays où les droits des homosexuels ne sont pas reconnus voire bafoués (Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc). Ils sont tenus à un secret absolu, de peur d'être rejetés, voire bannis de leurs familles qui ne le toléreraient pas, et pourraient menacer leurs études en France « en leur coupant les vivres ». Certains ont même peur d'être physiquement menacés : « lapidés ».

Le sujet de leur vie sentimentale est de plus omniprésent dans ces familles où la pression est forte pour des mariages jeunes (l'un d'entre eux a été marié de force). Khalid nous contacte même pour trouver une lesbienne algérienne qui voudrait se marier avec lui afin d'éviter tout problème avec sa famille.

Leurs témoignages sont désespérés et l'association semble certaines fois être leur seul espoir : « Aidez moi !!! », « je vous en serai reconnaissant toute ma vie et j'attends impatiemment votre réponse », « Que faire, où aller ? ».

- *Malik, jeune étudiant de 26 ans de nationalité algérienne, nous écrit car il a été agressé*

plusieurs fois par des homophobes, agressions dont il est obligé de cacher le vrai motif à ses parents de peur qu'ils ne découvrent son homosexualité. Il est désespéré, il a tenté plusieurs fois de se suicider, « même la mort me fuit comme la peste, je suis toujours là pour mon plus grand malheur ». Il se sent menacé : « Aidez-moi, je risque la mort par lapidation si ma famille découvre mon homosexualité, ils commencent à douter ».

Des amis qui n'en sont pas...

Outre la famille, l'entourage proche, les amis, peuvent également devenir des agresseurs homophobes. L'investissement affectif est loin d'être neutre et le mal être est réellement important.

Les témoignages proviennent très majoritairement de gens jeunes, qui souffrent de l'homophobie de leurs amis au quotidien, dans leur lycée, dans leurs soirées. Insultes, blagues de potache, et moqueries sont omniprésentes dans ces contextes et touchent ces jeunes vraiment profondément. Devant ces réactions, la plupart d'entre eux cachent leur homosexualité de peur d'être rejetés. Là également, dans ce contexte, on retrouve l'idée que l'homosexualité est un passage, une passade, un signe que le ou la jeune n'a pas trouvé la « bonne personne » de l'autre sexe.

- Yann est tombé amoureux d'un de ses amis en faculté. Il lui a avoué ses sentiments et cet ami a fui. « Avoir eu le courage de parler de ça à un ami et le voir fuir par peur c'est très douloureux [...] Voilà un ami qui aura détruit ma vie ».

Divorce, décès, problèmes avec des ex-conjoint(e)s : des séparations difficiles

L'homophobie se manifeste également au sein des couples, séparés ou non. L'investissement affectif évident de ces situations rend cette violence, qu'elle soit psychologique ou physique, particulièrement difficile à vivre pour les victimes.

Cependant, dans plus de la moitié des témoignages de cette rubrique, c'est en cas de séparation de couple hétérosexuel que l'homophobie prend toute sa mesure. Si la séparation intervient parce que l'un des deux partenaires a une relation homosexuelle, cela peut être extrêmement mal vécu par le second qui lui fait alors vivre un « véritable enfer ». Insultes et harcèlement sont alors son lot quotidien, mais ce qui touche le plus, c'est l'instrumentalisation des enfants, qui sous l'influence de l'ex-conjoint, ne veulent plus voir ce parent homosexuel, ou être vu en sa compagnie.

- Jean-Louis, 40 ans, a divorcé depuis deux ans après 17 ans de mariage et a rencontré quelqu'un il y a quelques mois. Alors que tout se passait particulièrement bien avec son ex-femme, tout a basculé suite à cette rencontre que son ex femme ne supporte pas. Depuis, c'est l'enfer : menaces, harcèlement, outing dans la famille, courriels haineux et insultants, menaces de refus de présentation des enfants. Son fils de 15 ans dit ne plus vouloir être vu en sa compagnie, et ne veut plus venir passer les week-ends chez lui et a fini par s'armer pour aller tuer son père. La situation s'aggrave de jour en jour et Jean-Louis ne sait plus quoi faire.
- Michèle, 31 ans, vit avec sa conjointe qui a deux enfants d'une première vie de couple. Depuis qu'il est au courant, l'ex de sa conjointe « éduque » les enfants à l'homophobie. Résultat, la fille aînée ne veut plus habiter chez sa mère car elle trouve ça « dégueulasse ».

Comme nous l'avions déjà relevé dans les rapports précédents, et malgré les avancées législatives notamment, nous recevons encore un nombre important d'appels nous faisant part de craintes ou problèmes liés à l'homosexualité dans le cadre des séparations, divorces et héritages notamment.

Il reste surprenant de constater la persistance

des clichés existant sur ce sujet : l'homosexualité serait une faute, la loi ne pourrait pas donner la garde des enfants à l'un des parents s'il est homosexuel. Ces clichés sont très largement utilisés par les ex-maris et ex-femmes pour faire pression ou déstabiliser les victimes. Nos écoutant(e)s sont alors là pour rappeler le cadre de la loi : celle-ci n'invoque évidemment pas l'homosexualité comme motif direct de divorce, pas plus qu'elle ne mentionne comme motif officiel de non garde des enfants l'homosexualité des conjoints. Malheureusement la réalité est parfois toute autre. Ainsi, beaucoup de témoignages nous font part de réelles difficultés pour obtenir ou exercer un droit de visite ou de gardes. Réticence et obstacles viennent non seulement des conjoints, mais aussi parfois des différentes institutions en jeu : école, police, justice. On nous rapporte notamment des demandes d'enquêtes psychologiques liées à l'homosexualité du parent, et des interdictions de recevoir les enfants en présence du nouveau conjoint. Les dépôts de plainte restent parfois sans suite.

• *Denis, divorcé, n'a pas vu ses enfants depuis*

En conclusion, les témoignages concernant la famille sont toujours aussi douloureux, et représentent une part très importante des témoignages que nous recevons, dans une année où le débat sur l'homoparentalité a pris une ampleur sans précédent. Il est finalement paradoxal de voir à quel point ces parents hétérosexuels peuvent être violents et offrir si peu d'amour et de sécurité à leurs enfants,

5 ans alors qu'il a la garde partagée. Il a déposé plusieurs plaintes mais rien n'y fait. A chaque fois qu'il passe au tribunal, l'avocat de son ex-femme met en avant et stigmatise son homosexualité. Il n'en peut plus d'être « pris pour un pestiféré qui doit payer parce qu'il est homosexuel ».

• *Jeanne nous contacte car elle craint de perdre la garde de sa plus jeune fille. Son homosexualité a été utilisée par son mari à l'annonce du divorce (injures) et lors de la procédure : il a demandé une enquête médico-psychologique contre elle pour démontrer qu'elle trouble ses enfants. Il a déjà obtenu la garde de sa fille aînée.*

Nous avons également intégré dans cette rubrique les témoignages relatant des problèmes légaux d'héritage dans le cadre du décès de l'un des deux partenaires d'un couple homosexuel. Ces histoires sont dramatiques. Ainsi Olivier, qui a perdu son ami d'un cancer. Ils vivaient ensemble depuis 5 ans, mais sans être liés par un Pacs. La famille de son ami l'a expulsé de leur appartement, a confisqué tous les biens et demandé des comptes sur les factures.

à l'heure où on met en doute la capacité des parents homosexuels à offrir un cadre harmonieux de développement à leurs enfants.

Enfin, sur le divorce, il est urgent que les discriminations liées à l'orientation sexuelle de l'un ou l'autre des parents cessent définitivement. Il est urgent que le ministère de la Justice rappelle aux magistrats que l'homosexualité d'un parent ne saurait être un motif de refus de garde d'enfant.

Un rapport sur la famille conservateur qui nie les évolutions des modèles sociaux

La mission parlementaire sur la famille a rendu son rapport aujourd'hui 26 janvier.

Il apparaît qu'hormis quelques propositions d'améliorations du Pacs déjà prônées par le rapport d'experts remis au ministère de la justice en avril 2004 (il aura donc fallu deux ans pour proposer de mettre certaines de ces mesures en œuvre), le rapport fait l'impasse sur l'homoparentalité et sur l'adoption pour les couples homosexuels, qui sont pourtant une réalité, laissant ainsi la France à la traîne d'autres pays de l'Union européenne bien moins frileux.

Les déclarations de Valérie Pécresse, présidente de la commission, justifiant l'opposition à l'homoparentalité et au mariage homosexuel sont bien courtes : "A l'UMP, nous sommes attachés au principe fondamental de la filiation : un père, une mère, un enfant" ; "le mariage est un cadre exigeant de droits et de devoirs conçu pour permettre l'accueil et le développement harmonieux de l'enfant". Les études faites notamment en Amérique du Nord ainsi que dans les pays scandinaves montrent pourtant que les enfants des familles homoparentales ne se développent pas moins bien que dans les familles hétéroparentales, à partir du moment où il sont entourés d'amour et qu'ils n'ont pas le sentiment de vivre dans un cadre discriminé ou dévalorisé par la loi !

SOS homophobie ne peut que déplorer la définition conservatrice de la famille donnée par ce rapport (un père, une mère, un enfant) qui nie les réalités que vivent aujourd'hui de nombreuses et nombreux homosexuel(les). Le vide juridique de ces situations est ainsi maintenu et entretenu ! Qu'advient-il donc de l'intérêt supérieur des enfants des couples homosexuels, intérêt supérieur tant vanté par certains adversaires de l'évolution des droits des homosexuel(les) ?

Les députés UMP n'ont pas voulu non plus étendre le droit à l'adoption aux couples homosexuels. Mais les célibataires peuvent adopter, cela revient donc à continuer de favoriser une situation où les gays et lesbiennes doivent taire leur orientation sexuelle pour pouvoir adopter. Quelle hypocrisie !

Même si ce rapport conservateur propose des avancées pour les couples pacésés, SOS homophobie dénonce le fait qu'il laisse de côté toutes les évolutions des modèles familiaux pour s'en tenir au modèle du 19^{ème} siècle et demande au gouvernement de ne pas tenir compte de certaines de ses conclusions afin de reconnaître l'homoparentalité et d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Internet

Déluge de propos homophobes et sentiment d'impunité

Au cours de l'année 2005, les internautes ont témoigné à 85 reprises de manifestations homophobes sur Internet. Ce chiffre est en forte progression par rapport à l'année précédente (64 témoignages), soit + 33%. Et c'est sans compter les 11 signalements de discriminations liées à l'orientation sexuelle pratiquées par certains sites (Cf. chapitre Commerce et services). Les internautes ont ainsi pointé du doigt une soixantaine de sites hébergeant des propos homophobes. Pour la moitié d'entre eux, ces propos se trouvaient sur des forums de discussion. Plusieurs internautes témoignent aussi avoir été personnellement insultés et menacés *via* les moyens de communication électroniques que sont le courriel et le chat.

Ces témoignages d'homophobie ne représentent qu'une infime part du nombre de pages publiées sur Internet où les homosexuel(le)s sont pris pour cible. Aujourd'hui, Internet est un lieu d'expression d'une ampleur inédite. L'explosion récente du nombre de blogs, ces pages personnelles où chacun peut facilement livrer pensées et photos sans contrôle a priori en est l'illustration. Et la « toile » est, pour beaucoup, le royaume de l'impunité où chacun peut se laisser aller à dire sa haine sans aucune conséquence. Du coup, le nombre de propos homophobes et leur violence sont sans com-

mune mesure avec ce que l'on trouve dans les publications traditionnelles sur papier.

Insultes, menaces, diffamations, appels à la haine ou à la discrimination, ces textes diffusés par Internet sont pourtant contraires à la loi française. Depuis décembre 2004 et la réforme de la loi sur la presse (cf. chapitre Justice), les propos publics homophobes (injure, diffamation, incitation à la haine) sont interdits. Ceux ayant « *provoqué à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle* » risquent une peine de prison. Cette loi s'applique aux médias traditionnels comme à la publication sur Internet. Et comme dans la presse, les responsables de la publication, en l'occurrence les webmestres, peuvent être poursuivis devant les tribunaux, même s'ils ne sont pas les auteurs des propos incriminés. Seules conditions : l'hébergement du site en France et le délai de prescription de 3 mois. Quant aux propos injurieux ou diffamatoires adressés à une personne lors d'une conversation à deux sur un chat ou dans un courriel, ils tombent sous le coup de la Loi, même si, du fait de leur caractère privé, ces injures ou diffamations sont faiblement condamnées.

Nous verrons que ce progrès de la législation ne semble pas avoir découragé les homophobes. Pour tenter de faire cesser ces dérapages, SOS homophobie a mis en place, au cours du second

semestre 2005, une surveillance active des sites et autres forums signalés par les internautes. Du fait du court délai de prescription (trois mois) il faut pouvoir réagir au plus vite pour éventuellement poursuivre les auteurs de sites homophobes. Si les propos ne visent pas une personne en particulier mais les homosexuel(le)s en général, notre association peut, suite à la loi du 30 décembre 2004, intervenir directement, car la lutte contre l'homophobie est dans les statuts de SOS homophobie et l'association a plus de 5 ans d'existence. Bien sûr, les sites hébergés à l'étranger ne pourront être poursuivis. C'est pourquoi nous enquêtons systématiquement sur les sites signalés pour savoir s'ils tombent bien sous le coup de la loi française.

Pour l'instant, SOS homophobie n'a pas encore entamé de procédure judiciaire contre un auteur de contenu homophobe sur internet. En revanche, les rappels à la loi, envoyés au nom de l'association aux webmasters, se sont déjà révélés efficaces. Ainsi, le webmaster de www.boursorama.com a retiré des propos violemment homophobes de son forum consacré au mariage homosexuel, quelques heures à peine après que nous l'avons interpellé. Aujourd'hui, plusieurs "experts Internet" de notre association sont chargés de surveiller la "toile" et d'intervenir ainsi directement pour faire disparaître les propos homophobes signalés. Internet ne doit plus rimer avec impunité.

Le discours hostile aux homosexuel(le)s

Plus que tout autre, un site nous a été signalé par de nombreux internautes. Il s'agit de <http://www.non-a-homofolie.com/>. « *Oui à la famille. Non à l'homofolie !* » est son slogan. Très actif depuis le début de l'année 2005, le site multiplie les communiqués de presse, les pétitions et encourage à écrire aux élus pour combattre tout progrès des droits des homosexuel(le)s.

Selon le rédacteur des communiqués, Alain Toulza, les homosexuel(le)s sont devenus « *les intouchables de la République* » alors qu'ils ne sont victimes de rien : « *Non, les gays et lesbiennes ne sont pas menacés dans notre pays, hormis par quelques très rares individus en mal de violence gratuite et, parfois, d'identification sexuelle personnelle. C'est l'étalage indécemment et provocateur d'une minorité exhibitionniste, qui expose la masse généralement discrète des homosexuels à des réactions extrêmes que ni la population dans son ensemble, ni la presse, ni la justice, n'approuvent* ». En résumé, l'homophobie n'existe pas, c'est une invention des militants associatifs, qualifiés de « *Khmers roses* » : « *Ce tapage constant autour d'une pseudo persécution, ce que la frange des "agit-prop" de la mouvance homosexuelle veut obtenir de l'Etat et imposer à l'immense majorité de nos concitoyens, c'est la consécration solennelle d'un modèle de vie qui met en péril le socle de la société et son avenir* ». La logique est simple : rien ne sert de protéger les homosexuels puisqu'ils ne sont victimes de rien. CQFD.

Les forums de discussion sont les lieux où la liberté d'expression est la plus grande et où le discours hostile aux homosexuel(le)s s'épanouit le plus. La légalisation du mariage homosexuel dans plusieurs pays européens et la question de l'homoparentalité ont provoqué de nombreux débats sur les forums traitant de l'actualité. Dans le « *feu de la discussion* », les propos dérapent facilement dans de l'homophobie pure et simple. Pour l'éviter, des modérateurs sont censés retirer les propos contraires à la loi, voire exclure les participants les plus violents. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Sur le forum du journal Le Midi Libre, <http://www.midilibre.com/actuv2/forumv2/>, une discussion sur « *Le défilé des gays* », engendre des propos haineux. Exemple : « *Le seul avantage des gays, c'est que jusqu'à*

plus ample informé, ils ne se reproduisent pas ! Ouf, on est partiellement sauvés (...) Qu'ils se débrouillent mais ne cherchent pas à imposer leurs moeurs dévoyées à l'ensemble des populations du globe, sous peine d'effet BOOMERANG !!!!!!! ». Ces propos sont toujours présents, 6 mois après leur publication, en juin 2005, malgré l'étonnement et la réprobation de plusieurs internautes.

De même, sur le site <http://www.leforum-politique.org>, ces commentaires hostiles à la Marche des fiertés et à la politique de Delanoë à Paris demeurent en ligne pendant des mois : « *Les hétérosexuels sont normaux, les homosexuels sont malades, qu'ils fassent leurs saletés chez eux et qu'ils se taisent.* » « *Paris n'est pas une ville de PD ! HORS DE QUESTION ! DELANOË, casse-toi !* » Il est à noter que le contenu de ce forum est pourtant surveillé. Des modérateurs interviennent en coupant certaines contributions. Ainsi, un participant s'est vu « *banni* » à la suite de « *Propos homophobes, incitation au meurtre* », selon le modérateur. On n'ose imaginer le contenu de ce message censuré...

Un internaute nous alerte aussi sur le forum de Wanadoo. Il nous écrit : « *Malgré une équipe de modérateurs, ce forum est un lieu de déchaînement des homophobes. Ils ont été rappelés à l'ordre plusieurs fois, mais voici ce que je viens d'y trouver : "Bas les masques !! Avis posté le 21/08/2005 à 11:55:55 : C'est contraire à la nature, c'est avilissant et dégradant. Je ne me réfère même pas à la Bible qui est pourtant claire. S'il y en a de rares qui auraient des chances d'échapper au constat de leur "état", je serais assez pour l'étoile Rose.* »

Les discussions sur l'homosexualité sont particulièrement animées sur le site <http://www.hexali.fr>. Les propos ouvertement homophobes et les clichés sur les homosexuel(le)s sont critiqués par les autres partici-

pants du forum. Ce à quoi l'un des participants répond : « *Vous êtes marrant, vous, mais ils ne sont pas comme tout le monde !!! Un couple composé de deux personnes de même sexe, cheminant dans la vie, n'est tout de même pas identique à un couple composé de deux personnes de sexe opposé. Et ne venez pas me dire qu'il n'y a pas de différence, qu'ils sont aussi normaux que les hétéros. Ben si, il y a une anomalie et de taille, c'est que seuls les hétéros peuvent procréer. Avez-vous vu, dans la nature des animaux "homos" ? Non, ils obéissent à l'instinct procréateur.* »

Bref, il serait fastidieux de reproduire ici la totalité des propos relevés par les internautes sur les forums de discussion traitant de l'actualité. Des réactions d'une grande violence à propos de l'homoparentalité et du mariage gay nous ont été signalées sur les forums du Nouvel Observateur, de La Croix, de BeurFM, de M6, de France 2 (émission « *On a tout essayé* »), de Doctissimo, d'AOL, de fraternite.net (scoutisme), de Yahoo! (groupe « *lecteurs du Figaro* »), du Bloc Identitaire (groupe d'extrême droite)... Certaines publications ont depuis été retirées, d'autres sont toujours en ligne...

La propagande religieuse

Sur Internet, les différentes religions condamnant l'homosexualité ont trouvé une formidable caisse de résonance pour faire passer leur message. Ces sites sont particulièrement nombreux et multiplient les moyens de propager la « *bonne parole* ». Voici quelques uns de ceux qui ont le plus choqué les internautes.

Sur www.catholique.org, un texte tente de répondre à la judicieuse question « *L'Eglise est-elle homophobe ?* ». L'argument développé est celui de la différence entre « *homosexuel* » et « *homosexualité* ». En résumé, l'homosexuel(le) a droit au respect et à l'amour, mais les pratiques homosexuelles sont contre-nature,

« C'est une relation incapable d'engendrer la vie, c'est la nature, c'est comme ça ». L'homosexualité est présentée comme le fruit d'un « blocage psychologique ». Point.

Sur le « Portail jeune de l'Eglise catholique en France », <http://inx16.fr/>, le prêtre et psychanalyste, Tony Anatrella, est appelé à la rescousse. Plusieurs de ses textes sont publiés dans lesquels il assimile l'homosexualité à une maladie psychiatrique. Il remet même en cause la réalité de l'homophobie : « Il est faux de prétendre que les homosexuels sont les victimes de la société alors que leurs pratiques sont surreprésentées dans les médias jusqu'à la saturation. » Tout cela s'accompagne de prises de position farouchement contre le mariage homosexuel et l'adoption. Sur le forum de discussion de ce site à destination des jeunes, l'homosexualité est condamnée à maintes reprises à grand renfort de citations bibliques.

Le site d'une église évangéliste, censé « aborder des thèmes de société à la lumière de la Bible », <http://pageperso.aol.fr/ame5581026/index.html?f=fs>, va plus loin. Il évoque ainsi l'homosexualité : « C'est une perversion sexuelle, avec tout ce que cela comporte comme dérèglement physique, moral, spirituel. » Ce jugement se base sur des extraits de l'Ancien et du Nouveau testament : « Dieu dit dans le livre du Lévitique (ch. 18/22-23) : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme, c'est une abomination. » La seule voie de salut proposée : la repentance.

Des participants de forums religieux, comme celui du Top chrétien, <http://forum.topchretien.org>, condamnent la violence de ces anathèmes. On y trouve des messages de tolérance, du type « Aimez-vous les uns les autres », à côté d'un discours clairement homophobe : « Personnellement, je trouve que c'est une véritable abomination que ce genre de choses

existe (comme la zoophilie aussi). » Plus loin, on peut même lire un amalgame entre pédophilie et homosexualité : « Les pédophiles ressentent bien de l'amour pour les enfants eux aussi. Cela ne veut pas dire que le fait qu'il s'y laisse aller (selon leurs coeur et leur pulsion sexuelle) est correct pour autant. Un péché, c'est un péché. »

Sur le site www.libertepolitique.com, la référence à la religion est moins évidente. Mais sous la rubrique "Les origines", on découvre que ce site sert à « éclairer les grands débats contemporains à la lumière de l'enseignement de l'Eglise. » Et l'on n'est pas déçu ! Un internaute y a trouvé un article dénonçant le « prosélytisme homosexuel ». Les homosexuel(le)s y sont présentés comme responsables de la propagation du Sida. L'homophobie et même la sexualité entre personnes de même sexe sont niées : « L'homosexualité est une négation de la sexualité elle-même. Il n'y a sexe que là où il y a différence sexuelle reconnue dans les principes et les comportements. »

Mejliss el kalam, www.mejliss.com, est un site ouvert à la communauté musulmane. Malgré l'interdiction de propos incitant à l'homophobie proclamée par une mise en garde dès la page d'accueil, ce site n'en est pas exempt. Dans un sondage pour désigner « les signes de la fin du monde », une des propositions est : « L'impudique et le vice se répandront, notamment l'homosexualité et le lesbianisme. » C'est d'ailleurs cette affirmation homophobe qui arrive en tête avec près de 40% des votants.

Les internautes nous ont aussi signalé les nombreuses réactions homophobes sur le forum « Judaïsme et culture » du site www.feujworld.com. L'organisation de la Gay Pride à Jérusalem est sévèrement critiquée. La « ville sainte » s'en trouverait souillée, d'ailleurs un des participants à la discussion assène : « Juif et homo

sont deux mots incompatibles ». De même, la diffusion, le 7 mars 2005, du téléfilm « Un amour à taire » sur la déportation des homosexuel(le)s pendant la Seconde guerre mondiale est un sujet de polémiques. Propos choisis, relevés par un internaute : « *Les gays n'ont jamais souffert des discriminations dont ont souffert les minorités ethniques, donc ils n'ont qu'à se cacher !* »

La propagande religieuse peut aussi prendre la forme d'une diffusion par courriel. C'est le cas de la pétition intitulée « *Non au mariage homosexuel !* » dont on trouve l'origine sur un site chrétien américain, www.mydailyprosperity.com/pour_une_meilleure_societe. Pour inciter à signer cette pétition, voici quelques-uns des arguments avancés : « - *Le mariage gai ouvrira la porte à toutes sortes de corruptions insensées. - Le mariage gai changera complètement la base de la société. - Le mariage gai encouragera tout simplement les gens à devenir gais...* »

“L'humour” comme alibi à l'homophobie

Les internautes ont été nombreux à nous alerter sur un jeu en ligne où les homosexuels sont pris pour cible... pour « rire ». Nous l'avons trouvé sur au moins deux sites : www.humour.com et www.rigolus.com.

Le jeu s'appelle : « *Prend garde à tes fesses, chasseur !* ». L'internaute joueur se retrouve dans la peau d'un chasseur fusil en main. Le but est d'abattre les hommes nus qui sortent des fourrés. Sinon, le chasseur se retrouve à quatre pattes, sodomisé par l'homme nu... Le score du chasseur est établi en fonction du nombre d'hommes tués au cours de cette sanglante « *chasse aux PD* ». Le caractère homophobe du jeu ne fait aucun doute. Ce jeu se trouve d'ailleurs sous la rubrique « *Zone rose* » et les hommes à abattre sont clairement des homosexuels. Ce jeu est gratuit et accessible d'un simple clic sur ces sites d'humour. Un internaute nous dit aussi avoir reçu

l'adresse du lien directement dans un courriel. Ce qui ne l'a pas du tout fait rire.

Sur un autre site « *comique* », www.humours.net, une rubrique est dédiée aux « *blagues gays* ». Dans ce recueil d'histoires graveleuses, les mœurs homosexuelles sont dépeintes comme avilissantes, surtout les rapports sexuels : « *Quel est le point commun entre un homosexuel et un sauteur à l'élastique ? – Si le caoutchouc craque, ils sont tous les deux dans la merde !* »

Les amalgames douteux

Au détour d'un site consacré à la Bourse, à la littérature ou à son groupe pop préféré, on peut parfois avoir la mauvaise surprise de se retrouver face à des discours ou des allusions homophobes. Quelques exemples :

- Une élève infirmière s'étonne de voir sur un site éducatif, <http://psychiatriinfirmiere.free.fr>, l'homosexualité classée dans les perversions



humour.com “Prend garde à tes fesses, chasseur”

sexuelles aux côtés de la pédophilie, la zoophilie, la nécrophilie, la gérontophilie...

- Sur le dictionnaire en ligne des Trésors de la langue française, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>, un amoureux des belles lettres est choqué de voir comme synonyme à "Homosexualité" le mot "Pédophilie" assorti de références littéraires anciennes et péjoratives.
- Un autre amalgame douteux est dénoncé sur un site de lutte contre les sectes, <http://www.info-sectes.org/> : « *Voilà des victimes parfaites pour la perversion, l'homosexualité, le satanisme, la magie sexuelle...* ».
- Un fan de mécanique se dit atterré de trouver sur www.autotitre.com, site d'actualité automobile, des propos tels que « *les 4x4, c'est pour aller dans la merde, parfait pour les PD* » ou bien, « *Le jockstrap, facile pour aller chier, idéal pour les PD (...) et j'irai même plus loin, au bûcher ! Il faut reprendre les vieilles méthodes et punir ces malades* ».

Insultes personnelles

Les discussions en direct entre plusieurs internautes grâce aux chats peuvent être l'occasion de se faire insulter lorsque l'homosexualité de l'entre eux est dévoilée. Au cours de ces échanges en temps réel, la modération par le gestionnaire du site est, il est vrai, plus difficile. Il n'en demeure pas moins que ces insultes sont inacceptables et particulièrement blessantes.

Un jeune homme nous a fourni plus de deux heures d'échanges sur le chat de MSN où il se fait copieusement insulter : « *fil de pute* » « *Va sucer une bite* », « *sale homo* », « *Les homos c des connard c tt* », « *Tire toi une balle...* » « *Tu mérites la décapitation* »... etc.

La même mésaventure est arrivée à une jeune lesbienne sur le chat de Caramail. Elle témoigne : « *On m'a traitée de "sale pute", je cite, ou encore "Va jouer avec tes billes, sale gay". J'ai trouvé ça tellement humiliant...* » Une autre jeune femme

témoigne d'insultes sur le chat de Mokaup. Et même sur le chat « Gay » de Wanadoo, un jeune homme s'est retrouvé insulté par deux chatteurs devant les 300 participants du chat. Exemple : « *Vous faites honte à dieu de vous avoir donné la vie* ». Les modérateurs alertés ne vont rien faire : « *Bannir, c'est pas mon truc* », a expliqué l'un d'eux. L'internaute est particulièrement révolté de cette absence de réaction.

Créer un site ou un blog ouvertement gay peut aussi déclencher des réactions de vive hostilité. Les auteurs du site www.lesbienraisonnable.com reçoivent de nombreux messages insultants par le biais du livre d'or de leur site. La fréquence et la violence a fini par leur devenir insupportable. Sous l'adresse e-mail MORTALESBIENNE@AOL.COM, elles ont reçu des dizaines de fois le même texte, répété à l'infini : « *TON SITE IL EST POURRI COMME TON CUL SALE LESBIENNE DE MERDE... VIVE LES MECS ! MORT AUX LESBIENNES !* » Un autre message répète : « *Z'avez pas honte???? Et on va me dire que c'est normal d'être lesbienne ou PD Aaaaaahhhhhh ! Vous êtes une anormalité qu'il faut supprimer par tous les moyens...* »

Un jeune homosexuel de 15 ans a créé un blog sur lequel il reçoit des commentaires anonymes haineux, voire même menaçants : « *Pfff... Mais, t'as pas honte d'être PD ? Comme s'il n'y avait pas assez de problèmes sur la terre et la j'apprends quoi ? Un PD de plus sur la terre ? Pfff tu sers a rien bouffi !!!! [...] Suicide toi pauvre merde et arrête de faire ton vieux blog de merde [...] Allez, ne va même pas me parler, sinon je te mets une droite, gros porc.* »

Sur son blog, un jeune étudiant d'une vingtaine d'années a publié sa photo avec son copain. La légende : « *Nous... C'est pour la vie* ». Du coup, il reçoit ce commentaire : « *ah lala c pas bo tout ça!!!! ta une vieille gueule, ton copain aussi. Faites vs bien le cul deux. Ta trop sucer ton copain que ta une écharpe autour du coup (torticolis) ???* »

Quelques internautes témoignent aussi avoir reçu insultes et menaces directement par courriel. L'un d'entre eux affirme même que son harceleur est passé à l'action. Son ami a été agressé physiquement à la sortie du RER. Cette agression a ensuite été revendiquée par mail. Et le harceleur anonyme menace de recommencer...

Vu l'avalanche des propos homophobes hébergés sur Internet, il est clair que la loi française est encore loin d'être appliquée. La surveillance des forums par des modérateurs engagés par les webmestres manque encore de cohérence et souvent d'efficacité. La particularité de l'homophobie sur Internet est

Discriminations

Enfin, l'orientation sexuelle peut être un critère de discrimination sur certains sites et forums. Des pseudos ouvertement gays, bi ou trans, sont ainsi écartés. Des tarifs plus élevés sont appliqués aux homosexuel(le)s sur un site de rencontres...(Cf. chapitre Commerces et services).

aussi qu'elle se joue des frontières. Un site ou un forum en langue française, mais hébergé à l'étranger ne pourra pas se voir appliquer la loi française. Pour autant, il sera facilement accessible depuis la France en quelques clics de souris. Le sentiment d'impunité des homophobes sévissant sur Internet ne disparaîtra pas de sitôt.

La balance peine à trouver son équilibre

En 2005, nous avons reçu 17 témoignages relatifs à la justice, soit trois de plus qu'en 2004. Ce nombre est relativement faible par rapport à la totalité des appels, courriers et courriels reçus. Cependant, un chapitre nous a semblé essentiel afin de faire une synthèse des principales décisions judiciaires rendues de mars 2005 à février 2006¹, et de mesurer l'efficacité des dispositions législatives votées en 2003 et 2004. SOS homophobie est plaignante ou partie civile dans plusieurs affaires pénales.

Un comportement ferme vis-à-vis des agressions et propos homophobes

Le 18 mars 2003 a été votée une loi comportant des dispositions relatives à la lutte contre l'homophobie. En particulier, « *les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise en raison de l'orientation sexuelle de la victime* ». Ceci concerne notamment les meurtres, tortures et actes de barbarie, violences, viols et autres agressions sexuelles. Plus récemment, le 30 décembre 2004, une loi est venue modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Sont punies notamment la diffamation et l'injure publiques commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle. L'homophobie

constitue alors un motif venant aggraver les peines prévues.

La loi sanctionne ainsi certains actes et propos homophobes, et la justice a la charge d'appliquer en pratique la répression de ces actes. Notons cependant que ce n'est pas parce que le demandeur ou la victime a des comportements homosexuels réels ou supposés que le caractère homophobe sera reconnu. Il faudra établir que l'acte incriminé a été commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime.

Plusieurs affaires jugées en 2005 ont montré que la justice applique correctement ces nouvelles dispositions législatives.

En juin 2005, plusieurs hommes ont été condamnés à de la prison ferme à Nantes après avoir été reconnus coupables d'actes homophobes. Il leur a été reproché d'avoir agressé verbalement plusieurs hommes, blessant l'un d'entre eux, sur un lieu de drague gay. Ils avaient reconnu qu'ils avaient agi « *parce que les victimes étaient homos* ». Le procureur a estimé que cette affaire se résumait « *à une expédition punitive. [...] C'est une sorte de lynchage de deux personnes en raison de leur homosexualité présumée* ».

Même comportement de la justice à Montpellier où le tribunal correctionnel a condamné,

¹ Certaines affaires ont connu une évolution positive depuis l'écriture de ce texte. Nous y reviendrons dans l'édition 2007.

en octobre 2005, deux hommes à de la prison ferme pour violences aggravées en réunion et en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Ils avaient roué de coups un homosexuel en proférant des insultes homophobes dans un lieu de drague à Montpellier.

On peut encore citer, par exemple, le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Quentin (Aisne) qui a condamné trois jeunes hommes à de la prison ferme pour avoir agressé un homme en raison de son homosexualité. Jugés en comparution immédiate, ils ont été reconnus coupables de « *vol avec violence et extorsion d'argent avec la circonstance aggravante d'homophobie* ». Le tribunal a suivi les réquisitions du procureur. L'un des prévenus avait expliqué : « *on voulait s'amuser avec un PD et lui foutre la trouille* ». Les hommes avaient violemment frappé la victime, notamment au visage, avant de lui voler des effets. Puis ils l'avaient obligé à retirer de l'argent. Enfin, la justice sait se montrer ferme avec les jeunes en milieu scolaire. Trois lycéens ont été condamnés à des peines de prison avec sursis pour bizutage à Verdun. Le tribunal a retenu le motif de violence volontaire en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Après avoir « *bizuté* » selon leurs dires (en fait il s'agit d'une véritable agression), des photos de la scène prises par une lycéenne avaient circulé dans le lycée. On note donc avec satisfaction que, pour ces différents types d'agressions, la justice applique les dispositifs introduits par la loi du 18 mars 2003. Les tribunaux sont plus fréquemment saisis d'actes dans lequel le caractère homophobe est invoqué. Ceci ne signifie pas forcément que ces actes sont plus nombreux mais que les victimes sont peut-être moins inactives et ne craignent plus d'aller devant la justice pour faire valoir leurs droits. Si nous nous réjouissons de ces jugements, nous aurions fortement préféré qu'il n'y ait pas autant d'agressions et il convient donc de rappeler qu'il est également important de mener des actions de

sensibilisation dès le plus jeune âge afin de diminuer le nombre de ces agressions. Nous ne pouvons nous contenter de la répression même si elle est indispensable.

S'agissant des dispositions introduites par la loi du 30 décembre 2004, il est encore un peu tôt pour que les tribunaux aient eu à connaître de manière significative des faits qu'elles répriment, à l'exception notable de l'affaire Vanneste (cf. encadré). Plusieurs personnes nous ont contactés pour avoir des informations sur ce procès.

Une justice beaucoup plus paradoxale vis-à-vis des affaires liées à la famille

Le 5 juin 2004, le maire de Bègles avait marié un couple d'hommes. Le 27 juillet 2004, le tribunal de grande instance de Bordeaux avait annulé le contrat de mariage (cf. *Rapport annuel 2005*). Le 16 mars 2005, les avocats des mariés ont fait appel de cette décision et se sont présentés devant la cour d'appel de Bordeaux. L'avocat général est resté sur la position initiale du ministère public en maintenant la demande d'annulation de mariage en invoquant l'article 143 du code civil. Il admet cependant que le code civil « *ne dit pas formellement qu'un mariage est réservé uniquement à un homme et une femme* », tout en remarquant que cette différenciation était évidente à l'époque.

Le 19 avril 2005, la cour d'appel a suivi l'avocat général et a confirmé le jugement de première instance. Le mariage est donc annulé. Les mariés ont déclaré leur intention de se pourvoir en cassation. De son côté, le parquet a indiqué qu'il comptait « *faire exécuter cet arrêt* » en le signifiant par voie d'huissier au couple et en demandant à la mairie de Bègles de porter la mention « *mariage annulé* » sur les registres de l'état civil.

D'autres cas confortant cette position de la justice existent.

Le 18 mars 2005, à Cahors, Yves et Marc avaient déposé leur première demande de mariage. Le maire de Cahors avait refusé de publier les bans : Yves et Marc l'ont assigné en référé. Le juge des référés s'est déclaré incompétent et c'est alors à la cour d'appel à se prononcer. L'audience a eu lieu le 16 novembre 2005. Yves et Marc en sont sortis découragés. « *C'était horrible, un déluge d'homophobie* ». L'avocat général juge comme « *une évidence juridique* » le fait que le droit français prohibe totalement le mariage entre personnes de même sexe. Cette évidence juridique n'est pourtant inscrite dans aucun texte de loi. La cour d'appel a rendu son jugement le 14 décembre 2005. Elle a confirmé l'ordonnance du juge des référés qui s'était déclaré incompétent pour statuer. Le président de la chambre a débouté Marc et Yves de leur demande. Il rappelle que « *les législations étrangères ayant admis l'union homosexuelle ont nécessairement modifié leur législation pour y parvenir* ». Marc et Yves envisagent de se pourvoir en cassation avant peut-être d'aller devant la Cour européenne des droits de l'homme.

L'affaire de Camille et Monica, deux transsexuelles de la région parisienne en est un autre exemple. Camille a changé de sexe et est devenue femme. Monica, citoyenne argentine, est toujours homme à l'état civil. Suite au dépôt de leur demande de mariage à Rueil-Malmaison en toute légalité, le maire UMP, Patrick Ollier, a saisi la justice, soupçonnant un mariage de complaisance. Mettant en doute la réalité de leur union, il a fait procéder à une expertise médicale pour que soit vérifiée la réalité du sexe masculin de Monica, et a également mis en cause la légalité des papiers d'identité de Monica alors qu'ils sont tout à fait légaux. Le 8 juin 2005, le tribunal de Nanterre a rejeté la demande de mariage de

Camille et Monica, jugement confirmé par la cour d'appel de Versailles le 8 juillet.

Il semble donc que dans ces deux cas la justice française campe sur sa position de défense du mariage « *traditionnel* », et que seule une modification de la loi pourrait permettre aux couples homosexuels d'envisager le mariage.

De même sur l'adoption, aucune évolution du droit français n'est à noter cette année encore. Un couple homosexuel n'est donc pas autorisé à adopter, et il est interdit aux lesbiennes d'avoir recours à l'assistance médicale à la procréation et aux gays de faire appel à une mère porteuse. Seules sont envisageables, mais difficilement, l'adoption par un célibataire, ainsi que la délégation de l'autorité parentale au partenaire du parent biologique (voir aussi notre *Guide pratique contre l'homophobie*).

En revanche, la justice a favorablement évolué dans le sens de l'intérêt des enfants de couples homosexuels, même si l'égalité avec les parents hétérosexuels n'est pas atteinte.

Ainsi, la décision de la Cour de cassation du 24 février 2006 est très encourageante. Elle a rejeté le pourvoi du procureur de la cour d'appel d'Angers concernant la délégation de l'autorité parentale à un conjoint de même sexe que le parent légal. « *L'article 337 du code civil ne s'oppose pas à ce qu'une mère seule, titulaire de l'autorité parentale, en délègue tout ou partie de l'exercice à la femme avec laquelle elle vit en union stable et continue, dès lors que les circonstances l'exigent et que la mesure est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant.* » Le procureur de la République s'était pourvu en cassation après que la cour d'appel, en juin 2004, avait autorisé Christine, mère légale de deux filles, à déléguer son autorité parentale à sa compagne Sophie avec laquelle elle est pacée depuis 1997.

Agression homophobe : SOS homophobie partie civile à Marmande

Le tribunal correctionnel de Marmande a condamné le 15 décembre 2005 trois jeunes hommes majeurs à 18 mois de prison (dont douze avec sursis), 12 et 10 mois avec sursis, pour avoir battu en mai 2004 un homme parce qu'il était homosexuel. « *Je trouve votre attitude très grave* », a lancé aux prévenus le procureur Thierry Dran. « *On va au zoo, on va voir les pédés, ça c'est super!* », a-t-il ironisé. « *Au moins si vous pouviez sortir d'ici avec un peu de honte. Ce que vous avez fait, c'est sale moralement* », a-t-il ajouté. Les trois jeunes gens avaient décidé de partir « *en virée* », avec deux jeunes filles, âgés aujourd'hui de 20 et 23 ans, dans un quartier périphérique de Marmande, le lieu dit la plaine de Filhole, connu pour être un lieu de drague homo. Sur place, la voiture du groupe, conduite par une des jeunes filles, avait coincé celle de la victime afin de l'empêcher de partir. Les trois agresseurs l'en avaient sorti de force avant de le rouer de coups de pieds et de poings.

Ce jugement a été assorti de dommages et intérêts à la victime de 6 000 euros à titre de provision, et 4 400 euros à chacune des associations parties civiles, SOS homophobie et Ecce Homo, en vue de financer des actions de lutte contre l'homophobie.

Un extrait du jugement permet d'apprécier

la pertinence de l'analyse des faits par le tribunal, et mérite d'attirer l'attention par la clarté de sa motivation : « *En conséquence, il apparaît que J, A et S [...] se sont rendus ce soir là sur place spécialement pour chahuter des homosexuels, qu'ils ont trouvé [...] B, seul dans son véhicule, qu'ils l'ont immédiatement ennuyé, avec des moqueries et des actes dégradants (crachats), qu'ils l'ont suivi avec un certain harcèlement alors qu'il s'était éloigné et qu'ils ont collectivement à des degrés divers mais avec une même lâcheté participé à la fureur agressive de J. Ce dernier [...] a sorti B de son véhicule et lui a porté des coups de pieds et des coups de poings au point de le faire tomber à terre. On peut [...] s'interroger sur la curiosité répétée et insatiable de J pour le milieu homosexuel et sur le facteur déclenchant profond de sa violence. Pour les prévenus, si la consommation d'alcool au eu un effet désinhibiteur, elle n'excuse rien.*

En l'espèce si les faits de coups et blessures volontaires [...] sont établis, il ne peut être soutenu que l'orientation sexuelle est sans rapport avec les faits puisque tant le lieu de l'agression que le choix de la victime et le déroulement de l'agression démontrent que B n'aurait jamais été victime des faits s'il n'avait pas été homosexuel. »

Il est intéressant de constater que cette décision intervient quelques semaines seulement après le rapport conservateur de la mission parlementaire sur la famille (cf. chapitre Politique). L'Inter-LGBT considère aussi que la décision de la Cour de cassation constitue un désaveu infligé au gouvernement, « *qui donnait instruction aux parquets de s'opposer systématiquement à la délégation*

d'autorité parentale confiée à un parent de même sexe ».

Autre affaire touchant à l'intérêt de l'enfant : en novembre 2005, deux femmes vivant en couple saisissent le tribunal des affaires de sécurité sociale et poursuivent la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Loire-Atlantique afin d'obtenir le bénéfice d'un congé paternité

pour la femme ne portant pas l'enfant. Le directeur de la CPAM dit « *ne faire qu'appliquer la loi qui veut que le congés paternité demeure un congés pour le père* ». Pourtant, la caisse d'allocations familiales reconnaît le couple de femmes comme un couple à part entière, mais pas la sécurité sociale qui refuse d'accorder les quinze jours de congés. Les deux femmes entendent dénoncer le double discours de l'administration. Le jugement a été mis en délibéré. A suivre !

Nous déplorons cependant cette année encore la persistance de préjugés homophobes dans les affaires de divorce. Plusieurs témoignages reçus en 2005 concernent ces cas, lorsqu'un des parents utilise l'homosexualité de l'autre pour se voir attribuer la garde des enfants. Ces comportements sont encore trop nombreux et effraient souvent le parent homosexuel, même si l'homosexualité ne peut pas constituer un motif pour retirer la garde des enfants à un parent homosexuel (cf. chapitre Famille).

La justice peut donc être ambiguë dans les affaires relatives au couple et à la famille : conservatrice pour refuser l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, progressiste avec l'arrêt de la Cour de cassation autorisant la délégation d'autorité parentale à un parent de même sexe, conformément à « *l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

Expulsions : une justice relative-ment répressive vis-à-vis des homosexuels étrangers

La justice française peut se montrer particulièrement frileuse quant à l'octroi du droit d'asile à des homosexuels étrangers. Ainsi, pour la deuxième fois, Anouar, un homosexuel pakistanais, a été débouté de sa demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) alors que, lors de sa deuxième demande, il avait apporté une nouvelle preuve du danger encouru

s'il revenait dans son pays. Il avait fourni un article paru dans un journal hebdomadaire islamiste pakistanais en 2005 concernant l'association qu'il avait créée. Il est recherché au Pakistan par la police et les islamistes qui l'ont déjà arrêté deux fois et ont tué son petit ami. Le journal a publié sa photographie et son nom ainsi qu'un appel à témoins : « *si vous le reconnaissez, informez-nous car lui et les membres de son association doivent être tués publiquement sous la loi pakistanaise* ». Pour l'Ofpra, ces éléments « *ne permettent pas d'établir la réalité des faits invoqués et le bien-fondé des craintes alléguées en cas de retour dans son pays d'origine* ». Cet homme se retrouve toujours sans-papiers et peut être expulsé à tout moment vers son pays d'origine.

Autre cas de figure : plusieurs homosexuels étrangers pacsés ou vivant depuis plus d'un an avec des Français ont été expulsés.

Ainsi, un homosexuel brésilien, Robson, après qu'il a été arrêté en situation irrégulière à Lyon, a été conduit dans un centre de rétention. Il a été remis en liberté car l'interpellation n'avait pas été faite dans les règles. Le tribunal administratif de Lyon a annulé la décision de reconduite aux frontières du préfet du Rhône. La préfecture a alors fait appel. Entre temps, le couple s'est pacsé pour régulariser la situation de Robson et officialiser leurs trois ans de vie commune. Le 23 novembre 2005, la cour administrative d'appel a annulé le jugement de première instance, suivant les arguments de la préfecture pour qui « *aucune communauté de vie avec l'ami avec lequel il se prévaut d'un projet de pacs n'est avérée ni même alléguée* ». Les deux hommes se sont pourvus en cassation devant le Conseil d'Etat. Le 9 janvier 2006, sans attendre la décision du Conseil d'Etat, la police des frontières s'est rendue au domicile des deux hommes et a emmené Robson au centre de rétention. Le lendemain, il a été expulsé. De retour au Brésil, la police a eu connaissance de sa situation conjugale en France. Il tente

Propos homophobes : SOS homophobie obtient la condamnation du député UMP Christian Vanneste

Le 18 février 2005, SOS homophobie décidait de faire citer en justice Christian Vanneste pour « insultes envers les homosexuels » (cf. communiqués ci-dessous et le *Rapport annuel 2005*) et chargeait Maître Caroline Mécarry de la représenter dans cette affaire. Le Syndicat national des entreprises gaies et Act Up Paris se joignaient à nous pour ce procès. Nous relatons ici le déroulement du procès, vu par le représentant de SOS homophobie.

Le 14 décembre 2005, Christian Vanneste comparait devant le tribunal correctionnel de Lille. A l'extérieur, deux groupes se font face. Le premier est constitué de militants gays et lesbiens locaux réunis à l'appel de l'association les Flamands Roses, l'autre regroupe des hommes âgés et des garçons plus jeunes, crânes rasés et en treillis. Christian Vanneste arrive souriant, le premier groupe se met à le huer en criant « *homophobe !* », le second chante la Marseillaise.

La présidente du tribunal, Karine Weppe, ouvre la séance. Elle entend d'abord les parties civiles. SOS homophobie rappelle notamment la réalité de l'homophobie en France. Nous parlons des victimes, de leur souffrance, de leur vies souvent brisées et évoquons qu'au travers des témoignages que nous recevons par la ligne d'écoute et les courriels, nous pouvons conclure qu'un homophobe qui agresse et discrimine se sent presque toujours dans son bon droit, ayant le sentiment de débarrasser la terre d'une espèce qu'il ressent comme inférieure et dangereuse.

Nous concluons que les homophobes ne peuvent que se sentir cautionnés par des propos tels que ceux de M. Vanneste, et qu'il est indigne d'un élu de la République de tenir un discours incitant à faire justice soi-même. Act Up Paris reprend le terme « *sectaire* », employé par Christian Vanneste, et rappelle que le combat des homosexuels est universel. Le Sneg évoque combien sont nombreux les entrepreneurs homosexuels à souffrir de discriminations dans l'exercice de leur métier. Christian Vanneste prend ensuite la parole, déclarant notamment : « *L'homosexualité n'est pas innée mais acquise, et elle peut être rééduquée. [...] Je n'ai aucune prévention contre les personnes homosexuelles, je n'incrimine pas les personnes, je déteste leur comportement* » Caroline Mécarry, notre avocate, appelle ensuite les témoins. Entre d'abord une professeure de rhétorique à la Sorbonne qui confirme que les propos de l'accusé sont bien de l'ordre de l'insulte, et non de la simple expression d'une opinion. Vient ensuite à la barre Jean-Luc Roméro, conseiller régional d'Ile-de-France UMP. Il dit avoir été « *très blessé* » par les propos de l'accusé, et déclare que la majorité des membres de l'UMP ne les approuvent pas. Les avocats de la défense plaident essentiellement sur la forme. Ils contestent d'abord la légitimité du Sneg à se porter partie civile, alors que la lutte contre l'homophobie est inscrite dans ses statuts. Mais ils plaident surtout sur la conformité de la loi du 30 décembre 2004 à la Convention européenne des droits de l'homme défendant la liberté d'expression. Ils parlent d'une loi démagogique, votée « *à la va vite* », « *entre la dinde et la bûche* »...

Le procureur Laurent de Caigny rappelle longuement, avec effets de manche et humour, que la loi a suivi un processus d'élaboration classique, qu'elle est conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, qui condamne toute forme de discrimination, et conteste les arguments de la défense mettant en avant la liberté d'expression : « *Jamais la cour n'a admis que l'injure rentrait dans le champ du débat politique* ». Il demande que la loi soit appliquée. Le procès aura duré sept heures.

Le jugement est rendu le 24 janvier 2006, en l'absence de Christian Vanneste. Cela se passe en clin d'œil. La Présidente entre, lit le verdict, sans les attendus, et ressort. Christian Vanneste a été condamné à 3 000 euros d'amende pour « *injure envers les homosexuels* ». Il devra également verser, à chacune des associations, 2 000 euros de dommages et intérêts, auxquels s'ajoutent 1 000 euros pour le remboursement des frais engagés. Enfin, un extrait du jugement devra être publié dans *La Voix du Nord*, *L'Express* et *Le Monde*. Dans le hall du tribunal, la presse assaille les associations et l'avocat de la défense. Flannan Obé, le président de SOS homophobie, se félicite de cette décision et parle d'un signal fort lancé aux homophobes. L'avocat clame l'atteinte à la liberté d'expression et annonce que son client fera appel et ira jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut. L'appel sera jugé à Douai, courant avril 2006.

de survivre chez sa mère en cachant son homosexualité.

De même, un jeune homosexuel marocain, Taoufik, se voit menacé d'expulsion. Il est entré légalement en France depuis 2003 puis s'est retrouvé sans-papiers. En juin 2004, il emménage avec Etienne à Dijon. Ils se pacsent le 25 mars 2005. En septembre 2005, ils entament une procédure de régularisation qui leur est refusée par la préfecture de Côte d'Or, estimant qu'ils n'apportent pas la preuve d'une année de vie commune. Etienne explique qu'ils n'ont pas pensé à faire les changements d'adresses dès leur emménagement. Le refus de la préfecture est accompagné d'un arrêté de reconduite aux frontières. Le 21 février 2006, Taoufik est interpellé et conduit au centre de rétention de Lyon en vue d'une expulsion vers le Maroc. Le tribunal administratif de Lyon a confirmé l'arrêté de reconduite aux frontières pris par la préfecture. Les juges ont rejeté les arguments présentés par l'avocat de Taoufik, notamment la preuve de plus d'un an de vie commune avec Etienne, mais également le danger que représenterait pour Taoufik un retour au Maroc où les relations homosexuelles sont interdites et punies de prison. Taoufik a fait appel de ce jugement.

Nous condamnons dans ces cas le comportement des juges, en parfaite harmonie avec celui des préfectures dans un contexte où il faut « *faire du chiffre* ». Une circulaire du ministère de l'Intérieur rappelle que tout sans-papiers qui peut prouver un an de vie commune avec son compagnon a la possibilité d'obtenir un permis de séjour temporaire. La conclusion d'un pacs n'est pas requise mais est vivement recommandée. Il faut pouvoir absolument démontrer par tous les moyens (bail et factures aux deux noms du couple, comptes bancaires communs...) la véracité de la vie commune. Même avec l'apport de ces preuves, certains juges ne les estiment pas suffisantes et confirment les arrêtés de reconduite aux frontières d'homosexuels.

Une interprétation plus souple de la justice dans les affaires d'exhibition sur les lieux de drague

Dans le chapitre sur la police, nous constatons un harcèlement des forces de l'ordre sur les lieux de drague. Ainsi, plusieurs homosexuels se retrouvent poursuivis pour exhibition. La grande majorité conteste les faits. Rappelons que pour être considéré comme relevant de l'exhibition, l'intention est nécessaire et une simple négligence ne peut être considérée comme délictuelle. L'exhibition doit être imposée à la vue d'autrui pour constituer un délit.

Plusieurs affaires ont été jugées en 2005, notamment à Nantes. Chaque fois, des couples

d'hommes ont été appréhendés par la gendarmerie sur une aire de pique-nique dans la périphérie nantaise. On leur reproche des comportements exhibitionnistes. Lors d'une première affaire, le 4 octobre 2005, deux hommes ont été relaxés. Autre affaire similaire : le 15 novembre 2005, le procureur du tribunal de Nantes a requis 400 et 300 € d'amende avec sursis à l'encontre de deux gays poursuivis pour exhibitionnisme. Ils avaient été surpris en plein ébats par les gendarmes. Les deux hommes réfutent les faits et disent qu'ils étaient cachés. Au final, le 8 décembre 2005, le tribunal a relaxé les deux hommes. Le tribunal a de nouveau annulé les charges retenues par les gendarmes.

La justice aurait-elle deux visages ? Parfois, elle applique avec sérieux et une grande volonté les dispositifs législatifs pour lutter contre l'homophobie. Retenir le motif aggravant que constitue l'homophobie semble ne pas poser de réels problèmes dans les tribunaux. De même, plusieurs décisions vont dans le sens d'une plus grande égalité entre homosexuels et hétérosexuels : arrêt de la Cour de cassation autorisant la délégation de l'autorité parentale à un parent de même sexe, relaxe de plusieurs hommes alors qu'ils étaient poursuivis pour exhibition après avoir

été arrêtés par la police sur des lieux de drague... Nous nous réjouissons de ces jugements.

Cependant, la justice peut aussi montrer un tout autre visage dans d'autres domaines où les juges restent conservateurs et refusent souvent de considérer la situation des personnes en s'abritant derrière une interprétation « traditionnelle » des textes de loi : mariage, expulsion d'homosexuels étrangers pacésés ou en relation stable avec un Français, allant dans ce cas à l'encontre d'une circulaire du ministère de l'Intérieur.

COMMUNIQUÉ DU 20 AVRIL 2005

Mariage de Bègles annulé : la justice française se prononce une nouvelle fois contre l'égalité des droits

En décidant de confirmer l'annulation du mariage de Stéphane Charpin et Bertrand Charpentier célébré à Bègles le 5 juin dernier, la Cour d'Appel de Bordeaux a réaffirmé le refus de notre justice de reconnaître aux homosexuels les mêmes droits que ceux auxquels ont accès les hétérosexuels. SOS homophobie déplore cette décision et appelle les législateurs à se mobiliser pour que l'ensemble des citoyens de notre pays puissent bénéficier de l'égalité des droits.

Ironie du calendrier, on apprend au même moment l'élection d'un nouveau Pape décrit comme particulièrement conservateur et affichant des positions clairement homophobes. Nous ne laisserons pas l'esprit réactionnaire s'installer de nouveau dans notre pays: les positions des chefs religieux ne doivent plus influencer sur les politiques nationales, ralentir le progrès social et imposer un pseudo ordre moral. Nous demandons et demanderons encore et toujours la totale égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels, et un engagement sans faille des politiques dans la lutte contre l'homophobie.

COMMUNIQUÉ DU 22 AVRIL 2005

SOS homophobie fait citer le député Christian Vanneste

Hier jeudi 21 avril 2005 l'association SOS homophobie a fait remettre à Christian Vanneste, député UMP de la 10ème circonscription du Nord, une citation directe devant le tribunal correctionnel, suite aux propos injurieux qu'il a tenus à l'égard des homosexuels. La première comparution se tiendra à Lille le 29 juin prochain.

Les paroles de M. Vanneste ont choqué bon nombre d'homosexuels, mais aussi de citoyens attachés au respect d'autrui. Dans les quotidiens La Voix du Nord et Nord Eclair, il a confirmé ses propos homophobes. Qualifiant l'homosexualité de « *menace pour la survie de l'humanité* », la considérant comme « *inférieure à l'hétérosexualité* » et affirmant que les homosexuels ont « *un comportement sectaire* », il a clairement franchi les limites fixées par la loi. Nous demandons à la justice de reconnaître le caractère injurieux des élucubrations proférées par M. Vanneste. En France, des homosexuels femmes et hommes sont quotidiennement victimes de discriminations, d'injures, d'agressions physiques, de harcèlement en raison de leur homosexualité ; les homophobes puisent une partie de leurs arguments dans les discours d'intolérance d'hommes politiques tel que M. Vanneste ; il est grand temps que notre société cesse d'être complaisante avec de tels propos qui sont attentatoires à la dignité de citoyens comme les autres.

COMMUNIQUÉ DU 13 DÉCEMBRE 2005

Premier procès pour homophobie d'un homme politique

communiqué inter-associatif

Aujourd'hui aura lieu, au Tribunal Correctionnel de Lille à partir de 13h30, la première audience sur le fond dans le procès intenté pour homophobie à Christian Vanneste, député UMP du Nord, et dans lequel Act Up-Paris, le SNEG et SOS homophobie se sont portés partie civile.

Christian Vanneste a affirmé dans la Voix du Nord le 26 janvier 2005 que « *l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité (...)* ». L'action en justice concerne ces déclarations. Les propos qu'il a tenu le 7 décembre 2004 à l'Assemblée Nationale (« *le comportement homosexuel est une*

menace pour la survie de l'humanité ») ne peuvent pas faire l'objet de poursuites.

Nicolas Sarkozy a jugé ces propos « inadmissibles » et « intolérables » mais continue de les admettre et de les tolérer en refusant d'exclure Christian Vanneste de l'UMP comme il s'était engagé à le faire en cas de récidive or il y a eu récidive. Si l'intolérable peut être toléré au sein de l'UMP, nous espérons que cela ne soit pas le cas du point de vue de la justice.

Ces discours doivent être combattus parce qu'ils inspirent et légitiment les crimes à notre encontre, ils sont également responsables de la dépréciation de soi qui conduisent de nombreux SES jeunes lesbiennes, gays, bis, trans à des comportements à risques : suicides et sexualités non protégées.

COMMUNIQUÉ DU 24 JANVIER 2006

Christian Vanneste condamné pour propos homophobes

Le Tribunal correctionnel de Lille vient de condamner le député UMP Christian Vanneste pour injures homophobes, à verser 3000 euros d'amende, 2000 euros au titre des dommages et intérêts et 1000 euros en remboursement des frais d'avocats.

M. Vanneste avait tenu des propos homophobes dans La voix du Nord et Nord Eclair peu de temps après le vote de la loi sur la presse du 30/12/2004 : *« Je n'ai pas dit que l'homosexualité était dangereuse, j'ai dit qu'elle était inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poursuit à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité » ; « Pour moi leur comportement est un comportement sectaire ».*

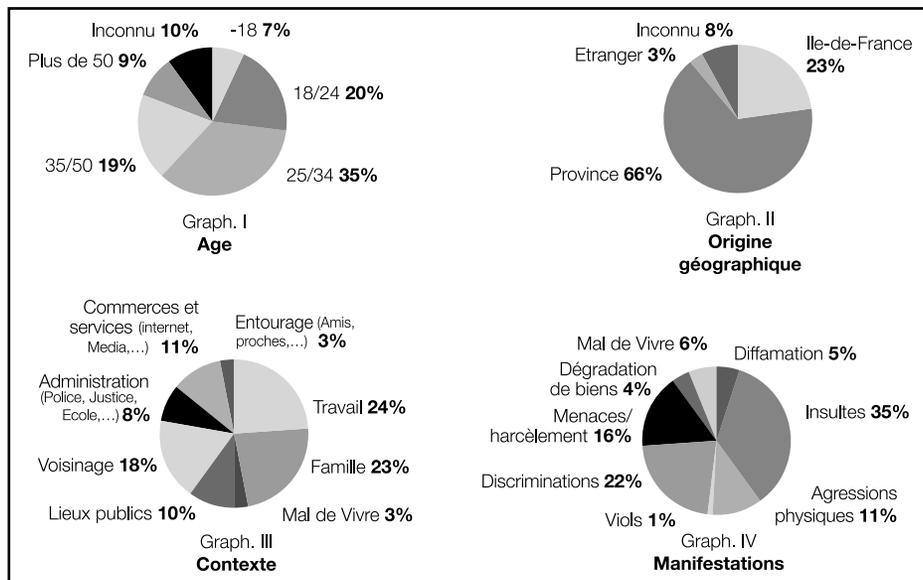
Cette décision constitue une première jurisprudence sur l'application de la loi du 30 décembre 2004 dont la conformité à l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme est reconnue. Elle rejoint la récente résolution du Parlement Européen, adoptée le 18 janvier 2006, qui condamne fermement et sans nuance l'homophobie.

Désormais, les conditions d'exercice de la liberté d'expression et ses limites sont clairement définies par des juges indépendants des pouvoirs publics. SOS homophobie regrette qu'il faille en arriver à cette extrémité – la condamnation pénale d'un élu de la République – pour que la haine de l'autre et ici les homosexuel/les cesse d'être considérée comme légitime.

SOS homophobie interviendra s'il le faut pour que cesse la prolifération de discours indignes et attentatoires à la dignité des citoyens à raison de leur orientation sexuelle car si la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la République, le respect des personnes l'est aussi

Lesbophobie – Données chiffrées

- 153 témoignages d'épisodes lesbophobes, en forte augmentation par rapport à 2005 (123 faits lesbophobes).



Analyse

- Ces témoignages se décomposent comme suit :
 - 82% de lesbiennes victimes de faits lesbophobes (126 témoignages)
 - 14% de témoins de faits lesbophobes, dont 2 hommes (21 témoignages)
 - 4% de témoignages de femmes hétérosexuelles victimes de propos ou d'actes lesbophobes (6 témoignages).
- Contexte : le milieu professionnel (travail : 24%) dépasse pour la première fois la cellule familiale, qui reste conséquente (23%).
- Manifestations : 35% d'insultes contre 30% l'an dernier et 11% d'agressions physiques contre 7%, dont deux viols.
- Age : 35% des témoignages concernent les 25/34 ans, suivis à part presque égale par les 18/24 ans et les 35/50 ans (respectivement 20% et 19%). La tranche d'âge des 18/24 ans est en forte progression par rapport à 2004 où elle ne représentait que 11% des témoignages.
- A noter : selon les contextes, la répartition par âge change logiquement de façon très significative. Ainsi, les problèmes rencontrés par les personnes mentionnant le travail touchent plus les tranches d'âges 25/34 ans et 35/50 ans quand lesbophobie en milieu familial concerne plus particulièrement la tranche d'âges des moins de 18 ans.
- Origine géographique : par rapport à l'année dernière, la province est encore plus fortement représentée avec 66% des témoignages, loin devant les 23% de l'Ile-de-France.
- 73 témoignages sont suffisamment explicites pour qu'une identification « sexuée » des agresseurs soit possible, il apparaît que les auteurs de propos et actes lesbophobes sont à 56% des hommes et à 44 % des femmes.

Lesbophobie

La lutte pour l'égalité continue

Avec 153 témoignages reçus en 2005, les appels et courriels relatifs à la lesbophobie enregistrent une hausse de 20% par rapport à l'an dernier. Ceci confirme la tendance observée depuis 2002, date à laquelle nous avons décidé d'intensifier notre communication vis-à-vis de la communauté lesbienne. Ces efforts semblent donc porter leurs fruits : même si elles restent toujours sous-représentées, les femmes homosexuelles semblent de plus en plus prêtes à briser le silence quand elles sont victimes d'agressions.

Milieu professionnel : des discriminations souvent difficiles à prouver

Le milieu professionnel semble être un lieu important de manifestation lesbophobe : en effet, si on ne conserve que les témoignages des lesbiennes, le pourcentage des cas de lesbophobie au travail atteint 24% des témoignages reçus en 2005, plaçant pour la première fois ce contexte devant le milieu familial. Sur le total des témoignages provenant à la fois des gays et des lesbiennes, ce pourcentage est de 21%. Les lesbiennes rencontrent donc plus de difficultés que les gays dans le milieu du travail. En matière d'orientation sexuelle aussi, les femmes sont donc plus discriminées que les hommes.

• *Patricia travaille dans un lycée privé. La directrice lui a demandé de changer d'établissement*

à cause de sa sexualité.

- *Delphine travaille comme chauffeur de car chez un sous-traitant de la SNCF. Lors de ses coupures de travail, son amie vient lui tenir compagnie à la gare. Elle témoigne : « Il m'a été répété que la SNCF ne voyait pas d'un bon oeil vis-à-vis de la clientèle que je « m'affiche » avec mon amie. On m'a donc fortement conseillé d'éviter qu'on nous voit ensemble dans l'enceinte de la gare. Suite à cela, mon directeur qui devait me faire un CDI en 2006 m'a stipulé qu'il serait transformé en CDD de 10 mois éventuellement ».*
- *Caroline nous appelle pour nous faire part des difficultés qu'elle rencontre dans son travail depuis plus d'un an, à cause de son homosexualité, qu'elle assume parfaitement : « J'ai été harcelée pendant de nombreux mois par une infirmière (ma supérieure hiérarchique) jusqu'à faire intervenir la direction et aller à la gendarmerie faire acte des appels menaçants et récurrents venant de cette personne. »*

Dans le monde du travail, la lesbophobie s'exerce souvent à plusieurs niveaux : supérieurs hiérarchiques, collègues, clients... voire même délégués syndicaux. Ses manifestations restent multiformes et désespérément « classiques » : sous-entendus répétés, allusions insultantes, harcèlement moral, non renouvellement de contrat de travail voire licenciement. Avec à la clé, pour les victimes, des conséquences psycho-

logiques d'autant plus dramatiques qu'elles ont les pires difficultés à prouver la discrimination dont elles ont été victimes. L'entreprise reste un univers où l'omerta est de mise...

Milieu familial : Une incompréhension qui peut aller jusqu'aux violences

La lesbophobie dans le milieu familial représente elle aussi une forte proportion des témoignages de lesbophobie reçus. Ainsi, l'homophobie dans le cadre familial (témoignages des gays et des lesbiennes confondus) représente 9% des témoignages reçus en 2005, pourcentage en très légère hausse par rapport aux années précédentes, autour de 8%. En ne conservant que les témoignages des lesbiennes, la lesbophobie dans le cadre familial représente 23% des témoignages. L'une des spécificités de la lesbophobie tient dans cette différence : la famille reste le contexte majeur des discriminations lesbophobes.

- *Magali nous contacte au sujet de son beau-père qui passe son temps à lui dire qu'à sa place « il aurait honte. Qu'elle ne doit pas se regarder dans un miroir tellement c'est moche ce qu'elle est. Et qu'elle n'est pas normale ».*
- *Les parents de Marie viennent d'apprendre son homosexualité. Dans un premier temps, leur réaction a été de lui interdire de voir sa copine, puis ils l'ont frappée. Ils la considèrent comme folle et voudraient la faire enfermer. Elle reçoit beaucoup d'insultes à longueur de journée et le vit très mal : « à 16 ans, c'est très difficile de supporter le regard méprisant et haineux de ses propres parents ».*
- *Sophie sort avec une fille et les parents de celle-ci ne l'acceptent pas. Ils l'enferment pour qu'elle ne puisse plus sortir de la journée et lui enlèvent tout moyen de communication. Sa mère la rabaisse sans cesse par des blagues désagréables au sujet des homosexuels. Sophie voudrait simplement que son amie soit*

de nouveau libre, qu'elle puisse sortir même si ce n'est pas pour la voir, mais qu'elle ne reste pas enfermée toute seule à pleurer.

La famille reste un théâtre privilégié des manifestations d'homophobie. C'est tout d'abord le lieu originel où se construit la « honte de soi » à travers le rejet et les remarques blessantes des proches. Les traces de ce conflit premier restent inévitablement présentes en filigrane dans la quasi totalité des témoignages que nous recevons. Plusieurs appels relatent le harcèlement exercé par des parents suite au coming-out de leur fille (cf. ci-dessus). Il est frappant de constater que la violence des réactions est souvent décuplée quand la jeune femme est en couple. « Une lesbienne seule », on pense toujours pouvoir la faire changer... comme en témoignent ces jeunes femmes :

- *La pression autour des lesbiennes pour « essayer avec un homme » est très forte. C'est la première question qui vient, quand on fait son coming-out. Et si une fille n'a pas eu d'expérience avec un homme, on l'encourage à « essayer ».*
- *Depuis que je suis célibataire, mes proches ne cessent d'essayer de me convertir : « essaie ! », « cherche un mec pour changer ! ». Comme si mon identité de lesbienne n'existait pas en soi. Et cela vient de personnes par ailleurs très ouvertes.*

Tolérée tant qu'elle reste silencieuse et non affichée, l'homosexualité féminine déclenche, lorsqu'elle devient visible et assumée, un rejet plus agressif et virulent que l'homosexualité masculine. Sans doute parce qu'elle reste encore fondamentalement subversive.

- *Judith est pacsée et vit avec sa compagne depuis 3 ans. Elle raconte : « Je pensais que ma vie (non étalée mais non secrète et assumée) était acceptée depuis longtemps par mes parents. Alors qu'il était question que je vienne passer le 15 août dans la maison*

familiale, je viens de me faire signifier que je devais venir seule, que ma mère n'accepte pas ma vie, qu'elle n'y « consent pas ». Elle me parle comme si j'étais une moins que rien. Que dois-je faire : couper les ponts définitivement ? Fermer ma gueule ? Porter plainte ? »

Dans la sphère familiale, c'est souvent, à l'occasion de conflits que la lesbophobie s'exprime avec le plus virulence. Le divorce et ses conséquences douloureuses en est un bon exemple. Lorsque la garde des enfants est en jeu, le conjoint se livre parfois à un véritable harcèlement à l'égard de son ex femme, instrumentalisant son lesbianisme pour mieux la dénigrer aux yeux des juges mais aussi de tout l'entourage, y compris des enfants. L'homosexualité de l'épouse est alors présentée comme une déchéance, la rendant indigne d'être une mère. Cet argumentaire trouve hélas parfois un écho favorable auprès des magistrats.

• *Le monde s'écroule, on veut placer mes enfants ! Divorcée, 2 enfants en garde alternée, nouvelle vie avec mon amie, mon ex-mari ne supporte pas le divorce et ma nouvelle vie, et il utilise tous les moyens pour m'atteindre. Le plus efficace : les enfants bien sûr ! Il répète à mes enfants que je les ai abandonnés, que je ne suis plus leur mère, il me tient à l'écart de la vie de mes filles, ne me communique aucun renseignements médical, scolaire, extra scolaire : il inscrit l'ainée au collège sans me le dire et sans donner mes coordonnées.*

Vie quotidienne : la lesbophobie est très présente

- *Julie et Carine ont été agressées verbalement dans un parking. Un individu a dit au passage du couple à son fils « ça c'est des lez, mon fils, des lécheuses, des perverses. »*
- *Sarah a reçu un appel anonyme : « il paraît que tu es gouine, alors je vais te choper pour te mettre un bâton dans le c. ! »*
- *Lucie et Annie ont retrouvé leur véhicule (garé*

dans le parking privé de leur résidence) avec deux pneus complètement dégonflés et une inscription gravée sur le toit de la voiture : « GOUINASSE »

- *Dans le collimateur d'un groupe de jeunes de son immeuble et cible d'injures sur sa porte : « nique les gouine », Valérie a préféré démentir.*
- *Depuis que ses voisins savent que Marianne est lesbienne, elle se fait insulter dès qu'elle les croise. Quand elle sort dans la rue, ils se mettent à leur fenêtre et la traitent de « gouine ». Sa boîte aux lettres a été forcée et son courrier est volé régulièrement. Sa voiture subit des dégradations. Et le mois dernier, ils l'ont frappée. Ils étaient trois. Elle a appelé la police et déposé une plainte pour insultes homophobes et coups et blessures.*

Cette année encore, nombreux ont été les témoignages de manifestations lesbophobes dans le cadre du voisinage. Le scénario est là encore désespérément classique : l'insulte est souvent l'arme favorite et les agressions se produisent généralement dans l'immeuble même ou à proximité, devant les boîtes aux lettres par exemple. L'invective surgit souvent sans raison apparente et sans sommation et laisse la victime désespérée. Bien souvent, les voisins s'attaquent directement aux biens voir aux personnes : tags injurieux sur la voiture et la porte d'entrée, intimidations, voire agressions physiques.

Les discriminations peuvent également s'exercer lors de la recherche d'un logement. C'est là encore le couple lesbien qui dérange. Les agences immobilières ou les propriétaires font alors pression pour écarter les lesbiennes de l'accès au logement.

- *Elise et Mélanie recherchent actuellement un appartement sur Paris. Lors des visites, les agents immobiliers leur posent toujours cette question « C'est une colocation ? » sous-*

entendu : « vous êtes en couple ? ». Elise se demande si « cette question est posée aussi aux hétéros ? ». Elle « avoue » avoir du mal à « mêler recherche de logement - urgente et vitale pour nous- et militantisme » et généralement, essaie d'esquiver la question ou acquiesce.

- *Louise nous contacte pour une amie qui a trouvé une maison pour elle et ses trois enfants, dans laquelle elle vit depuis le 1er novembre. Son propriétaire vient d'apprendre qu'elle était lesbienne, et il lui a donné le choix entre ne plus revoir son amie ou bien déménager avant le 1er décembre. Louise souhaite savoir ce que son amie peut faire.*

Dans les lieux publics aussi, c'est le couple lesbien qui déclenche les réactions les plus virulentes, réactions qui peuvent malheureusement aller jusqu'à l'agression physique.

Une recrudescence inquiétante des agressions physiques

En 2004, nous avons enregistré 7% de cas d'agressions physiques. 2005 révèle une forte hausse des témoignages d'agressions, avec 11% de cas. Nous ne saurions cependant, établir avec certitude que les agressions physiques sont plus nombreuses que les années précédentes. Certes, nous avons reçu davantage de témoignages, et cette hausse significative des appels de lesbiennes nous faisant part des agressions qu'elles ont subies, confirme, en tout cas, qu'elles sont chaque année plus nombreuses à briser le silence.

- *Myriam s'est faite agresser alors qu'elle prenait son amie dans ses bras. Des inconnus lui ont jeté des pierres.*
- *Martine a été agressée en allant chercher son amie à son club de sport : « je me suis faite tabasser à coups de poings dans le visage et à coups de pieds dans le ventre par son frère, qui ne supporte pas notre relation. »*
- *Juliette a parlé de son homosexualité aux*

amis de son frère, il y a quelques années : « ils se sont amusés à me demander comment ça se passe avec une fille, si je prenais mon pied...et pourquoi j'étais devenue ainsi! Ils ont fini par me dire qu'ils pouvaient me faire « changer de bord » si je le souhaitais! Et c'est à ce moment que toute ma vie a basculé! Ils ont détruit tout ce qu'il restait de vivant en moi!!! »

- *Marina, 15 ans, nous appelle car il y a un an et demi, son homosexualité « a été révélée » au sein de son club de sport. « Jusque là, tout allait bien, mes parents ainsi que mes frères étaient au courant... Je faisais du foot en club, et je n'avais parlé de mon homosexualité qu'à ma meilleure amie. Mais elle s'est disputée avec moi et a tout raconté. Résultat, certaines filles de l'équipe n'ont pas apprécié et ont commencé à me menacer puis on m'attendait à la sortie de chaque entraînement pour essayer de me frapper... Quelques temps après j'ai arrêté le foot... J'en reste encore choquée... »*
- *Elodie nous raconte l'agression dont elle a été victime : « Cela s'est passé près de mon domicile, par un ami de mes frères qui habite près de chez nous et que j'appellerai X. Un après midi, nous sommes tous partis nous balader dans le bois qui longe la route qui va de notre village au village voisin. Au retour, les autres étaient pressés. X leur a dit de partir devant, que nous allions les rejoindre chez moi. Dès qu'ils sont partis X a changé d'attitude avec moi, il est devenu agressif, n'arrêtant pas de me dire qu'il avait envie de moi. Mais moi je ne voulais rien faire avec lui. Il a sorti une arme et m'a dit que si je faisais quoi que soit, que je disais à quelqu'un ce qu'il envisageait de faire, je me souviendrais de son prénom. Je n'ai rien dit et je me suis laissée faire. Quand nous sommes rentrés, il n'est pas venu chez moi comme prévu mais j'ai été incapable de dire aux autres ce qui venait de se passer. Aujourd'hui, je le vois les week-ends quand il vient voir mes frères et je n'ai qu'une envie, celle de lui faire comprendre*

le mal qu'il m'a fait. Je repense tout le temps au moment où il a sorti son arme et je ne peux pas en parler. Je ne sais pas comment faire et c'est pour cela que je vous écris. »

Tous les lieux de la vie semblent être concernés, même si ce sont le plus souvent les lieux publics qui sont cités. Les injures dérapent alors rapidement vers le passage à tabac, ou le jet de pierre, arme à forte connotation symbolique, rappelant douloureusement la lapidation utilisée pour punir les femmes coupables de « déviances » (adultère, etc.) dans certaines cultures. Quant aux auteurs de ces violences qui vont parfois jusqu'au crime, ils sont tout aussi bien des inconnus que des proches, quand ils ne sont pas des membres de la famille.

Des lesbiennes qui appellent de l'étranger

Même si le pourcentage des appels en pro-

Une note d'optimisme et toute une gamme d'actions à mener. L'homophobie est aujourd'hui au cœur des débats, et l'actualité, qu'elle soit française ou européenne, traite souvent des sujets de société liés à l'homosexualité : le mariage, l'homoparentalité, l'adoption... Les études sont de plus en plus nombreuses, les sujets liés à l'identité de genre, à l'homosexualité sont moins marginaux et cela aussi est très encourageant. Les études menées sur les discriminations donnent des arguments aux défenseurs des droits de la personne, qu'elle soit homosexuelle ou non.

Et la lesbophobie dans tout cela ? Ses aspects spécifiques méritent une prise en considération particulière des problématiques lesbiennes. Par exemple, si l'on parle du mariage, il faut veiller à ce que l'on n'emploie pas de façon systématique l'expression de mariage « gay ». L'homoparenta-

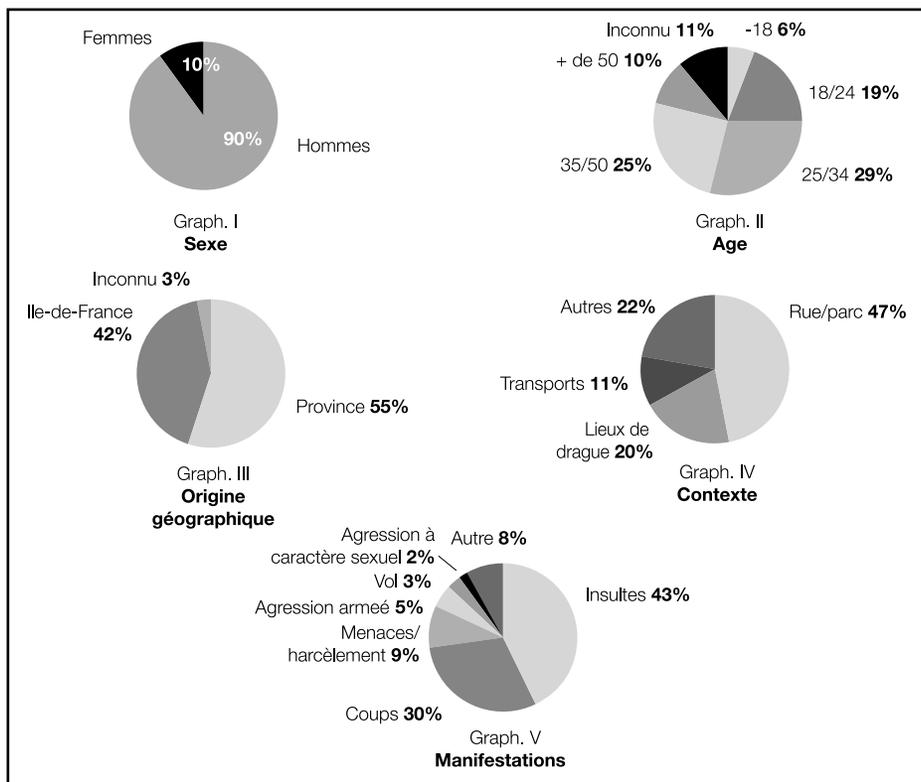
venance de l'étranger est faible, leur existence est à relever. Ces appels sont liés à des questions de légalisation d'union ou de protection de l'union avec une femme française. Celles qui appellent de l'étranger souffrent de la double punition de n'être pas, dans leur pays, reconnues comme personne à part entière, et de ne pas pouvoir être au côté de leur amie. Le Pacs ne rend pas possible le rapprochement du couple homosexuel.

• *Je suis tunisienne et lesbienne. Je suis en couple mais mon amie est en France. Nous souhaiterions vivre ensemble. En Tunisie je n'ai aucun droit et si ma famille apprenait que je suis lesbienne, on me tuerait probablement. Sans parler de l'Etat. Je ne pourrai jamais vivre avec mon amie ici. Je suis allée demander si le Pacs était possible via l'Ambassade de France, mais on m'a dit que non. Pour moi, cela devient impossible de vivre de cette manière, cela n'a aucun sens.*

lité ne se définit pas non plus de la même façon pour les gays et pour les lesbiennes. Tous ces sujets qui font aujourd'hui l'objet d'études, doivent prendre en compte les aspects spécifiques de la lesbophobie, qui, rappelons-le, est une double discrimination formée de sexisme et d'homophobie. Même si les mentalités semblent évoluer, les discriminations perdurent et sont plus sensibles chez les lesbiennes dans la famille et au travail. Il nous appartient d'aller au-devant des plus fragiles en étoffant notre réseau avec des associations de proximité, de jeunesse, de prévention dont l'objet est de lutter contre les discriminations et de favoriser le tissage de lien social. Ajoutons pour finir, que notre association attachera un soin particulier à informer la HALDE de toutes les discriminations à l'encontre des lesbiennes. Il est en effet indispensable que la HALDE soit au plus proche de la réalité de la lesbophobie.

Lieux publics – Données chiffrées

- 72 témoignages d'homophobie dans les lieux publics, représentant 7% du total des témoignages reçus en 2005.



Analyse

- Proportion et nombre de témoignages sont en forte baisse par rapport à l'année dernière, où ce contexte représentait 11% du total des témoignages, soit 128 « cas ».
- Sexe : toujours une majorité d'hommes qui témoignent (90 %), les femmes sous représentées (10 %)
- Age : catégories d'âge les plus représentées : 25-34 ans (25%) et de 35-50 (25%), malgré une diminution par rapport à l'an dernier (respectivement 36 % et 31%). Très nette augmentation des témoignages des plus de 50 ans : 3 % en 2004 et 10 % en 2005.
- Répartition géographique : similaire à 2004 avec une majorité de témoignages en provenance de province (55 %).
- Contexte : forte augmentation des faits s'étant déroulés dans les rues et parcs, avec 47% des témoignages (37 % en 2004).
- Manifestations : les insultes restent majoritaires (43%), très souvent utilisées comme un moyen d'interpeller la victime. De plus, les agressions physiques sont souvent précédées d'insultes.
- Remarquons des témoignages qui concernent une homophobie plus "diffuse", c'est-à-dire que ceux (celles) qui témoignent n'ont pas été directement agressé(e)s mais dénoncent des faits remarqués dans les lieux publics (affichage, tags, lieux commerciaux et culturels...).

Lieux publics

Au mauvais endroit, au mauvais moment

Nous avons reçu cette année 72 témoignages nous faisant part de manifestations homophobes dans les lieux publics, ce qui représente 7% du total des témoignages. Cette proportion est en diminution par rapport à l'an passé (11%). Cette année la thématique « lieux publics » constitue le 7^e motif pour lequel l'association est contactée.

Homophobie ambiante et exaspération

Les témoignages dénotent d'un « ras le bol » de devoir payer le prix d'être visible et de s'assumer. Cette situation se rencontre régulièrement pour certaines victimes qui se font insulter, voire agresser. Les agressions, qu'elles soient verbales ou physiques, vont, semble-t-il, constituer de la part de l'agresseur un rappel à l'ordre « normatif » vis-à-vis de la sexualité et du genre. Il y a malheureusement un prix à payer à être soi-même, comme dans le cas de Nicolas qui se fait souvent insulter dans la rue. Il se décrit comme facilement identifiable. Il nous dit s'être même fait agresser physiquement pour cette raison. Il s'est « habitué » à cet état de fait, qu'il ne relève plus et qu'il subit. Mais cela lui pèse, il se sent parfois très mal. Il assume ce qu'il est mais n'en peut plus d'être insulté.

• *Romain croise trois jeunes qu'il avait déjà vus quelques jours auparavant, alors qu'il se rendait*

chez des amis maquillé et vêtu de manière excentrique. Ils lui disent « casse toi de notre rue le PD ! », suite à cela il se fait tabasser. En clair, les trois homophobes avaient décidé de faire payer à Romain son allure qu'ils jugeaient inacceptable.

• *Eric est victime de diffamation depuis qu'il a été surpris par des gens de sa ville sur un lieu de drague homosexuelle. La rumeur selon laquelle il est homosexuel s'est répandue, et depuis il est victime de diffamation : on fait courir le bruit qu'il se prostituerait. Cette rumeur lui fait beaucoup de mal.*

Certaines personnes nous contactent pour dénoncer des faits qu'elles constatent dans les lieux publics. Dans ce cas, elles ne sont agressées ni verbalement, ni physiquement, mais elles sont témoins de manifestations injurieuses qui les agacent particulièrement. Comme Caroline qui nous fait part de l'existence de tags racistes et homophobes régulièrement inscrits dans l'enceinte de sa faculté. Elle souhaite réagir face à cela. Elle nous appelle afin d'obtenir des articles de loi précis pour les placarder sur les lieux, comme rappels de la loi, à destination des malfaiteurs. Béatrice est, quant à elle, excédée de constater que dans la même journée elle voit sur un camion des graffitis « sale PD » et dans le métro une affiche qui comporte quatre fois « PD » sur la tête du personnage. Cela la met particulièrement en colère.



Dans le métro parisien, octobre 2005

L'homophobie dans la rue, les parcs et les transports

Les témoignages précédents nous permettent de comprendre que l'on est encore victime d'homophobie parce que l'on ne se cache pas et que l'on souhaite vivre comme tout un chacun, comme dans le cas de Gilles qui embrasse son ami au Jardin des Tuileries, à Paris, lorsqu'un gardien leur dit : «soit vous arrêtez, soit vous partez !», ou comme Antoine qui, lorsqu'il se promène avec sa copine et un couple d'amis homosexuels, voit ces derniers se faire traiter de « sales PD » par un homme qu'ils croisent.

- *Muriel se promène en compagnie de sa copine, c'est alors qu'elles se font traiter de « sales gouinasses » par des jeunes qui leur ordonnent de « dégager ». Elles ont répliqué et leurs agresseurs leur ont jeté des pierres.*

Il semblerait que le fait d'être facilement identifiable comme homosexuel(le) (l'apparence physique, la façon de s'habiller ou le fait d'être en couple) soit une raison qui pousse l'agresseur à agir. Le scénario rencontré est souvent le même, la victime a le malheur d'être au mauvais endroit au mauvais moment. Elle est

alors interpellée, agressée verbalement (« gouinasse », « tapette », « tantouze », « sale PD ») et parfois physiquement. Comme l'illustrent un certain nombre de témoignages, il n'est pas rare que l'agresseur soit accompagné, même s'il est seul à agir.

- *Rémi se balade vers minuit en compagnie de son ami et d'une amie. Il est interpellé par trois individus qui lui demandent l'heure avant de se jeter sur lui pour le rouer de coups très violemment. Son ami essaie d'intervenir mais il est systématiquement écarté. L'amie, elle, n'est pas touchée. La police est prévenue par des habitants alertés par le bruit. Elle est arrivée rapidement et les agresseurs ont été arrêtés. Rémi n'est pas sorti indemne de cette agression, il a le nez cassé, des points de suture et trois jours après il a fait une embolie pulmonaire. Il nous appelle pour évacuer cette terrible expérience mais ne veut pas se laisser abattre, il est prêt à poursuivre ses démarches.*
- *Sylvain monte en même temps que sept adolescents dans un tramway. Ils le repèrent, le dévisagent puis l'interpellent. Il leur répond*

fermement, le ton monte et les sept jeunes lui tombent dessus. Les autres passagers restent passifs. Finalement, à la station suivante, le conducteur laisse les portes ouvertes jusqu'à ce que les agresseurs s'enfuient. Ils ont été retrouvés grâce à une vidéo de surveillance.

- *Emmanuel monte dans un bus et s'assied en face d'un homme d'environ 25 ans. Leurs regards se croisent plusieurs fois. Le voyageur commence à l'insulter devant tout le monde : « sale PD, je vais te niquer !... ». Le chauffeur réclame le calme mais il ne se déplace pas pour arrêter l'agression verbale. Emmanuel constate une absence totale de réaction de la part des voyageurs. Il a peur d'un passage à l'acte, il préfère donc descendre du bus, comme d'ailleurs le lui ordonne l'agresseur. Il est très choqué par cet événement et il en garde un profond sentiment d'humiliation.*

On constate qu'il n'y a pas toujours de réaction de la part des témoins d'une agression. Mais cela n'est pas propre à l'agression homophobe... Quoi qu'il en soit cela laisse l'agresseur dans un sentiment de toute puissance qui peut le conforter dans ses actes et ses propos. Parfois même, celui-ci est retrouvé sur les lieux des faits, ce qui témoigne d'un sentiment d'impunité. Il n'a parfois même pas conscience de la gravité de ses actes.

Dans quelques cas il s'agit d'une altercation sur la voie publique (conflit d'automobilistes, bousculade...) où l'orientation sexuelle est utilisée à titre d'injure.

- *Didier, un peu pressé, bouscule malencontreusement un enfant qui sortait d'une école en compagnie de sa mère. Il s'excuse. C'est alors qu'elle l'insulte en lui disant « PD va te faire enculer, avec la gueule que t'as ça m'étonnerait pas que tu sois pédé, tu retouches à mon gamin, je te bute la gueule ». Elle est très violente et n'hésite pas à le provoquer physiquement.*
- *Alors qu'il cale à un stop, François se fait*

klaxonner par une conductrice. Lorsqu'il la croise cinq minutes après, à pied, elle le traite de « grosse pédale douce » en faisant des gestes efféminés.

Les lieux de drague, les sorties de bars et de boîtes

Concernant les lieux de drague, les faits d'homophobie évoqués sont ceux d'expéditions punitives en groupe. Les témoignages montrent que les agressions qui s'y déroulent sont souvent organisées. Dans certains cas, il semble que la police soit au courant de ces méfaits sans pour autant réagir... Paradoxalement, quelques témoignages nous font part de contrôles policiers accrus des personnes qui fréquentent ces lieux.

- *Thierry constate de graves problèmes dans un parc public, près de Bordeaux, où plusieurs personnes (dont lui-même) ont été victimes d'agression, de jour comme de nuit. Il s'agit d'agressions organisées en bande. Elles se soldent par des blessures graves provoquées entre autres par des coups de batte de baseball, de poings américains... mais aussi par des véhicules endommagés, des courses poursuites... Apparemment la police reste impassible.*
- *Sur l'île de la Réunion, depuis qu'une plage naturiste a été référencée gay et lesbienne par la charte d'accueil, celle-ci se trouve soumise à des contrôles de police très réguliers alors qu'auparavant, alors même qu'elle était déjà naturiste, elle n'était jamais contrôlée. Les articles de presse locaux appelant cela « opération de nettoyage », et qualifiant la plage de « verrue ».*

Un autre endroit privilégié par les agresseurs est la sortie de bars et de boîtes. Il ne s'agit pas nécessairement d'établissements gays et lesbiens, même s'ils restent majoritaires. En tout cas, il s'agit d'un lieu où l'agresseur a certainement identifié la victime potentielle

pour l'interpeller à sa sortie. Signalons aussi quelques cas où la victime s'est fait agresser chez elle par des personnes rencontrées sur des lieux de drague, dont le Marais.

- *Alors qu'il sortait d'un bar du côté de Belleville, à Paris, Simon s'est fait insulter puis frapper au visage. Cette agression l'a profondément choqué.*
- *Denis sort du bar dans lequel il était installé. Il se fait interpeller par cinq jeunes éméchés. Ils lui demandent une cigarette, il répond qu'il n'en a pas. Suite à ce refus ils l'insultent : « sale PD, enculé », et le rouent de coups puis s'enfuient.*
- *Patrick s'est fait tabasser par trois skinheads lorsqu'il sortait d'une boîte gay vers 2h du matin. Il était en présence d'un ami. Celui-ci a pu s'échapper pour prévenir la police (qui se trouvait à côté). Bilan : de grosses contusions mais rien de cassé, un gros choc psychologique et un besoin de parler de cette terrible expérience.*

Réagir suite à l'agression

Un tel événement est toujours choquant mais la façon d'y réagir varie selon les personnes. La réaction peut être appréhendée à partir de deux facteurs : le fait de porter plainte ou non, et le fait de développer ou non un sentiment d'insécurité.

Suite à l'agression certain(e)s déposent plainte, d'autres ne le font pas, ce que nous déplorons. Ainsi, 33% le font immédiatement après

Nous sommes très souvent contactés par les victimes qui souhaitent savoir comment réagir suite à une agression. Elles s'interrogent aussi, pour certain(e)s, sur l'utilité de porter plainte. Quoi qu'il en soit, la plupart des victimes éprouvent le besoin de s'exprimer après une telle expérience et d'être écoutées. En revanche, trop peu de témoignages relatent l'intervention de passants ou d'habitants lors

l'agression ou l'envisagent. Les autres estiment cette procédure inutile ou impossible faute de témoins.

Dans ce contexte, le fait de porter plainte représente pour certain(e)s une façon de dépasser leur peur et de retrouver du contrôle sur une situation qui leur a échappé. Ainsi, le fait de contacter l'association semble représenter l'étape initiale d'un désir de se défendre. Les victimes nous appellent pour trouver le courage d'aller porter plainte ou même pour obtenir des informations sur la procédure en elle-même.

- *Joël se promène dans un jardin public avec un ami. Il est interpellé par deux personnes qui le provoquent verbalement et lui lancent « tapette », « pédophile », « violeur de gamin », « tantouze », « dégénéré », et tentent de le provoquer physiquement, ce à quoi il ne répond pas. Depuis cet événement, il n'ose plus vraiment s'assumer dans la rue. Le quotidien lui est devenu insupportable.*
- *Frédéric se fait interpeller par trois jeunes alors qu'il est au téléphone. Il croise régulièrement en journée l'un des agresseurs. Ceux-ci l'insultent : « sale PD t'aimes te prendre des bites dans le cul ! ». Pour la première fois Frédéric a ressenti qu'il pourrait y avoir passage à l'acte violent. Il se décide à déposer une main courante une semaine après l'agression. Il n'en demeure pas moins traumatisé et à la nuit tombée il redoute toujours de passer dans la rue où il a été insulté.*

d'agressions sur des lieux publics. L'agresseur agit donc en toute tranquillité, persuadé qu'il ne risque rien. Pour certains même, ils n'en sont pas à leur première agression... Ce qui ne peut que confirmer un sentiment d'impunité. L'agresseur homophobe se sent parfaitement légitimé quant à ses actes. Signalons la violence de ces agressions où les coups accompagnent souvent les insultes.

COMMUNIQUÉ DU 29 SEPTEMBRE 2005

Le SNEG et SOS homophobie dénoncent la décision de Métrobus et soutiennent Rainbow Attitude

Communiqué interassociatif du SNEG et de SOS homophobie

En refusant les deux visuels de promotion du prochain salon Rainbow Attitude, présentant les deux baisers de couples gay et lesbien, Métrobus, chargée de la gestion de l'affichage publicitaire de la RATP, fait preuve d'une censure injustifiable.

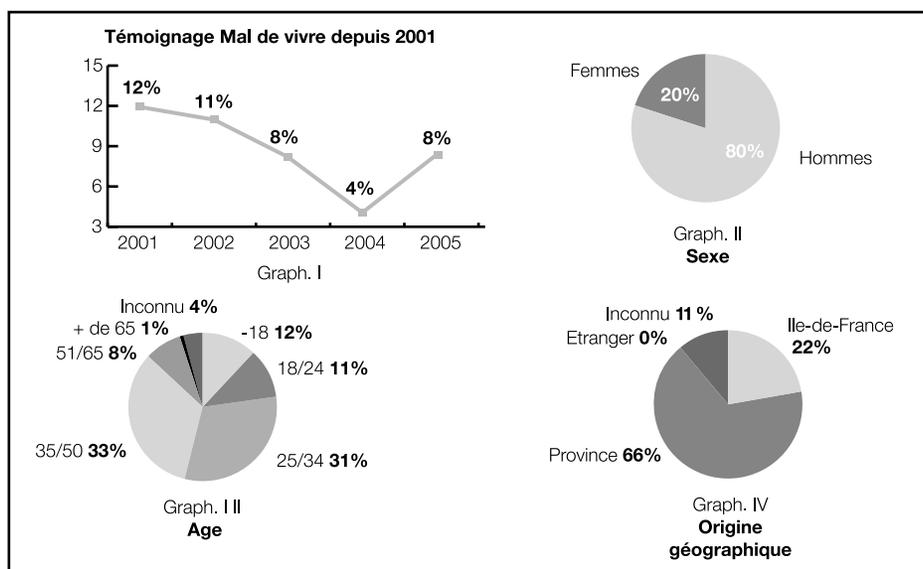
Qui plus est, en invoquant pour motif que ces deux photographies pourraient choquer l'ensemble des voyageurs, quand d'autres visuels de campagnes sont autrement plus vulgaires, sexistes ou dégradants, Métrobus se retranche derrière un argument fallacieux pour justifier une décision purement discriminatoire.

En conséquence, le SNEG et SOS homophobie dénoncent la décision de Métrobus et soutiennent la décision prise par Rainbow Attitude de faire citer METROBUS devant le Tribunal Correctionnel et de procéder à une saisine de la HALDE. Rainbow Attitude est victime d'un refus de fourniture de service en raison de l'orientation sexuelle. Un tel refus est prohibé par les articles 225-1 et 225-2 du Code Pénal.

Métrobus ignore le droit et l'ensemble des dispositions législatives visant à lutter contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle. Le SNEG et SOS homophobie assurent de leur plein soutien l'organisation de Rainbow Attitude et attendent de cette citation une décision qui fera jurisprudence pour éviter que soient prises à l'avenir des décisions aussi abusives et contraires à la loi.

Mal de Vivre – Données chiffrées

• 90 personnes ont témoigné d'un « Mal de Vivre », soit 8% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Net renversement de tendance alors que depuis plusieurs années SOS homophobie observait un recul des contacts liés au mal de vivre : presque un témoignage sur 10 recueilli par l'association en 2005 par rapport à « seulement » 4 % en 2004.
- Sexe : majoritairement des hommes (80%), les femmes faisant part de leur souffrance ont été moins nombreuses en 2005 (20 %) qu'en 2004 (25 %)
- Age : tranches d'âge des personnes « actives » les plus représentées (25 - 50 ans : 64%) : diminution des témoignages des plus jeunes (23% des témoignages par rapport à 28% en 2004).
- Origine géographique : Ile-de-France en net retrait par rapport à 2004 (de 50% à 13%) et par rapport à la province qui représente 66% cette année.
- A noter : contacts venant de l'étranger (Afrique du Nord) de plus en plus nombreux (11 %)

Mal de vivre

Un mal de vivre croissant

Echappant aux relevés statistiques des commissariats ou à un décompte scrupuleux des interruptions temporaires de travail, il est une homophobie rentrée, intériorisée, qui diffuse sournoisement son poison jusqu'au jour où ce mal être rejaillit et conduit, comme l'ont fait une centaine de personnes l'an dernier, ses victimes à témoigner de leurs difficultés. Ce type d'appels, après plusieurs années de déclin, a de nouveau progressé l'an dernier pour constituer environ 8 % des témoignages. SOS homophobie apparaît alors souvent comme une bouée, parfois la dernière à laquelle se raccrocher, pour ne pas sombrer définitivement. Entre la haine de soi, la haine de ses pareils et la terreur du regard des autres, il est difficile en effet de garder la tête hors de l'eau et de maintenir son cap.

Mal de vivre : une intériorisation de l'homophobie ambiante

Contrariés par le renforcement de la législation protégeant les homosexuels contre les discriminations et les agressions, les homophobes invétérés pensent pouvoir contourner l'obstacle en s'en prenant à l'homosexualité plutôt qu'aux gens eux-mêmes. Si personne n'est visé nommément, tout le monde, en revanche, est touché personnellement. Et des homosexuel(le)s souffrent justement de la hargne qui peut être déployée à l'encontre d'une identité qu'ils

n'ont, pas plus que d'autres, choisie. Au point de faire leur cette hostilité à leur rencontre, consciemment ou non.

« *Je me sens très mal car mes amis, et parmi eux mon meilleur ami, n'acceptent pas l'homosexualité. Moi aussi je la refoule. Je me hais !* » écrit Loïc, étudiant du Finistère, dans un courriel. Il se voit à travers le regard de ses amis et va jusqu'à s'approprier la vision qui est la leur sur sa propre identité sexuelle. Il n'est pas le seul à avoir intériorisé cette aversion pour l'homosexualité qui parcourt une trop grande partie de la société, et que d'aucuns prétendent innocente. Elle en fait des ravages, cette haine ordinaire de l'homosexualité. Au point d'alimenter un mal de vivre qui justifie plus d'un appel sur six à la ligne d'écoute, deux fois plus que l'année précédente, et trouve à s'exprimer dans un courriel sur vingt reçus par l'association. Cette forte augmentation des témoignages reflète un mal être répandu dans tous les milieux et sur tout le territoire, y compris à Paris, où beaucoup pensent qu'il est plus aisé de vivre son homosexualité. Ce mal de vivre persistant, lié à l'orientation sexuelle des appelants, montre à quel point le mépris pour l'homosexualité est solidement ancré dans la société, imprimant sa marque violente jusqu'au plus profond des esprits. Il faudra bien plus que des lois pour que ce mal être identitaire s'estompe.

C'est ce qu'exprime Martial, Ardéchois de 40 ans,

avec un grand sens du raccourci lorsqu'il déclare « *ressentir de l'homophobie envers lui-même* ». Il a tellement assimilé le discours spécieux alimenté par l'hétérosexualité dominante qu'il finit lui aussi par affirmer qu'il « *ne peut pas aller avec des hommes, puisque la nature [lui] a donné un corps d'homme, et qu'un corps d'homme, c'est fait pour aller avec les femmes* ». Tout son discours témoigne d'un lien évident entre le fait qu'il se sente « *rejeté par tout le monde* » et son propre rejet de lui-même, qu'il mentionne tout au long de l'appel.

Comme lui, il y a Fabrice, 30 ans, de Nancy, qui « *ne supporte plus ses penchants homos et veut rencontrer un psy* », Aurélien, 17 ans, qui s'interroge sur son « *attirance pour les garçons* », concrétisée par des relations sexuelles, mais qui le laisse « *triste, honteux, perdu* », ou encore Rudy, Parisien de 16 ans, qui a eu une aventure mais « *a du mal à assumer son homosexualité* », d'autant plus que son partenaire l'a depuis rejeté.

“ **Le problème, c'est moi** ”

Chez les jeunes, le dénigrement de l'homosexualité ne facilite pas, c'est le moins que l'on puisse dire, l'acceptation de soi. Avec des conséquences dramatiques et le risque de basculer, à tout moment, dans l'autodestruction.

« *J'ai entendu des insultes pendant toute la semaine de cours. Toutes ces discriminations morales dans mon lycée me mettent, quotidiennement, la pression. Je ne sais pas ce que je vais faire, mais j'ai des envies suicidaires...* », écrit Rémi, un lycéen du Cher.

Kevin vit le même calvaire dans un lycée du Nord : « *J'ai toujours été attiré par les garçons et cela se voit un peu. Depuis quelques mois, des copains du lycée m'ont pris pour cible de leurs quolibets. Je n'en peux plus. Je suis triste et j'ai perdu l'appétit depuis une semaine. Ma maman m'aide beaucoup mais j'ai besoin d'en parler car je souffre. [...] J'ai peur d'être agressé, de recevoir des coups. J'angoisse fort* ».

Cette terreur n'a jamais quitté Frédéric, un Parisien de 34 ans, qui est encore marqué par « *le discours sur l'homosexualité extrêmement négatif* » que tenaient ses professeurs au lycée, tout comme ceux de son université dans une « *ville de 200 000 habitants du centre de la France* ». Depuis, il porte comme un boulet « *une culpabilité, une honte, une peur d'être, une peur de tout et de tout le monde* ». De même Anna, au bord du suicide, semble ne plus pouvoir résister au « *travail de sape* » de son père qui considère « *l'homosexualité comme une perversion* » et la couvre d'insultes.

« *Le problème c'est moi* », finit par dire Alain, 40 ans, de Strasbourg qui vit chez son père avec lequel il a « *tenté sans succès d'aborder le sujet* », tout en s'en voulant « *énormément* » de ne pas l'avoir fait avec sa mère au temps où elle était encore en vie, il y a 12 ans. Le poids de la culpabilité est tel qu'il est interdit de dire. Et les appelants, dans ce sens, accomplissent souvent un grand effort quand ils composent le numéro de SOS homophobie.

Beaucoup se taisent encore ou se sont trop longtemps tus avant d'appeler, parfois en pleurs, la ligne d'écoute de l'association. Pour certains, c'est la première fois qu'ils disent à quelqu'un d'autre, à voix haute, les mots qui les désignent autant qu'ils les dénigrent.

Pour Victor, lycéen mineur et bisexuel, le besoin de parler est d'autant plus pressant qu'il se « *demande s'il a fait quelque chose de mal* » et se « *pose plein de questions après avoir fait une fellation à un copain majeur qui lui demande à présent d'en faire autant à d'autres* ». Difficile de se situer et de comprendre ce qui vous arrive quand vous ne trouvez pas d'interlocuteurs, pas de références, pas de modèles proches. Quand toute visibilité homosexuelle, surtout de proximité, est bannie, que les livres abondant

¹ Pour une question évidente de sécurité, l'association avait ici rompu le principe de l'anonymat de l'appelant, ce dernier ayant laissé ses coordonnées dans un appel précédent.

de manière fictive ou sociologique l'homosexualité ne trouvent que très rarement une place sur les rayons des bibliothèques scolaires ou municipales, et que les autres apparaissent *a priori* hostiles à de tels « *penchants* », comme on disait dans le temps, il ne faut pas s'étonner que tant d'homosexuel(le)s peinent à s'accepter, et quelquefois pour longtemps. Quand le mal de vivre se double d'une fragilité ou d'un accès de faiblesse momentanée, la détresse est immense. La ligne reçoit parfois même des appels de personnes au bord du suicide, désespérées : l'association a par exemple envoyé les pompiers pour Martin¹, qui nous avait appelé au plus mal, un soir de grande dépression.

“ Hétéro-risme ambiant ”

Fabien, autour de la trentaine, témoigne de son désespoir dans un courriel adressé du Lot : « *Je suis militaire, homosexuel, séropositif et je suis harcelé moralement par mon supérieur qui m'a laissé entendre que ce que j'ai n'est que la conséquence méritée de mes actes passés. J'ai préféré partir plutôt que de vivre un jour de plus tout ça. Que puis-je faire ? S'il vous plaît, aidez moi !* ». Les messages venus du Maroc et d'Algérie, « *un pays où les gays sont considérés comme des êtres nuisibles, infâmes, honteux* », déplore Khalid, 27 ans, dans un courriel, rendent compte de la même violence. « *Aidez moi, je vous en prie, je vous en conjure, faites moi sortir des ténèbres !* » supplie-t-il en demandant une réponse « *qui sera pour moi une bouée de sauvetage* ».

Dramatique aussi ce courriel d'un étudiant de Meurthe-et-Moselle, envoyé la veille de Noël, qui écrit : « *Je vais définitivement quitter ce monde à cause d'un ami qui a pris peur et me fuit depuis que je lui ai dit que j'étais amoureux de lui* ». Marlène aussi, 24 ans, bisexuelle, a été rejetée par une copine lorsqu'elle lui a fait part de ses sentiments. Depuis, cette copine l'évite et elle le vit très mal, d'autant plus qu'elle se « *sent mal vis-à-vis de son identité sexuelle* » et

flirte régulièrement avec la dépression.

Plus que pesant, « *l'hétérorisme ambiant* », pour reprendre les termes employés dans un courriel par un quadragénaire francilien mis à l'écart et harcelé par ses collègues de travail, enferme au point de masquer toute issue. Y compris en direction des autres homosexuels. « *Aucun de mes parents, amis (même les plus proches, y compris ceux dont je suis persuadé qu'ils l'accepteraient sans difficulté), collègues, connaissances, ne sait formellement que je suis homosexuel* », nous écrit Sylvain, Parisien de 32 ans. Pourtant, quand il discute avec un collègue de travail ouvertement homosexuel, il ne parvient pas non plus à lui en parler et se « *reproche de manquer d'honnêteté, de ne pas lui avoir dit qu'il était, lui aussi, gay* ». Ce qu'il vit comme une lâcheté le renvoie à présent à sa culpabilité initiale. Une fois son orientation sexuelle admise, la partie est encore loin d'être gagnée. On le voit aussi avec ce témoignage de Grégoire, dans la trentaine, qui indique dans un courriel adressé du Puy-de-Dôme qu'il a « *voulu jouer la transparence, a été sincère* », et s'est finalement retrouvé du jour au lendemain mis à la porte de la communauté religieuse à laquelle il appartenait. Combien de vies vacillent encore lorsque, après avoir fini par accepter l'orientation sexuelle qui est la sienne, ressurgit au détour d'une conversation, d'un regard ou d'une remarque, une pointe d'homophobie contre laquelle on pensait s'être immunisé ? Marc, un étudiant strasbourgeois, écrit qu'après « *un regard trop appuyé* » il s'est fait traiter, à voix haute et devant une cinquantaine de personnes, de « *suceur de bites* ». « *S'en est suivi le retour d'un sentiment de culpabilité que je n'avais jamais plus ressenti depuis le collège* », raconte-t-il en se demandant quelle attitude il doit adopter, maintenant que « *sa fierté en a pris un coup* ». La « *sortie du placard* », si elle peut faciliter la vie, n'immunise pas pour autant pour la vie !

“ Homos homophobes ”

A tel point que la rencontre avec d'autres homosexuels ne procure pas non plus nécessairement un apaisement, comme le déclare à maintes reprises cette appelante des Yvelines, qui se « *sent homophobe* » car elle a « *l'impression de ne pas respecter ses partenaires, qu'elle aime dominer et insulter* »...

Le déni de soi passe aussi parfois par le déniement de ses pareil(le)s. C'est ce que fait Jean-François, un Lyonnais de 46 ans, qui « *regrette l'image donnée par les homos à la gay pride, par les mecs qui fréquentent les backrooms* », et finit par expliquer que « *si tout va mal pour les homos, c'est un peu à cause des homos eux-mêmes* ». Cette vision est partagée par Amélie, Parisienne de 29 ans, qui « *ne se reconnaît pas forcément à travers les personnes qui défilent à la gay pride* » et souhaite que soit organisé « *un défilé sobre, sans paillettes, sans frou-frou, sans déguisement, afin de prouver que nous sommes comme tout le monde, des personnes tout à fait normalement constituées* ». Cette exigence de se fondre dans le moule hétérocentriste, au point de perdre sa propre personnalité, revient régulièrement et témoigne de la pression normative à laquelle est soumise la minorité sexuelle.

Dans un autre registre, Gabrielle, Caennaise de 63 ans, déplore que dans son « *environne-*

ment, les homosexuels - qui ont pourtant souffert dans leur enfance- soient homophobes entre eux ». Elle souffre, comme bien des appelants qui se plaignent de l'image que renvoient les homosexuels d'eux-mêmes, d'un grand isolement renforcé par l'âge et le handicap. Pourtant ce repli sur soi, dans l'aigreur et la solitude finit par apparaître comme un refuge qui n'a rien d'apaisant et contribue à entretenir le mal être.

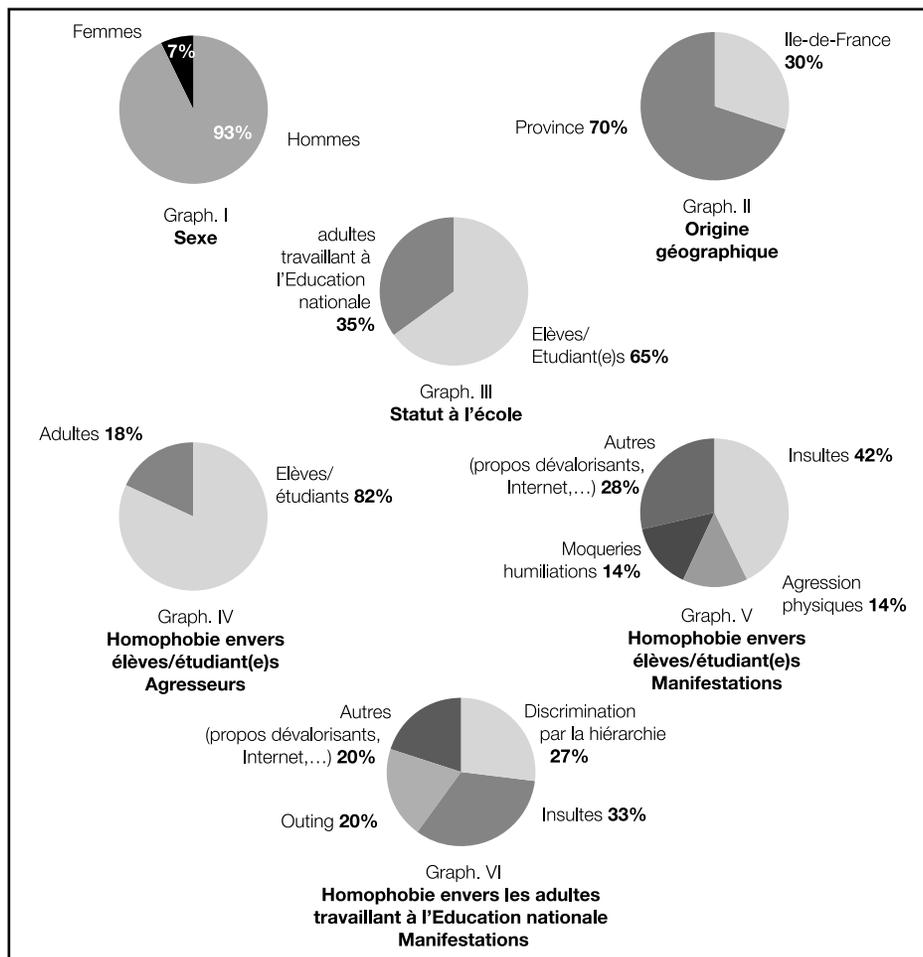
Cette haine de soi, cette violence faite à soi-même, déroutent même l'entourage le plus bienveillant. C'est le cas de ce père, qui se sent démuni pour venir en aide à son fils de 33 ans, qui lui a dit la veille en sanglotant au téléphone qu'il était homosexuel. « *Cela ne me pose aucun problème et je lui ai assuré que cela ne changeait rien entre nous, que mon affection pour lui n'avait rien à voir avec sa sexualité* », nous explique Paul, qui « *pressent que [son] fils traverse actuellement une période délicate où il est malheureux* » et ne comprend pas pourquoi. Il ajoute : « *Je voudrais l'aider à assumer son homosexualité, vis-à-vis de sa mère et vis-à-vis de la société* ». C'est aussi cet espoir que caresse Khalid, 27 ans, qui déclare : « *je n'ai aucun rêve fou dans les yeux, je suis perdu, je broie du noir, mais je veux m'en sortir, être capable d'occuper une place, d'exister tout simplement* ».

Loin de régresser au regard de nos statistiques, le malaise qu'engendre souvent la découverte de son homosexualité se transforme, parfois pour longtemps, sinon pour toujours, en un mal de vivre difficile à extirper, qui semble condamner ceux qui en souffrent à la solitude, à la dépression, et les pousse parfois à des pratiques à risque, voire au suicide. Rappelons ici que des études

récentes montrent une forte sur-suicidalité chez les jeunes. Les petites humiliations subies au quotidien par les homosexuels, comme le grand mépris permanent pour l'homosexualité, les difficultés à trouver des références et des interlocuteurs, fragilisent un peu plus et parfois pour toujours des êtres qui voudraient, plutôt que de sombrer dans la dépression, contribuer à enrichir le monde par leur diversité.

Milieu Scolaire – Données chiffrées

• 43 témoignages d'homophobie en milieu scolaire, soit 4% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Augmentation sensible par rapport à 2004 : (27 témoignages), 4% de l'ensemble des témoignages.
- Sexe : très majoritairement des hommes (93%), les témoignages concernant la lesbophobie sont en retrait (7%), signe révélateur d'une plus grande hésitation à témoigner.
- Statut à l'école : les victimes sont majoritairement des jeunes « usagers » de l'institution, élèves ou étudiant(e)s (65%)
- Elèves/étudiant(e)s - agresseurs : jeunes en premier lieu agressés par leurs « pairs » (82%), mais

hélas aussi par les adultes qui les encadrent, dans une moindre proportion que l'an dernier (30% des cas). Cependant les cas signalés cette année sont graves et inquiétants.

- Elèves/étudiant(e)s - manifestations : prédominance des insultes et propos dévalorisants, important pourcentage des agressions physiques (14%)
- Homophobie envers les adultes : 35% des témoignages reçus en 2005, majoritairement des insultes (33%).

Milieu Scolaire

Le tabou perdure, la prévention au point mort

Au-delà des chiffres - 4% du total des témoignages cette année -, l'ensemble des témoignages reçus montre la variété des problèmes auxquels sont confronté(e)s les lesbiennes et les gays dans le monde de l'école, les réactions de la hiérarchie et leurs propres réactions.

Les lycéens et étudiants victimes

Si nous considérons les victimes de sexe masculin, les jeunes (élèves ou étudiants) sont deux fois plus nombreux que les adultes (enseignants, employés).

C'est parmi les jeunes que les manifestations d'homophobie sont les plus variées.

Les faits

L'insulte seule constitue la manifestation la plus fréquente de l'homophobie. « PD, sale PD » restent de grands classiques. Les faits se passent presque toujours en groupe et viennent de pairs.

- *Thomas est élève de 3^e. Depuis la 6^e, il est victime d'insultes et de harcèlements quotidiens dont le prétexte est une apparence efféminée, selon les critères actuels du masculin-féminin. Il n'ose plus aller dans la cour et se réfugie dans le bureau du conseiller principal d'éducation (CPE). Il n'en a jamais parlé, il est réellement mal dans sa peau. C'est son frère, élève du collège depuis cette année seulement, qui a donné l'alerte. Heureusement,*

les parents le soutiennent et la maman a contacté SOS homophobie.

La réaction du jeune frère est heureuse. Elle a conduit à une intervention de l'association auprès de la direction et du corps enseignant ainsi qu'à un soutien psychologique du jeune, dont la situation personnelle et au collège s'est améliorée. Malheureusement, le plus souvent, les témoins ne réagissent pas, même lorsque ce sont des adultes.

Dans un amphithéâtre de la faculté, Pierre-Henri a adressé un sourire à un condisciple qui s'est mis à l'insulter, relayé par quelques autres. Personne n'a pris sa défense, pas même le professeur, qui pourtant pouvait tout entendre. Parfois, hélas, l'insulte vient d'un adulte de l'établissement ; le cas est heureusement rare.

- *Mickaël vient emprunter un livre, l'aide documentaire s'énerve et le traite de « sale tapette ».*

L'insulte n'est pas la seule forme d'agression, elle peut être accompagnée de violences physiques, ce qui est loin d'être négligeable.

- *Guillaume et Yves sont ensemble et cela se sait. Ils sont quotidiennement la cible de projectiles divers accompagnés d'insultes et de menaces : « faut buter les tapettes », et ces menaces sont parfois suivies d'agressions physiques.*
- *Sylvain, étudiant, a eu ses lunettes et le nez cassés.*
- *Jean, élève dans un collège d'une grande ville du Sud, se fait régulièrement « tabasser ».*

- *Sophie a dit dans son lycée qu'elle était lesbienne. Depuis, elle se fait insulter et même rouer de coups. Elle veut organiser une action contre l'homophobie dans son établissement.*

Parfois il n'y a pas passage à l'acte mais menaces ou intimidations réelles. Ces menaces sont proférées en présence de la victime, mais aussi par téléphone.

- *Romain a reçu un message sur son portable : « Si on te rencontre au coin d'une rue, on va te défoncer la gueule ». Certains détails précis lui font penser qu'il s'agit d'élèves du lycée. Sa sœur le soutient, ils veulent porter plainte mais le commissariat fait tout pour les décourager.*

L'outing, le fait de révéler l'homosexualité d'une autre personne, se retrouve aussi dans les témoignages, il peut être seul ou accompagné d'autres formes d'homophobie. C'est un phénomène particulièrement pernicieux car il est souvent très difficile d'identifier les auteurs.

- *Luc a ainsi vu des photos de lui embrassant son ami collées à l'extérieur du lycée.*

On rencontre enfin des cas d'humiliation et de vexations quotidiennes qui pourrissent la vie des victimes.

- *Khaled et Jean, deux étudiants qui ne dissimulent pas leurs sentiments, ne se font pas injurier mais sont sans cesse l'objet de quolibets de toutes sortes, de remarques déplacées.*

Plus grave encore, le fait suivant, car le responsable est un adulte :

- *Nicolas est un lycéen. Il a été humilié par la conseillère principale d'éducation qui lui a dit : « l'homosexualité n'est pas normale, vous devez vous faire soigner ».*

Il s'agit là d'un fait d'une extrême gravité et particulièrement inadmissible car provenant d'un adulte fonctionnaire à l'Education nationale, qui a donc l'obligation de respecter les

textes et les objectifs officiels.

Rappelons qu'en plus de la loi du 30 décembre 2004 (cf. chapitre Justice), la lutte contre l'homophobie à l'école a été rendue obligatoire par deux circulaires du ministère de l'Education nationale (*Bulletin Officiel de l'Education nationale* -BO- n° 44 du 21 novembre 2001 et n° 9 du 27 février 2003).

De tels agissements constituent donc une faute professionnelle. Ils doivent être sanctionnés, comme le seraient immanquablement et à juste titre des attitudes ou propos racistes.

Nous invitons les victimes à ne pas hésiter à porter l'affaire devant les instances de l'Education nationale (chef d'établissement, rectorat) et, le cas échéant, à porter plainte.

Les réactions

Ceux qui réagissent sont parfois encouragés par des adultes témoins.

Ainsi dans le cas de Nicolas, ce lycéen humilié par la CPE, un surveillant qui faisait du rangement dans la salle a tout entendu, a témoigné et l'a soutenu.

Sylvain, dont les lunettes ont été brisées, a réagi, les agresseurs l'ont dédommagé financièrement, il a accepté sous la pression cet arrangement à l'amiable. Certains se sont calmés, mais d'autres ont néanmoins révélé son homosexualité à l'entourage (ils l'ont « outé »).

Malheureusement, de nombreux adolescents se sentent seuls et redoutent que tout cela ne vienne à l'oreille de leurs parents.

Il arrive aussi que les victimes aient du mal à réagir et préfèrent laisser dire. Ils craignent des réactions plus violentes encore, ce qui peut effectivement se produire.

- *Jean -Yves, qui essaie de répondre calmement, se voit alors menacé : « on va te péter la gueule quand on te rencontrera en ville ».*

Réagir nécessite en effet que la victime ait surmonté le stade de la « honte », soit suffisam-

ment au clair avec elle-même pour trouver la force de répondre. C'est encore rarement le cas pour un(e) adolescent(e) qui vient de se découvrir homosexuel-le.

Face à ces agressions verbales ou physiques, les jeunes restent malheureusement souvent passifs et ce constat se répète chaque année. Plusieurs facteurs sont en cause. Il y a tout d'abord l'âge : l'adolescence est souvent une période d'instabilité qui s'accompagne d'anxiété. Mais dans le cas précis où le jeune garçon ou la jeune fille se découvre homosexuel(le). S'y ajoutent fréquemment la peur de l'agression et surtout une dévalorisation de sa propre image, une moindre estime de soi, un sentiment profond de culpabilité, l'impression d'être un(e) « raté(e) ». Face à cela, il faudrait des signes forts, des repères, la possibilité d'une écoute. Or rien de tout cela n'existe. Les programmes, en particulier en littérature et en sciences de la vie de la terre, restent muets sur l'homosexualité. La plupart des adultes homosexuels s'en cachent et les lieux d'accueil, pourtant recommandés par les circulaires, n'existent pas. Les adultes ne sont pas formés à cette problématique. Privé(e)s de références positives et de lieux d'accueil, les jeunes homosexuel(le)s sont nombreux à se renfermer dans leur souffrance.

Les mots qui reviennent le plus fréquemment sont alors : « *J'en ai marre, je déprime* » ou encore : « *Je n'en peux plus, je suis triste et je ne peux plus rien avaler* », et plusieurs fois « *J'ai des envies suicidaires* », allant même jusqu'à la tentative. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce mal-être qui peut se traduire par un isolement progressif de l'adolescent(e), une dégradation des résultats scolaires et des idées suicidaires liées non à l'homosexualité elle-même, mais à l'homophobie ambiante.

• *Ainsi Nicolas, cet élève humilié par la CPE, a-t-il fait une tentative de suicide et a dû changer d'établissement.*

Il faut rappeler ici que les études les plus récentes montrent que le mal de vivre lié à l'homophobie est un facteur de risque très important en matière de suicidalité. D'après certaines études, les homosexuels et bisexuels auraient un taux de suicidalité 13 fois supérieur aux hétérosexuels du même âge et de même condition sociale¹.

D'autres études seront nécessaires pour mieux cerner avec exactitude l'ampleur de ce phénomène, mais toutes celles existantes montrent une constante : l'homophobie, et non l'homosexualité elle-même, est un facteur aggravant s'agissant des risques de suicide.

Quelques un(e)s de ces adolescent(e)s sont aidés par leur entourage, par leur mère par exemple ou par un proche.

• *Georges a accompagné son petit-fils au collège et a entendu les insultes. Il nous appelle. Malheureusement, l'adolescent reste souvent seul, avec toutes les conséquences dévastatrices que cela peut avoir.*

Nicolas a ainsi reçu un blâme de son supérieur hiérarchique, alerté par le chef d'établissement. Malheureusement, l'attitude de l'administration est souvent mitigée. Ainsi, dans le cas de Thomas, la réaction du principal a été positive mais tardive. Beaucoup d'adultes de l'établissement ont cru à une exagération. Parfois, ces derniers soutiennent mais conseillent à la victime de « *ne pas prêter attention aux insultes* ».

En ce qui concerne Mickaël et l'aide documentaliste qui l'insultait, on leur a demandé de se faire des excuses réciproques mettant ainsi à égalité agresseur et victime. Pire : la responsabilité des agressions est parfois attribuée à la victime précisément. Ainsi Guillaume et Yves se font interpellé par le proviseur qui leur déclare : « *Vous ne devez plus vous donner la main. Cela vous nuit ainsi qu'à l'établissement* », ce alors même que garçons et filles s'embrassent amoureusement dans les couloirs.

¹ Etude de Marc Shelly et David Moreau, réalisée entre 1999 et 2003.

- *Christine et Annie se donnent la main au lycée. Comme pour Guillaume et Yves, la direction leur demande de cesser à cause de la « réputation » de l'établissement.*

Certes, ces chefs d'établissement ne se sont pas rendus coupables d'insulte comme la CPE citée plus haut, mais il convient de leur rappeler fermement la législation ainsi que leurs obligations en matière de lutte contre l'homophobie, notamment les circulaires déjà mentionnées, ainsi que l'interdiction de toute discrimination, de toute différence de traitement en lien avec l'orientation sexuelle supposée ou réelle, donc dans le cas présent dans l'appréciation du comportement entre les élèves.

On se rend compte finalement que très peu d'adultes ont conscience de l'effet dévastateur provoqué par la dévalorisation permanente de l'homosexualité et surtout de l'insulte quotidienne, de ces mots par lesquels « l'autre me fait savoir qu'il a prise sur moi » (Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Ed. Fayard).

A côté de ces agressions de toute nature, les jeunes gays qui contactent SOS homophobie signalent des propos, qui sans viser nommément l'un d'entre eux, contribuent à dévaloriser systématiquement les homosexuels et l'homosexualité.

- *Théo témoigne : la semaine dernière, il y avait une manifestation. On a pu entendre des noms suivis d'invectives : « Untel...enculé, PD ! ».*

Les séances de bizutage sont également dénoncées comme un lieu privilégié de l'homophobie ordinaire. L'homosexuel est systématiquement dévalorisé, il est assimilé à un être faible et lâche. Au cours de ces séances, d'ailleurs interdites par l'Education nationale, les nouveaux et nouvelles (les bizuts) sont souvent contraint(e)s à des « jeux » sexualisés. Dans ces situations-là, l'homosexuel et la fille sont toujours représenté(e)s de façon carica-

turale, conformément à tous les clichés sexistes et homophobes, ils/elles doivent prendre des poses humiliantes et accepter brimades et insultes de la part des « anciens ».

Les manifestations d'homophobie ne sont pas, hélas, l'apanage des seuls jeunes. Même s'ils ne visent pas quelqu'un personnellement, comme dans le cas de Nicolas, certains ne se privent pas de dire ce qu'ils pensent des homosexuels, se mettant parfois franchement hors la loi, comme ce professeur d'anglais qui déclare en cours que : « *les homos sont des pédophiles. Pourquoi pas la zoophilie ?* ».

- *Je suis élève en faculté de médecine. Lors d'un cours d'anatomie, le professeur faisait un exposé sur les os de la hanche permettant le « déhanchement ». Il a alors fait des allusions à ceux qui s'en servent beaucoup pour se « tortiller le derrière », propos qui ont déclenché les rires.*

Dans ces deux cas, les témoins ont réagi. L'étudiant a écrit à la direction de la faculté et le lycéen s'est informé auprès de SOS homophobie pour connaître les recours possibles, notamment devant la Halde. Précisons ici que la Halde n'est pas habilitée à réagir dans ce cas.

Les victimes adultes

Rappelons que les victimes adultes constituent environ un tiers des cas signalés. On retrouve le phénomène de l'insulte et de l'« outing ». On note également des cas de discrimination par la hiérarchie administrative. Il n'y a pas en revanche d'agressions physiques signalées.

Les faits

La discrimination peut être le fait de la direction de l'établissement, mais aussi de l'administration centrale.

- *Denis, pour la première fois de sa carrière, termine un congé de longue maladie. Le rectorat refuse sa réintégration dans son poste d'ori-*

gine, un grand lycée du centre ville. L'administration veut le déclarer inapte psychologiquement. Il s'est défendu, l'issue de sa démarche n'est pas connue.

Un autre enseignant s'est vu refuser le bénéfice du rapprochement de conjoint pour rejoindre son ami en poste dans un lycée français de l'étranger, alors même qu'ils sont pacés et que ce rapprochement est prévu par les textes.

- *Annie travaille dans un lycée privé. La directrice lui a demandé de changer d'établissement à cause de son orientation sexuelle.*

Les insultes sont également bien présentes, elles peuvent venir des élèves mais aussi, à l'occasion, de parents.

- *Henri, professeur de lycée, a entendu un élève déclarer : « T'as entendu sa voix quand il parle, on dirait une meuf, quelle tapette ».*
- *Felipe, professeur d'espagnol, a fait lire un article de journal sur l'homophobie. Il a été pris à partie par le père d'un élève qui lui a déclaré : « Je déteste les tantouzes ».*

Discriminés, insultés, les adultes voient aussi leur homosexualité révélée. Dans les cas signalés cette année, ceci est le fait d'adultes.

- *Simon est professeur de sciences de la vie et de la terre. Un collègue a révélé son homosexualité à l'une des classes qu'ils ont en commun. Il semble que ce monsieur ait déjà cherché à nuire à d'autres enseignants. Ici, il utilise l'homophobie comme arme.*

Parfois, c'est la direction elle-même, relayée par des adultes de l'établissement, qui procède à l'outing, de façon voilée ou carrément directe.

- *Jean-Yves est stagiaire en lycée. La proviseur adjointe a convoqué son tuteur et lui a révélé l'homosexualité du jeune enseignant. Le professeur tuteur a répercuté la nouvelle auprès de ses collègues.*

Rappelons ici que l'outing est une atteinte à la vie privée. Cette dernière est protégée.

Les réactions

La tendance relevée l'an dernier se confirme : les adultes ne veulent plus se laisser faire et réagissent. Mais nombreux sont ceux qui ne savent pas trop comment s'y prendre et contactent SOS homophobie pour obtenir des renseignements pratiques.

Quant au soutien des autres adultes, il existe, mais à des degrés divers.

- *Henri, insulté par un élève, est soutenu par la direction.*
- *Thomas, également insulté par les élèves, est soutenu par le proviseur mais « mollement » par les collègues qui n'ont pas fait l'intervention demandée par la direction.*
- *Simon, outé par son collègue, est soutenu par son principal qui devait convoquer le coupable.*

Malheureusement, un certain nombre de témoignages restent muets sur la réaction des collègues, tel ce stagiaire « outé » par le proviseur. Nous ne savons rien du soutien éventuel des collègues ou de l'administration rectorale. Il en va de même pour Annie que sa directrice veut faire muter.

De ces exemples se dégagent quelques grandes idées :

- La persistance des agressions verbales et physiques de la part de jeunes. C'est de loin le plus inquiétant et le plus grave dans ses conséquences possibles : mal de vivre, échec scolaire, tentative de suicide.
- La persistance, chez un certain nombre d'adultes, d'une vision très négative de l'homosexualité et d'une attitude visant à la stigmatiser, alors même qu'ils sont en fonction à l'Education nationale. C'est là encore extrêmement grave, car l'image négative renvoyée aux jeunes gays et lesbiennes contribue puissamment aux troubles dont ils/elles peuvent être victimes, avec leur cortège de conséquences parfois dramatiques.
- Les réactions fluctuantes de solidarité : très réelles dans certains cas, elles sont parfois

simplement polies. On note tout de même que certains parents, la famille proche soutiennent leur enfant, les mères surtout. Nous avons même déjà signalé le cas de ce grand-père qui nous parle de son petit-fils insulté en 6e.

Tout n'est donc pas totalement négatif puisque l'on trouve des adultes qui désormais n'hésitent plus à témoigner et à se défendre, d'autres qui soutiennent les jeunes victimes. Certain(e)s de ces victimes refusent le secret ou l'injonction de discrétion qui leur est faite. Mais cela leur coûte

encore trop souvent très cher. Une meilleure visibilité dans la société n'est donc pas venue à bout de l'homophobie à l'école. Ce dernier témoignage le dit bien :

« On pourrait croire que l'homophobie diminue à l'heure actuelle. Nous pensons que c'est faux. Dans notre école un élève est victime d'agressions verbales, proférées oralement ou par écrit. Nous essayons de le soutenir mais nous vous le disons : nous voudrions vraiment ne plus voir ça : il faut faire bouger les choses, c'est urgent ».

La commission Interventions en milieu scolaire (IMS)

« Il faut faire bouger les choses, c'est urgent ». C'est bien pour cela, pour faire « *bouger les choses* », pour « *ne plus voir ça* », ne plus voir d'agressions, de discriminations, d'humiliations fondées sur une homosexualité réelle ou supposée, que la commission Interventions en milieu scolaire existe. Pour cela et pour rien d'autre. Il convient en effet de tordre le cou à l'accusation récurrente de « *prosélytisme* ». On ne devient pas homosexuel(le), on découvre qu'on l'est. Si l'orientation sexuelle pouvait être influencée par l'entourage, comment se fait-il que tou(te)s les homosexuel(le)s ne changent pas spontanément d'orientation étant donné les chiffres : 90 % d'hétérosexuel(le)s et 10 % d'homosexuel(le)s environ ?

Par ailleurs, l'action de SOS homophobie consiste à faire cesser les violences. Pour cela nous combattons les clichés, les idées reçues et les images négatives. Car c'est de tout cela que se nourrit l'homophobie qui est bien réelle, comme l'ont montré les exemples cités.

Nos interventions

Pourquoi intervenons-nous ?

Parce que l'école a un rôle éducatif éminent. Elle ne s'est jamais contentée de transmettre des savoirs, elle a toujours eu pour ambition de

former des citoyen(ne)s à part entière. Toutes les grandes valeurs qui fondent la démocratie ont été transmises, par l'école et ses maîtres : humanisme, tolérance, combat contre les exclusions et notamment contre le racisme et l'antisémitisme. Or l'homophobie est désormais punie par la loi, elle a été définie comme une forme inadmissible d'exclusion et d'intolérance. Il est donc juste qu'elle soit combattue à l'école et deux circulaires du ministère de l'Éducation nationale y invitent.

Pourtant, les discriminations homophobes ne sont que très rarement endiguées, alors qu'elles relèvent des mêmes processus mentaux de crainte, d'enfermement et d'ignorance que les attaques racistes. Nos interventions ont donc toute leur place et tout leur sens à l'école.

Qui fait appel à nous ?

Souvent c'est le Conseil de la vie lycéenne ou bien un proviseur, ou encore un professeur, une infirmière. Généralement la demande entre dans le cadre d'un projet d'établissement ou d'une action générale sur toutes les discriminations.

Quels sont nos objectifs et nos méthodes ?

Notre association est composée de bénévoles motivés par la défense des droits des gays et

des lesbiennes, elle est ouverte à tous. Nos intervenant(e)s respectent une *Charte des interventions*.

Nous luttons contre les discriminations et agressions verbales et physiques, dont sont victimes à l'école certains jeunes des deux sexes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ; nous prévenons les conséquences de ces agressions et discriminations comme le suicide, l'adoption de comportements à risque, la dépression, la dégradation des résultats scolaires ; nous incitons les élèves à réfléchir sur leurs croyances, attitudes et pratiques.

Nous rappelons les définitions : sexisme, racisme... Nous présentons un film pédagogique, des échanges s'instaurent avec les élèves sur le film et sur les idées reçues afin de les déconstruire ; les élèves peuvent écrire anonymement leurs remarques ou leurs questionnements, auxquels nous répondons ensuite.

Au cours de l'année civile 2005, nous sommes intervenus auprès de 430 élèves (16 classes) de six lycées des académies de Paris, Créteil, Versailles et Toulouse, ainsi qu'auprès de 330 élèves (11 classes) de deux collèges de l'académie de Créteil.

Les circulaires existent, mais sont-elles appliquées ?

Nos objectifs, basés uniquement sur la lutte contre les discriminations et les violences homophobes, s'inscrivent donc bien dans le cadre des circulaires publiées par le ministère. Mais ces circulaires sont-elles vraiment appliquées ?

Qu'en est-il par exemple de la circulaire du ministre Luc Ferry, parue au *BOEN* N°9 du 27 février 2003, et tout particulièrement du chapitre 4.2 : « *Une politique de formation des personnels* » ? La réalité ? Pas de formation en Institut universitaire de formation des maîtres, un stage de formation inscrit au Plan académique de formation dans une seule aca-

démie (à notre connaissance en région Paca), et encore, à l'initiative des associations ! Pas de formation des infirmières scolaires, des assistantes sociales, des conseillères familiales et conjugales censées intervenir en binôme trois fois dans l'année et à chaque niveau ! Où en est le suivi de l'application de la circulaire par les établissements ? au point mort.

Le ministère et les rectorats semblent ignorer leurs propres textes.

Pourtant, le Centre national de la documentation pédagogique et son site Internet Eduscol ont publié une brochure, *Education à la sexualité : interventions en collèges et lycées*, abordant la problématique sur quatre pages.

Pourtant, la résolution du Parlement européen votée le 18 janvier 2005 « *demande instamment aux États membres et à la Commission d'intensifier la lutte contre l'homophobie, [...] par des moyens pédagogiques, en menant par exemple des campagnes contre l'homophobie au sein des écoles, et des universités* » (cf. annexes).

A ce propos, les difficultés rencontrées par l'association Couleurs gaies de Metz sont tout à fait révélatrices de l'ambiguïté de l'Education nationale. Le rectorat, des associations de parents d'élèves et de nombreux autres organismes ont travaillé avec Couleurs gaies à la mise au point d'une mallette pédagogique, évaluée ensuite selon le protocole validé par les services rectoraux. Pourtant, ces services n'ont jamais accepté les résultats positifs de cette évaluation, réclamant sans cesse la poursuite de l'expérience dans le but manifeste de ne pas avoir à se prononcer. Couleurs gaies a finalement édité la mallette qui a depuis reçu un prix du ministère de la Jeunesse et des sports.

Quant au rectorat, il a maintenu son refus d'agrément de Couleurs gaies comme association partenaire prolongeant l'action éducative. Outre l'évaluation prétendument insuffisante de l'outil pédagogique (la mallette), le rectorat,

Les petits papiers d'IMS

Les intervenants en milieu scolaire proposent parfois aux élèves de collèges et lycées de poser des questions ou de donner anonymement leur avis sur le thème de l'homosexualité. Morceaux choisis...

D'où tu viens?
kayak t'attend de la vie?
C'est quoi ton but?
Tu cherches qui?
Sauter par la fenêtre

Suicide toi
Va sous le bus.
Pute Pute

Je suis homosexuel et je me suis posé
comment le dire aux gens, Pourquoi vous
me dire comment je peux gérer.

POUR MOI C'EST COMME ANCIEN J'AI LE BESOIN POUR AU TEMPS
SUI DE CES THAPÉRIE
LES VIVANT LEUR TUE DE MA LA BÉRIE
LES BONT DE MOI AVEC 310 (C'EST COMME) DE MA
D'AMATE, M'ESTES M'ESTES.

Comment sait-on qu'on est homosexuel?
Comment aider les personnes victimes d'homophobie
sans le « dénoncer »?

L'éducation des parents joue-t-elle un rôle dans
l'orientation sexuelle des enfants ?

De quel côté jugs t. on les personnes??
On n'a pas le droit par ce côté les hommes.

Moi y léve que s'at nul sont
mais je les respectent

J'aime les femmes s'en aux gènes et je
blâme que les hommes hanté de p²

Je suis lesbienne avec une fille handicapée mais la
religion de ma copine se lui permet pas d'être avec
moi, je fais?

Je pense que chacun est libre d'aimer
qui il veut

pour justifier son refus, est allé jusqu'à sortir de leur contexte des photographies du site Internet de l'association, à incriminer certains éléments de ce site sans en informer Couleurs gaies, qui depuis les a retirés pour se conformer aux exigences de l'administration.

Couleurs gaies a fait appel, le jugement du

tribunal administratif n'est pas encore rendu. SOS homophobie soutient cette association.

De notre côté, nous présenterons à nouveau une demande d'agrément, (rappelons que nous en avons déjà un), et nous suivrons les dossiers avec la plus grande attention.

Nous sommes donc déterminés à poursuivre notre action en milieu scolaire. Nous le ferons tant que des élèves se feront insulter et qu'on leur répondra « *Oui bien sûr, mais ce n'est pas la priorité de l'établissement* », tant qu'on leur demandera de cacher leurs amours alors que les autres filles et garçons s'embrassent dans les couloirs sans que cela ne gêne quiconque parmi les adultes, tant que des jeunes - filles et garçons - seront humilié(e)s en raison d'une orientation sexuelle réelle ou supposée.

Nous ne baisserons pas les bras, quoi qu'en pensent les homophobes de tout poil : les « *politiquement corrects* » et les autres.

En cela nous sommes aidés par des élèves, des enseignants, des chefs d'établissements courageux qui n'hésitent pas à faire appel à nous, parfois année après année. Tou(te)s ne pensent pas en effet que ce combat empêche de traiter d'autres urgences, ils et elles voient l'ensemble de l'action éducative. Qu'elles/ils en soient remercié(e)s.

COMMUNIQUÉ DU 02 SEPTEMBRE 2005

L'homophobie institutionnelle du rectorat de Nancy-Metz : un cas d'école !

(Couleurs Gaies dépose un recours contre le rectorat devant le Tribunal administratif)

Communiqué inter-associatif : Fédération française des Centres LGBT, Couleurs Gaies, SOS homophobie

A l'occasion de la rentrée scolaire, Couleurs Gaies, SOS homophobie et la Fédération Française des Centres LGBT (Lesbien, Gay, Bi et Trans) interpellent les autorités éducatives sur le manque cruel d'actions de prévention de l'homophobie en milieu scolaire et dénoncent les blocages institutionnels auxquels doivent faire face les associations de lutte contre l'homophobie.

Attaqués en permanence dans leur estime de soi par un environnement hostile à la différence, les jeunes homo-bisexuels ont treize fois plus de risque de commettre une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels, selon une étude récente. A l'école, l'homophobie est omniprésente : injures proférées dans les cours de récréation, inscrites sur les tables des salles de classe, taguées sur les murs des toilettes, actes d'intimidation et parfois agressions envers les élèves.

Dans ce contexte, des actions éducatives et de prévention s'imposent. Les directives des Bulletins Officiels de l'Education Nationale du 29 novembre 2001 et du 17 février 2003 préconisent d'intégrer la lutte contre les préjugés homophobes et sexistes aux campagnes de lutte contre les discriminations.

Malheureusement, ces textes ne se traduisent que trop rarement par des actions de prévention dans les écoles. Cela est particulièrement vrai sur l'académie de Nancy-Metz. Après deux ans de tergiversations, le rectorat de l'académie Nancy-Metz a refusé à Couleurs Gaies l'agrément qui devait lui permettre de mener plus facilement des actions de prévention dans les lycées. Déposée en avril 2003, ce n'est qu'en mars 2005 que le rectorat a répondu à la demande d'agrément de Couleurs Gaies, pourtant devenue un acteur de référence en Lorraine en matière de lutte contre l'homophobie. La réponse négative est curieusement motivée :

« La lutte contre l'homophobie ne répond pas à un intérêt général » : ce qui est en parfaite contradiction avec les textes officiels de l'Education Nationale et le bon sens.

« L'orientation sexuelle, comme l'appartenance politique ou confessionnelle, relève d'un choix personnel et privé » : ce qui traduit de la part du Recteur une méconnaissance étonnante de la sexualité puisque, contrairement aux opinions religieuse ou politique, l'orientation sexuelle s'impose à l'individu, elle ne se choisit pas.

Maître Jean-Luc PLUCHON, avocat de Couleurs Gaies, a donc déposé un recours devant le tribunal administratif de Nancy pour faire annuler la décision du Recteur qui procède d'une erreur manifeste d'appréciation.

A l'occasion de ses 12èmes Rencontres nationales, la Fédération française des Centres LGBT vient de décerner au rectorat de Nancy-Metz le prix national 2005 de la démarche la plus préjudiciable à l'intégration et à l'épanouissement des personnes LGBT.

Couleurs Gaies, SOS homophobie et la Fédération française des Centres LGBT demandent aux autorités éducatives d'appliquer les textes officiels et de cesser de mettre au ban des établissements scolaires les associations qui luttent contre l'homophobie.

COMMUNIQUÉ DU 18 JANVIER 2006

Un Proviseur révoqué pour homosexualité !

SOS homophobie condamne le sort qui vient d'être fait au proviseur du Lycée technique de Mende (Lozère). Ce dernier a été révoqué pour avoir parlé ouvertement de son homosexualité sur son blog. Cette révocation nous semble aller à l'encontre des principes qui régissent l'éducation nationale et dénote une homophobie intolérable. C'est pourquoi nous demandons avec force à M. le ministre de l'éducation Nationale, Gilles de Robien d'accéder au recours déposé par ce proviseur afin qu'il réintègre l'Education Nationale.

Le 9 janvier 2006, le Proviseur du Lycée technique Emile-Peytavin de Mende (Lozère) a été révoqué de ses fonctions après une procédure engagée au mois d'octobre. Cette décision est venue sanctionner "une attitude jugée incompatible avec l'image et le comportement que se doit de respecter tout personnel de direction" d'après le Ministère de l'Education Nationale. Comment justifier cette sanction, la plus sévère dans le service public, si ce n'est par l'homophobie de ses pairs ?

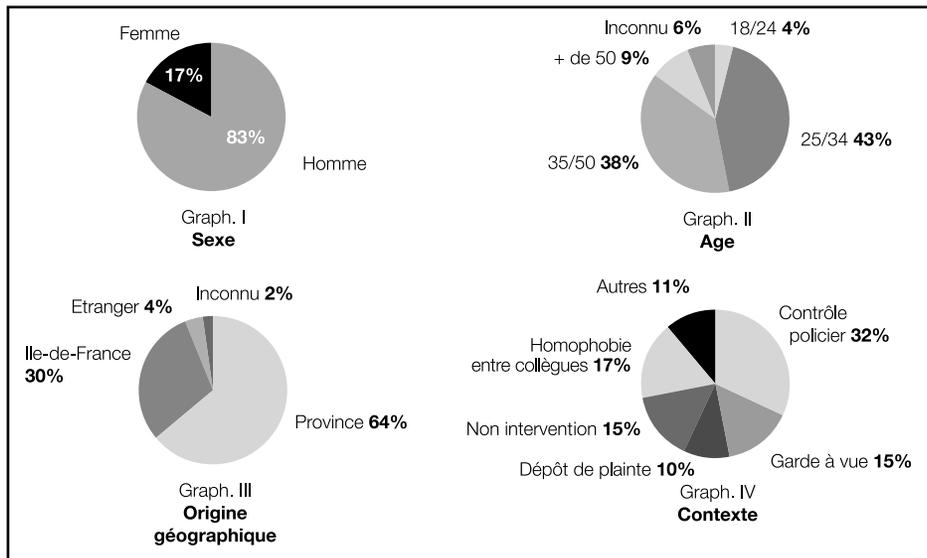
En effet, il n'est question ici, ni d'atteinte à la pudeur ou encore de prosélytisme, mais du journal intime d'un homme qui évoque sa vie professionnelle et sentimentale, ceci, d'après les dires d'internautes familiers du blog, avec assez de pudeur et sans référence apparente à son identité.

Si un chef d'établissement se doit d'être un exemple, l'Education Nationale le doit à plus forte raison, et quel exemple donne-t-elle aujourd'hui si ce n'est celui d'une violente intolérance ?

L'homophobie fait encore des victimes aujourd'hui en France, c'est pour cela que SOS homophobie intervient dans les collèges et les lycées afin de sensibiliser les élèves à la tolérance vis à vis des homosexuels. Cette révocation nous semble un contre-exemple inadmissible, et nous demandons avec force à M. le ministre d'accéder au recours déposé par ce proviseur.

Police – Données chiffrées

• 53 témoignages d'homophobie policière, représentant 5% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Chiffre en forte augmentation : 44 témoignages l'année dernière.
- Contexte : près d'un tiers des témoignages (32 %) concernent les contrôles policiers ; les appels liés à un dépôt de plainte sont en diminution, mais ceux concernant l'homophobie entre collègues ont fortement augmenté (17 % cette année contre 5 % seulement en 2004). Nous avons également constaté cette année que 15 % des témoignages concernent la non intervention des forces de l'ordre suite à des appels de victimes ou à des dépôts de plainte,

ce qui n'avait pas été clairement identifié en 2004.

- Sexe : majoritairement des hommes (83 %) même si la part des témoignages féminins augmente par rapport à l'an dernier. La majorité des appels féminins concerne l'homophobie entre collègues de la police.
- Age : la très grande majorité des témoignages (81 %) provient de personnes entre 25 et 50 ans.
- Origine géographique : 64 % des témoignages sont originaires de province : leur part est en forte augmentation par rapport à 2004 (où ils ne constituaient que 48 % des témoignages).

Une homophobie policière bien ancrée

Arestations sommaires sur les lieux de dragage ou les plages gays, insultes, brutalités, refus de dépôt de plainte, moqueries et discriminations dans le travail envers des collègues : les actes homophobes sont toujours présents parmi les forces de l'ordre. Nous avons recensé 53 témoignages en 2005 sur ce thème ce qui représente 5 % de l'ensemble des témoignages, soit la même part qu'en 2004. Même si quelques affaires ont pu être résolues rapidement grâce aux efforts de la police, et malgré le travail de sensibilisation à l'homophobie entrepris au sein des forces de l'ordre, ce milieu compte encore trop d'actes que nous voulons voir disparaître.

« Chasse aux homos » et arrestations arbitraires sur les lieux de dragage

Les témoignages concernant des contrôles de police « *musclés* » et homophobes constituent près d'un tiers de l'ensemble des témoignages reçus sur le thème de la police en 2005 (cf. graphique contexte) : arrestations sommaires et non justifiées, intimidations sur les lieux de dragage... Les techniques des policiers pour arrêter et dresser des procès-verbaux à des homosexuel(le)s sont extrêmement variées.

La majorité des formes de violence de la part des forces de l'ordre se traduit sur le terrain et en particulier sur les lieux de dragage et les plages gays. Certains policiers semblent y pratiquer un

réel harcèlement. Ainsi, plusieurs témoignages font part du zèle tout particulier de certains policiers (notamment des policiers municipaux) qui mènent une réelle « *chasse* » aux homosexuel(le)s sur les lieux de rencontres et pratiquent des arrestations sommaires. Doit-on y voir une volonté politique de certains maires utilisant cette police de proximité pour se débarrasser des homosexuel(le)s ?

Certains policiers n'hésitent pas à se faire passer pour des homosexuels avant d'arrêter les victimes pour exhibition.

On nous a également signalé des arrestations de la totalité des personnes présentes sur des lieux de dragage ainsi que de nombreux contrôles d'identité abusifs (avec fichage) sur les lieux de rencontres gays : par exemple, dans un bois, tous les hommes ont été contrôlés sur la base d'un arrêté municipal (introuvable) leur interdisant l'accès. Les motifs retenus pour les verbalisations peuvent être assez curieux : utilisation de voies d'accès dangereuses suite à la fermeture de passerelles d'accès à une plage gay, pratique du naturisme, « *fréquentation de dunes* » (uniquement les hommes seuls ou en couple sont alors verbalisés), port par un homme d'un paréo sans sous-vêtement...

Plusieurs appelants témoignent de leur expérience et craignent l'utilisation qui pourrait être faite ultérieurement de leur fichage. Ces pratiques totalement intolérables sont malheureusement encore trop présentes.

Elles montrent la volonté de certains au sein des forces de l'ordre d'intimider les homosexuel(le)s par tous les moyens, afin de « nettoyer » les lieux de rencontres et donc d'évacuer les homosexuel(le)s.

Et effectivement, la violence semble être une constante dans ces contrôles policiers sur les lieux de drague. Tout se passe comme si les policiers se sentaient en droit d'abuser de leur position et ne craignaient rien en retour comme, par exemple, ce gendarme s'adressant à un homme à proximité du bois de Vincennes : « Enculé, pour te faire défoncer va plus loin ! ». C'est pour nous clairement un abus de pouvoir. Celles et ceux qui osent alors protester ou demander des explications, s'ils ont des doutes sur le bien-fondé (voire la légalité) des agissements des policiers, sont souvent verbalisés voire agressés physiquement, et certains finissent parfois même placés en garde à vue pour « rébellion aux forces de l'ordre ».

Cette violence des policiers peut également se traduire par des interpellations qui tournent mal lorsque les forces de l'ordre se rendent compte que la personne est homosexuelle. Certains appels témoignent de brutalités, de coups et d'insultes homophobes. Les personnes subissant ces actes se trouvent fortement choquées de ce comportement venant de la part de fonctionnaires dont la mission est de faire respecter la loi et de protéger les citoyens. Dans ces cas aussi, il semble que certains agents de police se sentent en totale impunité face à des homosexuel(le)s.

- *Alors qu'il conduit sa voiture, Eric est suivi par un véhicule banalisé pendant plusieurs minutes. Finalement, les occupants de ce véhicule sortent un gyrophare et lui intiment l'ordre de se ranger sur le bord de la chaussée. Eric s'exécute. Les policiers lui demandent ce qu'il transporte, le tutoient, l'attrapent par le cou pour l'intimider et l'un d'eux dit alors : « Et en plus,*

c'est un PD ! » (on se demande ce qui lui a permis de justifier cela). A partir de ce moment, la violence des policiers se fait plus grande : moqueries, verbalisation non fondée pour utilisation de téléphone portable. Eric essaie de dire qu'il ne téléphonait pas. Les policiers lui rétorquent : « tu vas fermer ta grande gueule et tu signes sur le pink (pour la feuille rose du PV) ». Eric a refusé. En partant, un des policiers lui fait un doigt d'honneur.

Il existe donc une homophobie persistante et des actes répréhensibles au sein des forces de l'ordre, difficiles à combattre malgré l'existence de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), chargée de veiller au respect des lois et du code de déontologie de la police, de l'Inspection générale des services (IGS), intervenant pour des différends avec la police sur Paris et la petite couronne, et d'associations telles que Flag!¹.

- *David rentre chez lui vers 2 h du matin. Brusquement, une voiture de police s'arrête à sa hauteur et David est saisi violemment. Les policiers lui tapent la tête contre le véhicule. Une femme à l'arrière du véhicule de police dit le reconnaître comme l'auteur du viol qu'elle vient de subir. David est interrogé brutalement et insulté. Il dit alors être homosexuel et ne pas avoir commis le viol ni connaître la femme. Les insultes des policiers redoublent : « si tu étais pédé tu aurais le pass du Dépôt, tu vas voir en prison tu en auras le trou du cul comme une étoile de mer ». David a été mis en garde à vue pendant 32 heures et relâché avec la promesse d'être rappelé pour une comparution immédiate. A ce jour, il n'a reçu aucune nouvelle. Il reste profondément choqué et ne souhaite pas en rester là. Il a saisi l'IGS et porté plainte contre X pour « injures à caractère discriminatoire, arrestation et séquestration arbitraires et menaces aggravées ».*

¹ Flag ! est une association ouverte aux personnels du ministère de l'Intérieur, aux gendarmes et policiers municipaux

Enfin, le calvaire peut encore se poursuivre au sein même des commissariats. Les policiers semblent prendre parfois un malin plaisir à insulter, rabaisser voire brutaliser physiquement des homosexuel(le)s en garde à vue. Les insultes sont alors courantes : « *fiotte, morue, salope, sale PD, enculé* ». Elles peuvent être, dans certains cas, accompagnées de violences physiques : *Jean-Philippe a été emmené en garde à vue par trois policiers qui l'ont traité de « sale PD », d'« enculé ». Il a été physiquement malmené et les policiers ont continué à faire des insinuations douteuses et à proférer des menaces homophobes. Il a été humilié lors de la fouille.*

Les interrogatoires portent souvent sur l'orientation sexuelle avec des demandes de précisions qui n'ont rien à voir avec l'enquête, dans un but de harcèlement. L'humiliation des homosexuel(le)s peut également avoir lieu lors de la fouille. Ces pratiques homophobes sont totalement intolérables dans des locaux des ministères de l'Intérieur ou de la Défense.

Les forces de l'ordre doivent améliorer l'accueil des victimes homosexuelles

9 % des témoignages concernent le refus d'enregistrer une plainte (cf. graphique contextes), une part en baisse par rapport à 2004. A côté de ces témoignages, combien de victimes ne connaissant pas forcément la législation, ou bien étant fortement choquées, ont à supporter ces refus de dépôt de plainte sans oser insister pour faire valoir leurs droits ? Ainsi, des homosexuels, victimes d'agressions, ont été mal accueillis au commissariat lorsqu'ils souhaitaient porter plainte. Certains policiers refusent d'enregistrer des plaintes ou des mains courantes, ce qui n'est bien sûr pas autorisé. Ils justifient ces refus par l'absence de témoins. Ils prétextent aussi par exemple qu'« *il n'y a pas suffisamment de matière* », ou bien qu'avant de

pouvoir enregistrer une plainte, il faut avoir déposé trois mains courantes.

Dans certains cas encore plus choquants, les policiers font preuve d'une homophobie claire et directe bien plus difficile à supporter pour la victime, avec des commentaires du style : « *on a autre chose à faire que de s'occuper des histoires de pédés* ».

Quelques témoignages concernent aussi des dépôts de plainte lors desquelles la victime ne s'est pas sentie écoutée et considérée, et a estimé que la police n'a pas rempli son rôle en jugeant que cette affaire ne méritait pas qu'on s'y attarde.

Enfin, nous avons constaté de mauvaises applications de la législation, en particulier des lois du 18 mars 2003 et du 30 décembre 2004 (cf. chapitre Justice), avec notamment des refus d'enregistrement de plainte pour injures homophobes. Or, certaines victimes de tels faits constatent que la police applique mal ces nouveaux dispositifs et refuse de prendre en compte le motif aggravant de l'homophobie. Est-ce dû à une mauvaise volonté ou à une méconnaissance des nouvelles dispositions législatives ? Dans un cas comme dans l'autre, c'est inacceptable.

Nous constatons que si certaines victimes connaissent leurs droits et le motif aggravant que constitue l'homophobie, notamment pour les violences ou les injures, d'autres les découvrent lors des appels sur la ligne d'écoute anonyme. Il serait donc nécessaire de davantage communiquer auprès des homosexuel(le)s pour que tous connaissent leurs droits. Mais il faudrait aussi surtout que les forces de l'ordre appliquent correctement le nouveau dispositif : c'est à eux qu'il revient d'informer les victimes de leurs droits. Le ministère de l'Intérieur considère qu'il s'agit plus d'une méconnaissance des nouveaux textes de loi. Dans une réponse faite au Collectif

contre l'homophobie de Montpellier, qui avait écrit au ministère de l'Intérieur le 23 septembre 2005, le ministre estime que « *l'omission des propos homophobes passibles de poursuites pénales et constitutifs de circonstances aggravantes, tient certainement plus à l'ignorance des textes récents qu'à une réelle volonté de ne pas les signaler ou à une quelconque réticence voire opposition des fonctionnaires et des militaires* ». Le ministre reconnaît qu'une telle omission « *est toutefois d'importance car le délai de prescription applicable aux propos [...] homophobes n'est que de trois mois contre un an pour les propos racistes, et ce à compter de leur diffusion* ». C'est pourquoi un rappel des dispositions législatives récentes sur l'importance des circonstances aggravantes devait être effectué auprès des policiers et des gendarmes.

- *Sylvie et son amie se sont fait gravement insulter en tant que lesbiennes par un commerçant le jour où elles déménageaient, alors qu'elles étaient garées à proximité de son magasin, sans le déranger. Choquées par cette altercation, une fois leur déménagement fini, elles sont allées au poste de police. Les policiers en fonction n'ont jamais voulu qu'elles déposent une plainte pour insulte homophobe ni même une main courante, le tout appuyé par « il aurait fallu qu'il vous menace de mort ».*

En plus des problèmes relevant du dépôt de plainte, et comme le montre le graphique Contexte, de nombreux témoignages (15 %) font part de la non intervention, volontaire ou involontaire, des forces de l'ordre. Ce type d'homophobie n'avait pas été identifié en tant que tel l'an passé. Il semble donc y avoir un réel problème d'application des lois et peut-être assiste-t-on à une nouvelle forme d'homophobie moins visible mais tout aussi intolérable pour les victimes ?

Le premier type de témoignage concerne notamment des événements où les forces de l'ordre ont été averties par des appels téléphoniques

d'agressions sur des lieux publics envers des homosexuel(le)s : individus armés de battes de base-ball, par exemple, arrivant sur un lieu de drague et affirmant qu'ils sont là pour casser du PD. La victime ou l'appelant constate alors que la police n'intervient pas. Les agresseurs ont alors pu poursuivre en toute impunité leurs actes homophobes sans être le moins du monde inquiétés par la police. Ceci est d'autant plus difficile à supporter pour les homosexuel(le)s lorsque ces lieux et les agresseurs sont connus, et que la non-intervention des forces de l'ordre donne l'impression que la société valide les agissements de ces agresseurs et par là même approuve et renforce leur homophobie.

- *Luc se trouve à l'entrée d'un bois, lieu de drague gay, un ami l'attendant à quelques mètres de là, en retrait sur la partie extérieure du bois. Il s'est subitement fait encercler par un groupe qu'il n'avait pas vu approcher dans l'obscurité. Il a alors entendu les mots « tu es suspect » et il a reçu un coup dans le dos. Il s'est immédiatement enfui.*

Il a couru jusqu'à une cabine téléphonique à proximité pour prévenir la police. Son ami pendant ce temps a fait face au groupe et a dissimulé son orientation sexuelle afin de tenter un dialogue et de les ramener à la raison. Certains membres du groupe lui ont déclaré qu'« ils sont là pour frapper du PD, un PD c'est quelqu'un qui encule les enfants et il y aurait des cas comme cela dans le bois ». Ils prétendaient faire la police anti-PD. L'ami de Luc n'a pas insisté car le ton montait. Ce groupe a tout de même laissé partir son ami mais en lui lançant des bouteilles en verre se fracassant au sol très près de lui. Luc est resté à proximité du site. Il a attendu 15 minutes et malgré les précisions géographiques données, aucune voiture de police n'est intervenue.

Plus généralement, plusieurs témoignages nous

indiquent le fort sentiment de non prise en considération par les forces de l'ordre des victimes homosexuelles. Ceci est d'autant plus traumatisant que les victimes ont déjà subi un acte violent lié à leur homosexualité et qu'elles se sentent, dans un second temps, non considérées et non écoutées par la police : elles ont le sentiment que la police ne fait rien pour les aider.

Même s'il peut, dans certains cas, s'agir plus d'un ressenti de la victime plutôt que d'une mauvaise volonté affichée des forces de l'ordre, il n'en demeure pas moins que plusieurs témoignages font part du total désarroi de certains face à l'appareil policier et judiciaire, et laisse l'impression à la victime qu'on ne fait rien concrètement pour résoudre son affaire. Il y a donc un réel problème d'efficacité pour faire appliquer correctement la loi à tous les cas d'homophobie.

Ainsi, au total, près d'un quart des témoignages révèle une non considération des victimes homosexuelles et un accueil non professionnel des forces de l'ordre. Cette autre forme d'homophobie, tout aussi condamnable que la violence policière, est un réel problème au sein de la police, pour preuve l'intervention du ministre de l'Intérieur pour tenter de mieux faire prendre en compte le motif aggravant que constitue l'homophobie.

Une police pouvant être homophobe envers ses propres agents

Cette année, les témoignages concernant l'homophobie entre collègues sont plus nombreux qu'en 2004, et la quasi-totalité des témoignages féminins ayant trait à la police concerne ce type d'homophobie. Est-ce à dire que les policiers ont plus de mal à accepter l'homosexualité féminine ? Ou bien que les hommes homosexuels cachent davantage leur homosexualité pour éviter toute remarque ou discrimination dans un milieu « très viril » ne pouvant supporter l'idée de policiers hommes homo-

sexuels ? Dans tous les cas, la situation semble réellement problématique et ne s'améliore pas. Les lesbiennes ont à supporter non seulement l'homophobie mais aussi le machisme de leurs collègues. Certaines sont sanctionnées par une mauvaise notation, un refus de mutation, et subissent de perpétuelles remarques désobligeantes.

• *Carole, fonctionnaire de police, s'est fait draguer par un collègue masculin. Elle refuse ses avances et lui dit qu'elle est lesbienne. A partir de ce moment, le harcèlement a commencé. Il l'a traitée de tous les noms par téléphone, il l'attendait dans la rue quand elle sortait et la traitait de salope. Désormais, il dit à tous leurs collègues sur le lieu de travail qu'elle est homo.*

On constate que les policiers homosexuel(le)s sont souvent obligés de cacher leur identité et d'endurer les blagues douteuses sans pouvoir les contester, au risque de dévoiler leur orientation sexuelle à leurs collègues.

Plusieurs personnes ayant témoigné ne supportent plus les remarques homophobes, les moqueries, soit parce qu'ils en sont directement les destinataires si leur homosexualité est connue, soit parce qu'elles sont perpétuellement reproduites et révèlent l'étroitesse d'esprit de certains. Ainsi, plusieurs agents envisagent de démissionner même si leur métier les passionne.

• *Frédéric est gendarme depuis deux ans et demi. Il pense que cela ne va pas durer trop longtemps car il ne supporte plus d'entendre ses collègues raconter des blagues de mauvais goût sur les homos, de les traiter comme des moins que rien et se moquer d'eux quand certains viennent porter plainte. Ils cherchent toujours à savoir qui fait l'homme et qui fait la femme. Il est donc obligé de rire à leurs histoires car ils ne sont pas au courant de son homosexualité. Son capitaine assume le fait*

d'être homophobe. Il pense de plus en plus à son retour dans la vie civile pour vivre avec son ami qui est aussi gendarme. Il regrette vraiment ce qui se passe car pour lui la gendarmerie était sa vie, il aime son travail et doit le quitter pour des raisons stupides.

Il y a encore un réel besoin de lutte au sein même de la police contre les pratiques discriminatoires et homophobes entre collègues. L'association Flag!, association de policiers et gendarmes homosexuels, a eu droit à deux pages dans le magazine du syndicat Unsa-Police afin de présenter son action de lutte contre toutes les discriminations, notamment celles concernant les policiers homosexuel(le)s. Nous ne pouvons qu'encourager cette visibilité plus grande de Flag! au sein des instances de la police afin de réduire les actes homophobes, que ce soit au sein des forces de l'ordre ou envers les homosexuels, victimes ou en garde à vue.

Nous notons également en 2005 la condamnation d'un CRS auteur d'injures racistes et homophobes à quatre ans de prison. L'affaire date de 2004. Ce CRS de Metz est aujourd'hui révoqué de ses fonctions. Il avait adressé au domicile d'une trentaine de ses collègues des courriers nominatifs à caractère raciste, homophobe ou évoquant leur vie privée. (Cf. Rapport Annuel de 2004). Outre la peine d'emprisonnement, l'ancien fonctionnaire a été condamné à verser 5 000 euros, au titre de préjudice moral, à l'un de ses ex-collègues et 1 000 euros à chacun des 26 autres.

Mais derrière cette condamnation et les efforts louables de Flag!, combien d'autres cas restent impunis et continuent à se perpétrer au sein des forces de l'ordre ?

Le module de sensibilisation réalisé par Flag! et SOS homophobie

Un module de sensibilisation sur l'homosexualité et l'homophobie destiné aux écoles de gardiens de la paix, réalisé en partenariat avec notre association, a été présenté par l'association Flag! au ministère de l'Intérieur et a été accepté. Il s'agit d'un cours interactif de deux heures qui reprend des exemples concrets mettant en jeu homosexualité et l'homophobie, avant d'engager un débat entre les formateurs et les élèves. Il est suivi d'un rappel de la déontologie policière et de la législation en vigueur et enfin d'une remise de documentation à l'issue des cours. Le ministère de l'Intérieur s'est engagé à mettre en place ce module de formation à partir de février 2006 dans les écoles et les centres de formation des gardiens de la paix. Par ailleurs, le ministre devrait prochainement transmettre une note interne rappelant aux policiers les règles de déontologie vis-à-vis des citoyens et notamment des homosexuel(le)s. A suivre !

Homophobie dans l'armée

Une nouvelle association a vu le jour à Brest : AD2 Migale. L'objectif de cette association est la lutte contre l'homophobie dans l'armée. Son président, ancien militaire ayant dû démissionner de la marine pour cause d'homophobie dans sa hiérarchie, souhaite engager le dialogue avec les instances militaires pour faire diminuer les pratiques et les actes homophobes dans l'armée.

En 2002, l'association française des militaires gays et lesbiens (AFMGL) avait été créée par un ancien militaire de l'armée de l'air pour apporter un soutien juridique et moral aux militaires homosexuels.

L'existence de ces deux associations confirme bien la nécessité de lutter contre l'homophobie au sein même de l'armée et de la gendarmerie.

Les affaires qui ont pu être résolues rapidement grâce au travail de la police ne doivent pas masquer les autres cas où la mauvaise volonté des policiers empêche un travail efficace et une condamnation des agresseurs homophobes. Nous avons constaté cette année une augmentation des témoignages liés à l'homophobie de la part des forces de l'ordre. Ce qui semble particulièrement inquiétant est la persistance de violences physiques et verbales sur les lieux de rencontres gays, commises notamment par des agents de police municipale voulant user de leur autorité pour intimider les homosexuel(le)s. De même, trop d'actes homophobes ont lieu dans les locaux même de la police et de la gendarmerie, révélant que certains policiers se sentent alors en totale impu-

nité face à des homosexuel(le)s. Le nouveau dispositif législatif lié à la loi du 30 décembre 2004 et retenant l'homophobie comme motif aggravant (notamment pour les insultes) semble avoir du mal à être correctement appliqué. Pour preuve, les témoignages nous relatant des dépôts de plainte refusés sur ce motif. Enfin, l'homophobie entre collègues perdure ce qui n'est pas encourageant même si Flag ! tente de sensibiliser sur ce thème avec notamment la mise en place à l'école des gardiens de la paix, dès février 2006, d'un module de formation élaboré avec SOS homophobie. Mais parfois des policiers ou des gendarmes sont obligés de démissionner alors que leur métier les passionne car ils ne supportent plus le climat homophobe entretenu par leurs collègues.

L'Europe avance, la France piétine

La période mars 2005 – février 2006 a été marquée sur le plan politique par un début de débat sur la parentalité homosexuelle : droit d'adoption et reconnaissance des familles homoparentales. La légalisation du mariage homosexuel en Espagne et au Royaume-Uni a conduit les dirigeants politiques à préciser leur position sur ces sujets, à l'approche des élections législatives et présidentielle de 2007.

Unions homosexuelles et parentalité

En 2004, le mariage de Bègles avait suscité les premières prises de position sur le mariage des couples de même sexe et l'homoparentalité. En 2005, la légalisation du mariage et de l'adoption en Espagne, à l'initiative d'un Zapatero cité en exemple par la gauche française, ont poussé les partis politiques à se positionner sur ces thèmes, alors que la mission parlementaire sur la famille menait ses travaux. L'instauration à l'automne d'un pacte d'union civile au Royaume-Uni, équivalent au mariage, renforçait le sentiment d'un blocage de la France face à l'évolution de la société.

Devenu Premier ministre, Dominique de Villepin a réitéré, dans *Le Parisien*¹, son opposition au mariage homosexuel et à l'adoption, tout en estimant qu'« *il est important que le débat puisse se poursuivre en toute sérénité* ». Le 25 octobre, Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, se faisait également l'avocat, devant les parlementaires

de la majorité, de « *la pratique systématique du débat, du débat sans tabou* », pensant en particulier à « *d'autres débats, comme celui de l'homoparentalité* ». Et Gay Lib, associée à l'UMP, organise en effet des débats, publics, dans lesquels des élus UMP viennent s'exprimer sur « *les attentes politiques des gays et lesbiennes* ». Le gouvernement Raffarin avait promis, avec le soutien de Jacques Chirac, l'organisation d'un grand débat sur ces questions, sur le modèle de la commission Stasi sur la laïcité, mais ce débat n'a pas vu le jour. La majorité a cependant lancé une mission parlementaire sur la famille qui a largement abordé ces questions.

A l'UMP, la perspective de voir des enfants adoptés par des homosexuel(le)s fait toujours frémir. Le 13 avril, lors de l'examen de la proposition de loi UMP sur la réforme de l'adoption, la majorité a rejeté l'amendement de la députée Martine Billard (Verts) stipulant que l'orientation sexuelle d'un candidat à l'adoption ne peut motiver un refus d'agrément. Le député Jean-Marc Nesme (UMP), dont la position sur tout ce qui touche aux homosexuel(le)s se raidit de séance en séance à la Chambre², déclare alors que « *l'homoparentalité est incompatible avec les droits universels de l'homme* ». Les amendements analogues soutenus par les sénateurs socialistes ont subi le même sort le 22 juin. Cela n'empê-

¹ 28 juin 2005

² cf. *Rapport sur l'homophobie 2005*, p. 114

chera pas Dominique de Villepin d'expliquer³ le 28 que « *la priorité, c'est de lutter contre toutes les formes de discrimination dont les homosexuels sont encore trop souvent les victimes* ». Le 11 janvier 2006, soit quinze jours avant la publication du rapport de la mission sur la famille, Jean-Marc Nesme annonçait avoir rassemblé 174 parlementaires UMP et UDF autour d'une « *Entente parlementaire* » contre l'adoption par des couples homosexuels. Au 20 février, elle rassemblait 259 parlementaires, sur un total de 582. Ils estiment non « *conforme à l'intérêt de l'enfant de permettre son inscription dans une filiation qui ne serait pas structurée sur l'altérité sexuelle des parents* ». Dans le même esprit, le collectif des « *Maires de France pour l'enfance* », mené par le maire UDF de Sotteville-sous-le-Val Franck Meyer, a annoncé le 20 janvier avoir rassemblé 11 762 maires contre le mariage homosexuel, mais n'a publié les noms que de 50 d'entre-eux.

Dans le même temps, la mission sur la famille de l'Assemblée nationale travaillait, sous la présidence du socialiste Patrick Bloche. Elle a auditionné tout au long de l'année l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et religieux ayant des positions à défendre dans ce vaste domaine. Elle s'est penchée sur les questions du mariage homosexuel et de l'homoparentalité, notamment lors de la table ronde du 13 juillet qui réunissait l'Inter-LGBT, l'APGL, Coparentalité, Homosexualité et socialisme(HES) et Gay Lib. Elle s'est rendue dans tous les pays européens qui ont légalisé le mariage homosexuel, ainsi qu'au Canada. Elle a débattu en octobre des différentes formes de conjugalité et du mariage homosexuel, avec notamment les universitaires Daniel Borillo et Eric Fassin. Si les députées UMP Nadine Morano et Henriette Martinez ont exprimé leur inquiétude sur les droits des enfants des familles homoparentales, leur collègue Jean-Marc Nesme a pour sa part

souligné qu'« *il y a aussi beaucoup d'incestes en France. Pourquoi ne devrait-on pas légaliser l'inceste ?* ». En novembre, la mission a entendu des experts sur l'adoption, et notamment son ouverture aux couples homosexuels, ainsi que sur le statut des beaux-parents. Le rapport final, rédigé par Valérie Pécresse (UMP) et rendu public le 26 janvier 2006, s'avère très décevant : il « *refuse la reconnaissance d'un droit à l'enfant* », « *maintient les principes actuellement applicables au mariage* » ainsi que « *les règles en vigueur pour l'adoption* », « *au nom du principe de précaution et dans l'intérêt supérieur de l'enfant* ». Ces 10 mois de travail n'ont abouti qu'à la proposition d'une délégation de responsabilité parentale, a minima.

La mouvance la plus conservatrice de l'UMP, majoritaire, l'a donc emporté. Mais ce parti n'est pas monolithique. Six ans après le vote du Pacs, dans un mouvement qui répète avoir évolué sur ces thèmes, le nombre de parlementaires UMP s'exprimant en faveur du mariage des couples de même sexe et de l'adoption a doublé : à Roselyne Bachelot s'est en effet jointe la députée de Meurthe-et-Moselle Nadine Morano, présentée comme une proche de Nicolas Sarkozy. Dans une interview à *Libération*⁴, elle se dit « *favorable à l'adoption par un couple de même sexe, et ce pour la sécurité de l'enfant, pour sa protection* », et elle soutient également l'accès des couples de lesbiennes à la procréation médicalement assistée (PMA). Elle a qualifié le rapport de la mission sur la famille d'« *hypocrite* ».

Si la droite semble donc être d'ores et déjà allée au bout du bout de ce qu'elle pouvait accorder aux homosexuel(le)s, que peut-on attendre de la gauche ? Dans la foulée du mariage de Bègles,

³ *Le Parisien*, 28 juin 2005

⁴ 28 octobre 2005

les Verts ont déposé dès 2004 une proposition de loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels ; le Parti communiste a fait de même le 17 novembre 2005. Quant au Parti socialiste, on attend depuis l'automne 2004 la proposition de loi sur le mariage qu'il avait promis de déposer. Le 26 janvier 2006, Patrick Bloche, animateur du groupe de réflexion du parti sur ce sujet, l'annonçait pour le premier semestre 2006⁵. Le sujet a bien été débattu puisque la motion finale issue du congrès du Mans⁶ annonce que « *le mariage sera ouvert aux couples de même sexe* », et que « *le Pacs sera amélioré en matière de régime des biens, de droit de succession, de droit au logement, de droits sociaux et de droits des pacés binationaux* ». Cette motion engage le PS et il serait surprenant qu'elle ne soit pas reprise dans le programme de son/sa candidat(e) à la présidentielle. Jack Lang a réitéré sa détermination en ce sens, déclarant le 28 octobre : « *Si on gagne les élections, on reconnaîtra le plus rapidement possible le droit au mariage et à l'adoption des couples de même sexe* ». L'engagement de Dominique Strauss-Kahn en ce sens est connu et ferme, il propose également « *le vote d'une loi visant à instituer une journée nationale de lutte contre l'homophobie* ». Ségolène Royal se dit favorable au principe du mariage⁷, même si elle préfère « *le mot union à celui de mariage pour ne pas bousculer les repères traditionnels, la famille c'est un père et une mère* », ce qui confirme ses réserves sur l'homoparentalité.

La question de l'intérêt de l'enfant est en effet centrale dans les débats sur l'adoption et les droits des familles homoparentales. Le 26 février 2006, c'est bien la prise en compte de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* » qui a conduit la Cour de cassation à autoriser la délégation de l'autorité parentale à un conjoint du même sexe que le parent légal (cf. chapitre Justice).

L'amélioration du Pacs

Pour faire oublier son opposition à la revendication du mariage, le gouvernement Raffarin s'était engagé à améliorer le Pacs, sur la base du rapport d'un groupe de réflexion remis en novembre 2004. Il aura fallu attendre février 2006 pour que ces propositions soient enfin débattues au parlement. Entre temps, le gouvernement a d'abord laissé entendre à Gay Lib qu'un projet de loi spécifique pour l'amélioration du Pacs serait examiné en Conseil des ministres le 15 juillet 2005 – il n'en a rien été – puis fait comprendre qu'il fallait attendre les conclusions de la mission sur la famille. Aussi, lorsque des amendements visant à accorder le droit à une pension de réversion pour le partenaire survivant d'un Pacs ont été défendus le 17 novembre par les sénateurs socialistes, communistes et verts, ils ont été rejetés par l'UMP. La création de ce droit fait pourtant partie des recommandations du rapport de la mission famille, voté par l'UMP deux mois plus tard. Le même sort a été réservé aux amendements visant à améliorer la fiscalité des successions entre pacés, la majorité UMP justifiant ainsi ce refus : « *l'engagement dans le mariage est plus définitif et plus profond que dans le Pacs* ».

L'UMP prétend être favorable au débat, mais le gouvernement le craint : contrairement à ce qu'il annonçait, il n'a donc pas présenté de projet de loi spécifique pour l'amélioration du Pacs, et a préféré diluer les mesures dans le projet de loi sur les successions et libéralités. Adopté le 23 février 2006 par les députés, ce dernier comporte quelques avancées significatives pour les pacés (enregistrement, régime des biens, aide matérielle, logement). Quant à un éventuel alignement de la fiscalité de successions sur celle des couples mariés, il faudra attendre, au mieux, le prochain projet de loi de finances... fin 2006. Gouvernement et parlementaires UMP ont ainsi

⁵ *illico*

⁶ novembre 2005

⁷ *Le Parisien*, 23 février 2006

décidé de n'assurer qu'un service minimum, en catimini, réduisant ainsi les risques de dérapages verbaux de certains de ses élus car, comme le souligne Sébastien Huyghe⁸, député UMP et rapporteur du texte, dans la majorité, « *certains ont les plus grandes difficultés à bien comprendre ce qu'est l'homosexualité* ».

Quelle cohérence dans la politique de lutte contre l'homophobie ?

Le gouvernement Raffarin avait, non sans hésitations et difficultés, conduit à des avancées dans la lutte contre l'homophobie : circonstance aggravante pour certaines agressions, pénalisation de certains propos homophobes (cf. chapitre Justice). Depuis, un premier pas encourageant a été engagé au sein de la police, avec un module de sensibilisation. Il a néanmoins fallu que le ministre de l'Intérieur rappelle aux policiers et gendarmes le contenu des dispositions législatives sur la circonstance aggravante d'homophobie, un an après leur vote (cf. chapitre Police). Nous notons également avec satisfaction que la déportation homosexuelle en France pendant l'Occupation a été pour la première fois reconnue par le président de la République, le 24 avril, même si dans certaines villes les associations homosexuelles n'ont pas été associées aux cérémonies, en dépit des instructions données par Hamlaoui Mékachéra, le ministre délégué aux Anciens Combattants.

Les instances de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, créée fin 2004, ont été mises en place début 2005, après la nomination à sa tête de Louis Schweitzer, ancien patron de Renault. Les associations de lutte contre l'homophobie s'étaient dès sa création inquiétées de la faiblesse de ses moyens d'action : les députés UMP ont voté fin 2005 la baisse de son budget de 2,7 millions €, ainsi réduit à 8 millions €. Elles ont également dénoncé la décision du collège de la Halde, le 23 septembre, de n'inclure aucune d'entre elles dans son comité

consultatif de 18 membres. Il s'agit pour le moins de la marque d'un faible intérêt pour la lutte contre l'homophobie. Les émeutes des banlieues en novembre ont amené le gouvernement à donner à la Halde un pouvoir de sanction propre, et à légaliser le testing.

La lutte contre l'homophobie à l'école, une des priorités de SOS homophobie, a-t-elle progressé en 2005 ? Non, les rectorats des académies de Reims et Metz-Nancy ont ainsi refusé les demandes d'agrément déposées par les associations Ex-Aequo et Couleurs gaies, afin de sensibiliser collégiens et lycéens à l'homophobie (cf. chapitre Milieu scolaire). Nous déplorons également vivement l'indifférence du gouvernement sur le lien entre suicide des jeunes et homophobie. Ainsi, en mars 2005, des députés de tous les partis avaient attiré l'attention du ministre de la Santé et des Solidarités sur la sursuicidalité des jeunes homosexuel(le)s. Fin mars 2006, le ministre Xavier Bertrand n'avait toujours pas pris la peine de répondre à ces questions écrites : il n'accorde à l'évidence guerre d'importance aux quelques mesures minimales proposées dans le rapport sur l'isolement remis au Premier ministre Raffarin en septembre... 2003.

D'autres décisions font douter de l'engagement du gouvernement à lutter contre l'homophobie. Ainsi, neuf pays condamnant les relations homosexuelles font partie de la liste des pays que la France estime « *sûrs* », ce qui signifie que les demandes d'asile de ressortissants de ces pays ne seront même pas examinées. Était-il indispensable de placer en garde à vue les manifestants pacifiques qui protestaient contre la venue à Paris, le 14 avril 2005, du prince héritier d'Arabie Saoudite, où des homosexuels venaient d'être condamnés à des peines de prison et de flagellation ? Sur quelle base légale les consu-

⁸ *illico*, 21 février 2006

« Le seul problème, c'est d'être des parents sans être reconnus comme tels »

CLAIRE ET SOPHIE, un couple depuis de nombreuses années, ont chacune adopté une petite fille et forment aujourd'hui une famille avec leurs enfants, Aurore et Chloé, qui ont respectivement 17 et 15 ans.

TÉMOIGNAGES

Claire et Sophie s'étaient présentées en célibataires pour adopter leurs deux filles

► **Claire** : « Sophie et moi nous nous sommes rencontrées en quatrième, au lycée de jeunes filles, à Lyon. À 33 ans, Sophie a été la première à parler d'adopter des orphelins. Quand on est homosexuel, on se l'interdit, car la pression de la société, qui ne nous considère pas comme des parents potentiels, est très présente. Mais le désir était trop fort et nous avons décidé de nous lancer.

Nous avons mis nos habits de célibataires et nous avons engagé des procédures, chacune de notre côté, mais toujours dans une démarche commune. Nous avons commencé en 1987. Nous nous sommes présentées en tant que célibataires, nous avions deux appartements, tout ce qu'il fallait pour être de « vraies célibataires ».

Sophie a suivi la première des étapes de l'agrément et de l'attente, du voyage à l'étranger pour adopter. Aurore est entrée, bébé, dans la famille, en 1989. J'ai moi-même rejoint les démarches de l'adoption. Chloé nous a rejointes, bébé elle aussi, en 1990. Nous formions désormais une famille et nous sommes installées dans notre appartement. »

► **Sophie** : « Quand il a fallu inscrire les filles à la crèche puis à l'école, nous avons continué à faire les démarches chacune de notre côté. Il m'est pourtant arrivé de signer le carnet de correspondance de Chloé et à Claire d'aller chercher Aurore à l'école. Dans notre volonté de discrétion, nous restons tout à fait un parent de l'ombre.

Les filles n'ont eu aucun problème particulier dans leur enfance concernant leur situation familiale. Elles étaient dans les mêmes écoles, et les gens comprenaient naturellement qu'elles étaient sœurs sans vraiment chercher plus loin.

La principale difficulté que nous avons rencontrée, c'était il y a sept ans, quand nous nous sommes installées à Paris dans l'appartement de fonction au lycée où travaille Claire. Nous avons reçu des lettres anonymes puis des menaces de mort. Pendant un moment nous avons pensé baliser les trams, plier bagages et partir avec les deux filles. Mais cela signifiait que Claire abandonnait son poste au lycée, l'appartement, et puis on a dû se résigner à tenir le coup, parce que l'encouragement a été solide.

Depuis, notre quotidien est celui d'une famille comme les autres. Le seul problème, mais qui est très difficile à vivre, c'est d'être des parents sans être reconnus comme tels par la société. Il n'y a pas de noms qui correspondent à notre situation. Par rapport aux filles par exemple. Nous leur avons toujours dit que nous étions une famille, mais jamais une famille homosexuelle. Nous leur avons expliqué qu'il existait des familles avec deux papas, dans certains cas avec un papa et une maman. Entre nous il y a des surnoms qui ont été donnés assez spontanément : d'Aurore à Claire c'est "Tati" et Chloé m'appelle "Tati". Ce décalage entre notre réalité et l'existence de statuts institutionnels est insupportable.

Nous nous posons beaucoup de questions pour l'avenir. Les filles grandissent et, peu à peu, elles vont rencontrer les institutions, les petits copains et les familles des petits copains et nous nous demandons ce que ça va donner. Nous pensons aussi au fait que nous vieillissons et, du point de vue de la filiation, nous sommes obligés de faire des acrobaties juridiques. Pour les deux enfants sans nous élever, il est important qu'ils aient les mêmes droits que les autres enfants, que nous voudrions pas quitter cette terre sans avoir vu nos droits de parents et le droit de nos enfants reconnus. »

► **Aurore** : « Les gens peuvent me juger sur le fait que mes parents sont deux femmes. Alors j'vive de la dire. Quand j'en parle, depuis toute petite, il y a ma mère, ma tante et ma cousine. Maintenant, s'il m'arrive de dire la vérité, c'est seulement aux amis proches. Quand j'étais plus petite on me demandait pourquoi ma tante vivait chez moi, on me posait des questions sur ma vie. Ils chercheraient à savoir s'il y avait une homoparentalité.

En dehors du lycée, je fais du théâtre ce qui me permet de m'exprimer librement telle que je suis, sans avoir à me cacher. Ça fait bizarre quand on me dit "Tu n'as pas de père" alors que nous nous aimons tous des familles avec des couples normaux. En fait je me réfléchis pas trop à l'absence de présence masculine à la maison. Je dois dire que j'ai beaucoup plus d'amis garçons que d'amies filles. Il m'arrive même d'avoir plusieurs petits copains en même temps. En fin de compte, le sujet de l'homosexualité ne pose pas de problèmes avec mes amis proches. »

Propos recueillis par
Stéphanie Gaerlin

Le Monde, 25 juin 2005

lats français de Tunisie et du Sénégal empêchent-ils la conclusion de Pacs binationaux ? Nous détaillons dans le chapitre Justice le cas des étrangers pacés à des Français qui ont été renvoyés vers leur pays d'origine. Quant au projet de loi réformant le droit au séjour des étrangers, présenté par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy et qui devrait être débattu avant l'été 2006, il rendra presque impossible l'obtention d'un titre de séjour « *vie privée et familiale* » pour le partenaire étranger d'un Pacs. La lutte contre l'homophobie ne s'arrête pas aux frontières de la France, le droit d'asile doit être accordé aux homosexuel(le)s lorsqu'ils sont menacés, poursuivis ou emprisonnés dans leur pays d'origine en raison de leur homosexualité.

Il est difficile de croire dans la volonté affichée de l'UMP de lutter contre l'homophobie. Ainsi, la condamnation du député Christian Vanneste à des amendes pour « injures homophobes » n'a

pas suscité de réaction de son parti, qui est pourtant à l'origine de la loi ayant permis cette condamnation, et dont le président avait dénoncé dans l'hémicycle « *le fléau de l'homophobie* ». Par ailleurs, il est toujours de bon ton chez certains élus UMP de flatter l'homophobie supposée de leur électeur. Ainsi la députée de Paris Françoise de Panafieu a-t-elle jugé utile de mentir en écrivant que la Mairie de Paris subventionnerait « *plus d'une centaine d'associations [...] luttant contre la discrimination d'homosexuels* », alors qu'en moyenne 12 associations sont subventionnées, pour un montant inférieur à 0,2% du budget consacré aux associations. La députée y voit du « *copinage* » de la part de Bertrand Delanoë. Enfin et surtout, nous déplorons que 8 eurodéputés UMP sur 17 aient voté contre la résolution du Parlement européen condamnant l'homophobie, résolution historique adoptée à une large majorité le 18 janvier 2006 (cf. annexes). La jeune

génération de l'UMP serait-elle plus ouverte que ses aînés sur ces questions ? On aimerait le croire, mais les Jeunes UMP de l'Institut d'études politiques de Bordeaux n'ont pas pu

résister à la tentation de publier⁹ un amalgame entre homosexualité et pédophilie.

⁹ Journal des jeunes UMP, février 2006

A lors que va s'ouvrir la campagne des élections de 2007, les positions des partis sur les revendications homosexuel(le)s sont claires. L'UMP au pouvoir s'engage en catimini dans l'amélioration du Pacs et de manière incohérente dans la lutte contre l'homophobie. Elle n'est pas prête à ouvrir le mariage aux couples homosexuels et encore moins l'adoption, et peut éventuellement

considérer de sécuriser la situation juridique des familles homoparentales. A gauche, les Verts et le PS sont officiellement pour le mariage et l'ouverture de la filiation, mais des voix discordantes s'expriment au PS, dont on attend une politique cohérente de lutte contre l'homophobie.

SOS homophobie demandera à tous des engagements précis sur des actions concrètes.

COMMUNIQUÉ DU 15 AVRIL 2005

Des militant-e-s contre l'homophobie arrêtés à Paris : SOS homophobie demande des excuses aux pouvoirs publics et une condamnation de l'homophobie de l'Arabie Saoudite

Hier soir, à Paris, lors d'une manifestation contre l'homophobie, une quarantaine de militant-e-s de plusieurs associations ont été arrêtés par les forces de l'ordre. Ils protestaient contre l'homophobie en Arabie Saoudite, à l'occasion de la visite à Paris du prince héritier Abdallah Ben Abdel Aziz. SOS homophobie exige des explications et des excuses aux pouvoirs publics et une condamnation claire de l'homophobie en Arabie Saoudite par l'État français.

L'Arabie Saoudite vient de condamner une centaine d'homosexuels à des peines de prison (certains jusqu'à 6 mois d'emprisonnement) et à des châtiments corporels (jusqu'à 2000 coups de fouet) pour avoir porté une perruque ou s'être comportés « *comme des femmes* », lors d'un procès sans avocat. L'homosexualité est toujours passible de peine de mort en Arabie Saoudite.

Afin d'interpeller le gouvernement français à l'occasion de la visite à Paris du prince héritier Abdallah Ben Abdel Aziz accueilli officiellement, une manifestation était organisée le jeudi 14 avril 2005 devant le Ministère des Affaires Etrangères à Paris, à l'appel notamment de Act Up-Paris, AGLA, C'est l'bouquet, le GAT, HES, l'Inter-LGBT, Inter-Centres-LGBT, Les Panthères Roses, les Verts, MixCité, Solidarité LGBT International et SOS homophobie.

Une quarantaine de manifestant-e-s ont été interpellés par les forces de police et relâchés quelques heures plus tard.

Cette arrestation est inacceptable, tout comme l'accueil officiel à Paris d'un représentant

d'un pays qui bafoue de la sorte les droits de l'homme. Une nouvelle fois on a interdit à des militants d'exprimer leur inquiétude et de s'opposer au silence bienveillant du Président de la République vis à vis de régimes qui oppriment des minorités. Les discours de tolérance zéro vis-à-vis des discriminations doivent s'appliquer aux homophobes, pas à celles et ceux qui en sont victimes.

SOS homophobie attend donc des explications et des excuses des pouvoirs publics sur ces arrestations à Paris et la condamnation ferme et immédiate de l'homophobie en Arabie Saoudite par le Chef de l'État Jacques Chirac. L'homophobie tue de nombreuses personnes dans le monde chaque année dans l'indifférence la plus totale. La lutte contre les discriminations ne peut pas souffrir d'exceptions.

COMMUNIQUÉ DU 24 JUIN 2005

Marche de Varsovie : des homosexuels pris pour cible

Pour la deuxième année consécutive, la Marche des Fiertés a été interdite à Varsovie, en Pologne. Une manifestation non officielle a toutefois été organisée. Cependant, suite à cette marche, des militants d'associations de lutte contre l'homophobie ont essuyé des coups de feu. SOS homophobie demande aux instances européennes de s'assurer du respect des textes en vigueur et de la sécurité des homosexuel-le-s en Pologne.

Pour la 2e année, le Maire de Varsovie (Pologne), Lech Kaczynski a interdit la Parade de l'Égalité dans les rues de sa ville, malgré les garanties des organisateurs. « *Je suis favorable à la tolérance mais contre les conduites à connotations homosexuelles* » a-t-il déclaré. Les lesbiennes et gays polonais-e-s ont réagi, et ont maintenu la manifestation, organisée par La Fondation pour l'égalité des droits (Fundacja Równosci) et « *Campagne contre l'homophobie* » (Kampania Przeciw Homofobii).

Parmi les participants se trouvait l'association berlinoise Maneo (partenaire et équivalent de SOS homophobie en Allemagne) ainsi que Izabela Jaruga-Nowacka, porte-parole du Premier Ministre Polonais, et des députés européens parmi lesquels Mme Claudia Roth. Cette manifestation a heureusement été protégée par la police en raison de contre-manifestations d'extrême droite.

Mais la campagne déclenchée par le Maire bat son plein, les agressions homophobes se multiplient. C'est ainsi que deux militants ont essuyé des coups de feu à Katowice. Le Maire de Varsovie veut par ailleurs poursuivre en justice les organisateurs de la manifestation non autorisée.

SOS homophobie est solidaire des homosexuel-le-s polonais et dénonce avec la plus grande fermeté l'attitude de la Municipalité de Varsovie et de son Maire.

La Pologne est membre à part entière de l'Union Européenne et à ce titre liée par la Charte des droits fondamentaux déjà en vigueur (Traité de Nice), charte qui interdit les discriminations basées notamment sur l'orientation sexuelle.

SOS homophobie demande donc aux instances européennes de s'assurer que les droits des homosexuel-le-s sont bien respectés dans tous les pays de l'Union et que les homosexuel-le-s sont bien protégés en Pologne, comme tout autre citoyen.

COMMUNIQUÉ DU 29 JUILLET 2005

Exécution de deux jeunes homosexuels en Iran : que fait la France ?

Deux jeunes homosexuels (dont un mineur) ont été légalement exécutés en raison de leur orientation sexuelle le 19 juillet 2005 en Iran selon les préceptes de la Charia. SOS homophobie s'étonne de l'absence de réaction du gouvernement français après cette atteinte intolérable aux droits de l'homme et demande une condamnation ferme de ces exécutions par le Ministère des Affaires Etrangères.

L'homosexualité est encore passible de la peine de mort dans la plupart des pays appliquant la Charia. Deux jeunes homosexuels (un de 18 ans et l'autre de 16 ou 17 ans) ont ainsi été reconnus coupables d'homosexualité, condamnés à mort par pendaison, et exécutés en public.

Combien de temps encore les homosexuel-le-s pourront-ils continuer à (sur)vivre dans ces pays qui condamnent leur orientation sexuelle, que ce soit par des amendes, des peines de prison voire même la mort ?

SOS homophobie demande au gouvernement français, et plus particulièrement au Ministère des Affaires Etrangères :

- de condamner fermement ces exécutions, et plus largement toute pénalisation de l'homosexualité, sous quelque forme que ce soit,
- de placer les droits de l'homme, y compris ceux des homosexuel-le-s, au cœur de ses relations diplomatiques avec les pays qui continuent à les bafouer,
- d'intervenir auprès des ambassadeurs des pays concernés (Iran, Egypte, etc.) pour que cessent ces condamnations et ces exécutions.

Le gouvernement l'a suffisamment répété, l'homophobie est inacceptable et ne peut pas être acceptée. Il s'agit désormais de le faire savoir et d'assumer cette position.

COMMUNIQUÉ DU 08 AOÛT 2005

En Iran, l'homosexualité est un crime puni de mort

Communiqué inter-associatif

En Iran, deux adolescents âgés de 16 et 18 ans ont été pendus le 19 juillet dernier, sur la place publique d'Edalat Justice dans la ville de Mashhad au nord-est du pays.

Ces deux garçons, mineurs, ont été condamnés pour le viol d'un adolescent de 13 ans, mais plusieurs sources indiquent qu'ils ont en réalité été exécutés en raison de leurs

pratiques homosexuelles. De fait, tout porte à croire que le caractère homosexuel des actes reprochés a été un élément déterminant dans la sévérité des peines prononcées et dans leurs exécutions. Ces assassinats légaux illustrent parfaitement la politique de répression et de haine homophobe qui persiste en Iran.

En outre, en exécutant ces deux adolescents, âgés de 14 et 16 ans au moment des faits, l'Iran enfreint gravement - une fois de plus - le droit humanitaire international. En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention des droits de l'enfant, l'Iran s'est, en effet, engagé à ne plus exécuter des personnes mineures.

"Ces exécutions sont inacceptables, dégradantes et inhumaines, et nous sommes très inquiets quant à l'évolution de la situation des droits humains en Iran" a déclaré le collectif d'associations qui vient de solliciter un rendez-vous auprès de l'ambassadeur d'Iran en France, afin de lui faire part de son indignation et de ses préoccupations. La peine de mort est une arme de contrôle social inadmissible qui frappe particulièrement les femmes et les minorités sexuelles.

Pour dénoncer la peine de mort et la pénalisation de l'homosexualité en Iran, notre collectif d'associations appelle à un Rassemblement le jeudi 11 août
à PARIS : 19h sur la place Edmond Michelet parvis de Beaubourg
à MONTPELLIER : 12h sur la place de la Comédie Trois Grâces
à LONDRES : 13h au 16 Prince's Gate

Nous exigeons des autorités iraniennes la dépénalisation de l'homosexualité entre adultes consentants et, dans cette attente, la libération des toutes les personnes détenues ou condamnées uniquement du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Nous exigeons de l'Iran le respect rigoureux de ses engagements internationaux en matière de droits humains.

Nous exigeons l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances en Iran.

Le collectif demande également aux autorités françaises qu'elles condamnent officiellement ces exécutions, qu'elles respectent scrupuleusement le droit d'asile des personnes issues de minorités sexuelles et qu'elles restent extrêmement vigilantes et fermes face à l'homophobie dans le monde.

9 pays condamnent encore l'homosexualité à la peine capitale !
Iran, Arabie Saoudite, Afghanistan, Mauritanie, Soudan, Nigeria, Yémen, Pakistan, Emirats Arabes Unis.

"Pas d'homo à l'échafaud !" : signez la pétition d'Ensemble contre la peine de mort sur www.abolition.fr !

Premiers signataires et membres du Collectif :

Académie Gay & Lesbienne, Act Up-Paris, AGLA France, ARDHIS, C'est l'bouquet !, Collectif contre l'homophobie, Commission LGBT des Verts, Coordination InterPride France, Coordination lesbiennes en France, Centre lesbien, gai, bi & trans de Paris et Ile-de-France, Ensemble contre la peine de mort, Homonormalité, Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT), Panthères roses, Soeurs de la Perpétuelle Indulgence (couvents de Paname et d'Atlantique Sud), Solidarité Internationale LGBT, SOS homophobie

COMMUNIQUÉ DU 30 SEPTEMBRE 2005

Pour la HALDE, l'homophobie et la transphobie n'existent pas !

Communiqué inter-associatif

Le 19 septembre 2005, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) a arrêté la composition de son comité consultatif de 18 membres, dont aucun n'est issu du mouvement associatif luttant contre l'homophobie et/ou la transphobie. Voulu(e) comme une instance représentative de la lutte contre les discriminations, aucun(e) de ces membres n'est connu(e) pour son expertise dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Par cette décision lourde de conséquences, Louis SCHWEITZER (Président de la HALDE) et le collège affichent ostensiblement leur désintérêt pour l'homophobie et/ou la transphobie. Tous les spectres de la lutte contre les discriminations sont représentés soit dans le collège, soit dans le comité consultatif ; à la seule, unique, et notable exception de la lutte contre l'homophobie et/ou la transphobie. Pour la HALDE, l'homophobie et la transphobie n'existent pas. Dont acte !

Venant d'une autorité administrative indépendante sensée lutter contre toutes les discriminations, cette décision témoigne de la hiérarchisation sélective des discriminations, au mépris des législations et des annonces politiques.

Ce choix altère gravement et durablement la crédibilité de la HALDE.

Nos associations étaient en droit d'attendre de la HALDE une conception plus universelle et plus égalitaire de la lutte contre les discriminations, il n'en est rien. Hélas !

Nos associations s'interrogent sur cet oubli de la HALDE et sur cette scandaleuse hiérarchisation cautionnés par des associations emblématiques de défense des Droits de l'Homme. Dès lors quel crédit peut-on accorder à cette structure qui prétend lutter contre les discriminations lorsqu'elle pratique elle-même l'exclusion ?

Nos associations réclament donc des explications à Louis SCHWEITZER, Président de la HALDE, et demandent à le rencontrer au plus tôt pour que la HALDE puisse mener effectivement sa mission de lutte contre toutes les discriminations.

Premiers co-signataires:

- Collectif contre l'homophobie (Montpellier) : Hussein BOURGI, 06 70 13 16 26, collectifcontrelhomophobie@hotmail.com
- SOS homophobie : Flannan OBE, 06 03 20 15 63, sos@sos-homophobie.org
- Coordination InterPride France : Stéphane CORBIN, 06 22 09 09 66, coordination@inter-

- pride-france.com
- Trans Aide (Nancy) : Stéphanie NICOT, 06 14 69 63 51, info@trans-aide.org
 - Sans Contrefaçon (Marseille) : Maud YEUSE THOMAS, 06 10 73 21 76, contact@sans-contrefacon.com
 - ECHO (Ensemble Contre l'Homophobie) Marseille : Louis ZOLLET, 06 32 62 23 33, echo@homophobie.fr
-

COMMUNIQUÉ DU 24 NOVEMBRE 2005

Agressions en Pologne : à quand une réaction forte de l'Europe ?

Suite aux brutalités consécutives à la "Journée de la Tolérance" à Poznan en Pologne, SOS homophobie exprime sa plus vive indignation et exige du gouvernement français et des instances européennes une condamnation ferme et des sanctions contre les agresseurs.

Environ 500 jeunes, femmes et hommes se sont rassemblés à Poznan (Pologne) le 11 novembre 2005 pour manifester de façon pacifique à l'occasion de la « *Journée pour la Tolérance* » organisée à l'initiative de l'ONU afin de protester contre les discriminations sur la base du sexe, de la couleur de peau ou de l'orientation sexuelle.

Le fait que l'orientation sexuelle soit mentionnée dans la liste des discriminations visées par cette Journée a entraîné de violentes réactions de la part du PiS (parti conservateur populiste) et de la Ligue de la Famille Polonaise, qui ont réclamé l'interdiction de la manifestation.

Selon les informations d'une association partenaire de SOS homophobie, le rassemblement pacifique s'est terminé par des brutalités policières, des jets d'œufs de la part d'extrémistes de droite et des arrestations de manifestants pacifistes pendant plusieurs heures.

SOS homophobie, association nationale française de lutte contre l'homophobie, exprime son indignation et ses plus vives protestations face à de tels agissements survenus dans un pays membre de l'Union Européenne.

SOS homophobie rappelle que les droits des minorités sont mentionnés dans la Charte des Droits Fondamentaux à laquelle la Pologne est liée sans aucune concession possible en raison de son adhésion à l'Union Européenne.

En conséquence SOS homophobie exige que le gouvernement français, tous les gouvernements européens et les instances de l'Union Européenne entreprennent toutes les actions politiques et juridiques nécessaires, allant jusqu'aux sanctions, pour que cessent immédiatement de tels agissements et de telles brutalités.

PaCS : des améliorations insuffisantes, la France à la traîne !

Dans le cadre du projet de loi sur les successions et les libéralités, des propositions ont été faites visant à améliorer la situation des personnes pacsées. Si l'on peut se réjouir de certaines de ces améliorations, on ne peut que déplorer la frilosité de la majorité actuelle. En effet, les amendements proposés ne protègent toujours pas le partenaire pacsé comme l'est le conjoint marié survivant et aucune disposition ne prévoit l'ouverture du droit à pension de réversion. Toujours pas non plus d'égalité de taxation sur les successions selon que l'on soit marié ou pacsé ni de droit au séjour pour le pacsé étranger.

Allant plus loin que le PaCS, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne et le Canada ont ouvert le mariage aux couples de même sexe, la France qui se targue d'être le pays des droits de l'homme est à la traîne de cette évolution du droit en faveur de l'égalité des citoyens.

Alors que plus de 200 parlementaires et sénateurs UMP ont signé un manifeste pour s'opposer au mariage et à la parentalité des couples homosexuels, ces derniers devront-ils attendre 2007, une alternance politique et l'application éventuelle des promesses de l'opposition, pour que cette inégalité des droits entre hétérosexuels et homosexuel(le)s soit enfin éradiquée ?

SOS homophobie réclame la reconnaissance pleine et entière de l'égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels qui passe notamment par le droit au mariage et à la parentalité afin que les homosexuels cessent d'être considérés comme des sous citoyens.

Comment la presse française rend-elle compte de l'actualité et des débats sur l'homosexualité, l'homophobie, le mariage, l'homoparentalité ? Donne-t-elle à ses lecteurs des clés pour comprendre les enjeux de ces débats ? Prend-elle position ? S'en tient-elle à des éléments factuels ? C'est pour répondre à ces questions que nous avons suivi, de mars 2005 à février 2006, les principaux quotidiens et hebdomadaires nationaux : *La Croix*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *L'Express*, *Marianne*, *Le nouvel Observateur* et *Le Point*.

Les quotidiens

La Croix, homophobe par devoir ?

Quotidien de référence des catholiques français, *La Croix* suit généralement la ligne de l'Eglise. On n'est donc guère surpris de constater dans ses colonnes une grande réserve à l'égard de l'homosexualité, et une franche hostilité aux revendications gays et lesbiennes.

Si les changements législatifs intervenus au Canada, en Afrique du Sud ou en Grande-Bretagne suscitent peu l'intérêt de *La Croix*, la catholique Espagne retient toute son attention. En effet, nombreux sont les articles relayant l'opposition de l'Eglise au projet du gouvernement de Zapatero d'étendre le mariage aux homosexuels. La manifestation du 20 juin réunis-

sant organisations familiales, clergé et hommes politiques de droite est vue comme une « fête familiale¹ », et lorsque la loi est finalement adoptée *La Croix* laisse penser que le gouvernement est passé en force, sans soutien populaire.

En France, les opposants au mariage et à l'adoption ont droit de cité dans le journal, contrairement aux associations gays et lesbiennes. Ainsi, Thibaud Collin, dont l'essai *Le mariage gay*, accusant les homosexuels de vouloir « déconstruire la société fondée sur le mariage entre un homme et une femme », est qualifié d'« engagé et original² » ; ou encore l'inusable Tony Anatrella, psychanalyste souvent présent dans le quotidien, dont l'ouvrage *Le règne de Narcisse* affirme l'inégalité entre hétérosexualité et homosexualité, qu'il décrit comme une pathologie. Pour *La Croix* il s'agit là d'un ouvrage « utile³ ».

Le journal informe également ses lecteurs de l'existence d'une « Entente parlementaire » contre l'adoption et d'une pétition de maires contre le mariage, sans présenter d'opinion contraire et en donnant le lien où l'on peut signer la pétition.

Enfin, la demande par un couple de lesbiennes de bénéficier d'un congé de paternité soulève l'indignation de l'éditorialiste Dominique Quinio, qui y voit une « confusion des genres » suscep-

1 *La Croix*, 01 avril 2005

2 *La Croix*, 27 octobre 2005

3 *La Croix*, 24 janvier 2005

4 *La Croix*, 29 novembre 2005

tible de « *brouiller encore les repères et de nier dans la filiation la différence des sexes*⁴ ».

Le rejet par la mission sur la famille du mariage et de l'adoption provoque donc un intense soulagement à *La Croix*, qui partage sa joie avec Christine Boutin à l'occasion d'une interview.

Cependant, un sujet a divisé *La Croix* : l'instruction du Vatican sur les séminaristes homosexuels. Certes, on donne la parole à un évêque qui défend cette instruction et la juge « *applicable*⁵ », et bien sûr à Tony Anatrella, l'un des inspirateurs du texte. Mais le quotidien se distingue en publiant également le témoignage d'un prêtre homosexuel, et en donnant la parole à des organisations catholiques homosexuelles telles que Devenir un en Christ ou David et Jonathan. Surtout, l'éditorial de Michel Kubler, « *Différences et exigences*⁶ », surprend. Le journaliste y évoque le « *malaise* » provoqué par une instruction « *qui ne laisse aucune place à la nuance, aucune chance à la différence* ». Il la juge « *discutable sur le fond [...] inapplicable dans sa forme* », et suggère « *d'assumer le fait de différences d'orientations sexuelles au sein du clergé* ». Cette prise de position réaliste suscite pourtant le courroux de certains lecteurs, qui lui reprochent cette « *mauvaise action* ». Certes les homosexuels sont de « *pauvres personnes* » et leur « *fréquente souffrance* » fait pitié, mais l'homosexualité est avant tout un « *désordre* » et Michel Kubler est accusé de « *diviser les lecteurs et de les troubler sur un sujet difficile* ». De plus il est « *scandaleux* » de s'opposer à « *une décision [...] émise par le Saint-Siège* ».

La rédaction de *La Croix* n'est peut être pas viscéralement homophobe (les pages « Culture » et parfois « Médias » en témoignent également), mais le conservatisme de son lectorat et le poids d'une hiérarchie catholique intransigeante la contraignent le plus souvent à reproduire sur l'homosexualité un discours caricatural et déconnecté de l'évolution de la société.

Le Figaro, rattrapé par ses vieux démons...

Le quotidien offre à la fois un panorama relativement complet de l'actualité qui touche la population homosexuelle et des opinions et/ou éditoriaux clairement réactionnaires, quelque peu déconcertants...

Que ce soit la vie politique, quotidienne, scientifique, ou même culturelle (livres, film ou téléfilm, reportage TV), *Le Figaro* relate les différents événements de 2005 de façon assez complète, à l'exception toutefois de la Journée mondiale contre l'homophobie.

Les articles se veulent à la fois informatifs, ils sont alors rédigés sur un ton neutre, mais peuvent également être abordés sous un angle plus polémique, voire tendancieux. De plus, les sujets abordés laissent une large place à un point de vue centré sur la famille et les chrétiens, en France et dans le monde : mariage homosexuel et adoption, manifestations de Madrid pour contester la légalisation en Espagne du mariage homosexuel, mission parlementaire sur la famille, Halde, sida, Jean Paul II et Benoît XVI, la prêtrise interdite aux homosexuels.

De même, que penser de certains titres, comme « *Homosexualité : échauffourées à Notre-Dame de Paris* »⁷ : n'est-il pas spécieux d'associer les termes homosexualité et échauffourées ? En octobre, le titre : « *Campagne gay dans le métro : la polémique continue* » ne cherche-t-il pas à tenter d'assimiler la campagne d'affichage pour un salon commercial, certes à destination des gays et de leurs amis, à du prosélytisme ? On peut noter d'ailleurs qu'aucun écho n'a été donné à cette manifestation.

Autre angle d'attaque : que dire d'« *Une étude controversée sur l'homosexualité* »⁸ ? Curieuse-

⁵ *La Croix*, 29 novembre 2005

⁶ *La Croix*, 06 décembre 2005

⁷ *Le Figaro*, 13 mai 2004

⁸ *Le Figaro*, 1er juillet 2004

ment, Isabelle Brisson lui offre une place importante (six colonnes dans la rubrique « Neurosciences ») en rendant compte d'une étude suédoise qui mettrait le comportement homosexuel en évidence grâce à une phéromone dans la transpiration masculine !

En ce qui concerne l'actualité à l'étranger, *Le Figaro* évoque la polémique autour du Pacs italien et la légalisation du « *mariage gay* » au Canada, et s'est particulièrement attaché à relater les diverses manifestations espagnoles en réaction à la légalisation du mariage entre personnes de même sexe. Dans ce traitement de l'information, on retrouve les différentes interventions de l'Eglise sur ce sujet, qui reviennent plusieurs fois dans les pages du quotidien : appel au boycott par les maires, appel des évêques à Juan Carlos.

Enfin, « *La mise en garde de Madrid* », titre de l'éditorial de Michel Schifres⁹ qui dénonce le gouvernement espagnol, qui sera « *en ce domaine, la première nation du Vieux Continent à être aussi permissive* ». Il ajoute plus loin « *la foule se refusait à accepter une dénatura-tion du mariage* », et pour conclure : « *le respect de la différence tendrait à la dictature de l'indifférenciation* ». N'en jetez plus !

Enfin, cerise sur le gâteau, le portrait que brosse Pascale Sauvage de Bertrand Delanoë¹⁰ : « *Célibataire, homosexuel, noctambule, à la fois droit-de-l'homme et individualiste* », apparaît pour le moins réducteur.

En conclusion, et comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière, certes *Le Figaro* relate les faits majeurs relatifs à la communauté homosexuelle, mais il ne s'y intéresse pas réellement et ne prend aucunement parti contre l'homophobie. Il semble en réaction et non en réflexion.

L'Humanité, engagé.

Comme l'année dernière, les discriminations homophobes ont été régulièrement dénoncées

dans les colonnes du quotidien. Le 13 mai, un article analyse l'homophobie spécifique dont sont victimes les lesbiennes, soulignant que cette forme de discrimination, associant sexisme et homophobie dans une singulière « *double peine* », reste encore l'une des plus mal connues. Le 17 mai, le journal dénonce la « *brutale et honteuse homophobie ordinaire* », dans un article revenant sur les différentes formes de discrimination subies par les gays et lesbiennes. Ce même jour est publié un entretien avec le sociologue Eric Verdier, suite à la publication de son livre consacré à l'homophobie ressentie par les jeunes, pour « *les aider à mieux vivre leurs préférences* ». Le 18 mai, le quotidien revient sur les rebondissements de l'affaire Sébastien Nouchet, et l'incapacité pour la justice et la police à identifier les coupables de l'agression violente qu'il avait subie plus d'un an plus tôt. Le 31 mai, il se fait le relais des actions d'associations dénonçant la tournée française du chanteur de reggae Capleton, présenté comme « *le reggaeman qui veut brûler les pédés* ». Un documentaire consacré au meurtre de François Chenu avait déjà été l'objet d'une chronique. A l'occasion de la rentrée, le quotidien s'indigne du blocage des actions de prévention contre l'homophobie en milieu scolaire. Le 25 septembre, *L'Humanité* s'interroge sur les motifs de la censure de la campagne de publicité du salon Rainbow Attitude par les annonceurs Metrobus et Insert, jugeant que les affiches étaient pourtant tout sauf provocatrices. Le procès du député Vanneste et sa condamnation pour injures envers les homosexuels ont aussi été accompagnés d'une couverture régulière. Enfin, le 10 février, le quotidien publie un article sur l'inquiétante « *chasse aux homosexuels en Côte d'Ivoire* », suite à la publication en Côte d'Ivoire et au Cameroun d'une liste de personnalités prétendument homosexuelles.

⁹ *Le Figaro*, 10 décembre 2004

¹⁰ *Le Figaro*, 13 août 2004

L'Humanité a également abordé les questions sociales liées à l'homosexualité. Le 25 juin, un article est consacré à l'homoparentalité, soulignant l'aveuglement de la loi française qui ne reconnaît pas la coparentalité aux deux membres d'un couple homosexuel en dépit du nombre croissant de familles homoparentales. Cet article est accompagné d'un entretien avec la sociologue Virginie Découture, déclarant qu'« une loi permettrait d'améliorer la vie de ces couples, car pour le moment, le conjoint social est exclu de tout droit envers l'enfant ». Le 27 juin, un entretien avec Alain Priou¹¹ revient sur cette revendication, mise en avant lors de la marche des fiertés. Le 25 octobre, à l'occasion de la 3^{ème} conférence internationale sur l'homoparentalité qui se tient à Paris, est publié un entretien avec Martine Gross¹² consacré à l'évolution de l'homoparentalité, aux recherches portant sur ce sujet, et à la nécessaire évolution des statuts juridiques des couples homosexuels élevant des enfants. Le 28 janvier, *L'Humanité* déplore le « décalage avec d'autres pays européens », suite à la publication du rapport de la Mission famille de l'Assemblée faisant « l'impasse sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité ». *L'Humanité* revient également régulièrement sur le statut juridique des couples dans différents pays : le 30 juin, le quotidien mentionne le vote par le parlement canadien d'un projet de loi légalisant le mariage homosexuel. Le 2 septembre, un article est consacré au débat italien sur l'éventuelle adoption d'un statut de pacte civil ouvert aux couples homosexuels, tel qu'en France ou au Portugal. Le 12 septembre enfin, un article déplore l'« enterrement du mariage gay » par Arnold Schwarzenegger, gouverneur de Californie.

On le voit, *L'Humanité* a de nouveau démontré son soutien aux luttes des gays et lesbiennes contre l'homophobie, fortement dénoncée et pour l'égalité des droits, revendiquée dans ses colonnes.

Libération, un réel engagement

Libération reste fidèle à son intérêt pour le sort des homosexuels à travers le monde et continue à lier fortement démocratisation des sociétés et respect des droits humains.

Libération continue donc à dénoncer les actes homophobes commis en France et dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, en Pologne notamment¹³, en particulier les agressions et faits divers¹⁴, rappelle les discriminations dont sont victimes les homosexuels et salue les combats menés par les associations de défense des droits des gays et des lesbiennes. C'est ainsi un des seuls journaux à avoir parlé de la marche Existrans.

À l'échelle mondiale, *Libération* s'intéresse également au sort des homosexuels dans des pays comme le Liban, le Brésil, le Cameroun ou les Emirats, dénonçant les politiques homophobes et soulignant les actions en leur faveur.¹⁵

Outre cette large couverture géographique, le journal prend également le temps de se pencher sur les acteurs, formes, conséquences et cadres législatifs de cette homophobie.

La palette des manifestations et vecteurs présentés y est vaste : pouvoirs locaux, politiques¹⁶, institutions, Education Nationale¹⁷, employeurs¹⁸ ou autorités religieuses, dénonçant notamment les positions de l'Eglise catholique sur les prêtres homosexuels ou sur le mariage gay en Espagne¹⁹ mais également dans les médias

¹¹ Porte-parole de l'Inter-LGBT

¹² Sociologue, présidente d'honneur de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens

¹³ *Libération*, 05 octobre 2006

¹⁴ *Libération*, 16 mai ; 4 juillet 2005 ; 26 janvier 2006

¹⁵ *Libération*, 5 octobre ; 31 mai ; 1er décembre 2005

¹⁶ *Libération*, 3 et 13 décembre ; 13 juin 2005 ; 13, 14 et 29 janvier 2006

¹⁷ *Libération*, 18 et 21 janvier 2005

¹⁸ *Libération*, 27 février 2006

¹⁹ *Libération*, 26 octobre ; 30 novembre 2005 ; 20 janvier 2006

et la culture. Ainsi, le journal ne feint pas d'ignorer que la culture populaire, dont la musique, est souvent le vecteur d'une violence homophobe féroce, comme a pu le montrer fin juin l'affaire du chanteur Capleton qui a vu ses concerts annulés pour des chansons aux propos homophobes. Saluons également le cahier spécial de l'été de *Libération*, début août, notamment consacré aux dérapages homophobes du vocabulaire.

Les conséquences de cette homophobie sont également analysées, notamment les relations entre homophobie et sur-suicidalité chez les jeunes²⁰.

Enfin, *Libération* accompagne en détail les différentes évolutions législatives sur le mariage homosexuel - saluons la belle une de *Libération* consacrée au mariage d'Elton John et à la nouvelle législation britannique sur le mariage homosexuel²¹ - et l'homoparentalité²², pour laquelle *Libération* présente de très belles photos et de très émouvants témoignages de familles homosexuelles. *Libération* n'hésite d'ailleurs pas à mettre en avant le retard français dans ces domaines, que ce soit la législation en elle-même ou son adaptation aux avancées des autres pays²³.

Parallèlement à ces articles contre l'homophobie, *Libération* « milite » à sa façon sur les problématiques de santé, du sida notamment, et lance un véritable cri d'alarme quant au non-port du préservatif, de plus en plus répandu dans le milieu homosexuel français et notamment parisien²⁴.

D'une façon générale, la dénonciation systématique de l'homophobie, et une certaine forme de militantisme sur des questions d'égalité (soulignons ici que les débats entourant la Constitution européenne ont également été traités sous l'angle des questions LGBT notamment via la Charte des droits fondamentaux²⁵)

sont parfaitement assumées, et le nombre d'articles autour des discriminations homophobes montre une rédaction très concernée.

On souhaiterait compter *Libération* parmi les soutiens plus actifs de la Journée mondiale contre l'homophobie, et on peut espérer cette ligne éditoriale s'élargira d'aussi belle façon aux problématiques lesbiennes ou transsexuelles.

Le Monde : comprendre, analyser... et soutenir

Comme les années précédentes, le journal a largement traité les sujets liés à l'homosexualité en 2005-2006, avec plus de 300 articles et brèves. Les problématiques sont traitées de façon large et approfondie.

Les journalistes rédigent des textes très divers, autour d'un large éventail de sujets dans différents domaines : vie politique, faits de société, faits divers, religions, culture... Ainsi, les lecteurs du *Monde* ont pu régulièrement lire des articles sur le mariage gay, le Pacs, l'homoparentalité, l'adoption, l'éducation des enfants, les manifestations, les positions politiques et religieuses, la santé, les agressions, l'homophobie, la lutte contre les discriminations, l'homosexualité en banlieue, des ouvrages et des personnalités (Guillaume Dustan, André Téchiné...).

Les sujets sont également abordés sous un angle international : mariage homosexuel à Madrid, au Canada, en Californie, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud, chasse aux homosexuels dans la presse camerounaise, homophobie et manifestation interdite en Pologne, fuite d'un couple américain face à l'homophobie.

²⁰ *Libération*, 4 mars 2005

²¹ *Libération*, 22 décembre 2005

²² *Libération*, 21 mai ; 03 décembre ; 15 et 30 juin ; 1^{er} juillet 2005

²³ *Libération*, 20 avril ; 11 août ; 25 octobre ; 22 et 23 décembre 2005 ; 21 et 26 janvier ; 24 février 2006

²⁴ *Libération*, 22 juin 2005

Fidèle à sa ligne éditoriale, les sujets sont présentés de façon approfondie, analysée, voire didactique. Cependant, le journal affiche une sensibilité de plus en plus importante au sort de la minorité homosexuelle. Ainsi, il dénonce l'homophobie, dans les faits divers notamment : les agressions homophobes sont relatées, ainsi que les actions mises en place pour les faire cesser, comme par exemple ce réseau national d'avocats soutenu par diverses associations²⁶. L'affaire Capleton est également couverte²⁷. Les agissements politiques de certains députés sont suivis et dénoncés, *Le Monde* relaye ainsi la condamnation de M. Vanneste²⁸. D'autres articles abordent l'homophobie de l'Eglise : « *Le Vatican refuse d'ordonner des prêtres gays*²⁹ ». Des sujets de fond sont abordés tels que le suicide, la souffrance des jeunes homosexuels³⁰, et les discriminations dans le monde du travail.

Des articles sont consacrés à l'organisation de la Journée mondiale contre l'homophobie, à la création de réseaux d'aide aux homosexuels agressés en France, aux activités des associations luttant contre l'homophobie. Les conséquences de la campagne publicitaire dans le métro parisien pour le salon Rainbow Attitude ont également suscité beaucoup d'intérêt³¹.

Nous déplorons toutefois un « incident » dans l'édition du 24 novembre 2005. En effet, dans l'article intitulé « *Le Vatican interdit d'ordonner des prêtres gays* », les lecteurs pouvaient trouver l'encadré suivant : « *Etats Unis : on estime de 25% à 50% le nombre de séminaristes présentant des tendances homosexuelles (The Changing face of priesthood, du P. Donald Corvens). 2 000 prêtres ont été poursuivis, depuis 2002, pour faits de pédophilie* ». Nous avons estimé que cette présentation introduisait un amalgame direct entre homosexualité et pédophilie, encourageant la confusion du lectorat du *Monde*, d'autant que rien dans le reste de l'article ne permettait de mettre de la distance

entre ces deux comportements. Nous avons écrit au *Monde* pour le déplorer, et n'avons pas reçu de réponse.

Ainsi, *Le Monde* aborde les questions liées à l'homosexualité dans un cadre global, dans lequel le lecteur peut se faire une opinion en appréhendant un large ensemble de réalités géographiques, politiques, sociologiques et culturelles.

Le Parisien : décomplexé

Mieux vivre son homosexualité? *Le Parisien* semble s'y employer. Si ce *Rapport annuel* a souvent reproché la tiédeur du journal sur les questions et revendications homosexuelles ou l'absence d'analyse, de pertinence et d'engagement, *Le Parisien* s'est longuement interrogé cette année sur l'évolution du débat sur ces questions dans notre société. Les polémiques et avancées de la législation dans quelques pays européens, l'élection de Benoît XVI et les droits apportés aux homosexuel(le)s par le projet de Constitution européenne ont été relayés par le quotidien.

En s'appuyant souvent et longuement, de par sa ligne éditoriale, sur le témoignage et le factuel, le journal bouscule son lectorat et engage sa réflexion sur l'homosexualité par un dossier consacré à l'adolescence, au suicide des jeunes et à la difficulté pour les parents d'apprendre et de vivre l'homosexualité de leur enfant. L'article de Florence Deguen³² ne minimise aucunement les risques de l'annonce de son homosexualité en proposant, avec l'interview d'Anne Vaisman, auteure de *L'homosexualité à l'adolescence*, des sites Internet, des associations, des informations qui pourraient aider les jeunes

²⁵ *Libération*, 14 mars ; 19 et mai 2005

²⁶ *Le Monde*, 17 mai 2005

²⁷ *Le Monde*, 02 avril 2005

²⁸ *Le Monde*, 14 décembre 2005

²⁹ *Le Monde*, 24 novembre 2005

³⁰ *Le Monde*, 10 septembre 2005

³¹ *Le Monde*, 28 septembre 2005

³² *Le Parisien*, 06 mars 2005

et leurs familles. D'ailleurs, tout au long de l'année, d'autres articles abordent ces problématiques : s'affirmer et vivre sans rejet ni crainte son orientation sexuelle. Comme celui³³ sur un jeune homme dont le titre, brutal, « *Michaël ne veut plus être traité de tarlouze au lycée* », interpelle les lecteurs sur les comportements homophobes. Avec encore le récit³⁴ d'un jeune éducateur spécialisé, Brahim, qui revient sur une homosexualité longtemps cachée et le désespoir qui l'a conduit à penser au suicide. Couplant les témoignages à l'information, le journal appelle à la protection des ados homosexuels et réitère son engagement avec l'interview d'Eric Verdier³⁵, auteur du *Petit manuel de gayrilla*.

Dans un souci de diversité sociale, ethnique et culturelle, d'autres témoignages alimenteront régulièrement le débat en fonction de l'actualité nationale et surtout européenne. Rebondissant sur les évolutions juridiques en Europe en faveur de l'égalité des droits pour les homosexuel(le)s, *Le Parisien* évoque l'homoparentalité, le « *gaybyboom* », dans un article juridique et statistique³⁶. Qualifiant le désir d'enfant des couples homosexuels de « *parcours du combattant* », le journal rappelle les difficiles démarches permettant d'aboutir à une forme d'adoption. En outre, quelques jours avant la remise du rapport de la mission parlementaire sur la famille, il met en valeur un sondage favorable à l'homoparentalité.

Notons cependant que lorsque des actes homophobes sont commis, ils ne sont relatés que dans les éditions régionales et locales. A une exception près : les pages sports. Partenaire média d'un PSG confronté à des cas manifestes d'homophobie et d'incitation à la haine dans l'enceinte de son stade, *Le Parisien* publie un entretien³⁷ avec le milieu international du club, Vikash Dhorasoo, parrain du Paris Foot Gay. Son interview a permis de sensibiliser le public sur

l'homophobie en rappelant qu'elle est une discrimination, au même titre que le racisme injustement vécu par le joueur : « *les discriminations, je connais* ».

Dernière illustration, anecdotique mais révélatrice d'un changement manifeste du *Parisien* sur le regard qu'il portait jusqu'alors sur l'homosexualité, l'usage du terme « *marche des fiertés* » et un traitement de l'événement annuel qui sort du folklore festif auquel il était réduit ces dernières années.

Décomplexé, *Le Parisien* a donc accordé cette année une place nouvelle et positive à l'homosexualité. Mettant sans détour à la disposition de son lectorat des informations statistiques, sociologiques et psychologiques contribuant à la clarté du débat et à sensibiliser le public sur l'homophobie, le quotidien apporte des preuves de son soutien à la lutte contre cette discrimination.

Les hebdomadaires

L'Express, équilibré

Pour comprendre le traitement de l'information sur l'homosexualité dans le magazine, il suffit de se livrer à un petit exercice de lecture des textes de sa rédactrice en chef, Jacqueline Rémy.

Dans un article intitulé « *L'Europe des homos* », la journaliste développe des arguments tendant à démontrer l'existence d'une « *vague de fond qui balaie l'Europe* ». D'apparence favorable, cet inventaire des avancées des revendications homosexuelles se trouve contrarié par un dernier paragraphe affirmant l'entretien d'un sentiment de persécution des homos, « *un sentiment démesuré en regard du respect que leur témoigne la majorité des citoyens européens* ».

³³ *Le Parisien*, 18 mai 2005

³⁴ *Le Parisien*, 24 janvier 2006

³⁵ *Le Parisien*, 18 mai 2005

³⁶ *Le Parisien*, 03 janvier 2006

³⁷ *Le Parisien*, 24 novembre 2005

Pour approfondir, L'Express renvoie ses lecteurs vers sa version électronique pour un forum de discussion dont le sujet est : « *de l'homophobie à l'homophilie* ». Cette page³⁸ est révélatrice d'une approche qui se veut à la fois informative par les faits, provocante par les opinions, et en définitive équilibrée.

Sur l'homophobie, L'Express revient³⁹ sur l'agression de Sébastien Nouchet, qu'il avait révélée. Le ton se veut perplexe sur la sincérité de la victime, soulève les incohérences des dépositions. L'auteur souligne « *l'embrasement médiatique* », l'utilisation par les médias, les politiques et les associations de « *l'icône homosexuelle* » Nouchet pour accélérer le vote de législations contre l'homophobie. Catalyseur, Nouchet est présenté comme un homme secret, dépressif. Pour le comprendre, une enquête est menée en forme d'interrogatoire des voisins et amis du couple, qui se livrent à des suppositions et laissent à penser que le doute s'est installé. Des questions sont posées (à l'image du titre de l'article : « *L'énigme Nouchet* ») mais les réponses se font attendre, plaçant cette affaire et la victime dans l'ambiguïté.

Pour autant, le magazine aborde à de nombreuses reprises les débats liés à l'homosexualité. A noter un débat récurrent sur le déterminisme sexuel avec, à deux reprises en un an⁴⁰, les commentaires des travaux de Judith Butler, à l'occasion de la publication de son documentaire *Trouble dans le genre*. L'entretien évoque le couple, l'adoption, la sexualité, le rapport homme / femme, la famille, l'homosexualité féminine, toujours sans concession. Choix ou pas, les interrogations sur les origines et les mécanismes de l'orientation sexuelle relèvent presque de l'obsession. Pour tenter d'y répondre, le thème est décliné dans un article⁴¹ intitulé « *les mystères de la différence* ». Il y est question du gène dit de l'homosexualité et de l'incapacité pour les chercheurs d'en

apporter la preuve, « *faute de pouvoir expérimenter les effets du gène homo dans les embryons humains* ». L'article est conclu par la découverte d'une équivalence génétique chez la mouche et son expérimentation, conduisant à une inversion du comportement sexuel. Le mystère pour l'Homme reste entier.

L'Europe et les religions ont marqué l'actualité de l'année. Ainsi, L'Express remarque que l'homosexualité aux Pays-Bas est un baromètre du libéralisme de ce pays⁴², relate la campagne de communication de l'armée britannique à destination des gays⁴³, donne l'exemple d'une animation culturelle luttant contre la lesbophobie en Suède⁴⁴, et bien évidemment l'Espagne avec la légalisation du mariage et de l'adoption⁴⁵. Cependant, quelques semaines après, un sujet sur l'Espagne⁴⁶ est consacré au mercantilisme du marché communautaire homosexuel autour du mariage, « *aussitôt voté, aussitôt sur le marché* ». Enfin, sur la crispation religieuse, L'Express émet la crainte d'un retour à la moralité et aux modèles familiaux prêchés par le pape, « *qui divise les chrétiens* », ou par des autorités religieuses d'autres confessions.

Recherchant l'équilibre, l'hebdomadaire se risque aussi à poser des questions dérangeantes sur le communautarisme, les moyens utilisés pour faire progresser les revendications, en prenant en considération la société, à ses yeux soucieuse de préserver ses fondamentaux religieux et politiques. Sans vouloir heurter les sensibilités, L'Express tend à l'accompagnement des idées en privilégiant le débat puisque, comme l'écrit finalement Jacqueline Rémy, « *on peut discuter de ces réformes* ». A suivre...

38 L'Express, 13 mai 2005

39 L'Express, 23 mai 2005

40 L'Express, 06 juin et 20 octobre 2005

41 L'Express, 20 octobre 2005

42 L'Express, 17 janvier 2006

43 L'Express, 09 mai 2005

44 L'Express, 18 novembre 2005

45 L'Express, 14 mars 2005

46 L'Express, 25 juillet 2005

Marianne...un goût de la provoc' qui parfois dérape...

Sous couvert de sa ligne éditoriale « *résolument anti-conformiste* » et provoc', l'hebdomadaire souffle le chaud et le froid sur les sujets liés à l'homophobie ou l'homosexualité, la constante étant un niveau de discussions de comptoir. Brèves, rubriques « *Tu l'as dit bouffi* » et « *Ils l'ont fait* » sont ainsi parsemées d'anecdotes diverses et variées (élection de Miss gay international, téléfilm sur la sœur de la reine d'Angleterre la présentant comme une « *lesbienne patentée* », faits divers...), et de jeux de mots d'un goût douteux tel que « *mais ce mariage, lesbien raisonnable* », en parlant de Camille et Monica⁴⁷.

Une ligne éditoriale difficile à saisir donc. Le magazine se montre capable de prendre des positions contre l'homophobie, dénonçant par exemple les propos homophobes de l'« *alors probable* » futur premier ministre polonais⁴⁸, qui avait déclaré « *L'homosexualité n'est pas naturelle* » (rubrique « *Ils ont osé le dire* »), la position de l'Eglise sur la prêtrise gay⁴⁹, qualifiée « *d'inquisition anti-homo* », l'amalgame entre homosexualité et pédophilie, ou encore lorsqu'il met en avant le lyrisme de la « *belle, longue et douloureuse* » histoire d'amour de Brokeback Mountain⁵⁰.

Mais *Marianne* sait aussi très bien jouer la provocation et en devient homophobe : dénonçant ainsi le « *summum du communautarisme*

gay » des associations gays et lesbiennes qui se prononcent en faveur du Oui à la Constitution européenne au vu des avancées que promet la Charte des droits fondamentaux⁵¹, raillant les priorités de Bertrand Delanoë qui s'insurge contre le refus d'agrément de l'affiche du salon Rainbow⁵². On retrouve également cette ambivalence dans les invités de leurs colonnes, aux deux extrêmes : Christine Boutin d'un côté ou Eric Fassin de l'autre⁵³.

Et même lorsque la rédaction propose un dossier autour de l'homosexualité⁵⁴, la ligne éditoriale ne quitte pas ses travers, qu'un lecteur qualifiera même de « *gauloiserie* ». Intitulé « *Vers la fin du pouvoir hétéro ?* », le journal n'évite aucun cliché : allusions zoophiles (« *les mouettes, elles-mêmes, deviennent homosexuelles* »), « *la vague gay* » dans le Marais, « *tee-shirts moulants* », « *clubbers en pantalons serrés* », « *gay business* ». Tout l'article tend à démontrer que les homosexuels mettent en péril le statut des hommes hétérosexuels, il ne s'intéresse qu'à la condition masculine, même s'il dénonce à juste titre la sous représentation des lesbiennes.

Il est en revanche quelque peu rassurant de lire le courrier de lecteurs, notamment à la suite de ce dossier, qui critiquent l'analyse du journal, la qualifiant de réductrice et réclament le droit « *simplement à pouvoir un jour vivre en paix, avec leur ami(e), sans avoir à se cacher* »⁵⁵. Certains dénoncent les injures homophobes, tel ce lecteur qui s'insurge contre les paroles de M. Meyer, porte parole des maires de France qui voient dans l'adoption des enfants par des parents



Marianne, 8 octobre 2005

⁴⁷ *Marianne*, 30 avril 2005

⁴⁸ *Marianne*, 8 octobre 2005

⁴⁹ *Marianne*, 3 décembre 2005

⁵⁰ *Marianne*, 21 janvier 2006

⁵¹ *Marianne*, 2 avril 2005

⁵² *Marianne*, 8 octobre 2005

⁵³ *Marianne*, 3 décembre 2005, 30 avril 2005

⁵⁴ *Marianne*, 19 novembre 2005

⁵⁵ *Marianne*, 10 décembre 2005

Non, les homosexuels ne sont pas "nuisibles"!

Selon les propos de M. Meyer, maire UDF, le mariage des homosexuels serait dangereux pour notre société...

J'avoue avoir été surpris par les propos, lus dans la presse, de Franck Meyer, maire UDF de Sotteville-sous-Val et porte-parole du collectif Maires pour l'enfance, concernant les personnes homosexuelles. Ainsi, selon ce maire, dans un monde parfait, un enfant doit avoir son gentil papa et sa gentille maman, et laisser les personnes « différentes » (ici, homosexuelles) avoir le droit de faire comme tout le monde, se marier ou adopter des enfants est contre nature. Quand je lis les propos du maire de Sotteville-



sous-le-Val, qui explique qu'« un enfant a besoin d'un père et d'une mère », je suis interloqué. En effet, étant éducateur et ayant travaillé dans la protection de l'enfance, dans certains cas, j'ai pu noter qu'il vaudrait mieux que l'enfant ne voit plus son père, sa

mère ou bien les deux, plutôt que d'être mis en danger, ce qui risque de provoquer des séquelles dans sa vie d'adulte. Les personnes homosexuelles sont comme vous et moi, monsieur Meyer, elles travaillent, paient des impôts, votent, sont élues, bref sont comme M. ou

Mme Tout-le-monde, mis à part qu'elles tombent amoureuses de personnes du même sexe. Dans vos propos, je comprends (ou interprète) que les homos sont des sous-personnes qui n'ont pas le droit de se marier, d'adopter des enfants et que, si cela était permis un jour, cela serait autodestructeur et déresponsabilisant pour les générations qui nous succéderont. Cela nuira-t-il à nos enfants et petits-enfants que les personnes homosexuelles puissent se marier ou bien adopter des enfants? Je ne le pense pas!
Arnaud Moulard, Ducef

Marianne, 9 juillet 2005

homosexuel(le)s une dérive « autodestructrice et déresponsabilisante »⁵⁶. Véritables leçons, certains donnent à entendre aux journalistes la réalité quotidienne de l'homophobie : les agressions, les discriminations, les insultes (article « Sale pédé »⁵⁷).

Ainsi, bien que Marianne revendique un esprit iconoclaste, loin du politiquement correcte, ils véhiculent le plus souvent des clichés qui contribuent à alimenter l'homophobie.

Le nouvel Observateur, à nouveau engagé

Nous avons exprimé l'an passé une certaine incompréhension vis à vis du *Nouvel Observateur* et d'une partie de son traitement des problèmes d'actualité liés à la question

homosexuelle. Cette année, sans ambiguïté, *Le nouvel Obs* se fait clairement l'écho des sujets d'actualité touchant plus particulièrement les homosexuels, et ce avec un regard plus favorable et combatif. De nombreux articles abordent le thème. Même si l'actualité « Vaticanesque » a pris une part importante, d'autres sujets comme l'homoparentalité, la question trans ou le procès Vanneste ont été abordés.

Dans le meilleur du pire de l'année 2005, *Le nouvel Obs* débute son article par Christian Vanneste, qualifié de tête à claques, notamment pour ses propos sur l'homosexualité, « menace

⁵⁶ Marianne, 09 juillet 2005

⁵⁷ Marianne, 17 décembre 2005

LES PLIS DE L'ACTUALITÉ

Saint-pire et saint-père

Il y a des sujets plus passionnés que d'autres. Parmi eux, la religion.

Combien de lecteurs s'étonnent régulièrement de la publication de dossiers sur Jésus ou sur l'islam, souvent pour réclamer que l'on consacre autant de place à l'athéisme. On peut dire que, cette fois, François Reynaert a fait tilt en consacrant une de ses chroniques au nouvel abrégé du catéchisme. Une chronique qui a suscité un courrier aussi vif que partagé, nettement et majoritairement pour mais aussi violemment contre, avec un penchant certain pour l'homophobie.

« *Le comportement homosexuel est fondamentalement vicié,* » écrit Francis P. Ubertelli. *De même le "mariage" homosexuel qui n'est autre qu'une union de fait entre deux dévotants.* » Plusieurs de ces lecteurs tentent même une psychanalyse sauvage de François Reynaert : « *Faut-il que vous soyez malheureux pour devoir régler vos comptes avec "les Églises" sur un aussi piètre argumentaire ! Plusieurs hypothèses sont possibles : vous êtes le fils d'un prêtre, ou vous-même êtes un ancien prêtre, à moins que vous n'ayez subi des violences sexuelles, et il est possible que vous soyez homosexuel,* » écrit François Nugues. Argumentaire du même tonneau chez Alexandre Vanbraekel qui suppose que notre ami Reynaert doit avoir « un "sacré" problème avec lui-même », qu'il s'est vu « interdire l'accès à une vocation tardive (...) (d'où sa conversion vers l'homosexualité) », ou bien qu'il a « peut-être été victime d'un petit curé mal intentionné ».

Ces lecteurs peuvent être rassurés : Il a certes été pendant sept ans chroniqueur religieux mais il n'a pas de lien avec l'Église catholique. « *Simplement, j'ai quelques amis prêtres qui sont homosexuels ou ont été tentés par l'homosexualité,* dit François Reynaert. *Si Dieu les a appe-*

lés, c'est qu'il n'a rien contre. Tenter d'en faire les boucs émissaires de la pédophilie, au titre d'un amalgame scandaleux (pourquoi y aurait-il plus de rapport entre la pédophilie et l'homosexualité qu'entre la pédophilie et l'hétérosexualité ?), est une injure qui leur est faite. Je suis fier de les défendre. »

« *Je suis tout à fait d'accord avec vous,* écrit Manuel Cardoso, *en ce qui regarde l'accès des personnes homosexuelles au sacerdoce, d'autant plus que si cette nouvelle règle s'appliquait rétroactivement bon nombre de prêtres seraient réduits à l'état laïque.* » Mais, selon lui, c'était un tort de mettre « *tout le monde dans le même panier : dans l'Église comme partout, il y a des gens bien et d'autres moins bien.* » Pour Laurent Katz, « *c'est un vrai régal de lire ces chroniques pleines d'humour décalé et qui finalement sont une analyse très juste de notre époque. J'ai particulièrement apprécié celle intitulée : "Le saint-père". Et je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce déire religieux au sujet de la sexualité, du divorce...* ». Guy Vigouroux, lui, s'étonne que « *les religions de tout poil continuent de prétendre sans vergogne régenter la vie des gens.* » Ce lecteur nous fait part de son désarroi lorsqu'il constate que les athées restent inorganisés.

JEAN-MARCEL BOUGUEREAU
jmbouguereau@nouveleobs.com

P-S. Certains lecteurs se sont étonnés que la première page de publicité apparaissant dans les extraits du livre de Lionel Jospin « *Le monde comme je le vois* » soit une publicité de la Société française d'Ophthalmologie intitulée « *Glaucome : petit à petit la vision rétrécit* ». Il s'agit évidemment d'un pur hasard, l'implantation des pages de publicité étant indépendante des pages rédactionnelles.

pour la survie de l'humanité ». En octobre, un an après le manifeste de personnalités homosexuelles réclamant la possibilité d'être des parents comme les autres, *Le nouvel Obs* déplore que rien n'ait vraiment avancé concernant l'égalité des droits ou la fin des discriminations en matière d'adoption. Le magazine n'hésite pas à lier ce blocage au poids de l'Union nationale des associations familiales, présentée⁵⁸ comme « *le premier lobby familial de France* », au discours archaïque, les associations laïques, et à plus forte raison l'APGL⁵⁹, n'ayant pas voix au chapitre.

Dans son édition du 29 septembre, à la veille de l'Existrans, « *la marche des trans et de celles et ceux qui les soutiennent* », Isabelle Monnin se penche sur la situation des transsexuel(le)s dans un article qui, malgré sa teneur trop informative, a le mérite d'aborder les problèmes spécifiques de cette communauté. C'est l'occasion de rappeler que la transsexualité est encore considérée comme un trouble psychique par l'OMS, comme le fut l'homosexualité.

Les colonnes du *nouvel Observateur* reflètent par petites touches d'autres points de l'actualité gay et lesbienne en France et dans le monde : attitude homophobe du Président polonais, annulation d'un concert d'un chanteur homosexuel en Russie, ou encore la condamnation à 2000 coups de fouets et deux ans de prisons pour deux hommes en Arabie Saoudite qui ont fait un simulacre de mariage.

58 *Le nouvel Observateur*, 23 juin 2005

59 Association des parents et futurs parents gays et lesbiens

60 *Le nouvel Observateur*, 31 mai 2005

61 *Le nouvel Observateur*, 28 avril 2005

Le nouvel Obs s'associe à la lutte contre le Sida en déplorant le manque d'intérêt dans la lutte contre le virus et le relâchement de la vigilance, notamment chez les homosexuels⁶⁰.

Enfin, même dans les très nombreux articles consacrés à l'actualité religieuse, au moment de la mort de Jean Paul II et l'élection de Benoît XVI, le journal aborde le « *tabou* » homosexuel. D'abord dans le bilan de Jean-Paul II : l'homosexualité, comme beaucoup d'autres questions de société, fut au mieux ignorée, au pire stigmatisée et violemment combattue. Le journal s'intéresse même⁶¹ au « *blues des cathos de gauche* », notamment ceux de la paroisse Saint-Merri à Paris, communauté moderne et gay



LA PHOTO DE LA SEMAINE

LA BATAILLE DES HOMOS POLONAIS

« *Qu'on nous voie !* » scandaient les quelque 2 500 homosexuels et sympathisants qui ont défilé samedi dans les rues de Varsovie sous haute protection policière afin de faire prévaloir leurs droits. Malgré l'interdiction du maire, Lech Kaczynski, qui s'était déjà opposé à une manifestation semblable un an auparavant, les contestataires se sont exhibés sans complexes, provoquant la fureur des partisans de l'extrême droite. Le cortège s'est formé place du Parlement sous les jets d'œufs et les injures, et le défilé s'est achevé par une bagarre, faisant trois blessés ■ A. G.

Le Point, 16 juin 2005

friendly qui accueille même une association de chrétiens homosexuels, qui attendent de voir.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que s'exprime Benoît XVI, présenté comme celui qui « défend bec et ongles les valeurs morales contre l'évolution des mentalités ». Le 6 octobre, le journaliste François Reynaert revient sur le nouvel abrégé du catéchisme, sur « la prêtrise interdite aux homosexuels ». Il dénonce les amalgames odieux entre homosexualité et pédophilie. Au lieu de combattre et condamner les prêtres pédophiles, le « Saint Pire » préfère interdire la prêtrise aux homosexuels. Cet article a engendré un courrier des lecteurs très important. Nombreux sont ceux qui soutiennent François Reynaert, mais l'on doit déplorer des courriers profondément homophobes où il est notamment dit que l'homosexualité est une déviance, ou que François Reynaert s'est converti à l'homosexualité car il n'a pu devenir prêtre ! Ce tissu d'âneries homophobes a naturellement déclenché l'ire du journaliste, qui s'exprimait contre ce texte papal où les homosexuels sont présentés comme des « boucs émissaires de la pédophilie au titre d'un amalgame scandaleux ».

Par rapport à ses pairs, *Le nouvel Observateur* reste toute de même un des hebdomadaires les plus ouverts aux problèmes qui touchent les homosexuel(le)s.

Le Point... pas très pointu

C'est avec une étonnante constance que le magazine a esquivé autant que possible un traitement politique approfondi des revendications portées par les homosexuels.

L'homosexualité, au sens large des problématiques qui s'y rapportent, est régulièrement abordée dans les pages de l'hebdomadaire, on ne peut donc en aucun cas pointer un problème de visibilité. En revanche, la spécificité du *Point* tient à la façon de couvrir cette actualité : de

manière expéditive, factuelle et laconique. Par exemple la rubrique *La photo de la semaine* permet, en privilégiant l'image au texte, de ne pas donner trop de contenu à un évènement. Ainsi, dans le n°1709⁶², la photo de la semaine montre un couple d'hommes s'embrassant sur fond de drapeaux arc-en-ciel avec pour titre : *La bataille des homos polonais*. Le texte qui accompagne la photo fait tellement abstraction du contexte politique que le lecteur retient surtout le caractère ostentatoire du couple :

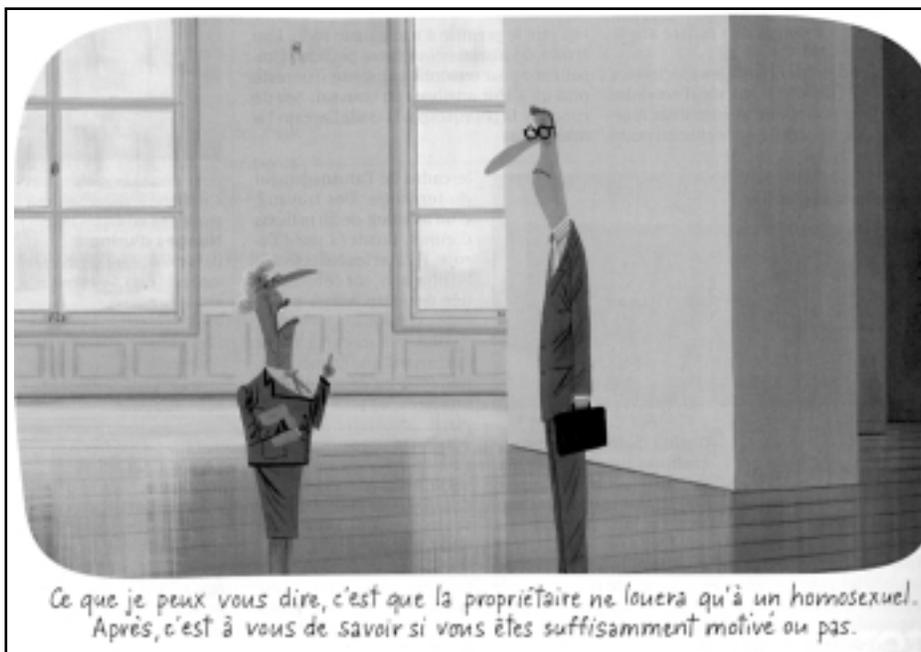
Un texte pour le moins abrupt qui transforme une homophobie virulente (interdiction du maire, quolibets, jets de projectiles, protection policière nécessaire) en récit d'une provocation (« se sont exhibés, sans complexe ») cherchant une hostilité bien méritée. Autre Photo de la semaine, dans le n°1736⁶³, représentant un couple de femmes main dans la main avec le titre *Le Royaume-Uni(t) les homosexuels*. Ici encore le texte est factuel : on donne leurs prénoms, leur statut de premières mariées, le chahut des opposants et le fait que le Royaume-Uni est le cinquième pays au monde à légaliser le mariage homosexuel. Moins de 10 lignes, au total, pour un évènement pourtant particulièrement significatif tant pour le Royaume-Uni (pays de la clause 28 interdisant sous Thatcher toute référence positive à l'homosexualité) que pour le reste de l'Europe (la France passant du peloton des précurseurs en 1999 avec le Pacs à lanterne rouge en 2006).

Enfin, toujours dans un traitement laconique et factuel, le n°1724⁶⁴ affiche dans la rubrique Téléx deux photos avec sur chacune un couple de lesbiennes pour annoncer la tenue du salon Rainbow Attitude : sur une photo, le couple s'embrasse, sur l'autre photo non. Légende : « A gauche, la photo que les voyageurs ne verront pas dans le métro parisien. A droite, celle

⁶² *Le Point*, 16 juin 2005

⁶³ *Le Point*, 22 décembre 2005

⁶⁴ *Le Point*, 29 septembre 2005



Le Point, 5 mai 2005

qui sera affichée en octobre pour annoncer le Salon gay *Rainbow Attitude*. *Métrobus* a demandé aux organisateurs de modifier leur campagne pour ne pas choquer les voyageurs. Ce qu'ils ont fait, non sans protester ».

Le Point utilise une rhétorique qui ne met pas les points sur les i : ou comment relater un acte de censure homophobe sans évoquer ni censure ni homophobie...

Aucun dossier n'a été consacré à la lutte contre l'homophobie, aux enjeux de l'homoparentalité, ou encore aux débats sur le mariage gay en France et en Espagne. Dans le dossier consacré au bilan du Pape Jean-Paul II du n° 1699⁶⁵, il est à peine fait mention de l'anathème contre les homosexuels, jugés « désordonnés », sans que la position du Pape ne soit en rien discutée.

Autant l'homosexualité est mal couverte d'un point de vue social et politique, autant les pages culture du *Point* font souvent honneur, de façon explicite et laudative, à des artistes homosexuels

(dont l'homosexualité n'est pas occultée) ou à des œuvres abordant l'homosexualité. Des livres comme *Saccage*, d'Eric Jourdan, ou *La Mauvaise vie*, de Frédéric Mitterrand, ont reçu des critiques dithyrambique. Dans un dossier sur la BD-réalité⁶⁶, un encart est consacré aux œuvres gays de Ralf König et de Fabrice Neaud. A noter la touche d'humour apportée par les dessins de Voutch, dont celui reproduit ci-contre⁶⁷. Un dessin très fin qui subvertit de manière ironique l'hétéro-normativité pour mieux en dénoncer l'emprise.

Quand on aborde l'homosexualité en voulant rester politiquement correct sans pour autant donner dans le militantisme, cela donne un traitement factuel, voire simpliste et qui prive le lecteur d'une analyse expliquant la pertinence de l'actualité de tel débat ou telle manifesta-

⁶⁵ *Le Point*, 4 avril 2005

⁶⁶ *Le Point*, 28 juillet 2005

⁶⁷ *Le Point*, 5 mai 2005

⁶⁸ *Quest-France*, 21 janvier 2006

tion. *Le Point* donne cette sensation d'esquive en jouant la carte d'une visibilité dont l'intelligibilité est aussi réduite que possible, se contentant d'enregistrer les dates, le nombre de manifestants ou les déclarations de tel ou telle. Une position d'autant plus frustrante que les pages culture sont au contraire positivement audacieuses dans le traitement de l'homosexualité.

Ces grands titres de la presse française ont dans l'ensemble peu varié dans leur traitement des questions homosexuelles par rapport à l'an dernier. Nous notons avec satisfaction l'évolution positive du *Parisien*, qui a quitté le factuel et le superficiel pour mieux éclairer les débats, et l'engagement continu du *Monde*, de *Libération*, de *L'Humanité* et du *nouvel Observateur*. Mais nous déplorons cette année encore que *Le Figaro* et *La Croix* ne permettent que l'expression des positions hostiles aux unions et à la parentalité homosexuelles, ainsi que les provocations vides de sens de *Marianne*.

Ouest France

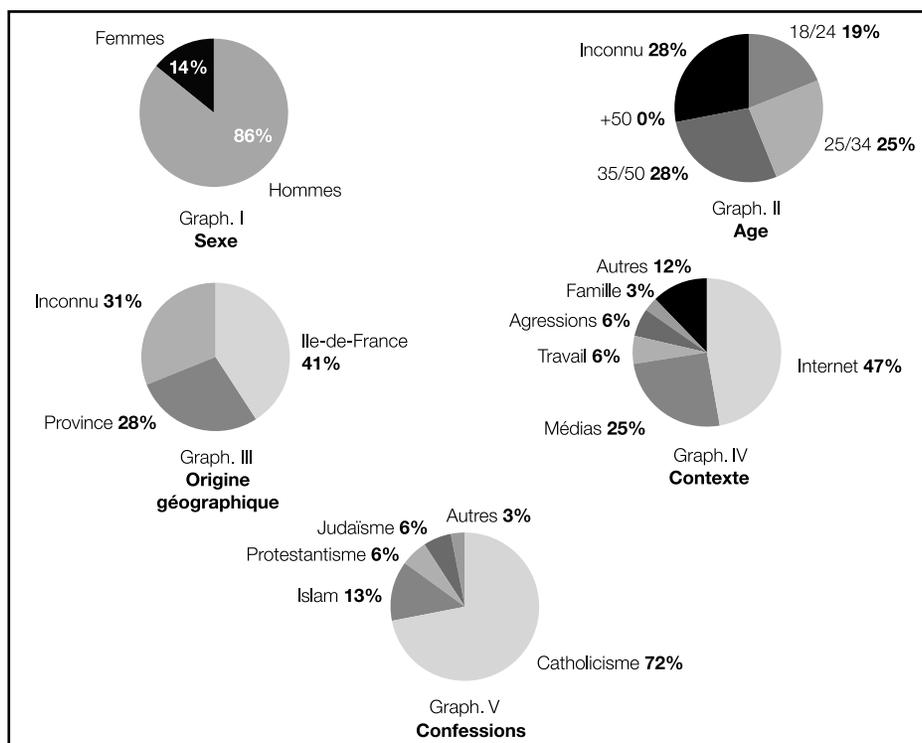
Peu de choses cette année. *Ouest France* ne fait paraître que quelques articles autour des événements les plus médiatisés : les démarches du couple Elodie Lucas et Karine Hallier pour l'obtention d'un congé de paternité, la pétition des maires anti-mariage homo et le rapport de la mission parlementaire sur la famille.

Il rend compte des différentes opinions en présence, mais n'apporte pas de réelle analyse. Plus gênant, le journal n'hésite pas à donner la parole à des opposants au mariage homosexuel et à l'homoparentalité, tel Philippe Gosselin (UMP), l'un des fondateurs du Collectif des maires contre le mariage homosexuel. Mais à aucun moment un entretien n'a été accordé à des militant(e)s des droits des gays et des lesbiennes.

On regrette donc, comme l'an dernier, ce déséquilibre régulier qui favorise les opposants à l'égalité des droits. Quand la neutralité revendiquée par *Ouest France* sera-t-elle effective ?

Religions – Données chiffrées

- 32 témoignages reçus en 2005, leur nombre a presque doublé (+88%) et ils représentent désormais 3% de l'ensemble des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Très forte importance d'Internet (47% du total) comme vecteur de l'homophobie religieuse (entre autres).
- La grande majorité des témoignages sont liés au catholicisme (72%).
- Sexe : très majoritairement des hommes (81%).
- Age : 25-50 ans, catégorie d'âge la plus représentée (53%).
- Origine géographique : la plus grande partie des témoignages émanent de l'Ile-de-France (41%).
- Contexte : petite partie des témoignages pour le contexte « Famille » : 3%, par rapport à 18% l'an dernier. A noter : la part plus importante des 35/50 ans (28%) explique peut être cela.

Religions

Le pape change, l'homophobie demeure

Comme les années précédentes, l'actualité et les témoignages montrent que c'est l'Église catholique qui, en France, est la plus visible dans la lutte contre l'égalité des droits des homosexuels. Sous l'impulsion du nouveau pape, l'homophobie de la hiérarchie catholique persiste. Les 32 témoignages que nous avons reçus en 2005 s'en font l'écho, même s'il ne faut pas passer sous silence l'homophobie des autres religions.

L'homophobie religieuse au quotidien

« Une Église qui accepterait que deux mecs s'enfilent comme des chiens serait régie par le diable ». Tel est le genre de propos outranciers que l'on peut trouver sur certains sites Internet, et qui ne sont pas sans rappeler le ton des lettres reçues par Noël Mamère¹ après le mariage de Bègles. Les croyants homophobes ont trouvé là un moyen efficace de transmettre leur haine, en particulier à travers les forums qui permettent un certain anonymat. Plusieurs appelants nous ont transmis de nombreux exemples où les trois monothéismes se retrouvent à égalité dans la haine et le mépris de la différence d'orientation sexuelle (cf. chapitre Internet).

Les autres médias ne sont cependant pas délaissés par les religieux homophobes pour dénoncer l'homosexualité et les revendications de la communauté gay et lesbienne. Ainsi,

un appelant nous signale les propos homophobes tenus par Tony Anatrella sur les ondes d'une radio chrétienne lyonnaise ; d'autres nous font part de l'existence de tracts homophobes issus aussi bien d'un groupuscule catholique intégriste, comme « *Avenir de la Culture* » qui prône « *la lutte contre l'immoralité et contre le lobby porno-homosexuel* », que d'associations protestantes (évangéliques).

Une autre forme d'homophobie religieuse est celle subie au travail, en particulier lorsqu'il s'agit d'établissements au caractère confessionnel marqué ou dirigés par des personnes affichant leurs convictions religieuses, comme dans le cas de Florent :

• *J'ai été licencié début septembre [...]. Tout le monde était au courant de mon homosexualité. La dernière semaine avant mes congés j'ai attrapé un impétigo sur le visage. Le directeur, alors en vacances, m'a appelé pour savoir si « mes taches sur le visage allaient mieux ». C'est pendant ma première semaine de congés que j'ai appris que des bruits circulaient sur moi : [...] il ne fallait pas m'approcher car mes taches sur le visage étaient synonymes de sida déclaré et que j'étais alors contagieux ! [...] Pour info, il s'agit d'une PME à vocation éducative dont le directeur est protestant et le clame haut et fort. [...] Un licenciement pour faute*

¹ Libération, 22 juin 2004, (voir aussi le Rapport 2005 de SOS homophobie)

grave n'est pas justifié ! Je ne vois qu'une raison, le fait d'être homo.

On ne sait ce qui est le plus choquant ici, entre l'amalgame « *homosexuel = malade du sida* », le rejet par peur de contagion ou le rapprochement simpliste « *taches sur le visage = sida* ». Ces clichés sont d'autant plus inquiétants chez des personnes qui ont des responsabilités éducatives.

Enfin, la famille, quand elle est influencée par la religion, reste un terrain traditionnel d'homophobie :

- *Pour Patrick, la religion en Polynésie française (notamment la religion catholique) alimente l'homophobie en décrivant l'homosexualité comme une maladie.* « Un couple de jeunes est venu me demander d'être le parrain de leur fille. Lorsque les parents ont rencontré l'organisateur du baptême, celui-ci a demandé le nom du parrain et, à la prononciation de mon nom, il a catégoriquement refusé sur les points suivants : je vis avec un homme donc je suis pêcheur ; je porterais malheur à l'enfant ; je ne serais pas un bon exemple pour l'enfant. J'ai demandé à rencontrer le prêtre, qui a couvert cette personne et a prétexté, bien entendu, connaissant la loi sur l'homophobie, que j'étais en concubinage et donc ne pouvais pas être le parrain. Selon lui, seules les personnes mariées pourraient être parrain ou marraine, ce qui n'est absolument pas la réalité ».
- *Mes amis Bruno et David vivent ensemble depuis 5 ans. Bruno est décédé le 5 mars et la messe funéraire a été dite hier, 14 mars 2005. Familles et amis ont préparé des textes à lire lors de la messe. L'attitude du curé a semblé très froide et frileuse envers David. Le père de Bruno a refusé que David lise son propre texte, craignant que l'homosexualité de son fils ne transparaisse. De la même manière, mon propre ami, très proche de Bruno, a été incité à ne pas lire son texte.*

Ces exemples concernent le catholicisme mais nous savons que les « arguments » évoqués sont alimentés par toutes les religions. L'impact des religions sur la représentation de l'homosexualité semble donc toujours aussi grand dans certaines couches de la population.

L'homophobie officielle des religions

Cette homophobie au quotidien, enracinée dans une certaine tradition, est entretenue par les hiérarchies religieuses qui auraient même tendance à durcir leurs positions.

Ainsi, le 7 décembre 2005, les représentants des quatre principales religions françaises (catholicisme, protestantisme, judaïsme et islam) ont été entendus par la mission parlementaire sur la famille². Le refus de l'ouverture du mariage aux homosexuels et de l'homoparentalité est le principal point commun de leurs interventions. Ce front commun illustre encore une fois, si besoin était, l'hostilité traditionnelle des monothéismes à l'égard de l'homosexualité. Ainsi, le grand rabbin Joseph Sitruk a déclaré qu'il était « *farouchement opposé à l'homosexualité* », et qu'il considère comme une « *erreur réductrice d'avoir auprès de soi un être identique à soi* ». La réussite « *hasardeuse* » du couple hétérosexuel « *n'est pas une raison pour renoncer* ». Pour M. Sitruk, l'homosexualité n'est donc guère plus que la conséquence d'une déception vis-à-vis de l'autre sexe, ce qui est tout de même assez simpliste.

Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Vingt-Trois, estime qu'*« un certain nombre de demandes ont pour but la reconnaissance officielle d'un statut particulier [ce qui constituerait] un abus législatif »*. Le même prélat, au cours d'une messe de rentrée destinée aux parlementaires, s'était d'ailleurs élevé contre « *la protection ou la justification des catégories particulières de citoyens*

² L'Assemblée nationale. Rapport de la Mission d'information famille et droit des enfants, 27 janvier 2006

ou de conduites contestables ». Cette pression sur les politiques, qui est allée jusqu'à la menace d'excommunication, est l'un des moyens recommandés par le Vatican pour s'opposer à l'égalité des droits pour les homosexuels.

L'avènement de Benoît XVI n'est pas de nature à apaiser le malaise des homosexuel(le)s vis-à-vis de l'Eglise. En effet, en tant que préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le cardinal Ratzinger avait été à l'origine de nombreux textes de Jean-Paul II condamnant l'homosexualité (voir le rapport 2004) et, dès le début de son pontificat, il a réaffirmé avec force ses convictions dans un ouvrage intitulé *L'Europe de Benoît dans la crise des cultures*³, regrettant : « *On ne pourra bientôt plus affirmer que l'homosexualité comme l'enseigne l'Eglise catholique constitue un désordre objectif dans la structuration de l'existence humaine* », enseignement qui fut pourtant bien exprimé dans la version abrégée du catéchisme⁴ publiée en septembre : les actes homosexuels y sont décrits comme des « *péchés* » mis sur le même plan que le viol ou la prostitution et sont « *l'expression du vice de la luxure* » ; les autorités civiles doivent en « *empêcher la diffusion* » par des « *lois appropriées* ».

Les instructions du pape furent particulièrement suivies en Espagne, où l'Eglise attaqua violemment le gouvernement socialiste qui voulait ouvrir le mariage aux homosexuels : on appela à l'objection de conscience et même à la démission des fonctionnaires, mais le pire fut atteint lorsqu'on compara la loi à une loi nazie⁵.

Le Vatican a beau prétendre qu'il respecte les personnes homosexuelles, dès qu'une avancée législative se produit, la compassion hypocrite fait place à la véhémence et à l'outrance, comme lors du vote de la résolution du Parlement européen contre l'homophobie (cf. annexes). Selon le chef de l'Eglise d'Italie, cette résolution s'en prend « *aux bases de notre civilisation*⁶ »

et, pour le secrétaire de la Conférence des évêques d'Europe, elle démontre « *une aversion [...] pour les valeurs religieuses* » qui « *risque de délégitimer le Parlement européen* » par la « *superficialité* » de sa décision.

C'est dans ce contexte que le Vatican a organisé, fin février 2006, un « séminaire » destiné à étudier tous les moyens permettant d'empêcher l'adoption de lois autorisant les mariages entre personnes du même sexe. Au delà de cette volonté d'ingérence inadmissible dans les affaires intérieures des Etats, cela prouve aussi à quel point l'Eglise catholique sent son influence menacée par la libération des mœurs et l'accès des homosexuels à l'égalité des droits.

La présence des gays dans le clergé est une réalité. Pourtant, on assiste, à l'intérieur même de l'Eglise à un raidissement anti-homosexuel. Une instruction publiée le 29 novembre 2005 recommande de ne pas admettre à la prêtrise les séminaristes soupçonnés d'avoir des « *tendances homosexuelles enracinées* ». Ce document particulièrement méprisant et discriminatoire considère les homosexuels comme des personnes immatures et incapables de maîtriser leurs pulsions sexuelles, contrairement aux hétérosexuels.

Alexandre témoigne :

• *Durant six ans, j'ai été religieux dans une communauté catholique, et le départ de cette communauté vient aussi du fait de mon homosexualité, j'ai voulu jouer la transparence et je pense avoir été sincère. Du jour au lende-*

³ Ratzinger Joseph, *L'Europe de Benoît dans la crise des cultures*, éd. Cantagalli (en italien), Rome, 2005

⁴ *Catéchisme abrégé de l'Eglise catholique*, Paris, édition du Cerf, 2005

⁵ *Déclaration du cardinal Ricard Maria Carles, 26 avril 2005* : « si l'on fait prévaloir l'obéissance à la loi sur l'obéissance à la conscience cela mène à Auschwitz »

⁶ *Déclaration du cardinal Camillo Ruini, 23 janvier 2006*

⁷ *Déclaration de Mgr Aldo Giordano à Radio Vatican, 19 janvier 2006*

main, il fallait que je quitte cette communauté assez rapidement, un homo dans un couvent ça fait un peu désordre... Mais je pense que cette communauté ne m'a pas attendu pour y avoir un homo, quelques années auparavant un novice était parti avec un frère prêtre, Puis, durant mon noviciat, j'ai rencontré deux novices homos qui ont aussi quitté la communauté. Par ailleurs, des années auparavant, un frère s'était suicidé par rapport à son homosexualité et à son renvoi de la communauté...

Cette instruction prend le risque de déclencher une chasse aux sorcières et est incohérente, puisqu'elle ne concerne pas les homosexuels déjà ordonnés, qui apprennent néanmoins qu'ils sont atteints de « *troubles sexuels incompatibles avec le sacerdoce* ». Notons que ce texte a été publié après les scandales concernant des prêtres pédophiles en Amérique du Nord, une réponse pour le moins inadaptée car elle repose sur l'amalgame entre homosexualité et pédophilie.

On n'est guère étonné du ton violent de l'instruction quand on sait qu'elle a été inspirée par Tony Anatrella, « *prêtre psychanalyste* » connu pour ses propos homophobes. Obsédé par l'homosexualité, il y a consacré beaucoup d'ouvrages. Il utilise la psychanalyse à des fins partisans et n'hésite pas à écrire : « *le nazisme, le fascisme et le marxisme sont des idéologies de nature homosexuelle* », ou « *une certaine mauvaise foi traverse la psycho-*

*logie homosexuelle et favorise un état d'esprit de tricherie*⁸ ».

Cependant, les autres confessions ne font pas preuve de plus d'ouverture d'esprit. La mouvance évangélique, qui représente désormais un tiers du protestantisme français, refuse le mariage des homosexuels, dont « *les pratiques sont incompatibles avec la volonté de Dieu* ». Les luthériens et les réformés s'y opposent aussi mais accordent un accueil sans condition aux homosexuels dans leur communauté, alors que les évangéliques leur imposent « *un appel à changer de vie* »⁹.

La religion musulmane n'est pas en reste : elle s'exprime dans les cités ou sur les forums (cf. chapitre Internet) mais est peut être moins visible à cause de l'absence de clergé et d'autorité centralisée. Pourtant, lors de son audition par la mission parlementaire sur la famille, le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a estimé que « *les homosexuels ne sont pas des réprouvés* » et que « *il n'y a pas lieu d'y voir une responsabilité, encore moins une culpabilité et surtout pas une condamnation. C'est ainsi parce que la sexualité n'est pas une norme figée* ».

Il serait sans doute souhaitable que cette prise de position ouverte soit relayée auprès des croyants musulmans, dont certains ne manifestent pas autant de largesse d'esprit à l'égard des homosexuels.

⁸ Anatrella Tony, *Non à la société dépressive*, Paris, Flammarion, 1995 (p.205)

⁹ Communiqué de presse des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes, 2004

Les choses de la vie

Le saint-pire

● par François Reynaert

La croyance est puérile, elle peut soulager : les méchants finissent toujours par être punis par où ils ont péché. Je pense à un méchant d'un genre particulier, le pape ; je pense à un petit événement qu'il nous prépare et dont je m'étrangle qu'il ait, pour l'heure, suscité si peu de commentaires et d'indignation. C'est un texte à venir que « Le Figaro » résumait avec cette beauté française : « *La prière bientôt interdite aux homosexuels.* »

A priori, cela vous semble absurde. Vous pensez qu'« homo » ou « hétéro » tout ce qui était sexe était banni des séminaires. Et pourquoi diable, ajoutez-vous, se mêler de la façon dont le pape veut le régenter ? C'est vrai, il y a déjà tant à dire sur la façon dont il entend régenter la sexualité en général. Songez au

« Catechisme de l'Église catholique. Abrégé », qui vient d'être publié en France, un ouvrage dont on dit que l'ex-cardinal Ratzinger le juge comme son grand œuvre et qui est, de fait, à son image, droit sorti d'une sacristie mégrisée du XIX^e siècle. Il est écrit à l'ancienne, en questions et réponses,

et souvent les réponses sont aussi sottes que les questions. « *Quels sont les principaux péchés contre la chasteté ?* », demande la 492. L'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, le viol, les actes homosexuels, toutes choses qui sont « l'expression du sexe et de la Amour ». Tout ça sans hiérarchie, dans la même phrase. Plus loin (502), dans une même condamnation, ces scandales équivalents : le divorce, l'union libre et l'inceste. Pour tous les cardinaux auteurs de cette bêtise, entre un homme ou une femme qui se donne de la joie et un violeur, il n'y a pas de différence, entre un père qui couche avec sa fille et un autre qui ne s'entend plus avec sa femme non plus, c'est bêcher pour tout le monde. On est heureux que ces saints hommes affirment avoir renoncé à toute concupiscence, on ne serait pas rassurés de connaître la vie intime de gens qui ont pareille bouillie dans la tête.

Seulement Mgr Ratzinger, qu'on pourrait désormais appeler le saint-pire, s'appelle donc à aller plus loin : comme hier les marchands du Temple, il entend chasser les homosexuels des séminaires. Tout le monde aura compris les arrière-pensées qui transpa-

raissent dans cette décision. « Le Figaro » les rappelait comme si ce raisonnement était le plus évident du monde : il s'agit de « mettre fin aux abusuels sexual et au désordre du clergé ». Il convient, en ces terrains boueux, d'être simple et droit. La pédophilie, c'est une évidence, est une pratique interdite et inexcusable. C'est une autre évidence, bon nombre des affaires de ce type qui ont échaoussé l'Église universelle mettaient en lumière l'attitude coupable de prêtres pour de jeunes garçons. Et quel rapport avec l'homosexualité ? D'autres procès récents ont montré le rôle terrible de certains mètres dans le viol de leurs propres enfants : cela doit-il nous conduire à mettre en cause la maternité ? Les curés qui violent des garçonnets, c'est abominable. Le serait-ce moins s'il

s'agissait de fillettes ?

Bien sûr, il ne faut pas minimiser le lien entre ces tristes affaires et le fait qu'elles touchent des prêtres. Cela aurait pu avoir au moins un aspect positif : contraindre enfin l'Église à poser des questions sur les sottises qu'elle raconte depuis

deux mille ans sur la sexualité, sur son enseignement de la haine du corps, ses fantasmes de pureté, qui font des ravages sur les esprits faibles. Chez M. XVI, ça a juste servi à ressusciter la chasse aux sorcières. Et il la lance avec des méthodes qui répugnent. Aux États-Unis, des inspecteurs sont déjà envoyés dans les écoles de prêtres pour « débarrasser les Américains ». Pas seulement les actes homosexuels. Non, même les « tendances ». Comment les fait-on avouer ? Au fer rouge ? Aux tenailles ? Et les pauvres victimes, tous ces jeunes types qui ont la nature qu'ils ont et qui pensent naïvement qu'elle ne les empêcherait en rien d'accomplir leur rêve, un rêve digne et beau en soi : devenir de bons prêtres ? Est-ce qu'ils vont enfin comprendre qu'il n'y a rien à attendre, sinon de la haine, d'une telle institution ? Et les séminaristes non homos dont le cœur est juste : auront-ils le courage de rompre avec un système capable de telles méthodes ? Au moins, ça réglerait les problèmes du clergé et la crise des vocations. A ce train, dans dix ans, à part un pape et trois vieillards intégristes, les églises seront vides. Elles l'auront bien cherché. ■ F.R.

francois.reynaert@soisvelabs.com



L'homophobie religieuse semble donc avoir encore de beaux jours devant elle : il n'y a guère d'avancées au niveau des responsables des Eglises, comme le prouvent les premières décisions de Benoît XVI. L'individu homosexuel est plus ou moins accepté, à condition de taire une part de son identité, de renoncer à sa vie sexuelle et à ses revendications d'égalité sociale. Cependant, à côté de l'homophobie institutionnelle des religions, il faut noter qu'il existe de nombreux religieux et croyants, qui font preuve de plus d'ouverture et de réalisme.

On peut citer l'abbé Pierre dans son dernier ouvrage, ou encore ces 19 prêtres catholiques québécois qui ont dénoncé le 26 février la position de l'Eglise sur l'homosexualité, et appellent au « *dialogue* » afin que les « *chrétiens se mettent à l'écoute de l'expérience de vie de leurs frères et sœurs homosexuels* »¹¹. C'est pour nous une illustration forte qu'il existe une autre façon de vivre sa religion, permettant de concilier sa foi et l'homosexualité.

10 AFP, 27 février 2006

COMMUNIQUÉ DU 23 FÉVRIER 2006

L'Église catholique toujours homophobe !

Le Vatican a organisé un séminaire international à l'Institut Jean-Paul II pour la famille de l'université Vaticane du Latran, afin d'étudier les moyens de bloquer la légalisation des unions hors mariage. SOS homophobie dénonce l'homophobie une nouvelle fois affichée par le Vatican et son dirigeant Benoît XVI.

L'Église catholique condamne les unions homosexuelles que le pape Benoît XVI a qualifiées de « *grave erreur* » et condamne le mouvement gay qui aurait pour objectif « *de détruire une certaine conception de la famille* ».

Au travers de ce séminaire qui a pour but d'exercer des pressions politiques, l'Église prétend imposer au reste de la société sa vision de la famille, alors même qu'il s'agit d'une religion fondée sur la répression de la sexualité et dont les responsables doivent renoncer à la vie de famille.

Le mariage ou les unions homosexuelles peuvent au contraire être des moyens de favoriser la stabilité et la sécurité de nouvelles formes de familles, et notamment la situation des enfants nés au sein de familles homoparentales.

L'Eglise catholique, qui affirme délivrer un message d'amour et de respect, stigmatise au contraire certaines catégories de population pour les livrer à la vindicte populaire.

SOS homophobie dénonce l'homophobie une nouvelle fois affichée par le Vatican, totalement dépassé par les évolutions sociales et recroquevillé sur une vision archaïque et obscurantiste de la société.

Santé-Médecine

Don du sang : pourquoi une telle exclusion ?

Le milieu médical n'est pas - et loin s'en faut - la catégorie professionnelle dans laquelle l'homophobie s'exprime de la façon la plus affirmée, comme en témoigne la très forte diminution des témoignages relatant des comportements ouvertement homophobes de médecins dans le cadre de la relation patient-médecin. Un type de pratique fait toutefois régulièrement l'objet d'interpellations de l'association de la part de gays et lesbiennes s'estimant victimes de pratiques discriminatoires : le maintien de l'exclusion du don du sang de gays au seul motif de leur orientation sexuelle. Les textes n'excluent pas les lesbiennes du don du sang, même si en pratique elles le sont quelquefois.

Scénario d'une éviction

Les témoignages de cette exclusion rapportent tous le même scénario. Alors qu'un donneur potentiel se rend dans un centre de collecte de sang, un entretien préalable avec un membre du personnel soignant est préalablement réalisé pour évaluer la conformité de ce don potentiel avec un certain nombre de critères d'éligibilité. Ce questionnaire (portant sur l'état de santé du donneur, son histoire médicale) vise à établir que le don du sang ne présente pas de danger particulier : danger pour la personne elle-même en fonction de sa constitution, danger pour les receveurs en cas de

risques de contamination du sang par des éléments pathogènes.

Au cours de l'entretien, les donneurs potentiels sont interrogés sur leurs pratiques sexuelles et leurs partenaires dans la période récente. Ces questions ont pour objet d'évaluer leur probabilité d'avoir été contaminés par une maladie sexuellement transmissible dans cette période, qui ferait d'eux des porteurs potentiels : il existe en effet une fenêtre de séroconversion qui correspond à la période durant laquelle un virus comme le VIH est présent dans le sang de l'individu sans qu'il y soit détectable. Le fait d'avoir eu des rapports sexuels présentant potentiellement un risque de contamination dans cette période (avoir eu des rapports sexuels avec un ou plusieurs partenaires occasionnels par exemple) a pour conséquence d'éliminer ces donneurs potentiels.

Au cours de l'entretien, les donneurs sont également interrogés sur leur orientation sexuelle et le fait d'avoir eu ou non des partenaires sexuels du même sexe qu'eux dans leur vie. Toute déclaration positive entraîne alors un refus de collecter le sang des individus. Cette éviction porte cette fois sur la notion de groupe à risque : il s'agit d'éliminer du don les individus appartenant à des communautés où la prévalence virale est la plus forte. Les témoignages des homosexuels masculins ainsi écartés

traduisent une vive indignation face à cette exclusion et la brutalité avec laquelle ils sont le plus souvent informés de cette fin de non-recevoir. Indignation d'autant plus forte que les établissements de collecte multiplient les appels au don, qu'ils tirent régulièrement l'alarme quant aux risques de pénurie d'échantillons sanguins disponibles pour les transfusions, et qu'en participant aux campagnes de collecte de sang, les appelants avaient le sentiment de faire un geste citoyen qui leur a été refusé au motif de leur orientation sexuelle.

Saisi de cette question, le Comité consultatif national d'éthique, dans une note singulièrement ambivalente du 24 janvier 2002, refusait de prendre une position explicite, déclarant tout à la fois que « *s'il n'appartient pas à un groupe plutôt qu'à un autre de revendiquer le don du sang comme un droit, il n'appartient pas non plus à un établissement de transfusion de porter a priori un jugement qui peut être considéré comme stigmatisant* ».

Groupes à risque ou pratiques à risque ?

Cette éviction peut pourtant être jugée comme discriminatoire car elle se fonde bien sur des préjugés homophobes inacceptables. La notion de population à risque est en effet largement erronée, elle se fonde sur une stigmatisation de l'homosexualité qui en elle-même constituerait un motif d'exclusion. Il est par ailleurs difficilement compréhensible que des pratiques homosexuelles au cours d'une vie entraîne une éviction définitive, lorsque d'autres pratiques à risque n'entraînent qu'une exclusion temporaire : de telles pratiques ne peuvent pas se justifier en se cachant derrière l'existence d'une fenêtre de contamination.

Or, pour rendre compte de la réalité des vecteurs de contamination, on pourrait tout à fait substi-

tuer à la notion de groupe à risque celle de pratique à risque, sans connotation d'orientation sexuelle : il existe certainement des pratiques qui constituent un facteur d'incertitude accru quant à des contaminations potentielles mais elles sont absolument indépendantes du choix des partenaires sexuels. Aucune pratique sexuelle n'est en soi plus contaminante parce qu'elle est pratiquée par un couple hétérosexuel ou homosexuel et l'homosexualité n'est en rien un facteur d'aggravation.

Par ailleurs, l'accès au don ne repose que sur la confiance dans la sincérité des affirmations données par les volontaires eux-mêmes. Continuer à refuser le sang de donneurs homosexuels masculins, alors que ceux-ci affirment être en couples stables et fidèles à leur partenaire n'est ainsi que le produit d'un préjugé discriminatoire qui ne donne pas la même valeur à la parole d'un homosexuel qu'à celle d'un hétérosexuel.

Cette pratique est également stigmatisante puisqu'elle présente l'homosexualité comme pratique irresponsable et dangereuse et refuse d'envisager la réalité et la pluralité des sexualités, hétérosexuelles comme homosexuelles.

On peut parfaitement admettre que des conduites à risques majorent effectivement la possibilité d'une contamination et qu'on considère, sans pour autant émettre d'autres formes de jugement sur ces conduites, qu'elles constituent en elles-mêmes un motif de suspicion quant aux prélèvements sanguins, mais cela est tout aussi vrai pour les hétérosexuels que pour les homosexuels. L'enquête réalisée en préalable au don devrait avoir pour fonction d'évaluer les risques individuels en fonction des pratiques plutôt qu'en discriminant d'emblée des groupes de population.

Cette stigmatisation des homosexuels exclus au motif de leur appartenance à un prétendu groupe à risque est dangereuse, dans la mesure où elle entérine l'opinion trop répandue selon laquelle le VIH et plus généralement les maladies sexuellement transmissibles seraient cantonnées à un bassin de contamination homosexuel¹. Les acteurs de la prévention n'ont cessé de répéter à quel point s'obstiner à véhiculer ce genre d'idées était contre-productif, qu'une prévention efficace en la matière ne pouvait réussir que si elle était menée conjointement à une lutte

contre les discriminations fondées sur la sexualité, les contaminations touchant principalement des individus qui ne se sentent pas concernés par la maladie et n'éprouvent donc pas le besoin de se protéger. Dans le contexte épidémiologique actuel, qui a vu une reprise inquiétante du nombre de contaminations aussi bien chez les hétérosexuels que les homosexuels, du fait d'un relâchement des comportements et des politiques de prévention, on ne peut que s'étonner que la communauté médicale elle-même reproduise la stigmatisation de groupes à risques en institutionnalisant leur discrimination.

SOS homophobie en campagne : les promesses de don de sang.

SOS homophobie se mobilise contre cette pratique discriminatoire et demande à l'Etablissement français du sang (EFS) et aux pouvoirs publics que les homosexuels masculins puissent donner leur sang, c'est à dire :

- que cette mesure soit abolie et la notion de groupe à risque remplacée par celle de comportement à risque,
- que les comportements sexuels jugés à risques soient jugés sur les mêmes critères pour les homosexuels et les hétérosexuels et non sur la simple base de l'orientation sexuelle déclarée.

A travers cette action, nous souhaitons informer la population de l'existence de cette discrimination et provoquer un débat public sur l'égalité de traitement.

SOS homophobie lance donc un appel national :

- à tous les homosexuels masculins séronégatifs souhaitant donner leur sang et déclarant sur l'honneur ne pas avoir eu de conduites à risques lors de leurs rapports sexuels à remplir une promesse de don du sang² (voir ci-dessous)

- à celles et ceux qui soutiennent cette action à remplir un engagement receveur, affirmant qu'ils/elles s'insurgent contre l'exclusion systématique des homosexuel(le)s du don du sang, et déclarant, si cette mesure était abolie, ne pas craindre d'être transfusés.

A l'issue de cette campagne, le nombre total de promesses de dons et les engagements receveurs collectés seront remis symboliquement à l'EFS par SOS homophobie en compagnie des associations partenaires. Retrouvez l'ensemble des informations sur <http://sos-homophobie.org/dondusangcitoyen>.

¹ 56 % des nouveaux diagnostics d'infection VIH en 2003-2004 concernent des personnes contaminées par rapports hétérosexuels, et 22% par rapports homosexuels. Source INVS, BEH du 29 novembre 2005.

² SOS homophobie s'engage à garantir la confidentialité des données communiquées



Campagne de promesses de dons du sang Les homosexuels sont des citoyens responsables

Suite à une circulaire de 1983, les homosexuels masculins, mais aussi parfois des lesbiennes, sont exclu(e)s systématiquement du don du sang, du seul fait de leur orientation sexuelle. Au nom du "principe de précaution" cette discrimination s'applique qu'ils aient eu ou non des "conduites à risque". Nous avons enquêté sur la pertinence de cette exclusion et se doit de conclure qu'elle ne repose, aujourd'hui, sur aucun argument scientifique. On constate en effet une différence de traitement entre un hétérosexuel ayant une conduite à risque (exclusion temporaire) et un homosexuel (exclusion définitive du seul fait de son orientation sexuelle).

Donner son sang est un acte citoyen qui engage la responsabilité de chacun. Écarter systématiquement les homosexuels revient à considérer qu'ils seraient moins citoyens et moins responsables que les hétérosexuels.

Nous pensons donc que ce principe de précaution doit être remis en cause dans son application abusive et discriminante.

Nous demandons à ce que la condition de "groupe à risque" soit remplacée par la condition de "conduite à risque".

Pour sensibiliser l'ensemble de l'opinion publique nous mettons en place une campagne :

- ▲ de DON DE SANG CITOYEN. Si vous êtes homosexuel, séronégatif, nous vous invitons à remplir une promesse de don de sang.
- ▲ d'ENGAGEMENT RECEVEUR (EUSE). Qui que vous soyez, si vous souhaitez soutenir cette action, nous vous invitons à remplir cet engagement.

A la clôture de l'opération, le nombre total de promesses de dons et ces "engagements receveurs(euses)" sera remis solennellement à la direction de l'Établissement Français du Sang. Charge à eux de les accepter et ainsi sauver des vies ou de les refuser.

Merci de votre confiance.

Avertissement : Les promesses de don collectées seront transmises à SOS homophobie qui gère l'opération. SOS homophobie s'engage à garantir la confidentialité des données communiquées. Les informations transmises à l'Établissement Français du Sang seront anonymes : seul votre prénom et votre code postal seront communiqués. Nous faisons confiance à votre responsabilité citoyenne pour aller donner votre sang et respecter cet engagement, si l'Établissement Français du Sang change de position.

SOS homophobie - c/o CGL - BP 255 - 75524 Paris cedex 11/ Tél. : 0 810 108 135 - Mail : sos@sos-homophobie.org / Site : www.sos-homophobie.org

DON DU SANG CITOYEN

Nom : Prénom : E mail :

Adresse :

Je suis un homme homosexuel, séronégatif et je n'ai eu aucun rapport sexuel à risque (rapport sexuel non protégé avec au moins un partenaire dont vous ignorez la sérologie) depuis mon dernier test HIV.

Je suis prêt à donner mon sang si l'EFS change ses positions sur le don du sang des homosexuels.

Fait à : Le : Signature

ENGAGEMENT RECEVEUR (EUSE)

Nom : Prénom : E mail :

Adresse :

Je m'insurge contre l'exclusion systématique des homosexuel(le)s du don du sang et je déclare, si cette mesure était abolie, ne pas craindre d'être transfusé.

Fait à : Le : Signature

Le succès de cette opération est intrinsèquement lié au nombre de promesses de dons. Parlez en autour de vous, photocopiez ce tract et faites le nous parvenir. Vous pouvez aussi signer une promesse de don ou un engagement receveur sur le site :

<http://sos-homophobie.org/dondusangcitoyen>

Le milieu sportif toujours allergique aux homosexuel(le)s

Les manifestations d'homophobie dans le milieu sportif ont fait l'objet de six témoignages en 2005. Nous avons cependant souhaité aborder à part entière ce thème pour plusieurs raisons. D'une part, les témoignages parvenus sont parlants et reflètent des situations très difficiles pour certains. D'autre part, 2005 a été une année riche en événements où sport et homosexualité ont été abordés simultanément, parfois de façon négative, preuve que la réticence de certains face aux sportifs homosexuels et le rejet des homosexuel(le)s dans le sport sont encore vivaces. Au contraire, ils ont également été évoqués de façon positive et l'on a pu voir que certains n'hésitent pas à s'engager ouvertement pour lutter contre toute forme d'homophobie dans le sport.

Des homosexuel(le)s victimes de discriminations dans le milieu sportif

• *Claire a 15 ans et a parlé de son homosexualité à ses parents et à son frère. Tout se passe bien dans sa famille. Elle pratique du football dans un club. Elle décide alors de dire son homosexualité à sa meilleure amie. Après une dispute, cette dernière révèle aux coéquipières sportives l'homosexualité de Claire. Certaines filles de l'équipe n'ont pas apprécié et ont commencé à proférer des menaces à l'encontre*

de Claire. Elles l'ont attendue à la sortie de chaque entraînement pour essayer de la frapper. Quelques temps après, Claire décide d'arrêter le foot. Elle demeure fortement choquée.

- *Thierry pratique le rugby dans un club : « Je me suis fait choper dans les vestiaires par les gars du club. Ils savent que je suis homo et m'ont bloqué. Ils m'ont forcé à faire des choses ».*

Ces témoignages nous révèlent qu'il peut être toujours aussi difficile pour un(e) homosexuel(le) de s'assumer dans un club. Soit il/elle fait l'objet de violences ou d'insultes, soit il/elle est obligé(e) de cacher sa véritable identité en permanence pour pouvoir être tranquille. Il/elle doit alors poursuivre son activité sportive tout en participant aux blagues et aux remarques homophobes pour faire bonne figure auprès de ses coéquipiers.

Le sport dans son ensemble conserve, au sein de la société, une image « virile ». Le milieu sportif est plutôt macho chez les hommes, et les femmes pratiquant un sport sont plus souvent associées à une image non féminine. Il est intéressant de constater qu'au contraire, une toute autre image est attribuée aux sports faisant appel à des qualités artistiques. Souvent les hommes pratiquant ces sports (en particulier durant l'adolescence) sont raillés parce que considérés trop féminins. En tout cas, la particularité du sport fait que le

cadre viril dans son ensemble se révèle alors très dur pour ceux ayant du mal à se glisser parfaitement dans ce moule « *viril* » et « *macho* ». Cela explique aussi pourquoi les homosexuel(le)s sont autant mis à l'écart et moqués dans ce milieu, de crainte qu'ils ne viennent perturber l'ordre établi. Aux yeux de trop de monde, les homosexuels hommes n'auraient de place que dans les sports « *féminins* ».

Ce ne sont pas les réactions de certains sportifs ou responsables sportifs qui peuvent améliorer la situation. Ainsi, une ancienne joueuse de rugby féminin tient les propos suivants dans une interview dans un journal régional (*Var Matin* – 8 mars 2005) : « *il existe un vrai problème d'homosexualité qui colle aux sports collectifs féminins et plus sensiblement encore au rugby. Il y a aussi le manque de féminité de certaines. C'est pourquoi j'insiste auprès des filles pour qu'elles soignent leur image et leur tenue en dehors du terrain* ». On imagine sans peine les conséquences de tels propos sur des lesbiennes pratiquant ou désirant pratiquer du rugby ou tout autre sport collectif. . .

De plus, le climat homophobe peut être entretenu par les supporters. Ainsi, la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a dénoncé dans une enquête en juin 2005 le racisme et l'homophobie dans les stades. Le football est le sport le plus concerné : près de 70 actes racistes, antisémites ou homophobes ont été observés durant douze mois dans le football professionnel. Les incidents peuvent prendre des formes très variées : insultes, banderoles, ratonnades. . .

Cette situation encore majoritairement hostile aux homosexuel(le)s peut expliquer notamment pourquoi, hormis Amélie Mauresmo, aucun sportif français de haut niveau n'est ouvertement homosexuel, et en particulier dans les sports collectifs (football, rugby).

De même, on peut parfaitement comprendre les raisons qui poussent de nombreux sportifs homo-

sexuels ayant vécu des discriminations et des rejets dans les clubs sportifs traditionnels à quitter ces structures pour se réunir dans des clubs gays et lesbiens (et leur nombre est important), afin de pouvoir pratiquer le sport qu'ils aiment en toute liberté sans avoir à cacher leur identité ou à se justifier.

2005, année olympique pour les homosexuels ?

En juillet 2005, après une lutte de longue haleine contre Londres, Madrid, Moscou et New York, Paris voyait le rêve d'organiser les Jeux Olympiques s'envoler au profit de sa rivale anglaise. Que n'a-t-on pas alors entendu à l'encontre du maire de Paris, responsable de cet échec aux yeux de quelques-uns ? Certains se sont alors défoulés sur des forums de discussion sur Internet. On a alors relevé des calomnies et des insultes adressées au maire de Paris, agrémentées d'une bonne dose d'homophobie.

De même, cette année voyait se disputer l'organisation des Gay Games 2010. Paris était en lice mais échoua aussi au pied du podium face à Cologne. Cette candidature a parfois déclenché une antipathie forte au sein de la classe politique qui avait pourtant, dans son ensemble, soutenu la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Ainsi, Bernard Debré, député UMP de Paris, ancien ministre, dans une tribune publiée dans le *Figaro* du 15 septembre 2005 (« *Non aux Gay Games !* »), s'oppose vivement à la candidature de Paris qu'il qualifie de « *dérive invraisemblable* ». Ces jeux seraient « *une absurdité sans nom et une injure faite au sport* ». Il estime qu'ils sont « *la traduction effarante d'un communautarisme dangereux voulu par certains par provocation* », alors qu'ils sont ouverts à tous. Il appelle le maire de Paris à ne pas soutenir cette initiative au nom de la tolérance, et écrit que « *chacun voit la bêtise et les graves dangers de ces jeux* ». Rappelons que l'objectif de ces jeux est de donner une visibilité aux sportifs

homos et de permettre aux sportifs amateurs, quels que soient leur orientation sexuelle et leur niveau, de concourir.

De même, on a pu noter sur des forums de discussion Internet des messages du type : « *Pas de JO pour les pédés!* », et où les homosexuels étaient injuriés et notamment traités de « *tapettes* ». Les homosexuel(le)s n'auraient-ils pas le droit de se réunir pour pratiquer du sport ? Derrière la critique du communautarisme pointe en fait une homophobie et le refus de la visibilité des homosexuel(le)s dans le milieu sportif.

Philippe Liotard, sociologue, analyse ainsi ces différentes réactions dans son blog¹ : « *les Gay Games fournissent le support aux propos homophobes car ils focalisent les positions entre un « nous » dominant (le « nous » hétérosexuel) qui se définit en opposition à « eux » (les homosexuel(le)s). [...] L'homophobie apparaît parce qu'il y a une menace perçue contre l'ordre des choses, l'ordre social et politique.* »

Il explique qu'il est révélateur de constater que la candidature de Paris aux Jeux Olympiques allait de soi (c'était une bonne chose pour Paris et la France d'organiser les JO), alors qu'un autre événement à la fois similaire et distinct paraît spontanément condamnable pour certains (oui aux JO, non aux Gay Games).

Quant à la justification d'un tel événement, Philippe Liotard explique : « *si les Gay Games ont été créés, c'est parce que des personnes ont vécu des discriminations en raison de leur orientation sexuelle* ». Ces jeux assurent ainsi une fonction de revendication vis-à-vis des instances sportives. Mais pour les participants, il s'agit plus simplement de pratiquer du sport sans avoir à cacher son homosexualité par peur des représailles, des moqueries voire des insultes. « *Les Gay Games ont été créés car les propos de Bernard Debré ont été tenus par d'autres.* »

La réaction du député UMP atteste ainsi d'une crainte et d'une méconnaissance. Il ne se demanderait pas si « *un certificat prouvant son orien-*

tation sexuelle » est nécessaire s'il savait que tout le monde peut participer aux Gay Games. En effet, ils privilégient la participation selon le désir de chacun. Là où le sport traditionnel organise le cloisonnement des pratiquants par niveau, âge, sexe, les Gay Games rendent possible le fait de pouvoir jouer ensemble. Philippe Liotard précise qu'« *il ne s'agit pas d'un ghetto où l'exclusion est recherchée* ».

Parlant de « *communautarisme dangereux* », de « *ségrégation intolérable* », de « *stigmatisation* », de « *repli sur soi* », de « *graves dangers de ces jeux homosexuels* », Bernard Debré entretient également la peur au lieu de se demander ce qui peut pousser une communauté à se rassembler.

Des progrès dans la lutte contre l'homophobie dans le sport

Comme l'a montré l'enquête de la Licra et les faits relevés dans le *Rapport annuel 2005*, le football est particulièrement touché par toutes les formes de discriminations dont l'homophobie. En janvier 2005, le PSG a rencontré l'Inter-LGBT², la Mairie de Paris et le Paris Foot Gay³ (PFG) avec l'objectif de discuter des suites à donner aux dérapages homophobes constatés en 2004 dans les stades. Le PSG s'est engagé à mieux intégrer la lutte contre l'homophobie dans sa politique de lutte contre toutes les discriminations. Ainsi, en mars 2005, a été présenté un programme de lutte contre toutes les discriminations baptisé « *Le PSG pour la sport attitude* », avec un volet sur l'homophobie. Un clip vidéo où l'on peut apercevoir (très rapidement, il ne faut pas le manquer !) un couple homosexuel sera diffusé lors de rencontres dans les lycées. Le Paris Foot Gay, la Licra, le PSG, l'Inter-LGBT se félicitent de cette démarche et misent beaucoup sur la sensibilisation dans les lycées. A suivre !

¹ 17 septembre 2005

² Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

³ Club de football mixte composé de gays et d'hétérosexuels.

De même, un match de football amical entre le Paris Foot Gay et des anciens du PSG a été organisé en octobre 2005 lors du lever de rideau d'un match de ligue 1 (PSG/Nancy). L'objectif était de dénoncer l'homophobie dans le milieu du football. Notons qu'à cette occasion le Paris Foot Gay a battu la sélection du PSG (2-1), preuve s'il en fallait que les homosexuel(le)s dans le sport peuvent être performants et ne sont pas forcément fâchés avec les résultats sportifs, comme peuvent le laisser parfois supposer certains stéréotypes.

La Fédération française de football s'est engagée dans une démarche analogue. Elle souhaite que la saison de foot 2005-2006 soit marquée par une mobilisation contre la violence, les incivilités, le non-respect des règles, la tricherie, les contestations des instances et de l'arbitrage, le racisme et l'homophobie. La Fédération a adopté un texte accordant à son Conseil national d'éthique des pouvoirs disciplinaires. Cela sera-t-il suivi d'effets dans le milieu du foot ?

Le Paris Foot Gay a également entrepris une opération pour une grande visibilité. Ainsi, le milieu de terrain de l'équipe de France et du PSG, Vikash Dhorasoo, a choisi d'être le parrain du Paris Foot Gay. Ce geste fort après le match amical entre le PFG et une sélection du PSG tend à démontrer la prise de conscience de quelques trop rares sportifs professionnels face aux problèmes d'homophobie dans le sport. Soulignons le courage de Vikash Dhorasoo, pour qui soutenir un club de foot gay est naturel : pour lui, « combattre les discriminations est une évidence ». Il est conscient des insultes homophobes courantes entendues dans les stades et constate, dans une interview accordée au journal *Têtu* (janvier 2006), que l'homosexualité est taboue dans le football. « C'est un milieu macho, où il faut être viril, où il faut être de « vrais mecs ». Or, pour beaucoup, être homosexuel, ce n'est pas être

viril, ce n'est pas être un vrai mec. Il faut faire évoluer les mentalités, faire comprendre que l'homosexualité n'est pas incompatible avec le foot, la virilité ou le fait de pratiquer un sport de contact ». Lorsque le journaliste lui demande ce qu'il pense d'une déclaration comme celle du sélectionneur espagnol estimant qu'un homosexuel « n'a pas à jouer dans une équipe professionnelle car il poserait un problème », Vikash Dhorasoo trouve cette position « inadmissible » et pense que cela devrait « être sanctionné autant qu'un propos raciste, autant qu'un entraîneur ou qu'un joueur qui dit « sale noir » ou « sale arabe » à un autre joueur. C'est une insulte ». Il a cependant dû faire face à des réactions négatives et des personnes trouvent étrange son engagement. Enfin, le joueur de football professionnel croit « qu'il faut faire de la prévention et de la formation dans les écoles, chez les jeunes, pour leur faire comprendre que l'on peut être homosexuel et pas anormal. Être homosexuel, ce n'est ni bien ni mal, c'est être ce que l'on est, c'est tout ». Nous souhaitons que cette position courageuse soit plus largement partagée et répandue dans le milieu sportif.

Le tennis a aussi fait parler de lui en 2005. La fédération française de tennis a affilié l'association LGBT⁴ Double jeu. Le club LGBT suit la démarche que d'autres associations sportives LGBT ont déjà initiée dans d'autres disciplines (Contrepied pour le basket-ball, Paris Aquatique pour la natation...). Cette affiliation dans des structures officielles sportives françaises marque un progrès pour la visibilité homosexuelle et l'acceptation dans un milieu souvent machiste et homophobe.

Dans la même optique de visibilité, notons le tournoi organisé à Montpellier en mai 2005 par les Valents, club de rugby gay montpelliérain, et réunissant des clubs de toute l'Europe. Ce fut l'occasion pour la presse de relayer

⁴ Lesbienne, gay, bi et trans

ce tournoi et de traiter d'homosexualité et d'homophobie dans le sport.

De même, l'association portant l'organisation des Gay Games 2010, « *Paris Games 2010* », a obtenu le soutien de plusieurs fédérations sportives : athlétisme, natation, sports de glace, baseball, softball. Ce soutien est un acte important afin d'associer les instances sportives traditionnelles à la lutte contre l'homophobie.

Toutes les démarches de sensibilisation (notamment entreprises dans le football) et d'une plus grande visibilité des associations sportives LGBT ne doivent pas masquer encore la difficulté pour de nombreux homosexuels de pratiquer leur sport favori dans des clubs sportifs traditionnels pouvant être macho et homophobes. On ne peut que comprendre la démarche de création de clubs sportifs et de tournois LGBT pour pouvoir pratiquer en toute liberté son sport favori, et pour faire œuvre de visibilité des homosexuels dans le sport. On regrettera que certains

Des structures publiques ont également soutenu cette candidature : la ville de Paris et le ministère du Tourisme. Roselyne Bachelot, députée européenne UMP, a aussi apporté son soutien. Elle écrit : « *un évènement tel que celui-ci est de nature à faire évoluer les mentalités* », et elle se réjouit de « *la volonté de mettre les valeurs du sport au service d'une réelle reconnaissance des personnes homosexuelles.* »

condamnent encore violemment ces démarches derrière la notion de communautarisme. Mais n'est-ce pas à cause de discriminations dans le milieu sportif que ces clubs se créent et n'est-ce pas le rôle de la société de faire cesser toute forme de discriminations ?

Il semble qu'en 2005 une prise de conscience ait eu lieu chez certains, mais cela ne suffira pas sans doute à faire cesser toute forme d'homophobie dans le milieu sportif. Nous soutenons toutes les initiatives visant à prévenir et à mettre un terme à ces actes et pratiques totalement contraires à l'esprit du sport.

COMMUNIQUÉ DU 04 MAI 2005

Lettre ouverte du Paris Foot Gay et de SOS homophobie à David Ginola

*M. David Ginola
C/O Chantal Stanley
74 Messala Avenue
West Hampstead
London NW 84 LE
ROYAUME-UNI*

Paris, le 4 mai 2005

Lettre ouverte à David Ginola

Monsieur,

Nos associations luttent contre l'homophobie : le Paris Foot Gay est un club de football de sportifs gays et gay friendly dont un des principaux objectifs est de combattre les

préjugés homophobes qui subsistent dans le milieu sportif ; SOS homophobie soutient les victimes d'actes et de propos homophobes et combat l'homophobie en la dénonçant et en effectuant des actions de prévention.

Dernièrement vous avez, au cours d'une émission de télévision, tenu des propos qui nous ont quelque peu surpris et même particulièrement choqués. En effet, vous avez affirmé n'avoir jamais, au cours de votre carrière sportive, rencontré de footballeur homosexuel. L'acteur Clovis Cornillac, qui participait à cette même émission, s'était étonné de votre apparente certitude. Vous avez alors justifié votre affirmation par le fait qu'aucun joueur ne "ressemblait de près ou de loin avec des manières de quelqu'un du côté obscur de la force". Enfin vous avez particulièrement insisté sur le fait qu'un homosexuel ne pourrait dissimuler ses préférences sexuelles quand il se trouve dans un vestiaire ou sous une douche en compagnie d'autres joueurs.

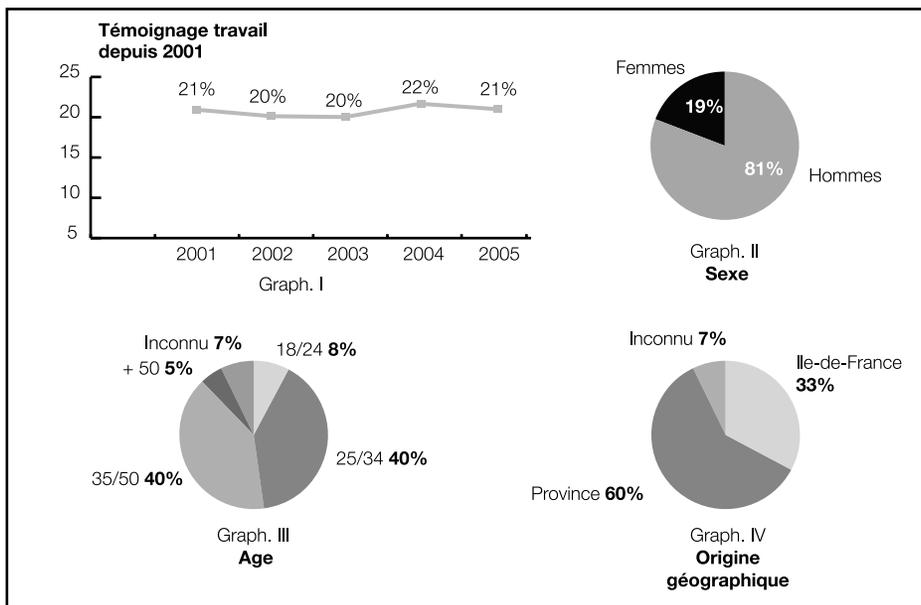
Nous-nous étonnons de votre apparente certitude sur ce sujet. Nos associations, avec la Fédération sportive gay et lesbienne, ont réalisé dernièrement une enquête auprès de sportifs homosexuels. Il y apparaît que bon nombre d'homosexuels femmes et hommes sont contraints à pratiquer leur sport dans des clubs spécifiquement gays et lesbiens ou à taire leur orientation sexuelle de peur d'être rejetés par leurs équipiers, partenaires ou supporters. Ce sentiment de rejet est indéniablement alimenté par des propos et des idées reçues tels que ceux que vous véhiculez.

Oui on peut être homosexuel et faire du sport, même à haut niveau. Sortons des sentiers battus et des idées courtes. Acceptons les autres tels qu'ils sont, et enrichissons nous de leurs différences. Le Paris Saint Germain s'est récemment engagé à combattre les discriminations et les attitudes de rejet de certains supporters. Nous vous engageons à faire de même. Les joueurs du Paris Foot Gay seraient d'ailleurs heureux de vous rencontrer sur un stade pour vous permettre de vous engager pour le sport sans préjugés.

Nous restons à votre disposition et vous adressons, Monsieur Ginola, nos salutations sportives.

Travail – Données chiffrées

- 226 témoignages relatifs au milieu professionnel, soit 21% du total des témoignages reçus en 2005



Analyse

- Proportion stable par rapport aux années précédentes .
- Sexe : majorité d'hommes (81%) comme en 2005, mais part grandissante d'appel de lesbiennes (19% cette année contre 15% l'année dernière)
- Age : 25-50 ans, tranche d'âge la plus représentée avec 80% des témoignages de façon logique dans cette thématique
- Origine géographique : majorité des témoignages de province (60%)

Travail

Discriminations persistantes et abus de pouvoir.

L'homophobie au travail demeure comme les années précédentes l'un des motifs principaux d'interpellation de l'association, puisqu'elle est évoquée dans 21% des appels ou des courriers reçus. Comme chaque année, les témoignages concernant l'homophobie en milieu professionnel n'épargnent aucun secteur : services publics comme secteur privé, entreprises de distribution, restauration et hôtellerie, services de police et de gendarmerie, éducation, milieu médical... La situation reste préoccupante pour bon nombre de gays et lesbiennes dont le quotidien est rendu impossible par les attitudes discriminatoires de leur hiérarchie et de leurs collègues.

Insultes et harcèlement

Au regard des témoignages reçus par l'association, les insultes sont la manifestation la plus fréquente d'homophobie en milieu professionnel. L'homosexualité d'un(e) collègue reste un motif fréquent de réflexions malveillantes parfois plus ou moins déguisées : « *petits mots* » placés ici et là, allusions et phrases insidieuses, mais aussi moqueries ouvertes ou propos injurieux. Tout ceci sans que la victime de ces propos soit forcément présente. En règle générale, elle ne tardera cependant pas à l'apprendre d'un tiers.

Dans la plupart des cas, ces injures sont proférées par des collègues ou plus rarement, mais de façon significative, par l'employeur. Quelques témoignages mentionnent également une homophobie ouverte de la part de personnes extérieures avec lesquelles leur activité professionnelle les met en contact : partenaires de l'entreprise, filiales ou sous-traitants. Lorsque l'insulte se répète, c'est un véritable processus de harcèlement qui se met en place. Les pressions auxquelles les victimes sont soumises créent alors un climat malsain, totalement déstabilisant et destructeur.

- *Etienne nous appelle pour témoigner du véritable déchaînement qu'il subit dans son entreprise. Il souffre des allusions péjoratives, des moqueries, des sobriquets et des gestes obscènes, provocateurs de ses collègues. Il cite par exemple des situations où l'un de ses collègues se grattait ostensiblement les parties génitales ou se passait longuement la paume de la main sur le sexe en le fixant, ou écartait ses cuisses sur sa chaise, ou encore lançait un « Bonjour messieurs dames » alors qu'il n'y avait pas de collègue féminine dans la salle. Il avoue être épuisé et souhaite en parler.*
- *Antoine, ouvrier, a déposé une main courante au commissariat car il s'est fait traité de « sale PD » sur son lieu de travail.*
- *La supérieure de Daniel l'a traité de « suceur de bout », et lui a reproché de « baisser son froc devant tout le monde ».*

Bon nombre de gays et de lesbiennes préfèrent taire leur orientation sexuelle dans leur milieu professionnel, mentir sur leur vie privée, ne pas parler de leurs conjoints. Cela les oblige parfois à rire avec leurs collègues des blagues homophobes, comme Jacques qui nous dit se sentir « *obligé de rire à leurs blagues homophobes car ils ne savent pas pour moi* », ou à se taire, sans réagir aux propos homophobes qu'ils entendent. Léa fait « *comme si elle n'entendait pas ou joue le rôle d'une hétéro* ».

- *Gérard témoigne en avoir marre d'entendre à longueur de journée des propos homophobes de la part de ses collègues : « c'est un truc de tafiole », « c'est un PD celui-là, moi je mange pas de ce pain là », « ce sont encore des PD qui ont fait ça », « quelle musique de PD ça ! ». Il travaille pourtant dans une grande entreprise française censée « vivre dans la modernité, avec son temps ». Il nous appelle pour savoir comment mieux faire respecter la loi sur les propos homophobes au sein de cette entreprise.*

Si ces homosexuel(le)s choisissent de se taire, c'est bien pour éviter que des collègues sans scrupules ne s'en servent pour, sans aucune gêne, exprimer leur agressivité ou leur mépris en leur rendant la vie impossible. Malgré tout ce « *secret* », le pouvoir de la rumeur est au sein de l'entreprise très fort. On n'hésite pas à ébruiter la sexualité supposée d'un collègue, ou à tergiverser dessus. Certains appelants font mention de fabulations à leur rencontre : on les accuse de faire des avances à leurs collègues, on leur reproche leur comportement outrancier au travail, et la vieille assimilation de l'homosexualité à la pédophilie n'est jamais loin dans le cas des professionnels exposés à un public mineur. Dans le jeu insidieux de la rumeur, on passe rapidement à la diffamation.

- *Michel se rend à un entretien avec un chef*

de service d'une entreprise collaborant avec la sienne. Celui-ci refuse pourtant de le saluer ou de le faire rentrer dans son bureau, prétextant à plusieurs reprises qu' « il ne travaille pas avec des homosexuels », et finit par menacer Michel lorsque celui-ci insiste.

- *Lionel est aide-soignant, et s'est fait insulter par une de ses collègues : « les PD ça me dégoûte, les PD ça me fait vomir ». Après en avoir été informée, sa supérieure a organisé une réunion de conciliation, mais refuse de prendre des sanctions au motif que les insultes n'étaient pas dirigées explicitement contre Lionel mais contre les homosexuels en général, même si sa collègue était parfaitement au courant de son homosexualité.*
- *Olivier travaille à l'entretien d'espaces verts. Sa direction l'a convoqué en lui reprochant de faire des avances à un jeune collègue, qu'il aurait invité à partir en vacances avec lui. La conversation qu'il avait eue avec lui s'était pourtant limitée au constat que tous les deux avaient la même destination de vacances.*
- *Martine travaille comme assistante maternelle dans une crèche. Ses relations avec les parents de deux enfants dont elle s'occupait se sont dégradées après qu'elle soit devenue la compagne d'une autre femme : ceux-ci lui ont retiré la garde de leurs deux enfants avant de mettre fin à tout contact avec elle, et ont traité son amie de pédophile.*
- *Jean-Michel a reçu cette lettre de son directeur commercial, inquiet pour son équipe : « Je pense que bien se connaître permet de développer l'esprit d'équipe et c'est pour cela que je vous ai demandé de vous présenter individuellement. J'ai remarqué lors de cette présentation individuelle votre gêne et surtout votre embarras et j'ai bien compris votre situation personnelle. J'espère que cela ne sera pas préjudiciable à la société [...] et ne nuira pas à l'équipe commerciale que je vais diriger. »*

Ces manifestations de haine, qu'elles soient ponctuelles ou régulières, créent un profond climat d'insécurité pour celles et ceux qui en sont les victimes, qui se sentent particulièrement vulnérables aux malveillances potentielles de leurs collègues ou de leur hiérarchie. Un grand nombre d'appelants manifestent une très grande détresse face à ce genre d'agissements, leur situation professionnelle leur semblant précarisée par une mise à l'écart de la part de leurs collègues, ou des attitudes ouvertement hostiles à leur mode de vie, alors qu'ils sont par ailleurs dépendants de leur emploi. L'association est ainsi régulièrement interpellée par des gays et lesbiennes qui se disent à bout de nerfs, en grande détresse morale, parfois en congé de maladie prolongé pour dépression suite aux comportements hostiles réguliers dont ils se sentent les victimes. Certain(e)s n'ont plus la force de supporter cette ambiance et finissent par demander des mutations mais plus souvent démissionnent, ce qui est souvent l'objectif premier de leurs « agresseurs » : « *j'ai été poussée à la démission* », « *la pression m'a obligé à démissionner* ».

Discriminations

Au-delà de l'insulte, l'homophobie au travail peut entraîner de véritables discriminations à l'encontre des employé(e)s homosexuel(le)s, lorsqu'elle provient de la hiérarchie. Au vu des témoignages que nous recevons, elle se manifeste à tous les stades de la vie professionnelle, de l'entretien de recrutement aux évolutions de carrière, en passant par la vie quotidienne de l'entreprise. Les conséquences peuvent être lourdes pour les victimes car la situation peut dégénérer et la victime perdre son emploi, très souvent de façon abusive.

Premier cas rencontré : la discrimination à l'embauche des candidats. Des appelant(e)s rapportent en effet qu'au cours de certains entretiens d'embauches, des questions leur ont ouvertement été posées sur leur statut marital, le sexe

de leur conjoint dans le cas des couples pacésés, voire directement sur leur sexualité.

De nombreux témoignages nous font part de « *mise au placard* », comme celui de Justine, fonctionnaire en province, ou de refus d'avancement, de promotion.

- *Emilie nous appelle pour nous demander des conseils pour ses entretiens d'embauche car elle pense être victime de discrimination. Elle porte les cheveux courts, et ne porte pas de jupe « ras la culotte ». Lorsqu'elle envoie son CV avec photo, elle ne reçoit jamais de réponse. En entretien, elle se sent stigmatisée du fait de son apparence.*

Par ailleurs, malgré de réelles avancées dans ce domaine, notamment pour les couples pacésés, beaucoup d'homosexuels se plaignent de ne pas avoir accès aussi facilement que les hétérosexuels à certains avantages liés à leur statut de salariés : Comité d'entreprise, partage d'un logement de fonction, activités sociales, mutuelles communes, programmes financiers. Ainsi, dans cette grande entreprise, Gérard nous confie que pour accéder au 1% logement, il est « *préférable* » de déposer un dossier en tant que célibataire plutôt qu'en tant que couple homosexuel.

- *Philippe travaille à la réception d'un hôtel. Alors qu'il demandait à sa supérieure de poser un jour de congé pour le jour de la gay pride, celle-ci répondit qu'elle ne gérait pas le planning de la gay pride. La veille de ce jour, Philippe constate que ses jours de congés ont été supprimés. Il appelle alors sa responsable qui refuse de lui répondre et lui dit qu'il est trop tard pour changer. Quelques jours plus tard, Philippe reçoit un avis de mise à pied de huit jours, accompagné d'une convocation à un entretien avec la direction. Au cours de cet entretien, on lui reproche son « harcèlement téléphonique » vis à vis de sa supérieure,*

tout en lui faisant comprendre que son départ de l'hôtel est souhaité.

Le cas le plus fréquemment cité est celui de licenciements abusifs, que l'on tente parfois de déguiser sous des justifications fallacieuses. Les salariés engagés par des contrats à durée déterminée encourent le risque de ne pas voir celui-ci renouvelé, même s'ils ont par ailleurs donné satisfaction au poste qu'ils occupaient, au motif que leur sexualité n'est pas conforme au style de l'entreprise, motif qui ne sera jamais exposé officiellement.

- *Pascal a été licencié pour « insuffisance professionnelle ». Après son changement d'affectation, un de ses collègues avait entendu leur chef dire « on m'a refilé la tarlouze », à la suite de quoi Pascal avait été mis à l'écart et n'avait pas pu travailler normalement.*
- *Nicole a été « virée » sans raison apparente et souhaite savoir si elle n'est pas l'objet d'une « discrimination indirecte ».*
- *Eric a été licencié d'une banque de province, victime pendant plus de deux ans de pressions de son supérieur hiérarchique, avec 16 ans d'ancienneté, sans aucune faute professionnelle.*

Réagir ?

Injures, harcèlements, discriminations : autant de pratiques réprimées par le droit du travail qui sont pourtant le lot quotidien des homosexuel(le)s qui nous appellent. Le droit du travail se voit ainsi régulièrement bafoué par des hiérarchies peu scrupuleuses, confortées dans leur impunité par la difficulté, pour les victimes, de faire valoir leurs droits. Car pour une victime de harcèlement ou d'insulte, réagir demande déjà une force morale que tous n'ont pas ou plus après des semaines ou des mois d'usure.

Mais surtout, et en particulier dans le contexte économique actuel marqué par le chômage et

la précarité, la peur de perdre son emploi est trop forte pour décider les victimes à réagir. Une telle démarche porte en effet le risque de voir sa situation professionnelle se dégrader, ou pire le risque d'être licencié.

Il est par ailleurs souvent bien difficile de réunir les preuves de la discrimination subie : trouver des témoins acceptant de prendre position contre un patron, un chef de service, ou un collègue, n'est jamais évident, et tenter de faire reconnaître l'homophobie au travail revient bien souvent à se heurter à l'incompréhension de chefs de service qui préfèrent cacher l'affaire sous des prétextes officiels. De la même manière qu'il n'est pas non plus si facile de savoir quelles sont les démarches à accomplir pour faire valoir son droit, ou quelles sont les chances de voir aboutir une démarche menée contre un collègue, un supérieur, ou son employeur. Tout au plus dans bien des cas peut-on espérer un rappel à l'ordre sans véritable sanction. Difficile également dans le dédale administratif de savoir quelles démarches entreprendre pour réagir dans ce contexte d'expression de l'homophobie.

Et pourtant, comme l'année précédente, on note à nouveau cette année une réelle volonté de réagir chez les victimes qui contactent l'association. Dans de nombreux cas, les victimes qui appellent l'association sont déterminées à répondre en faisant appel à leur direction ou à leur DRH, et aux syndicats. Dans les cas de litiges avec l'employeur, l'inspection du travail et les prud'hommes peuvent être saisis. Malheureusement, cette volonté de se défendre ne rencontre pas toujours la bienveillance escomptée de ceux-là mêmes auxquels on fait appel. Dans certains cas, les victimes trouvent le soutien espéré auprès de leur direction qui s'engage pour faire cesser les comportements dénoncés. Mais l'intervention d'une DRH ou d'un syndicat n'est pas acquise du simple fait que l'on fait appel à eux, loin

s'en faut. Si plusieurs grands syndicats ont manifesté depuis plusieurs années leur détermination à accompagner les gays et lesbiennes dans leur lutte pour les droits à l'égalité dans le travail, trouver des soutiens au sein

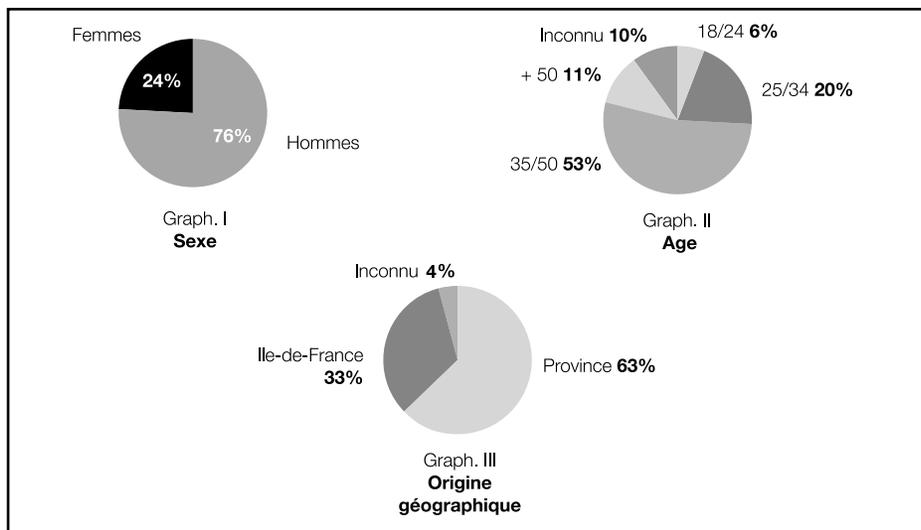
de l'entreprise elle-même peut se révéler une démarche plus incertaine, les représentants syndicaux locaux n'étant pas nécessairement favorables à entreprendre les démarches nécessaires.

Si ce type de discrimination peut créer pour les individus des contextes de crise particulièrement graves, la dépendance des salariés vis à vis de leur emploi les place souvent dans une situation délicate quant il s'agit de se défendre et de trouver des soutiens. Souhaitons que le travail entamé

il y a quelques années avec les centrales syndicales et la prise de conscience des conséquences de ce type de discrimination au travail permettent aux victimes d'être mieux accompagnées dans leurs démarches, et soient à l'origine d'une meilleure sensibilisation générale à ces problématiques.

Voisinage – Données chiffrées

- 104 témoignages soit 9 % du total des témoignages reçus, proportion en diminution par rapport à 2004 (11%).



Analyse

- Sexe : hommes en large majorité (76%) mais forte augmentation des témoignages de femmes (24% à comparer à 16% en 2004).
- Age : 35/50 ans, catégorie la plus représentée (53%) et en nette augmentation (36 % en 2004), baisse des témoignages des 25-34 ans (37 % en 2004, 20 % en 2005).

Voisinage

Relations de mauvais voisinage : de l'insulte à l'agression

L'homophobie dans le voisinage ne dit pas toujours son nom. C'est au travers de banals conflits de voisinage que les voisins expriment leur homophobie : violence verbale, menaces, harcèlement, destruction de biens, plus que des violences physiques.

L'agresseur homophobe cherche surtout à déstabiliser psychologiquement sa victime plus qu'à l'agresser physiquement. Effectivement, c'est bien parce que l'agresseur « connaît » sa victime qu'il peut exercer une pression psychologique sur elle. Cette situation se déroule sur le lieu même d'habitation, ce qui fait vivre la victime dans un climat de tension quotidienne, toute rencontre entre les deux parties étant l'occasion pour l'agresseur d'exprimer sa rancœur homophobe. Certain(e)s victimes sont dans une détresse morale telle qu'une prise en charge médicale devient incontournable. Cette situation pousse même certaines à déménager.

La fuite d'eau qui fait déborder le vase

Tout commence souvent par un banal conflit de voisinage au sujet d'un problème anodin (bruit, fuite d'eau), quelques insinuations pouvant dégénérer peu à peu vers une situation de conflit ouvert.

- *Thierry, excédé par le comportement bruyant des enfants de sa voisine, décide de lui en faire part. Ce à quoi elle répond "mes enfants sont rois, ils font ce qu'ils veulent dans l'immeuble". Auparavant leur relation était plutôt bonne, mais depuis cette remarque elle s'est dégradée. Les insultes, telles que « sale PD », fusent au sein de l'immeuble et même dans les magasins proches. Thierry a déposé une main courante, la voisine a été convoquée mais cela ne change pas son comportement, elle continue de l'insulter.*
- *Allan et Alexandre sont insultés de façon régulière depuis deux ans par leurs voisins (« j'aime pas les PD, on va casser la gueule aux PD »), qui ont même tenté d'étrangler l'un d'eux. Suite à cette agression, Allan et Alexandre ont déposé une plainte. Une action de médiation a été mise en place mais sans résultat. Depuis, ils sont victimes de dégradations matérielles comme par exemple des pneus crevés.*

L'homophobie près de chez vous

La plupart des témoignages font part d'insultes. Celles-ci, ponctuelles ou répétées, peuvent s'accompagner de menaces, de destructions de biens et parfois d'agressions physiques. Les insultes sont proférées en présence de la victime mais il peut s'agir aussi de lettres anonymes ou de graffitis. En général, la victime pense savoir qui est son agresseur même s'il reste anonyme.

- *Alors qu'il rentre dans son ascenseur, Adrien voit un graffiti homophobe portant son nom. C'est la deuxième fois que cela lui arrive. Il est désespéré et ne sait pas comment réagir.*
 - *Sophie et Anne-Marie rentrent chez elles, c'est alors qu'elles se font insulter et menacer de mort par un voisin. Il ne les frappe pas mais détourne sa violence physique sur leur porte d'entrée. Elles sont très choquées, angoissées, et redoutent à présent de rentrer chez elles.*
- Lorsque les manifestations d'homophobie deviennent régulières et persistent dans le temps, le harcèlement se profile. En effet, il y a harcèlement à partir du moment où un ensemble d'agressions se répètent et se cristallisent sur la même victime. Ces manifestations peuvent être de plus en plus violentes et s'accompagner de menaces de mort. L'objectif du harceleur étant de déstabiliser sa victime et de lui rendre la vie difficile. Dans ce contexte, c'est l'équilibre psychologique de la victime qui est menacé. La crainte permanente s'installe. Pour certaines, cette situation dure depuis des années.
- *Nicolas et Benjamin sont régulièrement insultés et menacés par une bande de jeunes qui sévissent dans tout le quartier. Ils ont déposé une première plainte il y a deux mois. Récemment, ces jeunes ont lancé une pierre contre leur voiture, les menaces et les insultes sont de plus en plus fréquentes.*
 - *Il y a 27 ans que Françoise habite la même cité et depuis 3 ans elle est victime de propos homophobes et d'actes violents, tels que des jets de pierres sur son balcon. Elle pense avoir identifié la voisine à l'origine de ces manifestations.*
 - *Depuis 5 ans Stéphane subit régulièrement des dégradations de son véhicule, des injures et des crachats de la part d'un voisin. Stéphane a déposé 38 plaintes en 5 ans, généralement classées sans suite. Le harceleur est connu depuis 30 ans des services de police. Il y a*

deux ans, celui-ci a même fait une déposition accusant Stéphane d'actes de pédophilie envers le fils d'une voisine qu'il garde régulièrement.

- *Alix et Juliette viennent d'emménager, elles sont propriétaires de leur appartement. Alix fait partie du conseil syndical depuis son arrivée et elle s'est rapidement aperçue de manoeuvres troubles et de certaines incohérences dans la gestion de l'immeuble. Elle souhaite que cela change et n'a pas peur de le dire. Elle n'a pas l'habitude de garder sa langue dans sa poche. Son attitude lui attire les foudres de certains copropriétaires. Un soir, alors qu'Alix et Juliette se rendent dans leur sous-sol, elles croisent un voisin qu'elles connaissent peu. Elles le saluent. C'est alors qu'il commence à leur reprocher ouvertement leur relation, insistant notamment sur le fait qu'en tant que lesbiennes, il est tout à fait inapproprié d'être enseignante et de travailler au milieu d'enfants. Il leur dit être bien décidé à ne pas les laisser tranquilles tant qu'elles vivront au sein de la copropriété.*
- *Matthieu et Thierry subissent depuis huit ans les insultes de leur voisine. Le harcèlement est tel qu'ils n'osent plus sortir dans leur jardin. Jusqu'à présent ils n'ont pas porté plainte, mais une lettre les a fait changer d'avis. En effet, cette femme leur a écrit pour les informer de la plainte qu'elle a déposée, contre eux, au motif de non assistance à personne en danger. Elle les accuse de n'être pas intervenus lors d'une altercation avec d'autres voisins qu'elle ne supporte pas non plus. Dans ce courrier, elle se répand en propos homophobes : « Messieurs (ou plutôt mesdames), vous êtes des lâches car des femellettes ... ». Ils ont reconnu l'écriture de cette même personne sur un autre courrier non signé qu'ils avaient reçu quelques temps auparavant et qui comportait une suite d'insultes homophobes.*

Les agressions physiques

Dans le contexte du voisinage, les agressions physiques constituent le type de manifestations homophobes le moins fréquent. Cependant, lorsqu'elles surviennent, elles s'avèrent extrêmement violentes. En général, elles font suite à des insultes et des menaces persistantes. Ces agressions sont plutôt le fait d'individus en groupe que d'individus seuls.

- *Géraldine et Charlotte sont régulièrement insultées par leurs voisins depuis qu'ils ont compris qu'elles sont homosexuelles. Ainsi, elles ont droit à des ricanements, des moqueries, des regards narquois, des doigts d'honneur... Ce à quoi elles n'ont pas porté attention pensant qu'ils se calmeraient d'eux-mêmes. Un après-midi, elles s'installent dans leur jardin, comme d'habitude elles sont l'objet de plaisanteries de mauvais goût de la part des voisins mais aussi de leurs invités. Excédées par la situation, elles leurs proposent d'exposer ce qu'ils ont à leurs reprocher. Pendant que Géraldine tente de s'expliquer avec l'un des invités, Charlotte se fait frapper au visage. Géraldine intervient alors, mais elle se fait retenir. Alors qu'elle se relève Charlotte reçoit un deuxième coup, toujours au visage, elle saigne abondamment. Géraldine est, elle aussi, agressée physiquement.*
- *Alain et Luc sont régulièrement insultés par trois individus qu'ils croisent fréquemment dans leur quartier. Un jour, alors qu'Alain rentre chez lui, il est séquestré dans son ascenseur puis tabassé par ces trois individus. Il réussit à s'enfuir, il appelle Luc qui arrivé sur les lieux se fait lui-même tabasser. Ils ont porté plainte et sont décidés à se défendre. Effectivement, ils sont commerçants dans leur ville d'habitation, ils vivent en toute transparence et n'ont aucunement envie de se cacher du fait de cette agression, bien au contraire,*

ils sont fermement décidés à faire valoir leurs droits.

- *David est harcelé et insulté quotidiennement par son voisin depuis 5 ans. De plus, il s'est fait récemment agresser physiquement par cette même personne. Il se sent très mal et ne sait plus quoi faire face à cette situation. Il a déjà posé une main courante et déposé une plainte contre cet individu.*

Réagir face aux insultes et aux menaces

Les victimes ne portent pas nécessairement plainte après les faits, espérant que l'agresseur se lasse. Malheureusement c'est rarement le cas. Ainsi, elles nous contactent parce que désespérées face à l'acharnement dont fait preuve leur agresseur, mais aussi parce qu'elles ne trouvent pas de réponse à la mesure de leur préjudice. Dans certains cas, lors de la déposition, le caractère homophobe de l'agression n'est pas pris en compte (Cf. chapitre Police). De plus, de nombreuses plaintes sont classées sans suite.

Dans ce contexte, les victimes vivent dans la peur, elles ne se sentent pas protégées et préfèrent limiter leurs sorties. L'ultime recours pour échapper au voisinage homophobe est le déménagement. La victime préfère fuir que de persister dans une démarche judiciaire parfois longue et peu fructueuse. Cette décision (qui représente en soi un second préjudice) devient une nécessité pour échapper à un quotidien qui devient trop difficile.

Ces réactions (éviter de sortir ou déménager) témoignent d'un sentiment d'impuissance à se défendre. Ainsi, ce qui touche tant les victimes c'est qu'elles sont atteintes à l'endroit dans lequel elles devraient se sentir protégées, à savoir le "chez soi". Le lieu qui se devrait d'être rassurant, par excellence, ne l'est plus.

- *Alex et Jean ont subi à plusieurs reprises des insultes homophobes de la part d'une bande de dix jeunes du quartier. En réponse à quoi*

ils décident de déposer une main courante. Un soir, alors qu'ils rentrent chez eux, ils croisent ces mêmes individus, qui leur tombent littéralement dessus. Résultat : nez cassé, visage en sang ... Ils portent plainte. Depuis cette agression ils vivent dans la peur et n'osent plus sortir de chez eux car la bande en question sévit régulièrement dans le quartier. Les commerçants sont eux-mêmes victimes du comportement de ces individus.

- D'habitude, pour rentrer chez lui, Régis prend des chemins détournés dans le but d'éviter les coins chauds de son quartier. Mais cette fois-ci, un dimanche, en plein été, il décide de prendre le chemin le plus court pensant qu'il n'y aurait pas grand monde en cette période. C'est alors qu'il rencontre des individus qui se mettent à l'insulter et à lui jeter des canettes de bière. Il a appelé la police qui ne s'est pas déplacée et l'a accueilli froidement. Il se demande s'il doit ou non porter plainte. Il se sent dépité, découragé et

en danger. Régis souhaite déménager mais il ne le peut pas, il est propriétaire et son appartement a perdu trop de valeur.

- Jocelyn est victime d'insultes de la part d'un voisin. Sous prétexte que sa voiture aurait été rayée par un inconnu, ce voisin s'en prend au vélo de Jocelyn puis à Jocelyn lui-même. Il le traite devant témoins de "sale PD". Jocelyn porte donc plainte. Lors de cette déposition les propos homophobes ne sont pas retenus. Les injures homophobes continuent régulièrement. Il a du reste déposé trois mains courantes en 9 mois. Enfin, la confrontation au commissariat avec ce voisin n'a pas apporté grand chose si ce n'est une proposition de 150 euros pour qu'il « ferme sa gueule ». Cela n'a évidemment pas été formulé ainsi mais c'est tel qu'il le ressent. Le voisin a reconnu la dégradation. Jocelyn nous appelle car il ne sait plus quoi faire ... ce n'est pas une question d'argent... il a le sentiment que cette plainte sera classée sans suite.

C'est dans un état de fatigue morale extrême, voir même de dépression, mêlé à une peur de représailles, que nous contactons certaines victimes. Elles ne savent pas comment se défendre et faire valoir leurs

droits face à l'agresseur homophobe. Elles ne trouvent pas, auprès des autorités, de réponses appropriées à la réalité des préjudices : les plaintes sont classées sans suite, l'agresseur agit en toute impunité ...

Divers



Nous regroupons ici l'ensemble des témoignages qui ne relèvent pas des chapitres précédents. Cela représente un nombre relativement important, 10%, du total des témoignages.

Par ordre « d'importance » (nombre absolu de témoignages), cette rubrique comprend :

- l'ensemble des appels et mails relatant des propos homophobes vus, lus ou entendus dans les médias, l'édition, le milieu musical (l'affaire Capleton par exemple) ou le milieu politique (fanzines ou prospectus de diverses mouvances politiques)
- les événements individuels « Autres » : rumeurs, témoignages divers, suivis de dossiers...
- l'ensemble des appels et mails concernant l'association SOS homophobie : demandes

d'adhésion, d'interventions dans des conférences ou débats, d'informations (étudiants notamment), demandes de documentation (Rapport Annuel, Guide Pratique)...

- les témoignages autour de la vie associative gay et lesbienne en province ou à Paris : relations inter associatives, demandes de coordonnées, relais d'informations de la part d'associations sur des événements locaux...
- enfin, une série d'appels très « divers », allant de la demande d'informations sur le climat potentiellement homophobe d'une destination de vacances, à des personnes nous livrant leurs pensées, leur colère ou leur soutien.

Enfin, il est à signaler que l'association a reçu cinq appels ou mails d'insulte « *Bande de PD rembarrez votre site à 2 balles* ».

Annexes

Les définitions des dictionnaires

Historique

Le mot « homophobia » est un néologisme forgé par le psychologue Kenneth Smith dans les années 1970. Il apparaît pour la première fois dans son ouvrage *Homophobia : a tentative personality profile*, paru en 1971. Il a été repris par George Weinberg dans *Society and the Healthy Homosexual*, en 1972. Le terme a été transposé en français à la fin des années 1970 par Claude Courouve, dans son ouvrage *Les Homosexuels et les autres* (Paris, Athanor 1977).

Dictionnaires en ligne sur Internet

- Dictionnaire de l'Académie Française (www.academie-francaise.fr)
 - Pas de définition pour homophobie, lesbophobie.
- Hachette Multimedia (www.ehmelhm.hachette-multimedia.fr)
 - Homophobie *nom féminin*.
 1. Phobie des contacts, émotionnels ou autres, avec les personnes du même sexe que soi. Synonyme : hétérosexisme
 2. Hostilité marquée à l'égard de l'homosexualité, attitude méprisante ou haineuse à l'endroit des personnes homosexuelles. L'homophobie de certains groupes d'extrême-droite.
 - Homophobe *adjectif*. Une législation homophobe.
 - Pas de définition de lesbophobie.
- Wikipédia, l'encyclopédie libre. <http://fr.wikipedia.org>
 - Homophobie : utilisé par les milieux militants, désigne l'hostilité explicite ou implicite subie par les homosexuels. Cette hostilité relève de la peur, de la haine, de l'aversion ou encore de la désapprobation envers l'homosexualité. Par extension, l'homophobie désigne les préjugés et la discrimination anti-homosexuels.
 - Lesbophobie : discrimination homophobe et sexiste visant les lesbiennes.

Dictionnaires papier

- Le Petit Larousse illustré - édition 2005
 - Homosexualité *n.f.*: sexualité de l'homosexuel - homosexuel(le) adj et n. : qui éprouve une attirance sexuelle pour les personnes de son sexe (par opposition à hétérosexuel).
Abrev. (fam.) : homo
 - Homoparentalité *n.f.* : exercice des droits parentaux par deux personnes du même sexe vivant en couple
 - Homoparental,e,aux : *adj*: relatif à l'homoparentalité
 - homophobie *n.f.* : rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels

- Le Petit Robert - édition 2005
 - homophobe : qui éprouve de l'aversion pour les homosexuels ; qui dénote une telle attitude. Des propos homophobes.
- Dictionnaire Hachette - édition 2005
 - Homophobe : *adj. et nom* ; caractérisé par l'hostilité envers les homosexuels ; législation homophobe.

Interventions en Milieu Scolaire de **SOS homophobie**

HOMOPHOBIE

1. QU'EST-CE QUE L'HOMOPHOBIE ?

L'homophobie est une **discrimination** au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps etc...

Une discrimination est une attitude, une action ou une loi, qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. Elle concerne plus facilement certains minorités. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération ; il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges. La différence est parfois source d'inquiétude pour la majorité, il faut aller au-delà des préjugés et apprendre à connaître l'autre. La diversité doit être perçue comme une source de richesse et non comme une menace.

L'homophobie se traduit par des **rituels**, insultes ou non, de rejet, d'exclusion ou de violences (verbales, écrits, physiques, dégradation de biens) à l'encontre des homosexuel·les ou des personnes supposés l'être.

Elle est présente dans de nombreux milieux comme la famille, parmi les amis, les voisins, au travail, dans la vie quotidienne (parcs, services, administrations, lieux publics...).



L'homosexuel·le est une personne qui a des sentiments amoureux ou des désirs pour une personne du même sexe accompagnés ou non par des relations sexuelles. Pour les femmes, on parle de lesbiennes ; pour les hommes de gays.

Les termes de biphobie et de transphobie sont souvent associés à celui d'homophobie.

La biphobie désigne les discriminations à l'encontre des bisexuel·les. Une personne bisexuelle peut aussi bien être attirée par un homme ou par une femme.

La transphobie vise les transsexuel·les qui sont des personnes qui ne se reconnaissent pas dans leur sexe biologique et qui ont le sentiment d'appartenir au sexe opposé.

2. MANIFESTATIONS HOMOPHOBES

Voici quelques témoignages reçus sur notre ligne d'écoute.

La non reconnaissance de son identité

Alice, médecin, est renvoyée par ses parents chez le médecin de famille qui déclare que l'homosexualité est un problème médical. Il pose des questions extrêmement dérangeantes en la comparant à un gosse, et considère que ses capacités sportives sont une preuve de son homosexualité à l'image d'une jeune championne de tennis.

L'insulte

Mais amie et moi-mêmes étions insultés par un groupe de jeunes en plein centre de Paris. Nous nous sommes senties humiliées.

Le refus de service

Même notre bonne situation, le propriétaire a refusé de nous louer l'appartement, l'employé de l'agence ne nous a pas cochés que le motif du refus de location était notre homosexualité.

La dégradation de biens

Une nuit, le porte de mon bureau est emmenagé à coups de hache, et les murs de son garage ont été recouverts de tags homophobes.

Le harcèlement

Je rencontre des problèmes dans mon travail : refus de promotion, graffiti sur le bureau (inscriptions homophobes et mots grossiers), dégradation de mon placard, menaces de mort. Mon chef de service est au courant mais reste muet.

L'agression physique

Ces jeunes d'une vingtaine d'années sortent de la voiture, insultent France, le traitent de "sole pété" et le menent de coups de poings et de pieds jusqu'à ce qu'il perde connaissance.

La loi française puni sévèrement les agressions et insultes lorsqu'elles sont de nature homophobe, à l'égal d'autres discriminations. Une insulte, qui vous semble banale, blesse profondément le jeune qui se sent concerné, et peut l'amener à des comportements à risques (drogues, suicides) et à l'échec scolaire.

3. LES CONSEQUENCES DE L'HOMOPHOBIE

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, la personne peut se replier sur elle-même, s'isoler, être anxieuse, avoir peur d'être de nouveau agressée, elle peut déprimer et faire des tentatives de suicide.

Certaines études ont indiqué que des jeunes homosexuel·les avaient 4 à 7 fois plus de risque de faire des tentatives de suicide que les adolescents hétérosexuels. L'exclusion est extrêmement difficile à vivre.

D'un point de vue **physique**, les séquelles d'agressions peuvent être terribles et marquer à vie. Les agressions dont ont été victimes Sébastien Mouchet (tiré à 4 tirs aux Mines début 2004) et David Goss (tiraillé

à Marseille à coups de barres de fer en pleine tête en août 2004) nous montrent à quel point l'homophobie peut engendrer de nos jours être d'une extrême violence.

Certains homosexuels n'ont pas survécu à leur agression ; c'est par exemple le cas de François Chenu (ab à Reims en 2002 par des adolescents, les agresseurs ont été condamnés en 2004 à des peines allant de 15 à 20 ans de prison ferme).

Même si dans la **société**, l'homosexualité est mieux acceptée, beaucoup la tolèrent, considérant le silence comme un moyen de se protéger. Mais, on n'est pas libre si on est obligé de se cacher.

Un garçon peut-il imaginer ne pas pouvoir parler de sa petite amie à son entourage ?

Une jeune fille peut-elle imaginer ne pas parler à ses copines de son sentiment avec son petit ami ?

Il existe des associations qui permettent aux lesbiennes et aux gays de sortir de leur isolement. Cependant, la difficulté d'entrer dans un lieu gay et lesbien n'est pas forcément simple, il existe aussi des lignes d'écoute qui permettent en tout anonymat de s'exprimer et d'obtenir un soutien.

La ligne Astar a été mise en place sur initiative ministérielle pour les jeunes en questionnement sur leur sexualité :
0 810 20 30 40.

Néanmoins que nous abordons ici le sujet de l'homophobie, cela ne signifie pas que tous les homosexuels soient malheureux, et que la vie soit facile pour tous les hétérosexuels.



4. DECOUVRIR SON HOMOSEXUALITE ?

4.1. Comme l'hétérosexualité, l'homosexualité n'est pas un choix.

Personne ne choisit son orientation sexuelle (être homo, bi ou hétérosexuel).

En revanche, vivre son homosexualité est un choix. Cependant, ce choix peut encore se révéler très dangereux dans certains pays où elle est punie de condamnations pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Ainsi certains lesbiennes et certains gays se construisent une vie hétérosexuelle (aide couple, mariage, enfants) afin d'obtenir une reconnaissance sociale. Ces couples ne constituent pas des situations satisfaisantes ; ils sont bannis sur un mensonge imposé par la société.

Par ailleurs, certaines personnes découvrent tardivement leur homosexualité et déclinent alors de la vie. Elles ne deviennent pas homosexuelles ou bisexuelles, elles l'étaient sans en avoir conscience.

Le docteur américain Alfred Kinsey a mené une étude dans les années 40-50 et a classé l'orientation sexuelle en sept niveaux de 0 (hétérosexualité exclusive) à 6 (homosexualité exclusive). Il estime ainsi que parmi la population :

- 4% sont des homosexuels exclusifs,
- 18% ont une homosexualité presque exclusive,
- et 37% ont eu une expérience homosexuelle à un moment ou à un autre de la vie.

L'adolescence peut être une période de grand questionnement sur sa sexualité et les différentes attitudes ne sont pas forcément définitives.

4.2. Rien ne permet d'expliquer l'orientation sexuelle.

Les études médicales sur les hormones, les gènes, la psychanalyse, ont essayé d'expliquer l'homosexualité, mais en vain.

Peut-on expliquer pourquoi on aime l'épave ou le cheval, les bruns plutôt que les blondes ? On n'a jamais forcément les goûts de son parent ou des goûts en accord avec le conjoint.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a retiré l'homosexualité de la liste des maladies mentales le 17 mai 1990.

Notre personnalité se construit à partir du biologique, du rapport à nos parents, à l'école, à la société, de nos expériences heureuses ou malheureuses.

Il n'y a pas d'explication, cela justifierait-il de rejeter les minorités sans leur laisser de place ?

Les gays et lesbiennes ne devraient pas être obligés de se justifier de leur orientation sexuelle, et il ne s'agit pas de leur imposer de se justifier de leur orientation sexuelle.

4.3. Ça n'est pas naturel ?

Certainement à une idée reçue, l'homosexualité est présente dans le monde animal : elle a été observée chez 400 espèces animales.

5. LE MASCULIN ET LE FEMININ

En fonction du pays dans lequel on se trouve (point de vue géographique) et suivant les époques (point de vue historique), les sociétés ont tendance à attribuer des rôles à chaque individu en fonction de son sexe biologique.

Cela peut être très rassurant de classer les gens dans des catégories mais cela est trop rigide et source de souffrance pour certaines personnes.



Porter une boucle d'oreille n'est plus seulement réservé aux filles.

Porter une veste sportive n'est pas un métier exclusivement masculin, de même un homme peut être agresseur.

Le sexe pour les filles et le bleu pour les garçons : pour quelles raisons ? Chez certains peuples indiens, le tissage était une activité pratiquée par les hommes.

Femme/homme, féminin/masculin : doit-on tout classer en deux groupes comme le bien/le mal ou le blanc/le noir ?

Explorons que non : la nature est bien plus complexe et plus riche.

6. L'ENTOURAGE PROCHE

Les préjugés concernant les homosexuels n'ont pas que des conséquences sur les lesbiennes et les gays mais aussi sur leur entourage.

À l'annonce de l'homosexualité d'un enfant, d'un ami ou d'un collègue, l'entourage peut se sentir mal à l'aise car la vision qu'il a de l'homosexualité est négative. Il peut donc être perturbé voire déstabilisé.

Cela est d'autant plus vrai pour les parents qui se sentent une responsabilité par rapport à leurs enfants.

Une association : Contact qui a diverses antennes en France offre un espace de paroles et d'informations aux parents et amis d'homosexuels.

Contacts : 01 44 54 04 35 / <http://contact.france.les.fr>

7. RELIGIONS

Les trois religions monothéistes (juifs, musulmans, juifs) condamnent l'homosexualité notamment masculine. D'une manière générale, les lesbiennes n'appartiennent pas. La sexualité féminine est ignorée, la femme est seulement perçue à travers son rôle d'épouse et de mère.

Cependant des lesbiennes et des gays tentent de concilier leurs croyances avec leur orientation sexuelle.

Deux associations existent :

- le **Belt Haverin pour les juifs** : www.belt-haverin.com
 - et **David et Jonathan pour les chrétiens** : www.davidjonathan.com
- Il n'y a pas d'association accueillant spécifiquement des musulmans gays et lesbiennes.

En France, pas loi, les religions relèvent du domaine privé et elles ne doivent pas influencer les lois de la République.

8. COUPLE ET PARENTALITÉ

En France, les couples homosexuels ont la possibilité de se pacser mais pas de se marier. Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un simple contrat signé au tribunal sans aucune cérémonie. Il ne donne pas les mêmes droits que le mariage (impôts, héritage, droit de séjour...).



Un couple homosexuel ne peut pas adopter. Seuls les couples mariés et les célibataires de plus de 28 ans ont la possibilité de le faire. Les lesbiennes n'ont pas le droit d'accéder à la procréation médicalement assistée (PMA), contrairement à celles de Belgique, des Pays-Bas ou d'Espagne.

Enfin, les mères porteuses ne sont pas légales en France contrairement, par exemple, aux États-Unis.

Le terme d'homoparentalité désigne toutes les situations familiales dans laquelle un-e homosexuel-le est parent.

Les études ont montré que les enfants élevés par des couples homosexuels n'ont pas plus de problèmes que les autres.

Les gays et les lesbiennes peuvent donc être parents soit parce qu'ils ont :

- eu des enfants dans le cadre d'une relation hétérosexuelle passée,
- adopté en tant que célibataire,
- eu un enfant avec un-e amie ou du sexe opposé,
- eu recours, pour les lesbiennes, à la PMA à l'étranger.

La loi française n'accorde aucun droit au second parent homosexuel, ce qui peut créer des situations dramatiques en cas, par exemple, de décès du parent adopté ou biologique.

L'association des parents et futurs parents gays et lesbiens existe que les familles homoparentales concernent des milliers de personnes en France. Leur site : www.appl.asso.fr

9. LE DROIT FRANÇAIS

Rapportons en introduction que notre principe républicain est : **Liberté, Égalité, Fraternité** et qu'il met en avant le **respect de la personne humaine**.

Le **Code Civil** (article 9) rappelle que "chacun a droit au respect de sa vie privée".

Le **Code Pénal** (article 225-1) indique que "constitue une discrimination toute distinction opérée entre personnes [...] à raison de leur sexe, de leurs racines, de leur orientation sexuelle". Les sanctions encourues peuvent atteindre trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Le **Code du Travail** interdit toute discrimination à l'égard d'un salarié en raison de son orientation sexuelle (article L1122-45).

La loi 2004-1406 ayant instauré la **HALDE** (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) permet notamment de porter la provocation à la haine, à la violence et à la discrimination, ainsi que l'injure, commises publiquement envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, leur orientation sexuelle

Quelques dates

1982 : dépenalisation complète de l'homosexualité. loi des lois d'homosexuels.

1999 : il est interdit de refuser la location d'un logement à une personne en raison de son orientation sexuelle (loi 89-462).

1999 : adoption du Pacte Civil de Solidarité (PACS)

2002 : la loi de modernisation sociale sanctionne les discriminations dans le milieu du travail.

2003 et 2004 : aggravation des peines encourues lorsque des crimes et délits sont commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime (loi 2003-204 et loi 2004-204).

30 décembre 2004 : création de la HALDE, présidence des pères homophobes publics.

25 mars 2005 : aggravation des sanctions dans le cas d'infractions non publiques (délit 2005-204).

ou de leur handicap. Les peines maximales pour injure homophobe sont de six mois de prison et 22500 euros d'amende.

Notons que la France est signataire :

- de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et qu'en cela elle s'engage au respect de la vie privée et familiale (article 8).

- de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui précise dans son article 21 qu' "est interdite toute discrimination fondée notamment sur [...] l'orientation sexuelle".

Les lois ne constituent pas une protection idéale. Il peut être très difficile de prouver le harcèlement, la discrimination, comme par exemple un refus de location ou d'embauche. En effet, la véritable raison est souvent tue et masquée par d'autres arguments. Il se peut qu'il n'y ait pas de témoin, ou que ceux-ci ne souhaitent pas témoigner.

17 mai 2005 : première journée de lutte contre l'homophobie en France.

10. DEPORTATION

Pendant la seconde guerre mondiale, 10000 à 15000 gays ont été enfermés dans les camps de concentration marqués du triangle rose. Les lesbiennes quant à elles étaient considérées comme des associées et déportées avec le triangle noir. Il est ainsi impossible de connaître le nombre de lesbiennes déportées.

Film sur la déportation en France : "Un Anceau à taire" de Christian Faure (2005)

Témoignages filmés de déportés dans "Paragraphe 175" de Robert Epstein et Jeffrey Friedman

11. LES AUTRES PAYS

Les informations transmises ci-dessous sont loin d'être exhaustives, elles constituent des exemples. Pour de plus amples renseignements, consulter le site de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA) : www.ilga.org ou www.ilga-europe.org.

Homosexualité illégale

Dans plus de 80 pays dans le Monde, l'homosexualité est punie d'emprisonnement, de sanctions corporelles ou de mort.

Neuf pays condamnent à mort les homosexuels : Afghanistan, Iran, Arabie Saoudite, Mauritanie, Émirats Arabes Unis, Yémen, Pakistan, Nigéria et Soudan.

En Arabie Saoudite, deux gays ont été décapités en 2007.

En Asie, deux homosexuels de 76 et 83 ans ont été pendus en 2005.

Contrats d'union

Les contrats d'union, selon les pays qui les ont mis en place, fournissent des droits similaires à ceux du mariage ou parfois quasi similaires. Ils sont en général accessibles aux couples lesbiens.



La France a ainsi adopté le Pds en 1999 après des débats violents.

Après le Danemark en 1989 de nombreux pays ont suivi, ainsi la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays Bas, la Suède, la Suisse, le Royaume Uni, l'Islande et la Norvège ont mis en place des partenariats entre personnes de même sexe.



Marriage

Le mariage entre personnes de même sexe est possible aux Pays Bas depuis 2001, en Belgique depuis 2003, en Espagne et au Canada depuis 2005.

La Suède est en cours de discussion sur l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. En Afrique du Sud, ça bouge aussi.

Les États du Maine et du Massachusetts aux États-Unis reconnaissent les mariages entre personnes de même sexe. Cependant le Président Bush souhaite limiter le mariage à l'union d'un homme et d'une femme en l'inscrivant dans la Constitution américaine.

Adoption

L'adoption par des couples homosexuels est permise aux Pays Bas, en Suède, en Angleterre, en Espagne et au Canada. Des discussions ont actuellement lieu en Belgique.

12. SANTE

Quelle que soit son orientation sexuelle, dans le cadre de relations non stables, il est impératif de se protéger des infections Sexuellement Transmissibles (IST) par l'utilisation systématique de préservatifs masculins ou féminins.

Besoucoup d'IST, notamment le VIH Sida, n'entraînent aucun symptôme immédiat ; néanmoins la personne infectée peut transmettre la maladie. Par exemple, 10% des adolescents actifs sexuellement sont atteints de chlamydia qui peuvent rendre stériles. Cependant la plupart des IST peu-

vent être soignées si elles sont prises à temps.

Si vous n'avez pas vous rendre chez un médecin ou un gynécologue (ils sont tenus au secret médical), il existe des numéros verts nationaux anonymes et gratuits :

01 Santé Jeunes : 0 800 235 236 (de 8h à minuit)

www.lesantejeunes.com

Sida Info Service : 0 800 040 000 (24h/24)

www.sida-info-service.org

13. BIBLIOGRAPHIE

Quelques ouvrages pour poursuivre votre réflexion.

Collèges

- "L'homosexualité à l'adolescence" d'Irene Valerian - *Ayahygnne de la Médiathèque jeunesse*
- "H.S. d'Isabelle Thuillou - *Ragot jeunesse*.

Livres

- "Le droit d'aimer" de Julien Picquart - *Adelion Syros*
- "Comprendre l'homosexualité" de Marina Castaneda - *Robert Laffont Pocket*
- "L'homophobie" de Daniel Biondo - *Que sais-je ? PUF*
- "Dictionnaire de l'homophobie" de Louis-Georges Tin - *PUF*
- "L'homosexualité" de Martine Gross - *Que sais-je ? PUF*

14. SOS HOMOPHOBIE

Chaque année, nous publions un rapport fournissant les faits marquants de l'année écoulée (actualité, évolution des lois), analysant les témoignages reçus sur notre ligne d'écoute et par courriels, et faisant un bilan du traitement de l'information dans la presse.

Nous mettons à jour notre guide pratique contre l'homophobie disponible sur notre site Internet.



Notre ligne est à votre disposition si :

- vous êtes victime ou témoin de discriminations, d'insultes, de violences ou de menaces homophobes de la part de votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public, ...
- vous avez besoin d'être écouté.e
- vous recherchez des informations
- vous vous posez des questions

0 818 108 135 à partir d'un fixe (numéro Azur - prix d'un appel local)

01 48 06 42 41 à partir d'un portable

www.sos-homophobie.org

Copyright 2005

Communiqué du 01 décembre 2005

Journée Mondiale de lutte contre le Sida 2005 : stop sida, tenir ses promesses (communiqué inter-associatif)

La galerie "Au-dessous du Volcan", le CRIPS Île-de-France, Act Up-Paris, ARCAT, le Centre Gay et Lesbien de Paris Île-de-France et SOS homophobie vous invitent à vous engager lors de la journée mondiale de lutte contre le sida.

Du 1^{er} au 4 décembre, venez participer à l'élaboration d'un mur de mains, symbolisant votre engagement dans la lutte contre le sida à la galerie d'art et de prévention "Au-dessous du Volcan", 8 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris.

Dans la galerie, des professionnels de santé et des militants associatifs apportent un soutien, une écoute, des informations sur tous les sujets liés à la sexualité, à la prévention du VIH/SIDA, aux hépatites et aux IST et orientent vers les structures spécifiques.

De plus, un médecin assure un accueil chaque samedi, entre 19h30 et 23h30.

Permanences assurées par Act Up-Paris / ARCAT / CGL / CRIPS Île-de-France / SOS homophobie

Coordination CRIPS Île-de-France

Communiqué du 30 novembre 2005

Journée mondiale de lutte contre le sida - SIDA : état d'urgence (communiqué inter-associatif)

Le sida a été déclaré "Grande cause nationale" pour l'année 2005. Pour tous les acteurs associatifs signataires de ce texte, l'attribution de ce label devait propulser le sida sur de la scène politique et médiatique, entraîner la mobilisation de l'ensemble de la société contre l'épidémie et marquer un nouvel élan dans le combat contre la maladie.

Dès janvier, le collectif "Sida, Grande cause nationale 2005" appelait les pouvoirs publics à mettre en oeuvre six mesures d'urgence en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes séropositives et de la prévention des contaminations. Onze mois plus tard, ces revendications sont plus que jamais d'actualité :

- 1 - L'interdiction de toute discrimination dans l'accès aux assurances et aux prêts pour les personnes touchées par le VIH/sida. Parce qu'un tiers des personnes séropositives interrogées par Sida Info Droits (2005) déclare une discrimination dans l'accès à l'emprunt et à l'assurance et un autre tiers renonce à la souscription d'un prêt, d'une assurance ou d'une mutuelle en raison de ces discriminations.
- 2 - La mise en oeuvre et l'application effective d'une politique ambitieuse de prévention et d'éducation aux sexualités auprès des jeunes, pourtant inscrite dans les programmes scolaires, dès le collège. Parce que les 20-29 ans constituent la deuxième tranche d'âge la plus représentée parmi les découvertes de séropositivité, ce qui devrait justifier une politique de prévention massive en milieu scolaire et universitaire.

- 3 - Le développement de la recherche médicale et une plus grande attention portée aux spécificités des femmes séropositives. Parce que les femmes représentent toujours moins d'un quart des personnes incluses dans la recherche sur le traitement du VIH/sida.
- 4 - Un plan d'urgence sanitaire dans les départements français d'Amérique. Parce que la situation exige une réponse rapide et efficace face à l'ampleur croissante de l'épidémie dans les départements français d'Amérique et que, sollicité par les associations, le ministre de l'Outre-mer ne s'est pas positionné sur cette question.
- 5 - L'accès à la couverture médicale universelle pour tous, y compris pour les étrangers en situation irrégulière. Parce que cette année, deux décrets restreignant l'accès à l'aide médicale d'État ont été publiés contre l'avis de la Cnam, les recommandations du rapport Delfraissy et la position des associations de malades, malgré les promesses des gouvernements Raffarin.
- 6 - Une contribution accrue de la France à la lutte contre le sida dans les pays en développement. Parce que la hausse de la contribution française aux efforts multilatéraux et le projet de taxation internationale restent bien en deçà des urgences de l'épidémie et se fait au détriment de la coopération bilatérale.

En cette fin d'année, la situation de l'épidémie génère une certaine amertume voire de la colère. Le nombre de personnes vivant avec le VIH n'a jamais été aussi important et l'estimation du nombre de découvertes de séropositivité est en augmentation. Les défis qui se posent à nous sont de plus en plus pressants : précarisation galopante des malades, conditions de vie pour certains de plus en plus intolérables, discrimination sous-jacente, banalisation de l'épidémie, etc. Pourtant les moyens consacrés à la prévention et à l'accompagnement des malades, et en particulier les subventions aux associations, n'augmentent pas et baissent même pour bon nombre d'entre elles. Il y a urgence à agir. L'épidémie de sida requiert une fois de plus la mobilisation de toute la société. Le gouvernement doit marquer et formaliser le nécessaire engagement de toutes les institutions concernées.

C'est pourquoi nous demandons, avant la fin de l'année, la création d'une Mission interministérielle de lutte contre le sida.

Dotée des moyens appropriés, elle devra permettre un travail commun de tous les acteurs publics pour rendre leur action plus concertée et plus efficace et sera également un outil de collaboration avec les associations.

Le 1er décembre, nous invitons tous les citoyens à nous rejoindre pour continuer le combat en participant à la Marche interassociative. Rendez-vous à 18h30 sur le parvis du Centre Pompidou. À 17h30 le Patchwork des noms sera déployé sur le parvis du Centre Pompidou.

Premiers signataires :

ACADÉMIE GAY & LESBIENNE / ACTIS / ACTIONS-TRAITEMENTS / ACT UP-PARIS / AERI / ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES / ALTERNAT'HIV / ANGEL 91 / APA / ARAP-RUBIS / ARCAT / AREIS / ASSOCIATION DES AMIS DE BONNEUIL / ASUD / AFRIQUE AVENIR / AGLA FRANCE / AIDES / AIDES ÎLE-DE-FRANCE / APG / ATF (ASSOCIATION DES TUNISIENS DE FRANCE) / L'AUTRE CERCLE / BASILIADE / BONDEKO / BLUE MOON / CABIRIA / CACIS / CHRÉTIENS & SIDA / LA CLEF / COLLECTIF PARIS CENTRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES HANDICAPÉS / COMEDE / COORDINATION TOXICOMANIE 18 / COUPLES CONTRE LE SIDA / CRIPS ÎLE-DE-FRANCE / CRIPS RHÔNE-ALPES / DAVID ET JONATHAN / DESSINE-MOI UN MOUTON / ÉTUDIANTS CONTRE LE SIDA / ÉLUS LOCAUX CONTRE LE SIDA / ENVIE / EX-AEQUO REIMS / FASTI / FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CENTRES LGBT / FEMMES DE DROITS DROITS DES FEMMES / FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU) / FRISSE / G.A.T. / GRISÉLIDIS / JHS+ / IDAHO / INTER-LGBT / LE KIOSQUE INFO SIDA / LESBIAN AND GAY PRIDE DE LYON / LIGUE DES DROITS DE L'HOMME / MAAVAR / LA MARMITE / MDM / MÉDECINS D'AFRIQUE-EUROPE / MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL / LES PANTHÈRES ROSES / PASTT / RAVAD / RÉSEAU BASTILLE-SAINT-ANTOINE / REVIH-MULHOUSE / SANS CONTREFAÇON / SID'ACCUEIL BASSE-NORMANDIE / SIDACTION / SIDA GRANDE CAUSE NATIONALE 2005 / SIDA INFO SERVICE / SILOË / SOL EN SI / SOLIDARITÉ SIDA / "SOURIEZ-VOUS-ÊTES-FILMÉS!" / FÉDÉRATION SOS HÉPATITES / SOS HOMOPHOBIE / FÉDÉRATION SUD ÉTUDIANT / FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD ÉDUCATION / SYNDICAT DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE / TECHNOPLUS GRAND OUEST / UD CGT PARIS / UNALS / LES VERTS

La résolution du Parlement européen sur l'homophobie en Europe

Strasbourg, le 16 janvier 2006

Résolution votée : 468 voix pour, 149 contre et 41 abstentions

Le Parlement européen ,

- vu les obligations internationales et européennes en matière de droits de l'homme, telles que celles contenues dans les conventions des Nations unies sur les droits de l'homme ainsi que dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,
- vu les dispositions du droit communautaire en matière de droits de l'homme, et en particulier la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que les articles 6 et 7 du traité sur l'Union européenne,
- vu l'article 13 du traité instituant la Communauté européenne qui confère à la Communauté compétence pour prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée, entre autres, sur l'orientation sexuelle et promouvoir le principe de l'égalité,
- vu la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, qui interdisent toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle,
- vu l'article 21, paragraphe 1, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui interdit "toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle",
- vu l'article 103, paragraphe 4, de son règlement,

- A. considérant que l'homophobie peut être définie comme un sentiment irrationnel de peur et d'aversion à l'égard de l'homosexualité et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et "transgenres", fondé sur des préjugés et comparable au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et au sexisme,
- B. considérant que l'homophobie se manifeste dans le domaine privé et public sous différentes formes, parmi lesquelles les discours haineux et l'incitation à la discrimination, la ridiculisation, la violence verbale, psychologique et physique, ainsi que la persécution et le meurtre, la discrimination violant le principe de l'égalité et des restrictions injustifiées et abusives des droits souvent imposées sous le couvert de l'ordre public, du principe de la liberté religieuse et du droit à la liberté de conscience,

- C. considérant qu'une série d'événements préoccupants sont récemment survenus dans un certain nombre d'États membres de l'Union européenne, dont la presse et les ONG se sont largement fait l'écho, depuis l'interdiction de parades gays ou de marches pour l'égalité jusqu'à l'utilisation d'un langage incendiaire, menaçant ou haineux par des dirigeants politiques et chefs religieux, en passant par l'incapacité de la police à assurer une protection adéquate et dispersant des manifestations pacifiques, mais aussi par des démonstrations de violence par des groupes homophobes et l'introduction dans certaines constitutions d'amendements visant expressément à empêcher les unions entre personnes du même sexe,
- D. considérant que, dans le même temps, une réaction positive témoignant d'un esprit démocratique et de tolérance a, dans certains cas, été observée dans l'opinion publique, la société civile et les autorités locales et régionales, qui ont manifesté contre l'homophobie, ainsi que dans les systèmes judiciaires, qui ont corrigé les formes les plus criantes et les plus illégales de discrimination,
- E. considérant que, dans certains États membres, les partenaires de même sexe ne jouissent pas de la totalité des droits et protections dont bénéficient les conjoints hétérosexuels mariés, et que, par conséquent, ils sont victimes de discrimination et désavantagés,
- F. considérant que, dans le même temps, un nombre plus important de pays européens s'orientent vers la garantie de l'égalité des chances, de l'intégration et du respect, et veillent à la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'expression de genre et l'identité de genre, ainsi qu'à la reconnaissance des familles homoparentales,
- G. considérant que la Commission a pris l'engagement de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au sein de l'UE et a mis en place un groupe de commissaires chargé des droits de l'homme,
- H. considérant que tous les États membres de l'Union européenne n'ont pas introduit dans leur ordre juridique des mesures de protection des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et "transgenres", comme le prescrivent les directives 200/43/CE et 200/78/CE, de la même façon qu'ils ne luttent pas tous contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et ne promeuvent pas tous l'égalité,
- I. considérant qu'il est indispensable de prendre de nouvelles mesures, tant au niveau de l'UE qu'au sein des États membres, pour éliminer l'homophobie et promouvoir une culture de la liberté, de la tolérance et de l'égalité parmi les citoyens et dans les ordres juridiques,
1. condamne fermement toutes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle;
 2. invite les États membres à veiller à ce que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et "transgenres" soient protégées des propos haineux et des violences à caractère homophobe et à faire en sorte que les partenaires de même sexe jouissent du même respect, de la même dignité et de la même protection que le reste de la société;
 3. exhorte les États membres et la Commission à condamner fermement les propos haineux et les incitations à la haine et à la violence à caractère homophobe et à veiller à ce que la liberté de manifestation, garantie par tous les traités relatifs aux droits de l'homme, soit effectivement respectée;

4. demande à la Commission de veiller à ce que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle soit interdite dans tous les secteurs en complétant le "paquet antidiscrimination" fondé sur l'article 13 du traité, et ce en proposant soit de nouvelles directives, soit un cadre général, englobant tous les motifs de discrimination et tous les secteurs;
5. demande instamment aux États membres et à la Commission d'intensifier la lutte contre l'homophobie, tant par des moyens pédagogiques, en menant par exemple des campagnes contre l'homophobie au sein des écoles, des universités et dans les médias, que par des moyens administratifs, judiciaires ou législatifs;
6. réaffirme, s'agissant de la proposition de décision relative à l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, que la Commission doit faire en sorte que toutes les formes de discrimination visées à l'article 13 du traité ainsi qu'à l'article 2 de la proposition soient abordées et traitées équitablement, comme le précise la position du Parlement sur la proposition, et rappelle à la Commission qu'elle a promis de suivre de près ce problème et de faire rapport au Parlement;
7. prie instamment la Commission de veiller à ce que tous les États membres aient transposé et appliquent correctement la directive 2000/78/CE, et d'engager des procédures d'infraction contre les États membres qui ne le font pas; invite, en outre, la Commission à faire en sorte ce que le rapport annuel sur la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne contienne des informations complètes et détaillées sur le taux des crimes et violences à caractère homophobe dans les États membres;
8. invite instamment la Commission à présenter une proposition de directive sur la protection contre les discriminations fondées sur tous les motifs mentionnés à l'article 13 du traité, ayant le même champ d'application que la directive 2000/43/CE;
9. invite instamment la Commission à envisager le recours à des sanctions pénales en cas de violation des directives fondées sur l'article 13 du traité;
10. invite l'ensemble des États membres à prendre toute autre mesure qui leur semble appropriée pour lutter contre l'homophobie et la discrimination du fait de l'orientation sexuelle, ainsi qu'à promouvoir et à appliquer le principe d'égalité dans leurs sociétés et leurs ordres juridiques;
11. invite instamment les États membres à adopter des dispositions législatives visant à mettre fin à la discrimination dont sont victimes les partenaires de même sexe en matière de succession, de propriété, de location, de pensions, d'impôts, de sécurité sociale, etc.;
12. se félicite des initiatives récemment engagées dans plusieurs États membres pour améliorer la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et "transgenres", et décide d'organiser un séminaire sur l'échange des bonnes pratiques le 17 mai 2006 (Journée mondiale de lutte contre l'homophobie);
13. demande une nouvelle fois à la Commission de présenter des propositions garantissant la libre circulation des citoyens de l'Union et des membres de leur famille ainsi que des partenaires enregistrés des deux sexes, comme le mentionne la recommandation du Parlement du 14 octobre 2004 sur le futur de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice;

14. invite les États membres concernés à enfin reconnaître pleinement que les homosexuels ont figuré parmi les cibles et les victimes du régime nazi;
 15. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, aux gouvernements des États membres et aux pays adhérents et candidats.
-

Récapitulatif des communiqués de SOS homophobie

2005

- 28 février Extension des plages d'horaire d'écoute de SOS homophobie p. 20
- 15 avril Des militant-e-s contre l'homophobie arrêtés à Paris : SOS homophobie demande des excuses aux pouvoirs publics et une condamnation de l'homophobie de l'Arabie Saoudite p. 156
- 20 avril Mariage de Bègles annulé : la justice française se prononce une nouvelle fois contre l'égalité des droits p. 106
- 22 avril SOS homophobie fait citer le député Christian Vanneste p. 107
- 04 mai Lettre ouverte du Paris Foot Gay et de SOS homophobie à David Ginola ... p. 193 (Communiqué inter-associatif)
- 16 mai SOS homophobie se mobilise le 17 mai pour la journée mondiale contre l'homophobie p. 21
- 24 juin Marche de Varsovie : des homosexuels pris pour cible p. 157
- 29 juillet Exécution de deux jeunes homosexuels en Iran : que fait la France ? p. 158
- 08 août En Iran, l'homosexualité est un crime puni de mort p. 158
- 02 sept. L'homophobie institutionnelle du rectorat de Nancy-Metz : un cas d'école !.. p. 138 (Couleurs Gaies dépose un recours contre le rectorat devant le Tribunal administratif) (Communiqué inter-associatif)
- 12 sept. Agressions homophobes : une rue pour François Chenu p. 65
- 29 sept. Le SNEG et SOS homophobie dénoncent la décision de Métrobus et soutiennent Rainbow Attitude p. 121 (Communiqué inter-associatif)

30 sept.	Pour la HALDE, l'homophobie et la transphobie n'existent pas ! p. 160 (Communiqué inter-associatif)
24 nov.	Agressions en Pologne : à quand une réaction forte de l'Europe ? p. 161
30 nov.	Journée mondiale de lutte contre le sida - SIDA : état d'urgence p. 217 (communiqué inter-associatif)
01 déc.	Journée Mondiale de lutte contre le Sida 2005 : stop sida, tenir ses promesses..... p. 217 (communiqué inter-associatif)
13 déc.	Premier procès pour homophobie d'un homme politique p. 107
15 déc.	Des agresseurs homophobes fortement condamnés à Marmande p. 66
2006	
18 jan.	Un Proviseur révoqué pour homosexualité ! p. 13
24 jan.	Christian Vanneste condamné pour propos homophobes..... p. 108
26 jan.	Un rapport sur la famille conservateur qui nie les évolutions des modèles sociaux p. 90
22 février	Pacs : des améliorations insuffisantes, la France à la traîne..... p. 162
23 février	L'Eglise catholique toujours homophobe ! p. 184

Table des documents

Le Monde, 29-30 janvier 2006

« Le tabou homo des cités » p. 78

Le Monde, 25 juin 2005

« Le seul problème, c'est d'être des parents comme les autres » p.155

Marianne, 8 au 14 octobre 2005

« Il a osé le dire » p.171

Marianne, 8 au 15 juillet 2005

« Non, les homosexuels ne sont pas nuisibles » p.172

Le nouvel Observateur, 6 octobre 2005

« Saint-pire et saint père » p.173

Le Point, 16 juin 2005

« La bataille des homos polonais » p.174

Le Point, 5 mai 2005

« Dessin humoristique de Voutch » p.176

Informations pratiques

- **Vous êtes victime ou témoin**

- de discriminations homophobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public, ...
- d'insultes, de menaces ou de violences homophobes

- **Vous avez besoin d'être écouté/e**

- **Vous recherchez des informations (juridiques, pratiques, etc.)**

- **Vous vous posez des questions**

Contactez nous :

- **Par téléphone :**

Notre ligne d'écoute :
0 810 108 135 /
01 48 06 42 41

Lundi : 18h-22h

Mardi : 20h-22h

Mercredi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h

Vendredi : 18h-22h

Samedi : 14h-16h

Dimanche : 20h-22h

(sauf jours fériés)

- **Par Internet :**

Notre site : www.sos-homophobie.org
Notre mail : sos@sos-homophobie.org

- **Par courrier :**

SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

- **Permanence d'accueil**

Pour toujours mieux assister les personnes victimes d'homophobie mais aussi sensibiliser le public, SOS homophobie assure désormais une permanence de 18h à 22h le troisième vendredi de chaque mois, à la galerie "Au Dessous du Volcan", 8 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris. Cette permanence est accessible à tous, sans rendez-vous. Plus d'information sur notre site.

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

L'Association pour le Rayonnement de l'œuvre de Monsieur Yves Saint Laurent
Elisabeth de Rothschild

Gai Moulin
Arc en Ciel

Le Centre Gay et Lesbien de Paris-Ile-de-France
Act Up Paris
Fédération Sportive Gaie et Lesbienne
Paris Foot Gay
Maneo
Le CRIPS et la galerie "Au-dessous du volcan"

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les artistes et les organisateurs de la vente aux enchères au profit de SOS
homophobie
organisée par Rainbow Attitude

La Mairie de Paris, en particulier celle du troisième arrondissement
Le Conseil National de la Jeunesse
Le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Illico
Têtu
Les médias qui ont relayé notre action

Les établissements scolaires qui ont accueilli la Commission IMS de SOS
homophobie
Les organisateurs de salons auxquels SOS homophobie a participé

L'ensemble des personnalités qui ont répondu à notre question autour des
priorités de la lutte contre l'homophobie.

M. et Mme Chenu.

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement,
ainsi que tous les sympathisants et donateurs de l'association

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN

Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de SOS homophobie, à :
SOS homophobie, c/o CGL - 3, rue Keller - BP 255 - 75524 Paris Cedex 11

Adhésion

J'adhère à SOS homophobie et je verse la somme de :

- 30 € : Adhésion individuelle, cotisation normale (coût réel après réduction d'impôt* : 10 €)
- 16 € : Cotisation réduite (études, chômage, RMI, service national, AAH)
- 30 € : Association à but non lucratif
- 50 € : Couple (coût réel après réduction d'impôt* : 17 €)
- 80 € : Commerce, entreprise

L'adhésion est valable un an.

Soutien

Je soutiens SOS homophobie et je verse la somme de :

- 15 € (coût réel après réduction d'impôt* : 5 €)
- 45 € (coût réel après réduction d'impôt* : 15 €)
- _____ €

Bon de commande

Je désire recevoir :

- le Rapport annuel au prix de 12,76 € (frais de port inclus)
- l'affiche de Pierre & Gilles au prix de 9 € (frais de port inclus)
- le dossier Intervention en Milieu Scolaire au prix de 12 € (frais de port inclus)

Coordonnées

Nom/Raison sociale :

Prénom :

Pour les personnes morales, nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (facultatif) :

E-mail :

Comment avez-vous connu SOS homophobie ?

Fait à :

le :

Signature :

Ces données confidentielles feront l'objet d'un traitement informatique interne à l'association. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

* Les dons effectués à SOS homophobie peuvent faire l'objet de réduction de l'impôt sur le revenu (oeuvre à caractère social), conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts. SOS homophobie n'est pas pour l'instant reconnue d'utilité publique, et il ne nous est donc pas possible de recevoir des legs.

ISSN 1282-1713

Dépôt légal à parution,

publication de SOS homophobie, association loi 1901

Parution : Mai 2006

Reproductions effectuées par l'association SOS homophobie avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC - 20 rue des Grands Augustins - 75006 Paris). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut être à nouveau reproduit sans l'autorisation préalable du CFC.

© SOS homophobie - Photo : DR

Création couverture : Marty de Montereau

